Cahier de
conférences

Le 6 mars 1989
Auberge des Seigneurs
Saint-Hyacinthe

1re CONFÉRENCE ANNUELLE DES PERSPECTIVES AGRICOLES QUÉBÉCOISES

Conseil d'économie
et de gestion
agricoles du Québec
CEGAQ

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de
l'Alimentation

90-02068/

ORGANISATION

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE DE LA MISE EN MARCHÉ ET DES POLITIQUES AGRICOLES

Raymond Cloutier, vice-président du Comité et directeur intérimaire de la Direction de l'économie du MAPAQ.
Mario Dumais, secrétaire général de la Coopérative fédérée de Québec.
Daniel-Mercier Gouin, professeur à l'Université Laval.
Robert Janody, consultant en marketing pour le Groupe conseil Coopers & Lybrand.
Claude Lafleur, président du Comité de l'économie de la mise en marché et des politiques agricoles du CEGAQ, directeur de la Direction recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles.
A. Douglas Mutch, directeur des études économiques et secrétaire de l'Office des provendes du Canada.
Yvon Proulx, professeur à l'Université Laval et producteur agricole.

SECRÉTARIAT

200-A, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Charles Lépine, agronome, M. Sc., secrétaire du CEGAQ - MAPAQ
Pierrette Bilodeau, agente de secrétariat.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1989
ISBN-2-551-12130-2
89-0102

MOT DU PRÉSIDENT

À LA COMMUNAUTÉ QUÉBÉCOISE

Le Conseil d'économie et de gestion agricoles du Québec (CEGAQ) organise pour la première fois, le 6 mars 1989, une journée portant sur les perspectives agricoles québécoises.

Outre les agriculteurs qui sont attendus en grand nombre, l'événement s'adresse également aux gestionnaires de l'agro-alimentaire, aux présidents de coopératives, aux conseillers en gestion et en financement, aux cadres supérieurs du gouvernement, aux gens de l'UPA, bref, à toute la communauté agricole du Québec.

Le CEGAQ désire faire de cette activité l'événement annuel du monde de l'agro-alimentaire. Au cours de cette rencontre, tout le gratin de l'agriculture québécoise aura non seulement l'occasion de discuter des perspectives agricoles, mais aussi de perspectives économiques plus globales, comme l'évolution des taux d'intérêt, du taux d'inflation, du PNB, de même que de la place de l'agriculture dans nos sociétés industrialisées.

Nous vous attendons donc nombreux pour venir écouter nos conférenciers et pour participer aux discussions sous le thème "L'agro-alimentaire: le défi des années 1990".

Claude Lafleur
Président du comité

Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE 9

Michel Morisset, président du CEGAQ

TENDANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES 15

Alban D'Amours, premier vice-président, Planification, Communications, Marketing, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

L'IMPASSE AGRICOLE DE L'OUEST CANADIEN 31

Claude Lafleur, président du Comité de l'économie de la mise en marché et des politiques agricoles du CEGAQ, directeur de la Direction recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles

LE DÉFI DE LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST 59
- LES OPTIONS ENVISAGÉES PAR L'ÉTAT -

Marc Dion, directeur de la Direction de l'analyse des politiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

LE DÉFI DE LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST 79
- LES IMPLICATIONS POUR LE QUÉBEC -

Daniel-M. Gouin et Yvon Proulx, professeurs au Département d'économie rurale de l'Université Laval, Québec

LE DÉFI DES ANNÉES 1990 POUR L'AGRICULTURE 95

Jacques Proulx, président général de l'Union des producteurs agricoles

PERSPECTIVES CÉRÉALIERES POUR 1989 117

Pierre Aubin, agro-économiste, Office des provendes du Canada

LA SITUATION DU MARCHÉ DES CÉRÉALES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE 135

Sylvain Boucher, analyste à la Direction de l'analyse des politiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN DU PORC 157

Benoit Désilets, agronome, Fédération des producteurs de porcs du Québec

LES VIANDES ROUGES, L'AGNEAU 187

Denis Brassard, directeur de la Commercialisation, Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE FRUITS ET DE LÉGUMES 195

Alain Blais, analyste à la Direction de l'économie des marchés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

L'HORTICULTURE ORNEMENTALE 223

Henri-Louis Arsenault, coordonnateur du Secteur de l'horticulture ornementale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

PERSPECTIVES SERRICOLES POUR LE QUÉBEC EN 1989 235

André Carrier, agronome, Direction de la coordination et de l'évaluation des programmes, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

LE MARCHÉ ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES 255

André Morin, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

RÉGLEMENTATIONS SUR LES PRODUITS BIOLOGIQUES 265

Jean-Marie Morin, agronome, Direction de l'inspection des produits végétaux, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

L'IMPACT DE LA GESTION DE L'OFFRE SUR L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION AU QUÉBEC 275

Serge Deschamps, secrétaire, Fédération des producteurs de volailles du Québec

TENDANCES STRUCTURELLES DE L'INDUSTRIE LAITIERE MONDIALE 293

Richard Doyle, directeur exécutif, Fédération canadienne
des producteurs de lait

CONJONCTURE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX 311

Jocelyn Comtois, directeur des ventes internationales,
Commission canadienne du lait

Note: À part quelques modifications, les textes contenus dans ce document ont été reproduits tels qu'ils ont été présentés par les auteurs. Par ailleurs, compte tenu de certaines difficultés hors du contrôle du CEGAQ, cinq des conférences prononcées lors de la 1re Conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises sont manquantes.

MOT DE BIENVENUE

Michel Morisset

Président du CEGAQ

Mot de bienvenue à la première Conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises

par
Michel MORISSET
Président du CEGAQ

Monsieur le Ministre,
Messieurs les conférenciers,
Chers invités et participants,

Etant donné son jeune âge, le Conseil en économie et en gestion agricoles du Québec a pris l'habitude des premières et il semble qu'avec lui, vous aussi ayez pris l'habitude encore récente d'inscrire à votre agenda les activités que nous préparons. Si nous avons donc eu quelques occasions de vous rencontrer lors des colloques et des journées d'information et de concertation que nous avons organisées depuis environ un an et demi, celle à laquelle nous vous avons conviés aujourd'hui, nous semble d'une importance primordiale d'abord par la clientèle visée. Comme l'écrivait Claude Lafleur, président du Comité organisateur, "outre les agriculteurs (et les agricultrices) qui sont attendus en grand nombre, l'événement s'adresse également aux gestionnaires de l'agro-alimentaire, aux présidents de coopératives, aux conseillers en gestion et en financement, aux cadres supérieurs du gouvernement, aux gens de l'UPA, bref, à toute la communauté agricole du Québec".

Cet événement qui va se répéter à tous les ans nous permettra de faire le point sur l'état de notre agriculture mais aussi de voir ce qui s'en vient dans chacun de nos domaines d'intervention privilégiés. Qu'il s'agisse des prix, des stocks, des tendances des marchés, des taux d'intérêt aussi bien que des incidences des nouvelles techniques sur la production ou la mise en marché, qu'il s'agisse du lait, du boeuf, du porc, de l'horticulture, des céréales, de la volaille ou de toutes autres

productions, nous essayerons de voir plus loin, de nous donner collectivement les outils pour mieux guider notre action et notre travail.

Même si ce programme paraît déjà chargé, nous n'en resterons pas à ce niveau. Dans un monde où l'agriculture est de plus en plus intégrée à l'économie québécoise, canadienne mais aussi internationale, nous aborderons les différents courants économiques et les tendances qui nous toucheront inévitablement au sein du monde agricole à court, moyen ou long terme.

Pour ce faire, comme le programme vous l'indique, nous avons invité les orateurs et les conférenciers que nous avons jugé les plus compétents dans leur domaine respectif pour nous entretenir des perspectives de l'année agricole qui s'en vient et des événements que nous devons anticiper dès maintenant, qui seront le défi des années 1990. Je dois ajouter que nous sommes très fiers d'avoir pu attirer une telle brochette de conférenciers qui assureront à l'événement son caractère unique recherché. Nous sommes tout aussi contents de la réponse enthousiaste que nous avons eue dans tous les milieux de l'agro-alimentaire qui ont délégué (malgré une fin d'année budgétaire) les personnes les plus intéressées. Cette conférence annuelle est donc un moment central d'arrêt et de réflexion impliquant les responsables de tout le milieu agro-alimentaire québécois.

Rappelons au passage que si le CEGAQ vous a conviés déjà à plusieurs activités aux cours des derniers mois, comme le deuxième colloque sur la gestion agricole tenu à Québec en janvier dernier et qui devrait se répéter annuellement, plusieurs autres événements sont programmés pour l'année 1989: un séminaire sur le risque en financement agricole en mai, un colloque sur la vulgarisation de même qu'un autre sur la détermination des besoins de relève agricole à l'automne. Ce matin, nous mettons aussi à votre disposition un important document sur les banques de données économiques agicoles et leur accessibilité au Québec. Ce travail a été réalisé par notre Comité de cueillette et accès à l'information.

Avant de terminer, je m'en voudrais de ne pas signaler le travail énorme fait par le Comité de mise en marché du CEGAQ qui est responsable de la réalisation de cette Conférence sur les perspectives.

Il me reste à vous souhaiter une très bonne journée et des échanges fructueux, avant de passer la parole à André Charbonneau qui agira à titre d'animateur de cette journée.

TENDANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

Conférence

préparée par

Alban d'Amours, premier vice-président
Planification, Communications, Marketing,
Confédération des caisses populaires
et d'économie Desjardins du Québec

Monsieur Le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les membres du Conseil en économie et en gestion agricoles du Québec, le CEGAQ, de leur initiative en ce qui concerne l'organisation de cette première conférence sur les perspectives agricoles québécoises. Si je puis avancer déjà une première prévision, je ne doute pas que cette manifestation puisse se répéter au cours des prochaines années.

En effet, alors que les entreprises agricoles sont devenues au fil des ans de véritables P.M.E., ces dernières, rançon de leur succès, ne peuvent plus échapper dorénavant aux contraintes de l'environnement économique dans lequel elles évoluent. Dans cette optique, elles doivent adapter leur stratégie de développement en fonction de l'évolution de la croissance de l'économie mondiale, des taux d'intérêt, des taux de change, des revenus des consommateurs, des tendances de la consommation alimentaire, de la concurrence des agriculteurs des autres provinces et des autres pays, bref d'un ensemble de facteurs susceptibles d'affecter positivement ou négativement une entreprise. Et encore, dans le cas des entreprises agricoles, je n'ai pas parlé de conditions climatiques et du fait que l'agriculture est une industrie à forte intensité de capital (15,1% des dépenses totales en frais d'intérêt, comparativement à 2,0% dans le cas de l'industrie des aliments et boissons et à 0,8% dans le secteur de la distribution alimentaire); ce qui rend cette activité encore plus vulnérable aux mouvements de l'économie.

Or, mis à part ces fameuses conditions climatiques, hypothèse d'économistes me direz-vous, l'apport de cette conférence au niveau de l'évolution probable des phénomènes affectant votre organisation ou par les discussions et les points-de-vue différents que susciteront les diverses allocutions présentées tout au long de la journée, ne peut être que générateurs de réflexions pour le développement de vos organisations, et par conséquent, de notre développement à tous.

Dans la même perspective, j'aimerais également remercier les organisateurs de cette conférence pour leur invitation. Le Mouvement Desjardins est associé au monde agricole depuis fort longtemps et nous comptons bien y demeurer un partenaire actif dans les années à venir. C'est donc un honneur pour moi et un plaisir de venir vous livrer mes réflexions concernant les perspectives économiques générales pour les deux prochaines années. A cette fin, je débuterai par les enjeux majeurs qui confrontent l'économie mondiale et nord-américaine. Je poursuivrai par la suite avec les perspectives canadiennes en insistant sur les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien. Enfin, je terminerai sur la performance de l'économie du Québec en faisant un tour rapide des principales composantes de la demande finale (consommation, investissements, exportations, etc.) et de l'évolution du revenu disponible des ménages québécois, facteur déterminant des dépenses de consommation reliées à l'alimentation.

LES ENJEUX

Commençons tout d'abord par les prévisions au sujet de l'économie mondiale et plus particulièrement celle de nos voisins du Sud.

Avec la fin de 1988, l'économie nord-américaine termine sa sixième année d'expansion consécutive; et ce n'est pas terminé. Mais dès lors se pose la question fondamentale: est-ce que cela va durer encore longtemps? Si oui, pendant combien de temps? Si non, quelle sera l'ampleur d'un ralentissement éventuel et celui-ci nous conduira-t-il jusqu'à la récession?

Disons tout de suite que le scénario économique que nous retenons pour 1989 et 1990 ne prévoit pas de récession: tout au plus, un ralentissement. Fléchissement important certes, mais qui n'empêchera tout de même pas la poursuite de la croissance économique.

Néanmoins, ce scénario repose sur des corrections par rapport à trois enjeux majeurs:

- les déséquilibres du commerce mondial;
- les décisions budgétaires de M. Bush;
- le fardeau de la dette de plusieurs pays.

La balance commerciale

Ainsi, au niveau du commerce mondial, les Etats-Unis qui traditionnellement vendaient plus de biens et de services qu'ils n'en achetaient du reste du monde, se retrouvent actuellement avec un déficit de 137 milliards de dollars, et ce, malgré la forte croissance des exportations et une correction notable de leur balance commerciale (170 milliards de dollars en 1987). Par contre, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la Corée du Sud et Taiwan continuent d'accumuler d'importants surplus commerciaux avec les Etats-Unis.

En fait, depuis les trois dernières années notamment, les grands pays industrialisés tentent de corriger ces déséquilibres. Pour ce faire, les Etats-Unis doivent réduire leurs importations et augmenter leurs exportations. C'est pourquoi on a vu les banques centrales intervenir sur les marchés financiers de façon à maintenir les taux de change à des niveaux plus conformes aux situations économiques de chaque pays. C'est également pour cette raison que la croissance économique des pays affichant un solde commercial excédentaire a été stimulée de façon à ce qu'ils puissent importer davantage des Etats-Unis.

Malheureusement, comme on l'a vu tantôt, les résultats des efforts déployés jusqu'ici se sont avérés faibles, en dépit du réalignement des taux de change et d'une croissance économique plus rapide en Europe et au Japon. La situation commerciale américaine demeure donc toujours précaire.

Le déficit budgétaire

Par ailleurs, sur la scène strictement intérieure, le déficit fédéral des Etats-Unis a atteint au cours des cinq dernières années une moyenne de 180 milliard de dollars. Remarquez que l'inquiétude à l'égard de ce déficit réside beaucoup plus dans les sources de financement de celui-ci que dans son volume; ce dernier semble d'ailleurs vouloir piétiner actuellement autour de 150 milliards de dollars.

En effet, ce qui inquiète, c'est que l'épargne générée à l'intérieur des Etats-Unis ne suffit plus à combler l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses. Les Américains doivent donc emprunter à l'étranger. C'est ainsi que depuis 1982, les Etats-Unis sont passés d'un pays créditeur à un pays débiteur.

Toutefois, en se finançant auprès des étrangers, les Etats-Unis sont devenus de plus en plus vulnérables à une éventuelle perte de confiance de la part des investisseurs étrangers. Ainsi, si pour quelques que raisons que ce soit, les fonds extérieurs cessaient d'entrer aux Etats-Unis, cela entraînerait une chute subite de la valeur du dollar américain et une hausse compensatrice des taux d'intérêt pour maintenir l'attrait de l'économie américaine.

Le système financier international

Enfin, au cours des dernières années, des pays en développement comme le Mexique, le Vénézuéla, le Brésil, etc. ont emprunté des sommes importantes, misant tout comme leur prêteur d'ailleurs sur la poursuite de la croissance. Or, comme ces pays ont crû moins rapidement durant les dernières années, ils ont éprouvé de plus en plus de difficultés à rembourser leur prêt, minant de ce fait la situation financière des grandes banques et autres institutions de prêts en Amérique du Nord, en Europe et au Japon. A l'opposé, certains autres pays en développement ne peuvent réaliser actuellement leur plein potentiel faute de capitaux adéquats. On devra donc éventuellement remédier à l'inefficacité du système financier international.

Or, une remontée soudaine des taux d'intérêt qui serait accompagnée d'un ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale placerait les pays endettés dans l'impossibilité d'assurer le service de leur dette; ce qui provoquerait encore plus d'instabilité sur les marchés financiers.

Bref, toute mauvaise décision, tout choix erroné provoquant de fortes fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt risqueraient d'étouffer la croissance économique.

Les perspectives américaines

Pour éviter ce résultat, il faut que les Etats-Unis s'attaque résolument à réduire leurs déficits. Un assouplissement de leur poltique monétaire contribuerait également à la poursuite de la croissance économique. De fait, après quelque temps d'une politique budgétaire plus équilibrée, suite à une hausse des impôts par exemple, le déficit au compte commercial aurait tendance à diminuer devant la réduction des dépenses de consommation et le ralentissement des importations qui s'en suivrait. Elle favoriserait aussi une plus grande stabilité sur les marchés financiers et les marchés des changes, une baisse des taux d'intérêt et, par conséquent, la poursuite de la présente phase d'expansion économique.

Malheureusement, les propositions budgétaires de monsieur Bush, le mois dernier, ont été fort décevantes à cet égard. Un sérieux coup de barre reste donc toujours à venir. En attendant, à court terme, le ralentissement anticipé calmera les pressions inflationnistes et entraînera une accalmie sur les taux d'intérêt, allégeant ainsi le fardeau de la dette. C'est pourquoi, nous pensons que la crise financière sera évitée et la croisance économique se poursuivra, bien qu'à un rythme plus lent.

LES PERSPECTIVES CANADIENNES

Pour ce qui est de l'économie canadienne, les consommateurs ont atteint des niveaux d'endettement qui les inciteront à une certaine prudence quant à leurs prochains achats. Pour leur part, les gouvernements, spécialement au palier fédéral, sont aux prises avec une dette importante et, selon les dernières indications politiques, s'orienteront davantage vers une réduction de leur déficit.

De leur côté, les investissements des entreprises canadiennes stimuleront la progression économique au cours des deux prochaines années. Une situation financière saine, une capacité de production à la hausse et qui se rapproche des limites maximales dans certains secteurs, le développement de nouveaux marchés, dont ceux liés à l'Accord de libre-échange et le maintien des marchés actuels devant la concurrence étrangère, favorisent cette poussée des investissements non résidentiels.

Dans l'ensemble, nous prévoyons que la croissance économique canadienne avoisinera les 2,5% au cours de 1989 pour descendre aux environs de 2,0% l'année prochaine. En 1988, le produit intérieur brut (P.I.B.) avait progressé de 4,2% comparativement à 4,0% en moyenne pour les cinq premières années du présent cycle d'expansion économique.

La politique monétaire et les taux d'intérêt

Une ombre demeure au tableau cependant: l'inflation. Ainsi, le gouverneur de la Banque du Canada, monsieur J.R. Crow, mène une lutte farouche à l'inflation. A raison ou à tort, il considère que le taux de croissance de l'économie canadienne génère des pressions exagérées sur les prix et les salaires. S'il reconnaît que les conditions économiques diffèrent selon les régions, il n'en demeure pas moins qu'il estime et, je cite, que"... le profil global de l'économie canadienne au cours de l'année écoulée (1988) a été caractérisé par une expansion rapide et soutenue de la demande, un resserrement des conditions de l'offre et, par conséquent, une intensification des pressions inflationnistes."

Dans ces conditions, il n'est pas à se surprendre que la politique monétaire canadienne demeurera très restrictive au cours des cinq à six prochains mois, calquée en cela sur la politique américaine. Par la suite, une fois que l'économie canadienne aura réintégré un rythme d'expansion considéré comme suffisant pour apaiser les pressions inflationnistes, une certaine détente sur les marchés monétaires est à prévoir: probablement vers la deuxième moitié de l'année; mais le niveau des taux pourrait demeurer supérieur à celui de l'été dernier.

Il n'en demeure pas moins cependant que la remontée du prix des aliments et du pétrole se fera sentir davantage sur les prix à la consommation au cours des prochains mois. En effet, la sécheresse de l'été dernier entraînera à la hausse les prix des céréales qui se répercutera finalement sur les prix des produits animaux et des prix à l'alimentation. Pour sa part, la fin de la guerre Iran-Irak et le nouvel accord des membres de lOPEP au sujet de leur quota respectif poussera à la hausse le prix du pétrole. Toutefois, le niveau élevé des inventaires limitera cette croissance.

Le dollar canadien

Par ailleurs, intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt parce qu'intégrée à la stratégie anti-inflationniste de la Banque du Canada, la valeur du dollar canadien constitue également un autre point d'interrogation. En effet, la Banque cherchera sans doute à protéger le dollar afin d'éviter toute hausse significative du prix des biens importés. Pour ce faire, elle devra maintenir des écarts de taux d'intérêt élevés par rapport aux taux américains. La politique canadienne sera alors davantage dessinée sur l'évolution des taux d'intérêt américains.

Mais, le danger réside cependant dans une appréciation trop prononcée du dollar qui aurait pour effet de nuire à nos exportations de façon marquée. Ainsi, une valeur trop élevée affecterait la compétitivité de plusieurs de nos produits.

A ce dernier chapitre, j'aimerais vous souligner que l'écart actuel des taux d'intérêt avec les Etats-Unis, environ 300 points de base ces jours-ci actuellement, comparativement à 150 points à la fin des années '70, et ce, en dépit d'une croissance moins rapide des prix au Canada, n'est pas de nature à favoriser une progression de nos exportations chez nos voisins du Sud. En effet, l'appréciation du dollar canadien par rapport à son vis-à-vis américain au cours des deux dernières années est en bonne partie responsable de la détérioration de la compétitivité de nos entreprises manufacturières. Or, cette augmentation de la valeur du dollar origine du relèvement des taux d'intérêt suite à une politique monétaire canadienne plus restrictive.

Aussi, à l'aube de la mise en vigueur de l'Accord de libre-échange, il nous apparaît qu'une baisse de la valeur du dollar canadien à la faveur d'une réduction des taux d'intérêt s'avérerait une bonne façon pour nos entreprises de tirer profit de l'Accord au même rythme que les entreprises américaines. Car il faut rappeler dans la réalité que plusieurs facteurs de nature conjoncturelle et structurelle pénalisent à court terme les entreprises canadiennes et québécoises (efforts plus faibles de recherche - développement, coût de capital plus élevé, réseaux de distribution moins élaborés, etc.). Ainsi, la baisse de la valeur du dollar pourrait compenser les coûts d'ajustement au libre-échange pour nos entreprises.

LES PERSPECTIVES QUEBECOISES

Enfin, l'économie québécoise n'échappera pas à l'affaiblissement global de l'activité économique nord-américaine. Nous prévoyons une croissance de 2,6% cette année et quelque chose autour de 2,0% l'an prochain, soit un taux sensiblement équivalent au rythme canadien. De 1983 à 1987, cette progression a été en moyenne de 4,3% pour atteindre 4,7% en 1988.

Les composantes de la demande

Ce fléchissement de l'activité économique sera orchestré par un recul de la plupart des composantes de la demande intérieure. C'est notamment le cas des dépenses personnelles en biens et services de consommation, ainsi que des achats reliés à la construction domiciliaire. A ce dernier chapitre, signalons la vigueur de l'ctivité au cours des dernières années qui a conduit les mises en chantier de logements à un nouveau sommet historique de 74 179 unités en 1987. Par contre, la remontée des taux d'intérêt hypothécaires, le niveau élevé de taux d'inoccupation dans le secteur locatif, l'inventaire de plus en plus grand de maisons neuves invendues et le gonflement du prix moyen des maisons qui a pour conséquence de limiter l'accès à la propriété seront les principaux facteurs de la décroissance de la construction domiciliaire au cours des deux prochaines années.

Du côté de la consommation, principal moteur de la croissance économique du Québec durant les dernières années, il est à signaler en premier lieu que les ménages ont renouvelé, en grande partie, leur stock de biens durables, tels les automobiles, les meubles et les appareils ménagers. Pour financer ces achats, ces derniers ont dû puiser dans leur épargne ou recourir au crédit. Ce faisant, leur taux dépargne et leur taux d'endettement se sont détériorés. Aussi, devant une situation financière plus précaire et un contexte économique moins favorable, les consommateurs québécois agiront sûrement avec plus de circonspection et limiteront probablement leurs dépenses au total. Ils devraient regarnir leur épargne avec la hausse des taux d'intérêt.

Par contre, moins influencés par les taux d'intérêt et davantage par les revenus disponibles et les prix, les achats en biens semi-durables, les vêtements par exemple, et les biens non durables, dont l'alimentation seront moins touchés. La croissance de ces dépenses en sera d'autant favorisée.

Le revenu disponible

Il est à signaler que les consommateurs québécois disposeront d'un revenu personnel plus élevé durant les deux années à venir, et ce, particulièrement cette année. Cette évolution résultera des effets bénéfiques des réformes fiscales québécoise et fédérale, de hausses salariales et, malgré un ralentissement, d'une progression de l'emploi.

Fait à remarquer, la refonte de la fiscalité permettra à plusieurs ménages de disposer de remboursements d'impôts au printemps prochain non négligeables qui totaliseront environ 1,5 milliard de dollars. Grâce à ce revenu supplémentaire, les consommateurs auront évidemment le choix entre épargner, dépenser ou s'en servir pour acquitter des dettes antérieures. Selon nous toutefois, ce revenu temporaire sera principalement diriger vers l'épargne ou la réduction des dettes.

Par contre, l'allègement permanent du fardeau fiscal stimulera la consommation. A cet effet, les dépenses alimentaires hors-foyer pourraient bénéficier de cette progression.

Du côté des investissements non résidentiels, ceux-ci tout comme au Canada continueront de croître de façon sensible. Encore ici, des taux d'utilisation élevés, une situation financière améliorée et la mise en application de l'Accord de libre-échange, combinés à la poursuite de grands projets d'immobilisations (usines de pâtes et papiers, alumineries, hydro-électricité, etc.) favoriseront les investissements des entreprises.

EN RESUME

Somme toute, la croissance économique en Amérique du Nord devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années, mais à un rythme beaucoup plus lent, soit pour le Canada et le Québec autour de 2,5% cette année et aux environs de 2,0% l'an prochain.

Si les risques de récession sont écartés pour le moment, des corrections devront être apportées éventuellement aux déséquilibres qui caractérisent le commerce mondial, le budget américain et le système financier international.

A court terme, les risques d'inflation pousseront les autorités monétaires américaines et canadiennes à maintenir une politique restrictive. En conséquence, les taux d'intérêt seront à la hausse et les frais d'intérêt plus élevés; une certaine détente des marchés financiers pourrait survenir au cours de la deuxième moitié de 1989. La valeur du dollar canadien devrait diminuer durant les mois à venir en raison d'une détérioration de la balance canadienne des paiements et du rétrécissement par rapport aux Etats-Unis de l'écart de taux d'intérêt; si la baisse de la valeur du dollar est susceptible de favoriser nos exportations, la croissance de ces dernières sera limitée par le ralentissement économique général qui est anticipé.

Le Québec n'échappera pas à cet affaiblissement de l'activité économique nord-américaine; la plupart des composantes de la demande finale étant à la baisse.

Les ménages québécois disposeront cependant d'un revenu personnel supérieur à l'an passé par suite des réformes fiscales fédérale et québécoise; cette progression de revenu devrait stimuler la consommation de biens non durables, particulièrement les dépenses alimentaires hors-foyer.

L'IMPASSE AGRICOLE DE L'OUEST CANADIEN

Conférence

préparée par

Claude Lafleur, président du Comité de l'économie
de la mise en marché et des politiques agricoles du CEGAQ,
directeur de la Direction recherches et politiques agricoles
de l'Union des producteurs agricoles

Diapo 1: L'impasse

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs d'entre vous se demandent sans doute pourquoi nous avons choisi de parler de l'agriculture de l'Ouest dans une journée exclusivement consacrée aux perspectives agricoles québécoises.

Diapo 2: Prairietown

C'est parce que essentiellement les difficultés vécues par les agriculteurs de l'Ouest au cours de la dernière décennie, tant sur le plan économique que sur le plan écologique, sont tellement sérieuses et graves que toute l'économie agricole canadienne, donc celle du Québec, risque d'être profondément bouleversée au cours des prochaines années.

Il faut rappeler qu'à la fin des années 1970, début 1980, existait dans le monde agricole, et plus particulièrement dans l'Ouest, cette mentalité, cet état d'esprit qui prévoyait que le prix des céréales ne pouvait que grimper et atteindre des sommets sans précédents.

Fort de cette certitude, affichant l'optimisme de ceux qui marchent vers un fabuleux Klondike, les producteurs de l'Ouest ont rapidement conclu que plus gros signifiait plus riche. Ils ont donc acheté des terres, à des prix surévaluées, puis de la grosse machinerie, et encore des terres.

Ces dernières années, le réveil a été plutôt brutal: les prix n'ont jamais été aussi bas, les marchés sont engorgés et l'Ouest est en train de payer le prix d'une économie agricole trop peu diversifiée et trop dépendante des marchés internationaux.

Diapo 3: Des remous

Curieusement, un certain nombre de personnes au Québec s'imaginent que parce que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont des provinces lointaines, parce que notre économie agricole ici au Québec est diversifiée, parce qu'on possède de bons outils de stabilisation et de gestion de marché, parce qu'on dispose d'un formidable lobby politique, les problèmes de l'Ouest ne nous affecteront pas beaucoup.

Et bien, ceux qui pensent comme cela se trompent. Mais avant d'en faire la démonstration et d'aller plus loin, il convient d'abord d'identifier certaines particularités de l'économie agricole de l'Ouest et les comparer avec le Québec.

Diapo 4: Recettes monétaires

Une première constatation: les recettes monétaires agricoles sont trois fois plus importantes dans l'Ouest qu'au Québec. Comme il fallait s'y attendre, c'est la production de grains et d'oléagineux qui génèrent le plus de recettes monétaires agricoles dans les trois provinces de l'Ouest, soit 36 %.

Les paiements directs des gouvernements constituent la deuxième "production" en importance. En 1987, en effet, 25 % de toutes les recettes monétaires agricoles de l'Ouest provenaient des paiements directs de l'Etat ! Ce n'est pas peu dire: ces transferts étaient plus importants que la fameuse production de boeuf de l'Ouest, qui elle génère 20 % de toutes les recettes monétaires agricoles.

Le porc, loin derrière, constitue avec 6 % une production encore peu importante mais qui connaît une forte progression depuis quelques années.

La situation au Québec est bien différente. Les revenus, répartis sur plusieurs productions, sont beaucoup plus équilibrés. La production de lait, reconnue pour sa stabilité, occupe la première place, avec 32 % des recettes monétaires, suivie du porc, avec 20 %, et de la volaille et des oeufs, avec 11 %. Les paiements directs de l'Etat, avec 9 %, occupent le 4e rang au chapitre des sources les plus importantes de recettes monétaires au Québec.

Diapo 5: Les histogrammes

Deuxième caractéristique importante qu'il faut noter, c'est la place prépondérante qu'occupe l'agro-alimentaire dans l'économie de l'Ouest. En effet, de tous les services et les biens produits dans les provinces de l'Ouest, 18 % touchent de près ou de loin aux activités agricoles. C'est un emploi sur cinq qui en dépend.

En comparaison, la contribution de l'agro-alimentaire à l'économie québécoise se situe autour de 11 %. Cette comparaison est d'autant plus intéressante que globalement les trois provinces de l'Ouest génèrent à peu près le même volume d'activités économiques que le Québec.

Diapo 6: Le bateau

Une autre caractéristique de l'agriculture de l'Ouest tient à sa grande dépendance des marchés internationaux.

Alors que le Québec exporte l'équivalent de 21 % de toute sa production agricole hors du Canada, surtout des produits porcins, les provinces de l'Ouest elles, vendent plus de la moitié de leur production à l'extérieur du pays. C'est évidemment très considérable.

Au cours des dernières années, les exportations canadiennes de blé et d'orge, loin de s'être diversifiées, sont devenues au contraire plus concentrées. A titre d'exemple, 75 % de toute la production de blé est exportée. Les provinces de l'Ouest figurent donc parmi les plus grands exportateurs de denrées alimentaires au monde.

Diapo 7: Le lecteur qui consulte des données

L'absence presque complète d'un secteur de transformation développé constitue une autre particularité importante de l'Ouest. Pour chaque dollar de vente effectuée par les fermiers, l'industrie de la transformation n'y ajoute que 0,60 $. En comparaison, la valeur ajoutée des entreprises de transformation québécoises s'élève à près de 3,00 $. Ce que l'on appelle en économie des effets structurants sont à peu près inexistants dans l'Ouest.

Mais il n'y a pas que le secteur de transformation qui soit peu diversifié, le secteur primaire l'est également. En raison du fait que l'éventail des cultures praticables est moindre dans les Prairies que dans beaucoup d'autres régions du monde (2), les fermes sont condamnées à être grosses, spécialisées, extensives et essentiellement de monoculture. En 1961, par exemple, 37 % de toutes les terres agricoles de l'Ouest étaient consacrées à la monoculture; ce chiffre dépasse maintenant 50 %.

Inutile de dire qu'avec de telles particularités, l'Ouest est extrêmement vulnérable aux fluctuations des prix et à l'instabilité du marché international. Or, depuis 4 ou 5 ans, l'Ouest vit effectivement un état de crise, état de crise qui s'alimente à 3 sources différentes.

Diapo 8: Les ballons

La première, c'est le rétrécissement des marchés traditionnels résultant de la surproduction à l'échelle mondiale. Depuis le début des années 1960 en effet, l'un des aspects les plus frappants des tendances globales dans le secteur des céréales a été la progression constante de la production mondiale dans presque tous les pays. Il y a trente ans, les principaux débouchés de la production canadienne étaient en Europe, principalement en Allemagne et au Royaume-Uni. Or avec le temps, non seulement ces pays sont devenus autosuffisants, mais ils sont maintenant devenus de farouches compétiteurs sur les marchés internationaux.

Quant aux autres pays, très peuplés, comme la Chine, l'Union Soviétique, l'Inde, ils ont tous un désir commun, soit celui d'augmenter leur production agricole. Rien de bien rassurant pour l'avenir des exportations canadiennes.

La Chine, par exemple, est aujourd'hui autosuffisante. Si elle importe encore du blé du Canada, c'est parce qu'il serait trop coûteux de transporter au sud ce qu'elle produit au nord. Mais si l'on se fie aux dernières déclarations des autorités chinoises, ce n'est plus qu'une question de temps avant qu'on solutionne ce problème.

Les mêmes constatations s'imposent pour l'Union Soviétique. Dans ce pays, ce n'est pas tant la production qui fait obstacle à l'autosuffisance que les problèmes reliés à la récolte, à l'entreposage et au transport. Chaque année, plus de 20 % de la production soviétique serait ainsi gaspillée. Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, c'est exactement cette quantité que l'URSS doit importer chaque année pour satisfaire ses besoins.

Question: Si dans le processus de libéralisation de leurs économies, les Chinois et les Soviétiques réussissent à produire davantage de grains, à qui le Canada va-t-il vendre son grain ?

Diapo 9: La guerre de subventions

L'autre source de problème pour l'Ouest, c'est la terrible guerre de subventions que se livre les Européens et les Américains. La logique est implacable: l'Europe et les Etats-Unis utilisent des subventions pour soutenir le revenu de leurs agriculteurs. Mais comme ces mesures stimulent la production et qu'elles ne sont pas accompagnées de règles de discipline, les Américains et les Européens doivent de nouveau recourir aux subventions pour écouler leurs surplus et pour protéger leur part de marché.

Coincés entre ces deux poids lourds de l'économie mondiale, la position des producteurs canadiens, comme on peut le voir à l'écran, est plutôt inconfortable.

Diapo 10: Le désert

Un dernier problème enfin, et celui-ci n'est pas le moindre, c'est la détérioration continue de leur environnement. Comme partout ailleurs dans le monde, la rentabilité de l'agriculture de l'Ouest repose sur la productivité des 10 premiers centimètres de la couche de surface. Si naturellement cette couche se renouvelle constamment, elle s'épuise aussi continuellement.

Les pratiques culturales actuelles font que la vitesse d'épuisement dépasse de loin la rapidité avec laquelle se forme la couche arabe (4). Cette dégradation des sols due à l'érosion éolienne et hydrique, à la disposition de la matière organique, à la salinisation, à l'acidification et au compactage, coûte évidemment très cher.

Le Conseil des Sciences du Canada évalue les pertes à près de 1,5 milliards $ par année, soit 12 000 $ par ferme. Lorsqu'on sait que le revenu net moyen des agriculteurs de l'Ouest s'élève à 20 000 $ par année, on comprend mieux l'ampleur du phénomène.

Diapo 11: Assurance-stabilisation

A partir de cette problématique, il est clair que sans un soutien massif de l'Etat, l'agriculture de l'Ouest ne pourrait pas survivre.

Avant 1979, l'aide publique était exclusivement axée sur la commercialisation et le transport, et les dépenses ne dépassaient jamais le demi-milliard de dollars. Mais au cours des dernières années, l'expansion rapide des programmes de soutien et autres sommes d'aide ont propulsé les dépenses publiques au-dessus de la barre des 3 milliards $. (1) (2)

Les outils d'intervention que l'Etat a utilisés pour venir en aide à l'agriculture sont aussi nombreux que variés. Parmi ceux-ci, le plus important est sans contredit le programme de stabilisation des grains de l'Ouest.

Ce programme exclusif, qui a pour objectif de stabiliser le revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, a entraîné des versements nets totaux de l'ordre de 2,2 milliards au cours de 1986 et 1987.

En théorie, ce fonds d'assurance est alimenté aux trois-quarts par le gouvernement fédéral et au quart par les producteurs. En pratique, la contribution du gouvernement fédéral est beaucoup plus élevée. J'y reviendrai un peu plus loin.

Diapo 12: Le train

Un autre programme important est celui qui permet le versement de subventions fédérales aux compagnies de chemin de fer.

En vertu des fameux accords du Nid-de-Corbeau, en effet, l'Etat verse aux compagnies ferroviaires plus de 750 millions de $ par année pour permettre aux provinces de l'Ouest d'être compétitives sur les marchés internationaux.

Pour les producteurs de céréales de l'Ouest, ces subventions sont absolument vitales compte tenu du fait que les distances qui les séparent de leurs marchés d'exportation sont parmi les plus élevées au monde.

Diapo 13: Le programme spécial

D'autre part, en 1986 et 1987, au moment où la guerre commerciale faisait rage entre les Américains et les Européens, le Canada, qui s'était vu contraint de réduire ses prix pour ne pas perdre de clients, a dû recourir à un programme spécial (un autre !) pour compenser ses producteurs.

Car contrairement aux producteurs américains et européens qui savent au moment d'ensemencer leurs terres qu'ils obtiendront un prix garanti, ceux de l'Ouest ont toujours vendu aux prix obtenus sur le marché international par la Commission canadienne du blé.

Or, comme ces prix ne cessaient de baisser et comme l'assurance-stabilisation ne garantissait que le prix moyen obtenu au cours des cinq années précédentes, ce qui était nettement insuffisant pour assurer un minimum de revenus aux producteurs, l'Etat a dû verser 821 millions $ de plus en 1986 et près de 1 milliard $ en 1987. C'est l'époque de la fameuse valse des milliards.

Par cette intervention, le fédéral espérait signifier aux partenaires commerciaux qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner ses producteurs, encore moins se faire damer le pion sur les marchés internationaux. De toute façon, il n'avait pas le choix: c'était ça ou créer un immense parc national entre Winnipeg et Calgary.

Diapo 14: L'arrosoir

L'assurance-récolte est un autre programme mis en place par l'Etat pour aider les producteurs de l'Ouest en cas de sinistre.

Le hic c'est que les périodes de sécheresse dans l'Ouest sont presque aussi nombreuses que nos tempêtes de neige. Ce n'est plus comme autrefois un événement exceptionnel, mais un état de fait.

Bien qu'il s'agisse d'un programme à frais partagés - moitié par l'Etat, moitié par les producteurs - le régime actuel est tellement peu attrayant et la couverture si peu élevée que les producteurs hésitent à adhérer au programme.

Résultat: en plus de sa cotisation au fonds d'assurance-récolte, le fédéral devra verser 200 millions $ de plus pour couvrir les pertes dues à la sécheresse de 1988.

Diapo 15: Coffre d'argent

Les interventions de l'Etat ne se limitent pas qu'aux programmes que l'on vient de décrire. Lorsque les choses se détériorent et que les producteurs sont en difficulté, le fédéral se réserve le droit d'intervenir de façon ad hoc.

Ce fut le cas lorsqu'il s'est engagé à éponger les déficits de la Commission canadienne du blé (en 1985 et 1986) pour un montant total de 311 millions de dollars; ce fut encore le cas en 1987 lorsqu'il a effacé un déficit de 750 millions dans le fonds d'assurance-stabilisation des grains de l'Ouest.

Diapo 16: Histogrammes

En période de crise, l'économie agricole de l'Ouest est donc fortement tributaire de l'aide gouvernementale. Le graphique qui vient d'apparaître à l'écran illustre très bien ce phénomène.

Les barres rouges représentent le revenu net des agriculteurs sans paiements directs de l'Etat. Les barres de couleur brune représentent le même revenu mais augmenté des paiements directs de l'Etat.

En 1980, comme on peut le constater, les paiements directs de l'Etat dépassaient à peine 150 millions $. En 1987, au pire de la crise, c'est uniquement grâce à ces paiements que le revenu net agricole a été positif dans l'Ouest du Canada.

Diapo 17: Le cheval

Or même avec cette aide publique sans précédent, plusieurs agriculteurs dans l'Ouest éprouvent de sérieuses difficultés. Ce problème est particulièrement évident chez les jeunes producteurs et chez ceux qui, pendant la période d'euphorie des années 1970, ont acheté des terres à des prix surévalués.

Selon les chiffres du Conseil économique du Canada, près du quart des agriculteurs de l'Ouest étaient en 1987 ou bien en sérieuses difficultés financières, ou bien en faillite technique.

Ce phénomène s'explique par le fait que dans la plupart des régions de l'Ouest, la valeur des terres a chuté de 30 % depuis 1984. Imaginez les conséquences au Québec si le prix des quotas venait à diminuer d'une façon aussi brusque !

Diapo 18: Le pari

Mais de toute cette démonstration, il ne faudrait pas conclure que l'Ouest est voué à une mort lente par asphyxie. Il y a un certain nombre de personnes qui croit que l'agriculture de l'Ouest, sous certaines conditions, est viable. Ce sont les même personnes qui font le pari de l'efficacité et de la productivité.

Par la force des choses, en effet, l'Ouest est en train de vivre une restructuration majeure de son économie agricole. Les plus faibles sont en train de disparaître. Ceux qui restent sont d'une race capable de gérer les risques associés à l'alternance des hauts et des bas de l'agriculture et de produire des céréales ou de la viande rouge avec des coûts de production minimes. Dans les années 90, le Québec fera face à un redoutable adversaire.

Diapo 19: Les négociateurs

La stratégie canadienne au niveau des négociations du GATT, par exemple, est un enjeu majeur pour l'Ouest. Les pressions sur nos négociateurs vont être énormes.

Le poids économique de l'agriculture de l'Ouest pèsera bien lourd lorsque viendra le temps de parapher les clauses de l'entente finale. (Juste pour illustrer cet argument, le sac que je tiens actuellement représente toute la production céréalière du Québec - production dont nous sommes fiers à juste titre. Celui-ci représente toute la production céréalière de l'Ouest !)

Contrairement au Québec, qui préconise une stratégie basée sur des règles de discipline et des mesures de contrôle de la production, les provinces de l'Ouest elles, veulent augmenter leur production de 40 % d'ici l'an 2 000. L'augmentation des échanges commerciaux est donc essentiel à leur stratégie de développement.

Question: Puisque ce sont les mêmes objectifs que poursuivent les présentes négociations du GATT, comment le Québec s'y prendra-t-il pour défendre ses intérêts auprès des négociateurs canadiens ?

Diapo 20: La poubelle

Deuxième défi qui confrontera le Québec dans les années 1990, c'est celui de la réforme des politiques agricoles canadiennes. Il n'y a pas de doute que les présentes négociations du GATT, si elles aboutissent, vont considérablement modifier nos programmes et nos politiques agricoles.

Et de toute façon, avec ou sans le GATT, les pressions vont être très fortes pour revoir en profondeur nos politiques actuelles. Dans l'Ouest, on parle de plus en plus de découpling, de revenus nets stabilisés, d'élimination graduelle des subsides à la production, comme ceux par exemple qui existent dans la production laitière, d'accès garanti à nos marchés.

Dans ce contexte, comment fera-t-on pour concilier les intérêts fondamentalement opposés des agriculteurs de l'Ouest et de ceux du Québec sur ces questions.

Diapo 21: Diversification

Troisième défi enfin, c'est celui de la diversification. Les provinces de l'Ouest veulent se diversifier: les discussions récentes ont fait clairement ressortir leur "parti pris" d'augmenter la production porcine, d'obtenir une plus grande part des quotas nationaux de lait, de développer davantage des secteurs à valeur ajoutée.

Les tensions qui existent aujourd'hui entre l'Est et l'Ouest au sujet des productions contingentées ne sont qu'une pâle imitation de celles qui prévaudront dans les années à venir. Quelle stratégie le Québec devra-t-il adopter face à l'Ouest ? Celle de la ligne dure ou celle des compromis ?

Diapo 22: La bombe

Pour la communauté agricole québécoise, la question fondamentale se résume à peu de choses: sommes-nous assis sur une bombe à retardement ou sur un pétard mouillé ?

Si la crise actuelle ne se désamorce pas, c'est sans doute la première hypothèse qui est la plus vraisemblable. Il faudra alors agir en conséquence.

Mais si par contre la Chine, l'Inde ou l'Union Soviétique subissaient un revers important au niveau de leur réforme agraire, ou si d'importantes sécheresses sévissaient dans les deux hémisphères, le prix des grains se remettrait à grimper et tout l'édifice de l'analyse que nous venons de faire s'écroulerait comme un château de cartes.

Mais les tendances à long terme étant ce qu'elles sont, ce sursaut ne ferait probablement que repousser de quelques années les défis auxquels le Québec aura à faire face un jour.

Sur ce, je termine en vous remerciant de votre bonne attention.

Claude Lafleur
Longueuil, 6 mars 1989
/fb

Ouvrages consultés

1. MAPAQ et Al., "Une question d'équité", Mai 1988

2. CONSEIL ECONOMIQUE DU CANADA, "Maîtriser les risques", 1988

3. SASKATCHEWAN WHEAT POOL, "Policy Manual", 1988

4. CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA, "La dégradation du sol au Canada: un mal en progression", Septembre 1986

5. CANADA GRAIN COUNCIL, "A blue print for the future", December 1988

6. GROUPE DE TRAVAIL GRAINS 2000, "L'autre vie", Décembre 1988

7. SOCIETE DU CREDIT AGRICOLE, "Sondage agricole", 1988

8. LOUBIER, Yvan: "Négociations multilatérales et agriculture", UPA, Septembre 1988

9. MAPAQ, "Bilan statistique du commerce international des produits agricoles et alimentaires, Québec et Canada, 1979 à 1987

10. FINKLE, Peter et al, "L'assurance du revenu agricole net: nouvelle orientation de la politique agricole Université d'Ottawa, 1988

11. UPA et al, "Réactions (...) au Comité de révision de l'Office du transport des grains présidé par M. John Worner" UPA, 1986

12. BUREAU NATIONAL DES GRAINS, "Safety net consultations participant's kit", January 1989

13. GLOBE AND MAIL, "Harvest of dispair", Report on business, June 1988

14. Agriculture Canada, "Aide-mémoire agricole", Octobre 1988

15. Agriculture Canada, "Revenu agricole, décembre 1988", Analyse du marché.

LE DÉFI DE LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST

LES OPTIONS ENVISAGÉES PAR L'ÉTAT

Conférence

préparée par

Marc Dion, directeur de la Direction de l'analyse
des politiques du ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

LE DÉFI DE LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST
- LES OPTIONS ENVISAGÉES PAR L'ÉTAT -

1 - LA RÉFORME DE LA POLITIQUE CANADIENNE

MON CONFRÈRE CLAUDE LAFLEUR VIENT DE DRESSER UN PORTRAIT SOMMAIRE DE CE QUE NOUS CONVENONS D'APPELER "LE CUL-DE-SAC DE L'OUEST". CE PORTRAIT SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS SUR LES PERSPECTIVES QUI S'OFFRENT À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES.

NOTONS, DÈS LE DÉPART, QUE LES PARAMÈTRES FONDAMENTAUX TELS QUE LES MODES DE PRODUCTION, LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS OU LES CONDITIONS DU COMMERCE INTERNATIONAL ONT ÉTÉ CONSIDÉRABLEMENT BOULEVERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES. A L'AUBE DES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX, PLUSIEURS FACTEURS CONVERGENTS NOUS INVITENT À UNE RÉFLEXION PROFONDE SUR NOTRE POLITIQUE AGRICOLE, SES OBJECTIFS ET SES MOYENS.

AINSI, LA POLITIQUE AGRICOLE DU CANADA EST PRÉSENTEMENT L'OBJET DE NOMBREUSES HYPOTHÈSES QUI, PRISES DANS LEUR ENSEMBLE, CONSTITUENT L'ANNONCE D'UN VIRAGE MAJEUR, PRINCIPALEMENT AU CHAPITRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES PRODUCTEURS QUI EST L'UN DES VOLETS FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE. CE VIRAGE, COMMANDÉ PAR DE NOUVEAUX ENJEUX ET DE NOUVELLES FORCES, RÉSULTE NOTAMMENT:

1° DES CONDITIONS DU MARCHÉ MONDIAL:

- DU RÉTRÉCISSEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX;
- DE LA GUERRE COMMERCIALE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA CEE;

2° DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (GATT) QUI VISENT LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE ET QUI APPELLENT UNE RÉFORME DES POLITIQUES AGRICOLES AFIN DE RÉDUIRE LEURS EFFETS SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL;

3° DE L'ESCALADE DES BUDGETS GOUVERNEMENTAUX ET DE L'EFFORT DE RESSERREMENT DE CES BUDGETS QUI S'AMORCENT DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS;

4° DE L'INAPTITUDE DE CERTAINES POLITIQUES À RÉPONDRE AUX BESOINS DES AGRICULTEURS;

5° PLUS NATIONALEMENT, UNE PRESSION CROISSANTE EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ ENTRE LES PRODUCTEURS DE TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS.

ON SE PRÉPARE DONC À RÉVISER DES SECTIONS COMPLÈTES DE LA POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE EN TENANT COMPTE DE CES FACTEURS. D'UNE FAÇON PLUS IMMÉDIATE, LA POLITIQUE CÉRÉALIÈRE CANADIENNE EST PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE. NOUS IGNORONS ENCORE QUELLES SONT LES ORIENTATIONS PRÉCISES QUI SERONT PRIVILÉGIÉES. CEPENDANT, NOUS CONNAISSONS LES OPTIONS ACTUELLEMENT SOUMISES À LA RÉFLEXION DES INTERVENANTS.

JE TENTERAI SIMPLEMENT DE SOUMETTRE À VOTRE RÉFLEXION:

1° L'"ABC" DES "OPTIONS ENVISAGÉES PAR L'ÉTAT" QUI SONT PRÉSENTEMENT L'OBJET DES DÉBATS SUR LA SCÈNE AGRICOLE ET QUI S'OFFRENT EN RÉPONSE AUX PRÉOCCUPATIONS CANADIENNES;

2° LES OBJECTIFS QUI POURRAIENT INSPIRER LE GOUVERNEMENT CANADIEN;

3° L'IMPORTANCE DE CES QUESTIONS POUR LE QUÉBEC.

2 - La conférence des ministres

En juillet 1988, la conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'agriculture décidait de favoriser "le développement d'un seul programme de stabilisation des prix pour les producteurs de grains à l'échelle nationale" pour l'année-récolte 1989, les ministres ont également demandé l'implantation d'un programme intérimaire pour l'Est du Canada.

Les quatre principales raisons motivant cette décision unanime des ministres étaient:

1° L'existence de deux régimes différents de stabilisation des céréales

- Le "WGSA" pour les Prairies (Programme de stabilisation des grains de l'Ouest);
- L'OSPA pour le reste du Canada (Office de stabilisation des prix agricoles).

2° L'inéquité des programmes actuels

- Il existe une différence significative entre les avantages nets du "WGSA" et de l'OSPA.

3° L'insatisfaction des producteurs de grains consommés sur la ferme

- Les deux régimes de stabilisation ne couvrent que les céréales commercialisées;

- UN RAPPORT DU PROFESSEUR KRAFT RECOMMANDE QUE LA TOTALITÉ DES CÉRÉALES PRODUITES SOIENT COUVERTES PAR UN RÉGIME DE STABILISATION.

4° UNE COUVERTURE INADÉQUATE DES RISQUES

- EN PÉRIODE PROLONGÉE DE BAS PRIX, L'UTILISATION D'UNE MOYENNE MOBILE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, DANS LE CALCUL, RÉDUIT CONSIDÉRABLEMENT LE NIVEAU DE SUPPORT.

3 - LA SÉCURITÉ DU REVENU ET LE "DECOUPLING"

PARALLÈLEMENT À CETTE VOLONTÉ DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE, PLUSIEURS ÉTUDES ET RÉFLEXIONS ÉTAIENT EN PRÉPARATION CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU REVENU. JE VOUS PROPOSE DONC DE FAIRE UN TOUR D'HORIZON SOMMAIRE DES OPTIONS DÉVELOPPÉES PAR LE BUREAU NATIONAL DES GRAINS, ET PAR LE GROUPE GRAINS 2000 ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA.

SOULIGNONS QUE LA MAJORITÉ DES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR CES GROUPES ET ORGANISMES FAIT APPEL À UNE NOTION RELATIVEMENT RÉCENTE QUE L'ON DÉSIGNE EN ANGLAIS PAR LE MOT "DECOUPLING" OU DES RÉGIMES DE SOUTIEN DÉLIÉS. LE "DECOUPLING" EST UNE NOTION LARGEMENT VÉHICULÉE PAR L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) ET QUI FUT DÉVELOPPÉE AUX ÉTATS-UNIS. ON S'ATTEND GÉNÉRALEMENT QU'UNE POLITIQUE DÉLIÉE PERMETTE AUX GOUVERNEMENTS DE SUBVENTIONNER LES AGRICULTEURS SANS FAUSSER LES RÈGLES DU MARCHÉ ET LES DÉCISIONS DE PRODUCTION. EN D'AUTRES TERMES, L'AIDE N'EST PAS LIÉE À UN SECTEUR AGRICOLE PARTICULIER OU À DES NIVEAUX DE PRODUCTION.

AU CHAPITRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, ON NE RETROUVE PAS DE PROGRAMMES DE CE GENRE QUI SONT UTILISÉS ACTUELLEMENT AU SEIN DES PAYS INDUSTRIALISÉS, MAIS CERTAINS PAYS CHERCHENT ACTUELLEMENT LES MOYENS DE PASSER CE CONCEPT DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE. PLUS LES TRAVAUX AVANCENT, PLUS ON RÉALISE QU'IL S'AGIT D'UN CONCEPT RELATIF, C'EST-À-DIRE QUE LES DIVERSES ALTERNATIVES SONT PLUS OU MOINS DÉLIÉES. ON NOTE DONC UNE TENDANCE FAVORABLE À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU DÉLIÉS.

4 - LE BUREAU NATIONAL DES GRAINS

EN DÉCEMBRE 1988, LE BUREAU NATIONAL DES GRAINS DE WINNIPEG RENDAIT PUBLIC UN DOCUMENT D'ÉTUDE ET DE DISCUSSIONS CONCERNANT LA POLITIQUE DE STABILISATION INTITULÉ, "EXPOSÉ D'OPTIONS CONCERNANT LA PROTECTION DU REVENU DES CÉRÉALICULTEURS". EN PLUS DE S'INTERROGER SUR LE PARTAGE DES COÛTS, ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES PRODUCTEURS, ET SUR LE PRINCIPE DE RENDRE LES CÉRÉALES CONSOMMÉES SUR LA FERME ADMISSIBLES AU MÊME TITRE QUE LES CÉRÉALES COMMERCIALISÉES, CE DOCUMENT PROPOSE CINQ OPTIONS DE PROGRAMMES, SOIT:

1° L'OSPA-TRIPARTITE

- COUVERTURE DES CÉRÉALES, DES OLÉAGINEUX ET DES CULTURES SPÉCIALES;
- FORMULE SEMBLABLE À CELLE DES VIANDES ROUGES;
- AJOUT D'UN MÉCANISME DE PROTECTION POUR LES PÉRIODES PROLONGÉES DE BAS PRIX;

- AUGMENTATION DU NIVEAU DE COUVERTURE (+ DE 90 %);

- INCORPORATION DES MONTANTS D'ASSURANCE-RÉCOLTE PERÇUS.

2° LE CONTRAT INDIVIDUEL DE PRIX GARANTI

- CRÉATION D'UN COMPTE INDIVIDUEL POUR CHAQUE PRODUCTEUR;

- CONTRAT DE 8 À 10 ANS;

- ASSURE UN VOLUME DE PRODUCTION, SELON UNE FORMULE SEMBLABLE À L'OSPA APPLICABLE À CHAQUE FERME.

3° LA GARANTIE DU COÛT TOTAL DE PRODUCTION

- PROPOSITION ÉQUIVALENTE AUX RÉGIMES QUÉBÉCOIS DE STABILISATION.

N.B. LES RESPONSABLES DU BUREAU NATIONAL DES GRAINS SONT GÉNÉRALEMENT RÉSERVÉS PAR RAPPORT À CETTE OPTION. LA GARANTIE D'UN CERTAIN POURCENTAGE DU COÛT TOTAL DE PRODUCTION SEMBLE MIEUX PERÇUE.

4° LA GARANTIE DE REVENU BRUT POUR CHAQUE FERME

- CALCUL DU NIVEAU DE SOUTIEN IDENTIQUE À L'OSPA;

- ON CONSIDÈRE LE REVENU GLOBAL GARANTI DE CHAQUE FERME EN FAISANT LA SOMME DE TOUTES LES CULTURES;

- LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ LORSQUE LE REVENU BRUT DE L'ENSEMBLE DES CULTURES EST AU-DESSOUS DE LA GARANTIE PROPRE À L'EXPLOITATION AGRICOLE.

5° La stabilisation du revenu net individuel

- cette option a été développée par le groupe (Grains 2000), nous en traitepons dans la section suivante.

N.B. La répartition du coût, entre les producteurs et les gouvernements, des cinq options proposées par le Bureau national des grains n'est pas encore définie.

5 - Le groupe Grains 2000

Le groupe "Grains 2000" est une création du Bureau national des grains. Ce groupe consultatif doit favoriser un échange d'information et une participation du secteur à l'élaboration d'une politique sur les grains. Le rapport du groupe "Grains 2000" a été rendu public en décembre dernier et on y propose trois avenues d'intervention complémentaire.

1° Un plan national de stabilisation des revenus nets individuels

- créer un compte individuel dans lequel les primes du producteur et du gouvernement sont déposées;

- vise à stabiliser l'ensemble des revenus agricoles (grandes cultures et productions animales);

- le producteur gère son propre fonds et peut décider de ne pas retirer de compensations;

- il y a une compensation lorsque la marge de l'année en cours est inférieure à la marge moyenne des cinq années précédentes;

- LES CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT CESSENT LORSQUE LE SOLDE TOTALISE 200 % DE LA MOYENNE DES VENTES ADMISSIBLES DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

SOULIGNONS QUE CETTE DERNIÈRE OPTION DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE AVEC BEAUCOUP D'ATTENTION PUISQU'ELLE SUSCITE DE L'INTÉRÊT DANS LES PROVINCES DE L'OUEST ET CHEZ CERTAINS RESPONSABLES D'AGRICULTURE CANADA. NOTONS CEPENDANT QU'ON NE PEUT IGNORER LES RÉCENTES ENTENTES TRIPARTITES CONCERNANT LES VIANDES ROUGES.

2° LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES

- CRÉATION D'UN INSTITUT DES VIANDES;
- TRAVAUX DE RECHERCHE;
- PROMOUVOIR L'EXPORTATION;
- MESURES FISCALES.

3° LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS

- PAR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS;
- PAR LA DIVERSIFICATION DES CULTURES;
- PAR LA VALORISATION DES PRODUITS.

6 - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

A LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN, M. GRANT DEVINE, LE CONSEIL A ENTREPRIS, EN 1987, UNE ÉTUDE EXHAUSTIVE SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST DU CANADA. CETTE ÉTUDE, QUI CONCLUT À LA RENTABILITÉ DE L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE DANS L'OUEST, CONSTATE QU'IL FAUT RÉPONDRE À L'INSTABILITÉ DES REVENUS EN PARTAGEANT LES RISQUES ENTRE LES AGRICULTEURS ET L'ÉTAT. SELON LE CONSEIL, LES PROGRAMMES ACTUELS:

1° ENCOURAGENT LA DÉPENDANCE DES AGRICULTEURS À L'ÉGARD DE L'ÉTAT;
2° DÉCOURAGENT L'INNOVATION;
3° ORIENTENT LES DÉCISIONS DE PRODUCTION EN FONCTION DES PROGRAMMES PLUTÔT QUE DES SIGNAUX DU MARCHÉ;
4° DÉCOURAGENT LA DIVERSIFICATION DES AVOIRS;
5° AMPLIFIENT LA SPÉCULATION FONCIÈRE ET FAVORISENT L'ENDETTEMENT.

LE CONSEIL PROPOSE UN RÉGIME DE SOUTIEN DÉLIÉ (DECOUPLING) AFIN DE RÉPONDRE AUX QUATRE OBJECTIFS SUIVANTS:

1° RÉDUIRE L'INSTABILITÉ DES REVENUS;
2° PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ;
3° AUGMENTER LA PART DE RESPONSABILITÉS DES AGRICULTEURS;
4° ÉLIMINER LES OBSTACLES À LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES.

LA PROPOSITION DU CONSEIL SE SUBDIVISE EN QUATRE VOLETS APPLICABLES À PARTIR DES CONDITIONS PROPRES À CHAQUE FERME, INDÉPENDAMMENT DU TYPE DE PRODUCTION AGRICOLE:

1° <u>L'ASSURANCE REVENU POUR LES AGRICULTEURS</u>

- PARTICIPATION UNIVERSELLE;
- COTISATION DE L'ÉTAT ÉGALE À CELLE DE L'AGRICULTEUR;
- COTISATION EN FONCTION DES RECETTES NETTES.

2° LE FONDS DE STABILISATION DU REVENU

- PARTICIPATION FACULTATIVE;
- INVESTISSEMENT EN FONCTION DES GAINS DE REVENU ET DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT;
- CONTPEPARTIE DE L'ÉTAT ÉGALE À CELLE DE L'AGRICULTEUR.

3° L'OPTION DE RÉORIENTATION DES AGRICULTEURS

- PERMET À UN AGRICULTEUR DE DISPOSER DES AVOIRS ACCUMULÉS DANS LE FONDS DE STABILISATION DU REVENU, AU MOMENT DE LA RETRAITE D'UNE PERSONNE DU SECTEUR AGRICOLE, COMME D'UN GAIN EN CAPITAL EXONÉRÉ D'IMPÔT.

4° SOUTIEN AU REVENU FAMILIAL EN CAS DE CATASTROPHE

- ASSISTANCE TEMPORAIRE APPLICABLE LORS DE LA CHUTE DU REVENU AGRICOLE RÉGIONAL;
- SUPPLÉMENT AU REVENU FAMILIAL TOTAL;
- NIVEAU DE SOUTIEN EN FONCTION D'UN SEUIL DE FAIBLE REVENU.

EN PLUS DE RECOMMANDER UN SYSTÈME DE SOUTIEN DU REVENU DÉLIÉ, LE CONSEIL FORMULE UNE SÉRIE DE CORRECTIFS À LA POLITIQUE ACTUELLE. CES CORRECTIFS PORTENT PRINCIPALEMENT SUR LES SUJETS SUIVANTS:

1° AMÉLIORER LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE EN SOUTENANT LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE;

2° ÉTENDRE LA PORTÉE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE EN Y INCLUANT LES FOURRAGES ET E[illegible]DANT LE PROGRAMME OBLIGATOIRE;

3° AMÉLIORER LES POLITIQUES DE CRÉDITS EN CALCULANT LA CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTEURS SELON LES PRÉVISIONS DE CAISSE PLUTÔT QUE SUR LA VALEUR DES TERRES;

4° FACILITER LA RÉORIENTATION DES AGRICULTEURS EN AMÉLIORANT LES PROGRAMMES SUR LA FORMATION ET LA MOBILITÉ;

5° AMÉLIORER LES PROGRAMMES DE GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AFIN DE MIEUX LES ADAPTER AUX BESOINS DES AGRICULTEURS ET AUX POSSIBILITÉS DE DIVERSIFICATION;

6° ÉTABLIR UN PROGRAMME DE CONSERVATION DES SOLS ET DE MISE EN RÉSERVE DES SUPERFICIES EMBLAVÉES À FAIBLE RENDEMENT EN SUPERFICIES DE FOURRAGE.

7 - LA LOI SUR LE TRANSPORT DES GRAINS DE L'OUEST (MID-DE-CORBEAU)

COMME NOUS LE SAVONS, CETTE LOI PERMET LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES FERROVIAIRES POUR LE TRANSPORT DES GRAINS DES PRAIRIES VERS LES PORTS. CETTE LOI EST PRÉSENTEMENT L'OBJET DE NOMBREUSES PRESSIONS, ET CELA À DEUX NIVEAUX:

1° AU NIVEAU INTÉRIEUR

- LES PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST ONT DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'APPLIQUER UN PROJET PILOTE À L'ALBERTA ET À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AFIN DE VERSER LES PAIEMENTS AUX CÉRÉALICULTEURS CE QUI FAVORISERAIT LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES DANS L'OUEST;

- RÉCEMMENT À EDMONTON, LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA, M. DON MAZANKOWSKI, N'A PAS CACHÉ SES PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU MID-DE-CORBEAU EN DÉCLARANT QUE SI LE MODE DE PAIEMENT NUIT À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST, LE GOUVERNEMENT DOIT PRENDRE LES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR RÉSOUDRE CE PROBLÈME. BIEN QU'IL N'A ÉMIS AUCUNE OPINION SUR LES SOLUTIONS ET SUR L'ÉCHÉANCIER, CECI DÉMONTRE UNE PRÉOCCUPATION CERTAINE POUR CETTE QUESTION.

2° <u>AU NIVEAU INTERNATIONAL</u>

- AU COURS DE LA PRÉSENTE RONDE DE NÉGOCIATIONS DU "GATT", LES PAYS SIGNATAIRES, DONT LE CANADA, DISCUTERONT DE LA POSSIBILITÉ D'ÉLIMINER CERTAINS TYPES DE SUBVENTIONS DONT LES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION;

- LES SUBVENTIONS VERSÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LE TRANSPORT DES GRAINS DE L'OUEST SONT PERÇUES PAR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX DU CANADA, COMME DES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION.

8 - <u>L'AGENCE DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST</u>

LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST EST DIRECTEMENT LIÉE AU MARCHÉ DES RESSOURCES PRIMAIRES (AGRICULTURE, MINES, PÉTROLE, FORÊT). AFIN D'ATTÉNUER LES EFFETS DES FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DES RESSOURCES ET D'ÉLARGIR LA BASE DE L'ÉCONOMIE DE CETTE RÉGION, LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ANNONÇAIT EN AOÛT 1987, LA CONSTITUTION DE L'AGENCE DE DIVERSIFICATION DE

L'ÉCONOMIE DE L'OUEST ET CRÉAIT UN FONDS DE 1,2 MILLIARD $ POUR CINQ ANS. L'AGENCE CHERCHE DONC À FAVORISER LA NAISSANCE ET LA CROISSANCE DE NOUVEAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES DANS L'OUEST DU CANADA.

1° JUSQU'À PRÉSENT, PLUS DE 725 PROJETS FURENT APPROUVÉS POUR DES INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 442 MILLIONS $.

2° EN ALBERTA, PAR EXEMPLE, 40 % DES PROJETS QUI FURENT APPROUVÉS CONCERNENT LA TRANSFORMATION ET LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES.

3° LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE ÉTANT MAJEUR AU SEIN DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST, IL FALLAIT S'ATTENDRE À UN LIEN IMPORTANT ENTRE L'AGENCE ET LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE AGRO-ALIMENTAIRE. CE LIEN POURRA MÊME ÊTRE RESSERRÉ AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES PAR LA NOMINATION RÉCENTE DE M. CHARLES MAYER COMME MINISTRE RESPONSABLE DE L'AGENCE, EN PLUS D'ASSUMER LE DOSSIER DES CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX.

9 - LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

POUR NE CITER QUE QUELQUES CHIFFRES, DEPUIS 1980-1981, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A DÉPENSÉ, DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE CANADIEN, PLUS DE 23 MILLIARDS $, DONT 15,2 MILLIARDS $ (64,6 %) DANS LES PRAIRIES. POUR LA SEULE ANNÉE 1987-1988, LE GOUVERNEMENT DU CANADA A CONSACRÉ ENVIRON 5,4 MILLIARDS $ À L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE.

SELON NOTRE ANALYSE, LES PRINCIPAUX OBJECTIFS, NON OFFICIELS, POURSUIVIS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LA DÉFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE SONT DE CINQ ORDRES, SOIT:

1° DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

- PAR DES PROGRAMMES QUI RÉDUISENT LES DISTORSIONS COMMERCIALES ET QUI PERMETTENT AUX PRODUCTEURS DE RÉPONDRE AUX SIGNAUX DU MARCHÉ.

2° DE DÉFINIR UNE POLITIQUE AGRICOLE PLUS ÉQUITABLE

- À LA SUITE DES INTERVENTIONS DE L'UPA, DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, LES INTERVENANTS SONT DE PLUS EN PLUS SENSIBLES À CETTE RÉALITÉ SUR LA SCÈNE CANADIENNE.

3° DE DIVERSIFIER L'AGRICULTURE DE L'OUEST

- AFIN DE LA RENDRE MOINS VULNÉRABLE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DES CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX ET DE PARTAGER LES RISQUES SUR UN PLUS GRAND NOMBRE DE PRODUITS ET D'ASSURER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'OUEST, QUI DÉPEND LARGEMENT DE LA PERFORMANCE DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE.

4° D'ÉLIMINER LES INTERVENTIONS SPÉCIALES

- TELLES QUE LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN SUR LES GRAINS ET LES PAIEMENTS SPÉCIAUX POUR LES SÉCHERESSES.

5° DE RÉDUIRE LES COÛTS INHÉRENTS AU SUPPORT DU SECTEUR AGRICOLE

- PAR LE PARTAGE DES COÛTS AVEC LES PROVINCES ET LES PRODUCTEURS OU EN MODIFIANT LE NIVEAU DU SUPPORT TOTAL.

10 - Les enjeux

On constate qu'il y a une nomenclature importante d'initiatives qui sont présentement soumises à notre réflexion et qui animeront les débats concernant la politique agricole canadienne au cours des prochaines années. Dans tout ce débat, il importe de retenir trois enjeux fondamentaux:

1° L'accès au marché

- Le Canada exporte pour environ 4,6 milliards $ de céréales annuellement et cherche à assurer un meilleur débouché pour ses céréales;

- le marché international offrant de moins en moins de nouveaux débouchés pour les céréales, le Canada est donc un défenseur du principe de l'accès au marché dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (GATT);

- on note chez les agriculteurs des Prairies une grande préoccupation vis-à-vis l'imposition de droits compensateurs (taxe à l'exportation). Étant donné l'importance des exportations, on veut éviter l'imposition de droits compensateurs par les pays importateurs, à la suite de subventions spécifiques à l'industrie céréalière.

2° La diversification

- La diversification de l'agriculture est une des grandes priorités pour les Prairies puisque les céréales à l'état brut offrent de moins en moins de perspectives de croissance commerciales sur le marché mondial;

- LES PRODUCTIONS ANIMALES CONSTITUENT UN DÉBOUCHÉ DIRECT POUR LES CÉRÉALES TOUT EN PERMETTANT DE DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS ET EN RÉDUISANT LES RISQUES DE FLUCTUATION DES PRIX;

- ON CHERCHE DONC À DÉVELOPPER LE SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES, PRINCIPALEMENT LE BOEUF ET LE PORC;

- LES ÉLEVEURS DES PRAIRIES SE CONSIDÈRENT COMME ÉTANT TRÈS COMPÉTITIFS PUISQU'ILS ONT ACCÈS À DES CÉRÉALES PEU DISPENDIEUSES;

- ON CHERCHE À ATTIRER DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS, PRINCIPALEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ABATTAGE OU DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS, AFIN DE RÉALISER DES GAINS AUX CHAPITRES DE L'EXPERTISE, DU CAPITAL ET DES MARCHÉS.

3° <u>LES PROGRAMMES DÉLIÉS</u> ("DECOUPLING")

- PLUSIEURS HYPOTHÈSES, PARMI LES PLUS SÉRIEUSES, CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU REVENU SONT DES PROGRAMMES À TENDANCE DÉLIÉE. ON ESSAIE DONC DE DIMINUER, LE PLUS POSSIBLE, LES EFFETS DE CES PROGRAMMES SUR LA PRODUCTION ET SUR LES MARCHÉS.

- CE TYPE DE MESURES, QUI GAGNE EN POPULARITÉ DANS LES PRAIRIES, S'ADAPTE TRÈS BIEN AVEC LES PRINCIPES DE L'ACCÈS AU MARCHÉ ET DE LA DIVERSIFICATION DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE.

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE EST IMMINENTE ET S'INSÈRE DANS UN DÉBAT SUR L'ACCÈS AU MARCHÉ, SUR LA DIVERSIFICATION ET SUR LES PROGRAMMES DÉLIÉS. CE DÉBAT CONCERNE DIRECTEMENT LES INTERVENANTS DU QUÉBEC PARCE QU'IL S'AGIT DE L'ORIENTATION DES POLITIQUES AGRICOLES NATIONALES POUR LES PROCHAINES DÉCENNIES. ENFIN, IL NE FAUT PAS IGNORER LA PORTÉE QUE PEUT AVOIR CE DÉBAT SUR LES POLITIQUES MISES EN PLACE PAR LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES, ENTRE AUTRES, AU CHAPITRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. CECI DIT, JE SUIS CONVAINCU DE LA NÉCESSITÉ DE PARTICIPER ACTIVEMENT À CE DÉBAT QUI EST LOIN DE CONCERNER SEULEMENT L'INDUSTRIE AGRICOLE DES PRAIRIES.

LE DÉFI DE LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE DE L'OUEST

LES IMPLICATIONS POUR LE QUÉBEC

Conférence

préparée par

Daniel-M. Gouin et Yvon Proulx
Professeurs au Département d'économie rurale
de l'Université Laval, Québec

Le défi de la diversification de l'Agriculture de l'Ouest
Les implications pour le Québec

par Daniel-M. Gouin et Yvon Proulx *

1. Introduction

Afin de sortir le secteur agricole de l'Ouest canadien du cul-de-sac dans lequel il semble engagé, plusieurs travaux récents préconisent la diversification de l'industrie céréalière. Le secteur céréalier canadien devrait ainsi, de l'avis du groupe de travail "Grains 2000", rompre avec ses biais historiques en faveur de l'exportation de produits primaires et le cantonnement sur le marché domestique pour les produits transformés. Pour appuyer ce mouvement de diversification souhaité, plusieurs options de politiques sont présentement à l'étude dans divers organismes qui relèvent du Gouvernement fédéral; le conférencier précédent en a fait état. Ces options de politiques ont également pour objectif d'aligner la politique agricole canadienne sur les positions défendues par le pays dans les débats qui ont cours à propos du commerce international des produits agricoles, l'origine présumée de la crise.

Cependant, malgré le foisonnement de travaux sur la question de la réforme des politiques agricoles, le gouvernement fédéral, le principal acteur sur la scène parce que c'est lui qui tient les cordons de la plus grosse bourse, n'a pas fait connaître d'une façon précise dans un document public ses intentions à ce sujet. Ceci ne facilite pas l'examen des implications pour le Québec des changements qui vont venir. Nous nous proposons néanmoins, dans ce bref exposé, de relever ce que ce remue-ménage peut représenter en termes d'opportunités ou de menaces pour le secteur agricole québécois.

---

* Professeurs au Département d'économie rurale de l'Université Laval, Québec.

2. La diversification de la production agricole des Prairies

2.1. L'exportation de produits céréaliers et oléagineux transformés

La première voie de diversification proposée par le groupe de travail "Grains 2000" consiste à s'orienter davantage vers l'exportation de produits céréaliers transformés. Le groupe de travail souligne que jusqu'à présent l'industrie céréalière canadienne s'est presque exclusivement contentée d'exporter des produits primaires ignorant presque totalement le marché des produits transformés, à plus grande valeur ajoutée. Les possibilités d'exportation, aux États-Unis surtout, leur semblent extrêmement importantes. Ce marché est tout près et il est très large, plus de 40 milliards de dollars. Les importations y croissent très rapidement et nous n'y occupons qu'une très petite place (tableau 1). De plus il s'agit d'un marché peu protégé, les tarifs y étant très faibles ou inexistants.

Tableau 1. Marché américain des produits céréaliers transformés et part canadienne de ce marché.

	Valeur totale du marché américain 1986 ($ milliards)	Croissance annuelle des importations 1972-1984 %	Part canadienne de ce marché 1986 %
Pain, gateaux et produits de boulangerie	13.0	15.6	0.19
Biscuits et craquelins	6.8	13.2	1.10
Céréales de petit déjeuner	4.8	11.0	0.18
Pâtes alimentaires	1.5	18.0	0.65
Bières (boissons maltées)	13.2	24.6	1.10
Whisky (alcool distillé)	3.7	6.3	6.30

Source: Grains 2000 (1988), p. 5.

Du côté des produits oléagineaux, l'industrie canadienne s'est davantage tournée vers les produits à plus grande valeur ajoutée, la trituration et le raffinage des huiles mais, encore-là, on s'est contenté d'une première transformation et de l'exportation des huiles sur des marchés extrêmement compétitifs en ignorant presque les produits finis.

Les implications pour le Québec de cette première voie de diversification de l'agriculture des Prairies ne peuvent sans doute pas être négatives. Au contraire, il nous semble que si on s'était préoccupé depuis longtemps d'exploiter toutes les opportunités de marché disponibles, la dépendance des céréaliculteurs sur le marché extrêmement vulnérable des grains en aurait été réduite, la crise actuelle moins sévère et les besoins d'assistance du trésor public moins importants. L'ensemble des canadiens et des québécois s'en porteraient sans doute mieux.

2.2. L'accroissement de la production animale

2.2.1. Le boeuf et le porc

Un débouché extrêmement important pour la production céréalière, sans doute moins instable et moins vulnérable aux répercussions des guerres commerciales, est celui de la production animale. Le groupe de travail "Grains 2000" ne manque pas de souligner que l'industrie de la transformation de la viande, industrie à forte valeur ajoutée, pourrait devenir le principal moteur d'une diversification et d'une stabilisation radicales de l'agriculture canadienne. On peut peut-être douter des impacts stabilisateurs, pour les revenus des agriculteurs en tout cas, d'une plus grande production de viande de boeuf et de porc mais il n'est pas possible de douter qu'une plus grande implantation sur le marché d'exportation des viandes serait source de retombées économiques importantes.

"Grains 2000" souligne que dans ce secteur comme dans celui des céréales, le Canada s'est jusqu'à récemment (fin de la décennie 1970) cantonné sur le marché intérieur et que son marché d'exportation est moins tourné vers les catégories à plus grande valeur ajoutée que l'ensemble du commerce mondial de ces produits. En effet 27.8 % du commerce mondial des viandes est dans les catégories à plus grande valeur ajoutée alors qu'au Canada seulement 8 % se trouve dans ces catégories (tableau 2).

Tableau 2. Valeur des exportations canadiennes et mondiales de viandes (en milliers de $ US).

		Monde	Canada	Part du marché mondial
A. Viande fraiche, réfrigérée et surgelée	Volume (t)	8 831 500	318 995	3.6 %
	Valeur ($)	15 867 750	556 740	3.5 %
B. Viande séchée, salée et fumée	Volume (t)	369 771	6 058	1.6 %
	Valeur ($)	887 114	10 168	1.1 %
C. Viandes en conserve, saucisses et préparation	Volume (t)	2 315 638	10 504	0.5 %
	Valeur ($)	5 218 231	37 628	0.7 %
TOTAL	Volume (t)	11 516 909	335 557	2.9 %
	Valeur ($)	21 973 095	600 536	2.7 %

Source : Grains 2000 (1988), p. 19.

Le groupe de travail voit dans une expansion de la production et des exportations de viande de boeuf et de porc une opportunité exceptionnelle pour le secteur agricole canadien. Le marché américain, tout près, est un marché de cinquante-quatre milliards de dollars sur lequel nous n'occupons qu'une très petite place, à peine 1.0 % du marché (Grains 2000 (1988), p. 5). L'occasion semble d'autant plus prometteuse que notre viande de porc sur le marché américain ne fait que commencer à être reconnue comme un produit de qualité et que notre viande de boeuf de qualité, ayant une plus forte teneur en viande et une faible teneur en gras, correspond parfaitement aux exigences du marché le plus opulent au monde. Le seul État de la Californie importe chaque année plus de viande de boeuf que le Canada n'en produit au total (Grains 2000 (1988), p. 124).

Telle que formulée, la proposition de diversification vers le secteur des viandes rouges ne nous semble pas menacer vraiment l'économie agro-alimentaire québécoise.

L'orientation de la proposition est définitivement dans le sens d'une expansion des exportations et non d'un remplacement de la production d'autres parties du pays. Il est important de se demander maintenant si le marché nord-américain peut absorber sans perturbations importantes une production accrue de viande rouge de la part de l'Ouest canadien et qu'est-ce qui arrive si cet accroissement n'est pas bienvenu sur le marché américain.

Soulignons d'abord que le marché nord-américain de la viande rouge étant raisonnablement ouvert, une production accrue dans l'Ouest canadien ne signifie pas nécessairement un déclin de la production dans une autre partie du pays ou du continent. Elle peut simplement signifier un accroissement de l'offre globale sur le marché qui serait accompagné d'une baisse du prix, en supposant que la demande ne bouge pas. Nous n'avons pas construit de modèle et ne nous sommes référés à aucun modèle existant pour tenter d'estimer de combien pourraient baisser les prix si la production de l'Ouest canadien allait croître de façon substantielle. Beaucoup plus simplement nous avons vérifié que la production de boeuf et de porc dans l'Ouest canadien représente environ 5% de la production des deux pays réunis. Un accroissement de 20% de la production dans l'Ouest (ce qui est énorme et ne peut être réalisé rapidement) n'accroîtrait le volume global de la production des deux pays que d'environ 1 % (tableau annexe 1). Il est donc probable que l'impact sur le prix serait mineur et la menace pour la production québécoise peu sérieuse.

Une menace plus sérieuse existe toutefois. On peut se demander en effet ce qui arriverait si un accroissement des exportations canadiennes de ces produits vers les États-Unis n'était pas bienvenu. La réponse est que ceci activerait ou réactiverait encore les pressions des producteurs américains pour l'imposition de nouvelles taxes compensatoires comme celle qui est présentement à l'étude dans le cas du porc. Si cela devait se produire et effectivement de nouvelles taxes imposées, les prix au Canada baisseraient d'un montant à peu près équivalent au montant de la taxe et les producteurs de tout le pays en feraient les frais. La réduction de l'accès au marché américain[1] rendrait la compétition plus vive à l'intérieur du marché canadien et c'est là que des avantages de coûts qui peuvent résulter de la révision des politiques, dont on parle plus

[1] Il serait assez paradoxal que cela se produise dans cette période post accord de libre-échange qui, en principe, devrait garantir l'accès à ce grand marché américain. Ce serait paradoxal, ce qui n'empêche pas que c'est également très possible.

loin, prendraient de l'importance. Comme nous sommes beaucoup moins engagés dans le secteur de la viande de boeuf que celui de la viande de porc, c'est certainement ce dernier qui serait le plus affecté.

2.2.2. La viande de volaille et le secteur laitier

Diversifier l'agriculture de l'Ouest pourrait aussi vouloir dire y produire une plus grande part de la production canadienne d'oeufs, de volaille, de dindon et de lait. Le groupe de travail "Grains 2000" n'a pas envisagé cette possibilité. Il est certain toutefois que beaucoup de producteurs agricoles de l'Ouest canadien et même des gouvernements dans cette partie du pays souhaiteraient pouvoir accroître leur part de ces productions et participer davantage aux effets stabilisateurs de la discipline qui s'y est implantée. Il n'est peut-être pas superflu de souligner que cela s'appelle "n'y touchez pas!". On ne va pas se mettre à réécrire l'histoire économique de ce pays et renverser brutalement des tendances séculaires; ce n'est d'ailleurs pas parce que ça va mal dans un coin du pays qu'il faut répandre le mal à sa grandeur.

3. La révision de la politique agricole

Comme nous l'avons déjà mentionné, le projet de diversification de l'agriculture de l'Ouest s'accompagne d'un ensemble de propositions de refonte majeure des politiques agricoles. Sans reprendre ici le détail de ces propositions, nous les analysons sommairement d'un point de vue québécois.

3.1. Les politiques autres que celles de soutien des revenus

Toutes les améliorations aux programmes déjà existants qui sont proposées ne posent pas de problèmes particuliers dans un premier temps. En effet, on ne peut qu'être en accord avec les recommandations du Conseil économique du Canada sur l'amélioration des politiques de crédit, les programmes de développement des capacités de gestion, l'établissement de politiques de conservation des sols, pour ne nommer que celles là. En fait, il s'agit là des outils habituels de politique agricole qu'il convient de toujours chercher à améliorer.

Il en va de même de bon nombre des propositions du groupe "Grains 2000", que ce soit l'appui à la recherche agronomique et au développement technologique de nouveaux produits, l'aide à la commercialisation sur les marchés extérieurs (crédit d'impôt, bureaux de ventes à l'étranger, etc). Au total, il n'y a aucune réticence à avoir face à l'ensemble de ces programmes qui ont pour but d'améliorer la position concurentielle du secteur agro-alimentaire canadien sur les marchés extérieurs.

Cependant d'un point de vue québécois, il faut s'assurer que toutes les provinces auront une chance égale de participer à ces programmes, que les fonds publics qui y seront affectés soient offerts sans discrimination à l'ensemble du pays. Par exemple, le groupe "Grains 2000" évoque la possibilité de la "création d'un Institut des viandes chargé de coordonner tous les aspects de la recherche et du développement dans ce secteur" (Grains 2000 (1988), p. 23). Il est à espérer que cet Institut est pensé dans une vision vraiment nationale de la question et non uniquement dans l'optique de la diversification de l'agriculture de l'Ouest. Le Québec a ici des intérêts à faire valoir, notamment en matière d'exportation de produits porcins, et il s'agit, dans ce cas comme pour toutes les autres propositions d'ailleurs, de faire respecter le principe de l'équité dans les dépenses gouvernementales canadiennes. Nos représentants devront veiller avec vigilance à ce que ce terme d'équité, dont on dit se préoccuper, ne soit pas qu'un vain mot.

3.2. La politique de transport des grains de l'Ouest

Autant les programmes ci-dessus ne semblent pas poser de problèmes graves, autant toute la question du transport des grains est un sujet pour le moins sensible et controversé. Qui ne se souvient pas de l'ampleur de la mobilisation qu'a connue le Québec en 1982 et 1983 lors du premier débat sur la révision du tarif du Nid-de-Corbeau. Sans refaire l'ensemble du débat, il apparaît tout de même nécessaire d'en reprendre l'essentiel.

En 1982, le Gouvernement fédéral s'est engagé à combler le déficit alors occasionné aux compagnies de chemin de fer par le transport des grains au tarif du Nid-de-Corbeau, tarif qui était demeuré inchangé depuis le début du siècle. Le rapport Gilson recommandait au Gouvernement fédéral de verser directement aux producteurs agricoles de l'Ouest une compensation monétaire en échange du rétablissement brutal de la vérité des coûts de transport. Le Québec et nombre d'intervenants d'autres provinces

suggéraient plutôt que la subvention fédérale soit versée directement aux compagnies de chemin de fer et que les coûts de transport augmentent progressivement par la suite, sensiblement au même rythme que l'inflation. Après d'orageux débats dans l'ensemble du Canada, c'est ce mode de versement de la subvention aux compagnies de chemin de fer qui avait finalement été retenu.

Cependant, cette question revient à nouveau sur le tapis aujourd'hui notamment à cause du contexte des négociations multilatérales. En effet, nos partenaires commerciaux considèreraient cette subvention au transport comme étant une subvention à l'exportation. Or, dans les négociations actuelles du GATT, les subventions à l'exportation des produits agricoles sont directement remises en question. Par conséquent, l'idée originale avancée en 1982 de rétablir le vrai coût du transport, avec compensation directe aux producteurs de l'Ouest, refait surface et est examinée par les autorités fédérales.

Le premier commentaire qui nous vient à l'esprit sur cette question est de mentionner que le Canada n'est très certainement pas le plus "mauvais joueur" sur le marché international et qu'il n'a pas de leçons à recevoir à ce sujet de la part de ses partenaires commerciaux qui ont développé tout un arsenal de subventions directes à l'exportation. En d'autres mots, ceci signifie que les autorités fédérales n'ont pas besoin de prendre les devants et de modifier la politique actuelle tant qu'il n'apparaîtra pas évident que nos concurrents se sont eux-mêmes engagés dans une révision majeure de leur politique agricole.

Ceci étant dit, il ne faut pas pour autant négliger ce dossier qui remet en cause la position concurrentielle de la production agricole québécoise dans l'ensemble canadien. En effet, si les coûts du transport étaient entièrement assumés par les utilisateurs, il s'en suivrait une baisse du prix des céréales dans l'Ouest correspondant à peu près à la subvention fédérale actuelle soit, pour 1987-88, environ 22 $ par tonne. Les éleveurs de l'Ouest verraient donc leur coût d'alimentation diminuer d'autant ce qui leur accorderait un avantage relatif non-négligeable par rapport aux éleveurs du Québec qui eux continueront à payer le même prix pour leur approvisionnement en grains.

A titre indicatif, la ration totale consommée pour amener un porc à 100 kg de poids vif dans l'Ouest canadien contient environ 365 kg d'orge et de blé (MAPAQ 1989), ce qui

signifie qu'une dimininution du prix des céréales de 22 $ par tonne se traduirait par une diminution du coût de production de plus de 8 $ par porc. Une telle amélioration de la position concurrentielle relative de la production porcine de l'Ouest canadien ne serait fort probablement pas sans conséquence sur les exportations québécoises de porc surtout si, comme on l'a souligné précédemment, une nouvelle taxe compensatoire allait être imposée par les américains.

Dans le secteur de la volaille, la diminution du prix des grains dans l'Ouest aurait également un effet certain sur le secteur avicole québécois. En effet, dans le poulet notamment, le partage des augmentations de quotas entre les provinces est basé en bonne partie sur les coûts de production relatifs. Par conséquent, une baisse des coûts de production dans l'Ouest pourrait conduire à une augmentation de la part de ces provinces dans la production avicole canadienne.

Pour conclure sur cette question, on peut se demander s'il est opportun de remettre en question le compromis si péniblement établi en 1983 sur la question du transport des grains au Canada. En tout état de cause, il s'agit là d'un dossier qui devrait demeurer sous "haute" surveillance.

3.3. Le "decoupling" ou déliement des politiques et programmes agricoles

La plupart des programmes de soutien à l'agriculture sont liés à la production de produits spécifiques et l'aide de l'État est alors directement fonction du volume de production ou de la superficie cultivée par chaque exploitation. Ces programmes sont, entre autres, accusés de contribuer activement à la surproduction généralisée rencontrée sur le marché céréalier mondial. L'idée de délier les programmes des secteurs de production spécifiques et des volumes produits visent précisément à éliminer cette incidence sur les décisions de produire.

Certaines propositions de programme de déliement peuvent être assimilées à une politique "d'assistance ou de bien-être social" spécifiquement agricole. De ce fait, ces propositions paraissent tout à fait inacceptables au monde agricole qui préfère, et de loin, être correctement rémunéré pour une activité productive plutôt que de recevoir passivement une subvention pour, à la limite, ne rien produire. Sur ce point, nous

ferons nôtres les propos du poète qui chantait "la meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire"; il en va de même pour détruire une économie.

Par contre, les propositions de déliement des politiques avancées récemment par le Conseil économique du Canada et le groupe "Grains 2000" paraissent théoriquement attrayantes. En particulier, la création d'un compte individuel de stabilisation du revenu pour chaque producteur mérite d'être examinée attentivement. Ce compte individuel ressemble dans son principe à un REER, dans ce sens que les contributions des individus sont déductibles d'impôt et, dans ce cas particulier, doublées d'une subvention gouvernementale. Le producteur gère lui-même son compte. S'il juge qu'une année donnée son revenu est insuffisant, il peut aller puiser dans son compte le montant qu'il choisit pour compléter et stabiliser son revenu. Inversement lors des bonnes années, il peut verser davantage à son compte et le solde s'accumule et porte intérêt. Moins un producteur puise dans son compte, plus le solde en est élevé ce qui, à la limite, pourrait même lui permettre de s'accumuler un fonds de retraite.

On peut dire qu'il s'agit là d'un programme qui s'approche d'un concept théorique de stabilisation, en ce sens que le producteur profite des bonnes années pour prévoir pour les mauvaises (Proulx 1977, p. 6). Si un tel programme avait été en place dans les années 1970, au moment de "l'euphorie" sur le marché céréalier international, peut-être que les céréaliculteurs de l'Ouest auraient vu là l'occasion d'épargner plutôt que de surinvestir dans l'achat de terre et d'équipement, surinvestissement qui a alourdi considérablement le fardeau de la dette maintenant très lourd à supporter. Les problèmes de l'agriculture de l'Ouest pourraient être moins criants et les programmes spéciaux de soutien, très coûteux pour les fonds publics, seraient certainement moins nécessaires.

Mais là s'arrête à vrai dire les côtés intéressants des propositions examinées. D'un autre côté, il faut certainement se demander si les programmes proposés sont vraiment déliés et donc susceptibles de réaliser l'objectif poursuivi d'éliminer leur incidence sur les décisions de produire. En effet, ces programmes sont certainement déliés des secteurs de production spécifiques, nous ne croyons pas cependant qu'ils soient déliés des volumes produits. Pour comprendre ceci, il faut réaliser que ce l'on cherche à stabiliser dans ces programmes, c'est un revenu brut ou une marge entre les recettes brutes et les frais directs, c'est-à-dire ce qui reste pour payer les intérêts, la

dépréciation et le travail. Il est clair qu'une telle marge est et doit être beaucoup plus importante pour une exploitation qui cultive 1000 hectares que pour une qui n'en cultive que 100. Par conséquent, pour stabiliser cette marge, la plus grande exploitation devra verser à son compte une contribution beaucoup plus importante que la plus petite et bénéficiera d'une contribution également plus importante du gouvernement. Ceci est d'autant plus vrai que dans les propositions actuelles de programmes déliés, la contribution individuelle est basée ou "liée" aux recettes agricoles totales. Le gouvernement continuera donc à contribuer en fonction des superficies et des volumes et l'incidence présumée des programmes sur la production demeurent, rien n'est finalement gagné sur ce plan.

D'un autre point de vue, il faut également réaliser que dans les programmes proposés, la marge que l'on veut stabiliser est une marge historique (moyenne des années précédentes) et non une marge basée sur un coût de production. Il est clair que sur ce plan aussi rien n'est gagné mais beaucoup est perdu si l'on se place d'un point de vue québécois. Rappelons en effet que dans la gestion des programmes de stabilisation des revenus du Québec, on se réfère explicitement au salaire de l'ouvrier spécialisé pour établir la base de calcul du niveau de revenu visé pour les producteurs agricoles. Ces programmes ont donc des objectifs de parité des revenus entre le secteur agricole et les autres secteurs de l'économie.

De plus, en période prolongée de bas prix, les programmes dits déliés deviennent inopérants puisque après cinq années de revenus très faibles, un producteur a de fortes chances d'épuiser complètement son fonds individuel de stabilisation. Ces programmes n'ont donc aucun objectif de parité des revenus, ils s'en tiennent uniquement à un objectif de stabilisation qui comme on vient de le voir peut devenir très limité : la stabilisation d'un revenu nul, donne quelque chose autour de 0, ce qui n'aide pas grand monde à vivre. Enfin, il ne faut pas négliger que ces programmes de déliement sont pour la plupart conçus dans un objectif explicite de diminution du soutien de l'État au secteur agricole.

Ainsi, l'approche traditionnelle du Québec en matière de soutien des revenus nous semble actuellement la bonne. L'objectif de parité entre le secteur agricole et les autres secteurs de l'économie devrait être maintenu et les programmes d'assurance-stabilisation et la gestion de l'offre représentent toujours des moyens adéquats pour

atteindre cet objectif. Cependant, il n'empêche que l'approche québécoise de stabilisation des revenus pourrait probablement être bonifiée par certaines des idées contenues dans les propositions de déliement actuellement à l'étude au niveau fédéral.

4. Conclusion

Au total, si la diversification de l'agriculture de l'Ouest signifie l'exportation de produits de céréales et d'oléagineux à plus forte valeur ajoutée et l'exportation de viande bovine vers le marché de l'Ouest américain, alors le Québec ne devrait pas en être directement affecté. Et même plus, si cette diversification permettait une moins grande dépendance de l'agriculture de l'Ouest envers les subventions gouvernementales, l'économie canadienne dans son ensemble en bénéficierait.

Par contre, si la diversification de l'agriculture de l'Ouest signifie une augmentation de la production de viande, alors le Québec doit s'inquiéter des possibilités d'écoulement de sa propre production sur les marchés d'exportation traditionnels. En effet, l'accès au marché américain est loin d'être garanti, les démarches actuellement en cours pour imposer de nouveaux droits compensateurs sur les exportations canadiennes de viande de porc vers le marché américain en sont la preuve. De plus, si la notion de diversification de l'Ouest se généralise à l'ensemble des productions agricoles, de nouvelles tensions risquent fort de se manifester sur le partage interprovincial des quotas dans les productions contingentées.

Finalement, il ne faudrait pas que sous prétexte de cette diversification nécessaire du secteur agro-alimentaire de l'Ouest canadien, l'ensemble de la politique agricole canadienne soit remis en question au détriment notamment du secteur agricole québécois. Le Québec doit faire valoir ses droits pour protéger ses acquis en la matière et s'assurer d'une certaine équité des dépenses fédérales dans le secteur agro-alimentaire.

Pour terminer, mentionnons que nous avions l'intention de vous livrer un discours ni alarmiste ni optimiste, il se veut seulement "vigilant".

Bibliographie

Conseil économique du Canada (1988). *Maîtriser les risques. Un rapport sur le secteur céréalier des Prairies.* Ottawa, 107 p.

Groupe de travail GRAINS 2000 (1988). *L'autre voie - une occasion offerte au secteur canadien des céréales et des oléagineux.* Winnipeg, 184 p.

MAPAQ 1989. Direction de l'économie, analyse des politiques, février 1989. Calcul réalisé à partir de *National tripartite stabilization Program for red meats : hog model.* Working paper, Agriculture Canada, juin 1988.

Proulx Y. (1977). *Problèmes d'instabilité et politiques de stabilisation agricole.* Congrès de l'Association des économistes québécois, avril, 13 p.

TABLEAU, Annexe 1

Production canadienne et américaine de viande de boeuf et de porc en 1987 et changement dans la production des deux pays réunis dans l'hypothèse d'un accroissement de 20% dans l'Ouest Canadien.

	Abattage de bovins	%	Hypothèse d'accroissement de 20% dans l'Ouest	
	'000 têtes		Abattage	%
Est du Canada	1,227.3	3.27	1,227.3	3.25
Ouest du Canada	1,763.4	4.70	2,116.1	5.60
Etats-Unis	34,468.0	92.02	34,468.0	91.20
Total	37,458.7	100.00	37,811.4	100.00
Changement en %	-	-	0.9	-

	Mise en marché de porcs	%	Hypothèse d'accroissement de 20% dans l'Ouest	
	'000 têtes		Mise en marché	%
Est du Canada	9,646.2	10.1	9,646.2	10.0
Ouest du Canada	5,082.1	5.2	6,002.5	6.2
Etats-Unis	81,090.5	84.7	81,090.5	83.8
Total	95,738.8	100.0	96,739.2	100.0
Changement en %			1.0	

Source: Agriculture Canada

LE DÉFI DES ANNÉES 1990 POUR L'AGRICULTURE

Conférence

préparée par

Jacques Proulx, président général de
l'Union des producteurs agricoles

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES EST FIÈRE D'ÊTRE ASSOCIÉE À L'INITIATIVE PRISE PAR LE CEGAQ D'ORGANISER CETTE PREMIÈRE CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES AGRICOLES QUÉBÉCOISES.

CET ÉVÈNEMENT, PARMI LES PLUS IMPORTANTS SANS AUCUN DOUTE POUR L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE, SOULIGNE LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFLEXION SUR NOTRE AVENIR, UNE RÉFLEXION À PARTAGER EN PRÉSENCE DES DIVERS PARTENAIRES DU PLUS IMPORTANT SECTEUR D'ACTIVITÉ AU QUÉBEC.

CET IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU QUÉBEC, QUI AUJOURD'HUI PEUT ENCORE LA NIER ?

AVEC SA PRODUCTION ÉVALUÉE À 3,5 MILLIARDS DE DOLLARS ANNUELLEMENT, SES INVESTISSEMENTS DE 400 MILLIONS PAR AN ET SES 76,000 EMPLOIS DIRECT, L'AGRICULTURE EST À LA BASE DE LA PLUS GRANDE CHAÎNE INDUSTRIELLE QUÉBÉCOISE, SOIT L'AGRO-ALIMENTAIRE, AVEC 12 MILLIARDS DE LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES, 10 MILLIARDS DE VENTES AU DÉTAIL ET 200,000 EMPLOIS.

LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES DU QUÉBEC REMPLISSENT ADMIRABLEMENT BIEN LEUR CONTRAT SOCIAL, LEUR MISSION QUI EST DE NOURRIR LA POPULATION SUR SON TERRITOIRE, ET ASSURER UNE STABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS AU MEILLEUR RAPPORT PRIX-QUALITÉ POSSIBLE.

ET À CE TITRE, NOUS DEVONS ÊTRE FIERS CAR DE L'AVIS MÊME DE L'OCDE, LE QUÉBEC EST UN DES RARES PAYS OÙ LA PART DU REVENU DISPONIBLE QUI VA À L'ALIMENTATION EST INFÉRIEUR À 20 %. UN DES RARES PAYS AUSSI OÙ LA PROGRESSION DES PRIX POUR LES DENRÉES AGRICOLES MAJEURES EST INFÉRIEURE À LA PROGRESSION DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX À LA CONSOMMATION.

CETTE PERFORMANCE EST RENDUE POSSIBLE PAR NOTRE TRAVAIL, PAR LES POLITIQUES QUE NOUS NOUS SOMMES DONNÉES, PAR NOTRE SOUCI D'EFFICACITÉ ET LE TRANSFER DE NOS GAINS DE PRODUCTIVITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS.

CE PORTRAIT DE L'IMPORTANCE ET DE LA PERFORMANCE DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE SERAIT INCOMPLET SI L'ON NE SE SOUCIAIT PAS DES AUTRES FONCTIONS PRIMORDIALES DE L'AGRICULTURE COMME CELLES DE:

- SUPPORTER LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES;

- RENTABILISER LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES EN RÉGION;

- CRÉER DES PAYSAGES RICHES, VARIÉS ET HABITÉS SUR L'IMMENSE TERRITOIRE DU QUÉBEC;

- CONTRIBUER À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FORT IMPORTANTES POUR LE QUÉBEC COMME CELLE DU TOURISME.

À L'HEURE OÙ ON IDENTIFIE D'ORES ET DÉJÀ "DEUX QUÉBEC DANS UN", QUE NOS CAMPAGNES SE VIDENT, CES FONCTIONS CRUCIALES DE L'AGRICULTURE ET DE CEUX ET CELLES QUI EN SONT LES MAÎTRES-D'OEUVRE NE TIENNENT PLUS DU ROMANTISME, COMME CERTAINS L'ON DÉJÀ SOULIGNÉ PAR LE PASSÉ, MAIS DU PLUS PUR PRAGMATISME, DE LA PURE RATIONALITÉ ÉCONOMIQUE.

IL EN VA DE NOTRE AVENIR QUE CES FONCTIONS QUI TÉMOIGNENT DE L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE SOIENT RECONNUES ET FASSENT L'OBJET DE FIERTÉ QUE LES AGRICULTEURS SONT APPAREMMENT SEULS À AVOIR SI ON SE FIE AU NOUVEAU DISCOURS DU LIBÉRALISME RÉDUIT À SA PLUS SIMPLE EXPRESSION.

VOUS ÊTES AUJOURD'HUI PLUS DE 400 À RECONNAÎTRE, JE LE SOUHAITE, CETTE IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE ET À VOUS SOUCIER DE SON AVENIR, QUI ADMETTONS-LE SE RÉALISERA SOUS LE SIGNE DE BOULEVERSEMENTS MAJEURS ET PEUT-ÊTRE DE DÉFIS D'UNE AMPLEUR SANS PRÉCÉDENTS À L'AUBE DES ANNÉES 90.

I LE PREMIER DE CES DÉFIS, LA MONDIALISATION DU COMMERCE

L'UPA RECONNAÎT QU'IL EST PRIMORDIAL POUR UNE PETITE ÉCONOMIE OUVERTE COMME LE QUÉBEC DE CONSOLIDER ET DE DÉVELOPPER SES ÉCHANGES INTERNATIONAUX. NOUS NE SAURONS RÉPÉTER TROP SOUVENT NOTRE FIERTÉ DE PRODUIRE DES DENRÉES DE QUALITÉ ET D'EN FAIRE PROFITER LA PLANÈTE ENTIÈRE. NOS EXPORTATIONS DE PORCS S'ONT LÀ POUR EN TÉMOIGNER.

MAIS DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LA SITUATION DU COMMERCE INTERNATIONAL, EN PARTICULIER DANS LES CÉRÉALES, S'EST CONTINUELLEMENT DÉTERIORÉE. DEVANT LE RESSERMENT DES MARCHÉS ET LE POTENTIEL DE PRODUCTION TOUJOURS PLUS GRAND, DES SURPLUS SE SONT ACCUMULÉS DANS PLUSIEURS PRODUCTIONS.

LES PRATIQUES DE DUMPING SE SONT GÉNÉRALISÉES POUR ÉCOULER CES SURPLUS, AIDÉES PAR DES SUBVENTIONS CROISSANTES À L'EXPORTATION.

NOUS EN SOMMES À L'HEURE ACTUELLE À NOUS LIVRER CONCURRENCE NON PLUS SUR LE PRIX NORMAL ET LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS, MAIS EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS. LES DEUX GRANDS BLOCS, ETATS-UNIS ET CEE MÈNENT LE BAL, LES AUTRES SUIVENT LE PAS.

C'EST D'AILLEURS AVEC LE SOUCI DE RÉTABLIR UNE SITUATION SAINE DANS CES ÉCHANGES, CE GRAND DÉFI DES ANNÉES 90 ET MÊME 2 000, QUE L'UPA A SUSCITÉ L'ANNÉE DERNIÈRE UNE CONCERTATION ENTRE NOS AGRICULTEURS ET CEUX DE L'EUROPE ENTIÈRE, DES ETATS-UNIS, DU JAPON, DE L'AFRIQUE DU NORD, DE L'AMÉRIQUE-LATINE ET DES AUTRES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT.

L'EXPRESSION DE CETTE SOLIDARITÉ DE LA PROFESSION FÛT CLAIRE À LA RÉUNION DE MI-PARCOURS EN DÉCEMBRE À MONTRÉAL.

NOTRE MESSAGE FÛT ÉGALEMENT PRÉCIS À CET ÉGARD ET JE LE RÉSUME:

- LES NÉGOCIATIONS À CETTE HUITIÈME RONDE DU GATT DOIVENT ABOUTIR À DES RÈGLES PRÉVISIBLES AU CHAPITRE DU COMMERCE POUR RÉTABLIR UNE SITUATION MALSAINE, INTENABLE ET QUI TAXE L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION ET L'AVENIR DE L'AGRICULTURE.

- LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES MEMBRES DU GATT DANS LE CADRE DE CETTE NÉGOCIATION DOIVENT ÊTRE RÉALISTES, RESPECTUEUSES DES AGRICULTEURS ET DE LEUR FAMILLE, SOUCIEUSES DE LA PRÉSERVATION DE LA FERME FAMILIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSTITUER UNE RÉPONSE AUX PROBLÈMES DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT.

- CES SOLUTIONS DOIVENT RESPECTER LES GRANDES POLITIQUES FONDAMENTALES QUI ONT POUR FONCTION DE STABILISER LE REVENU DES AGRICULTEURS, DÉGAGER UN FINANCEMENT ADÉQUAT, ASSURER UNE DISCIPLINE DE LA PRODUCTION QUE NOUS CONNAISSONS BIEN AU QUÉBEC AVEC LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS LAITIERS ET AVICOLES ET ENFIN, CONTRÔLER LES IMPORTATIONS PAR L'ENTREMISE DE L'ARTICLE XI DU GATT DE FAÇON EFFICACE.

- NOUS PROPOSIONS ENFIN DE RÉDUIRE ET ENSUITE ÉLIMINER LES SUBVENTIONS DIRECTES À L'EXPORTATION, SOURCE DU MARASME ACTUEL.

LOIN DE S'OPPOSER AUX DISCUSSIONS ACTUELLES AU GATT, L'UPA Y VA D'UNE DÉMARCHE CONSTRUCTIVE QUI CONTRASTE AVEC CELLE QUI DOMINE LA NÉGOCIATION ET DONT L'EXPRESSION LA PLUS ABSURDE EST CELLE DES ETATS-UNIS ET DANS UNE CERTAINE MESURE DU GROUPE DE CAIRNS, DONT FAIT PARTIE LE CANADA.

UNE DÉMARCHE QUI CONSISTE À VOULOIR DÉMANTELER OU RÉDUIRE CONSIDÉRABLEMENT LA PORTÉE D'UNE PARTIE MAJEURE DE NOS POLITIQUES AGRICOLES FONDAMENTALES.

SOIGNER LE RHUME EN TUANT LA BÊTE, AUTREMENT DIT !

NOUS ESPÉRONS QUE L'ÉCHEC DE LA MI-PARCOURS À MONTRÉAL NE SE REPRODUISE PAS À LA FIN DU PROCESSUS DE NÉGOCIATIONS. CAR JE LE RÉPÈTE, LA SITUATION ACTUELLE EST INTENABLE, TERNIT LA RÉPUTATION ET TAXE L'AVENIR DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC. ELLE JETTE LE VOILE SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR ET DES POLITIQUES QUÉBÉCOISES FONDAMENTALES ÉGALEMENT.

QUAND LE FÉDÉRAL, PAR EXEMPLE, VERSE UN MILLIARD AD HOC AUX CÉRÉALICULTEURS DE L'OUEST POUR ATTÉNUER LA GUERRE DE SUBVENTIONS ENTRE LA CEE ET LES ETATS-UNIS, LES CONTRIBUABLES SE QUESTIONNENT. ET MÊME SI AU QUÉBEC NOUS N'AVONS PAS PROFITÉ DE CE VERSEMENT, TOUS SAUTENT À LA CONCLUSION QUE LES AGRICULTEURS QUÉBECOIS SONT HYPER-SUBVENTIONNÉS.

IL VIENDRA UN TEMPS, ET PLUS RAPIDEMENT QU'ON LE CROIT, OÙ DES PANS COMPLETS DE NOS POLITIQUES SERONT REMIS EN CAUSE AVEUGLÉMENT. ET CELA MÊME SI AU QUÉBEC, LES AGRICULTEURS SONT PARMI LES MOINS SUBVENTIONNÉS. EN 1987 PAR EXEMPLE, LES SUBVENTIONS DIRECTES À L'AGRICULTURE REPRÉSENTAIENT AUTOUR DE 10 % DES RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES AU QUÉBEC CONTRE PLUS DE 20 % DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES.

IL VIENDRA UN TEMPS, ÉGALEMENT, OÙ SOUS PRÉTEXTE DU MARASME QUI PERSISTE DANS LES CÉRÉALES SUR LE PLAN INTERNATIONAL, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ENCOURAGERA LA DIVERSIFICATION DE L'OUEST AU DÉTRIMENT DU QUÉBEC. D'AILLEURS, CE VIRAGE A DÉJÀ COMMENCÉ AVEC L'INIQUITÉ CROISSANTE DES DÉPENSES FÉDÉRALES POUR L'AGRICULTURE DU QUÉBEC. CETTE

INIQUITÉ A, À PEU PRÈS, LE MÊME EFFET QUE CE QUE NOUS APPRÉHENDIONS DANS LE DÉBAT SUR LE NID-DE-CORBEAU; ELLE ENCOURAGE LA TRANSFORMATION SUR PLACE DES CÉRÉALES DES PRAIRIES EN PORCS PAR EXEMPLE, ET DÉPLACE DE FAÇON DÉLOYALE VERS CETTE RÉGION, ET À PARTIR DES IMPÔTS PAYÉS PAR LES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS, LA PRODUCTION ANIMALE DU QUÉBEC.

LE DÉFI DES ANNÉES 90 EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL, NOUS SOMMES PRÊTS À TRAVAILLER EFFICACEMENT POUR LE RELEVER. ET CETTE RECHERCHE DE L'EFFICACITÉ EST ENCORE ET TOUJOURS LA PREMIÈRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS.

MAIS DE GRÂCE, IL NE FAUDRA JAMAIS OUBLIER QUE NOUS TRAVAILLONS AVEC LA VIE, QUE NOUS TRAVAILLONS AVEC LE CLIMAT, QUE PEU DE GENS EN DEHORS DE L'AGRICULTURE ACCEPTERAIT CES CONDITIONS DE PRODUCTION BIEN PARTICULIÈRES IMPOSÉES AUX FAMILLES AGRICOLES. CES PARTICULARITÉS DU SECTEUR COMMANDE UNE IMPLICATION ACTIVE DE L'ÉTAT QUE POUR AUCUNE CONSIDÉRATION, IL NE FAUDRAIT REMETTRE EN CAUSE POUR RÉPONDRE À UNE VISION DOGMATIQUE ET ABSURDE COMME CELLE DU LIBÉRALISME EN AGRICULTURE QUI A DÉJÀ DÉBUTÉ EN CE QUI NOUS CONCERNE AVEC L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN DE LIBRE-ÉCHANGE.

LE DÉFI DE LA MONDIALISATION NE POURRA ÊTRE RELEVÉ ICI QUE PAR QUATRE INGRÉDIENTS ÉGAUX.

- LA FIERTÉ ET LA MOTIVATION DES AGRICULTEURS, CES DEUX ÉLÉMENTS QUI DOIVENT TRANSCENDER SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DU QUÉBEC.

- L'ACTION DE L'ÉTAT ET SON ENGAGEMENT À S'IMPLIQUER PLUS QUE JAMAIS EN AGRICULTURE PAR LE MAINTIEN ET LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES EFFICACES ET RAISONNABLES, COMPTE TENU DE L'IMMENSE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'AGRICULTURE.

- LA GESTION PERFECTIONNÉE, INSTRUMENT CHOISI POUR LA RECHERCHE CONSTANTE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE L'EFFICACITÉ, MAIS DANS LE RESPECT DE NOTRE RESSOURCE.

- DES RÈGLES INTERNATIONALES SAINES ET EN HARMONIE AVEC LES PARTICULARITÉS DE L'AGRICULTURE.

II LES GRANDS VIRAGES

DANS LES ANNÉES À PASSER AVANT L'AN 2 000 IL NOUS FAUT, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT ACCOMPLIR DES ACTIONS TANGIBLES AU NIVEAU DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA GESTION.

CELA NE SE FERA PAS SANS UNE ÉDUCATION INTERNE (MAIS CELLE-LÀ EST EN BONNE VOIE), UNE ÉDUCATION DU CONSOMMATEUR ET UN SURSAUT DE L'ÉTAT.

A. L'ENVIRONNEMENT

CE N'EST PAS LA PRESSION EXTERNE, NI LA MODE, QUI DÉTERMINE NOS ACTION, MAIS NOTRE PROPRE RÉFLEXION ET NOTRE RÉVOLTE FACE À LA PRESSION DU "PRODUIRE, PRODUIRE" SANS QU'AU NET CELA SE TRADUISE DANS NOS REVENUS ET DANS NOTRE QUALITÉ DE VIE. SANS QU'À LONG TERME, ON NE SOIT ASSURÉS DE LA CONSERVATION DE NOS RESSOUSCES, NON PLUS.

LA RESSOURCE, QUI LA CONNAÎT MIEUX QUE NOUS ? QUE CE SOIT LA GESTION DES FUMIERS, LES PLUIES ACIDES, LE COMPACTAGE,

LES MÉTHODES ALTERNATIVES, CELA FAIT PRESQUE 15 ANS QUE L'UPA S'Y IMPLIQUE ACTIVEMENT. MAIS, IL FAUT QUE L'ON CESSE DE CROIRE QU'IL S'AGIT-LÀ D'UN PROBLÈME QUI NE REGARDE QUE LES PRODUCTEURS AGRICOLES ET NON LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE.

COMME ON DIT COURAMMENT, C'EST LE CLIENT QUI A TOUJOURS RAISON. CE CLIENT A DEMANDÉ JUSQU'À MAINTENANT DES CAROTTES D'UNE DIMENSION STANDARD ET SANS TACHES, DES TOMATES D'UN ROUGE VIF IMMACULÉ, DES POMMES DE TERRE SANS TROP DE CREVASSES ET LES MEILLEURS RAPPORTS POSSIBLES, QUANTITÉ - QUALITÉ - PRIX. IL Y A UN COÛT À CELA !

MOINS CHIMIQUE, PLUS ÉCOLOGIQUE, CELA VEUT DIRE DES CHANGEMENTS MAJEURS DANS LES EXIGENCES VISUELLES, ENTRE AUTRES DU CONSOMMATEUR. CELA PRÉSUME AUSSI, POUR UN CERTAIN TEMPS, DES PRIX UN PEU PLUS ÉLEVÉS POUR COMPENSER LE TRAVAIL SUR UN NOUVEAU TYPE DE QUALITÉ QUE LE CONSOMMATEUR CONTINUERA DE RÉCLAMER DE PLUS EN PLUS.

MOINS CHIMIQUE, PLUS ÉCOLOGIQUE, CELA VEUT DIRE AUSSI DES CHANGEMENTS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DANS LES PROGRAMMES DU MAPAQ ET DU FÉDÉRAL.

EN CE QUI CONCERNE L'UPA, NOUS VOYONS CES CHANGEMENTS DANS LA CONTINUITÉ DE CE QUE LES AGRICULTEURS ONT ENTREPRIS ANTÉRIEUREMENT SUR TOUTE LA QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT. CAR IL Y A QUELQUES ANNÉES DÉJÀ QUE NOUS AVONS OPTÉ POUR UN CERTAIN VIRAGE VERS UNE AGRICULTURE INTERMÉDIAIRE, PLUS SOUCIEUSE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AI-JE BESOIN ICI DE RAPPELER, PAR EXEMPLE, QUE LES PRODUCTEURS MARAÎCHERS QUÉBÉCOIS ONT DÉJÀ, EN 5 ANS, RÉDUIT DE PLUS DE 30 % L'UTILISATION DE PESTICIDES ET CELA SE POURSUIVRA.

LA POURSUITE DE LA PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EXIGERA ENCORE PLUS QUE CE N'EST LE CAS AUJOURD'HUI DES POLITIQUES EFFICACES DE PROTECTION DU TERRITOIRE, DE MISE EN VALEUR DE NOUVELLES TERRES, DE SOUTIEN À LA RELÈVE ET D'EFFORTS SOUTENUS AU CHAPITRE DE LA MISE EN MARCHÉ.

TOUT LE MONDE DOIT SE SENTIR CONCERNÉ !

B. LE SOCIAL

C'EST SCANDALEUX COMME JE LE MENTIONNAIS UN PEU PLUS TÔT, LORSQU'ON PREND CONNAISSANCE DU DERNIER RAPPORT DU CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES "DEUX QUÉBEC DANS UN". SI CE RAPPORT N'EST PAS PRIS AU SÉRIEUX ET TOUT DE SUITE NOUS ALLONS COLLECTIVEMENT NOUS EN REPENTIR ET POUR LONGTEMPS. C'EST AVEC UN CERTAIN CYNISME QUE JE VOUS DIRAI: ÇA FAIT DES ANNÉES À L'UPA QUE NOUS TIRONS LA SONNETTE D'ALARME AVEC LES ABANDONS CONSIDÉRABLES DE LA PROFESSION. QUE NOUS A-T-ON RÉPONDU JUSQU'À CE JOUR? QUE NOUS EXAGÉRIONS, QUE L'AGRICULTURE EST SUBVENTIONNÉE À OUTRANCE, QUE LE MONDE RURAL VIT UNE ÉVOLUTION NORMALE, ETC...

UN PAYS QUI N'OCCUPE PAS SON TERRITOIRE EST EN VOIE DE DISPARITION! MAIS OCCUPER LE TERRITOIRE NÉCESSITE QUE L'ON S'Y SENTE BIEN, QUE L'ON SERVE À QUELQUE CHOSE, QUE L'ON SOIT FIER DE CE QU'ON Y FAIT ET QUE CETTE FIERTÉ LE QUÉBEC ENTIER LA PARTAGE. DEPUIS QUELQUES ANNÉES, TOUT CONCOURE AU CONTRAIRE À DÉVALORISER L'AGRICULTURE ET LE MONDE RURAL EN GÉNÉRAL.

LES APPARENTES PETITES CHOSES, DE LA SUPPRESSION DES ÉCOLES DE RANG, EN PASSANT PAR LA RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS, COMME LES SERVICES POSTAUX ET LES SOINS-SANTÉ EN RÉGION, ONT AJOUTÉ AUX PRESSIONS DE L'EXODE RURAL, À LA PAUVRETÉ CHRONIQUE QUI CARACTÉRISENT CES RÉGIONS, ET JUSQU'À LA DIMINUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE CHEZ DES AGRICULTEURS!! L'AUTRUCHE, ANIMAL AUSTRALIEN, A FAIT BEAUCOUP DE PETITS DANS NOTRE PAYS NORDIQUE!!

VIENDRA-T-ON ENCORE NOUS RÉPÉTER QUE L'AGRICULTURE EST UN SECTEUR COMME LES AUTRES QUI SE DOIT D'ÊTRE SOUMIS AUX MÊMES RÈGLES? QUE LE MARCHÉ LIBRE DE TOUTE INTERVENTION SAURA BIEN GÉRER NOTRE BIEN-ÊTRE PARTOUT AU QUÉBEC?

SI NOUS CONTINUONS DE DÉPÉRIR, LE PAYS SUIVRA, C'EST CERTAIN.

C. LA GESTION

AUJOURD'HUI, LA GESTION EST LE MOT CLÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. COMME CONFÉDÉRATION, LA GESTION EST UNE PRIORITÉ DES PRIORITÉS. ENCORE NE VOULONS-NOUS PAS GÉRER LA SURVIE, MAIS LE DÉVELOPPEMENT...

POUR NOUS, LA FERME FAMILIALE, C'EST UNE ENTREPRISE DE DIMENSION HUMAINE À PARTIR D'UNE GESTION À LA BASE. D'AILLEURS, JE VOUS RAPPELERAI QUE LA GESTION AGRICOLE EST LE THÈME DE NOTRE COLLOQUE ANNUEL QUI DÉBUTE ICI-MÊME DEMAIN.

LA PROMOTION DE LA GESTION NOUS EN FAISONS UN CRÉDO POUR LES PROCHAINS MOIS ET MÊME LES PROCHAINES ANNÉES.

EN CONCLUSION

- MESSAGE AUX HOMMES POLITIQUES FÉDÉRAUX, CES DÉCIDEURS DU DEVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL

AU NIVEAU FÉDÉRAL, LES PROBLÈMES AGRICOLES DE L'OUEST NE PEUVENT TENIR LIEU DE POLITIQUE AGRICOLE POUR LE QUÉBEC. NOUS SOMMES DIFFÉRENTS, MAIS ALORS TOTALEMENT, NOTRE AGRICULTURE EST DIVERSIFIÉE, PLUS SAINE, PLUS CONCERTÉE. BOULEVERSER TOUTE LA POLITIQUE AGRICOLE EN FONCTION DE L'OUEST: C'EST NON! SURTOUT FACE AU GATT: C'EST NON POUR L'APPUI TACITE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DONNE À LA POSITION AMÉRICAINE AU GATT. NOTRE REFUS VISE

ÉGALEMENT LES NOUVELLES FORMULES TEL QUE LE DÉCOUPLAGE OU LE CIBLAGE. NOUS AVONS TRAVAILLÉ TROP FORT POUR METTRE EN PLACE CE QUE NOUS AVONS ET QUI FAIT L'OBJET DE NOTRE FIERTÉ POUR SACRIFIER TOUT CELA SUR L'AUTEL DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES.

LE PROBLÈME DE L'ÉQUITÉ AUSSI, C'EST PLUS QU'UNE URGENCE POUR RELEVER LE DÉFI DES ANNÉES 90, SINON POURQUOI L'AGRICULTURE RESTERAIT-ELLE UN CHAMP DE COMPÉTENCE PARTAGÉE ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC?

. MESSAGE AUX HOMMES POLITIQUES QUÉBÉCOIS:

L'AFFAIRE DU LIBRE-ÉCHANGE NOUS A ÉCHAUDÉS. LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DOIT CARRÉMENT CHOISIR SON CAMP ET SURVEILLER AVEC NOUS L'APPLICATION DE CET ACCORD COMME IL S'Y ÉTAIT ENGAGÉ PUBLIQUEMENT. SA PRESSION QUANT AU GATT DOIT ÊTRE PLUS VISIBLE FACE AU FÉDÉRAL ET SA BATAILLE POUR L'ÉQUITÉ NE PAS TOUJOURS DISPARAÎTRE DERRIÈRE DES AGENCES SPATIALES OU DES LACS MEECH!

QUANT À L'ÉTAT DU MONDE RURAL, LE RAPPORT DONT JE VOUS PARLAIS DEVRAIT DEVENIR LE LIVRE DE CHEVET DU PREMIER MINISTRE. NOUS NE FERONS PLUS UN PAS DANS LA DIRECTION DOGMATIQUE DU DÉSENGAGEMENT DE L'ETAT ET DE LA DÉVALORISATION DU MONDE RURAL.

. LES INTERVENANTS AGRICOLES

L'UPA POURSUIT UN SEUL GRAND OBJECTIF: LA DÉFENSE DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DU QUÉBEC. CETTE DÉFENSE DOIT CEPENDANT DEVENIR UN OBJET DE CONCERTATION ENTRE TOUS LES INTERVENANTS DE L'AGRO-ALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS CAR NOUS AVONS DES INTÉRÊTS COMMUNS. ET N'OUBLIONS SURTOUT PAS SANS PRODUCTEURS AU DÉBUT DE LA CHAÎNE, IL N'Y A PAS DE CHAÎNE DU TOUT ET SANS CETTE CHAÎNE, C'EST LE PREMIER SECTEUR ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS QUI DÉGRINGOLE.

. LES CONSOMMATEURS

L'UPA SAIT QUE SES INTÉRÊTS SONT ENCORE TROP SOUVENT MAL SAISIS PAR LES CONSOMMATEURS. MAIS DE CE CÔTÉ-LÀ, LE PROGRÈS EST TRÈS RAPIDE. AU FOND, C'EST EUX QUI SERONT

NOS MEILLEURS ALLIÉS - ET NOUS LES LEURS - POUR RELEVER LES DÉFIS.

LES ANNÉES 90 SERONT, POUR L'AGRICULTURE, LE PASSEPORT POUR LE 21E SIÈCLE OU LE LENT DÉPÉRISSEMENT D'UNE NOBLE PROFESSION. L'UPA A FAIT SON CHOIX, ET VOUS, AVEZ-VOUS FAIT LE VÔTRE ?

YL/JB
5 MARS 1989

PERSPECTIVES CÉRÉALIERES POUR 1989

Conférence

préparée par

Pierre Aubin, agro-économiste
Office des provendes du Canada

PERSPECTIVES CEREALIERES POUR 1989

par Pierre Aubin, agro-économiste
Office des provendes du Canada

Notes présentées à la 1ère Conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises

La sécheresse qui a touché la majeure partie de l'Amérique du Nord en 1988 est venue masquer l'état général qui prévaut sur le marché mondial des grains. En deçà de deux campagnes agricoles, l'approvisionnement de céréales fourragères sur le continent Nord Américain (graphique 1) est passé d'un niveau global record, à une disponibilté fortement réduite. Cette disponibilité réduite vient à la suite de la réduction des ensemencements en 1987 et 1988 aux Etats-Unis , mais principalement suite à l'impact de la sécheresse l'été dernier qui a réduit la production de grains aux Etats-Unis du quart, tandis que la récolte dans les prairies canadiennes était réduite d'un tier. Aux Etats-Unis leur production de blé et de céréales secondaires qui était de 273 MT en 1987, à chuté à 199 MT l'an dernier (graph 2). La récolte dans les prairies canadiennes en 1988 évalué à 26 MT se compare à une récolte de 40 MT l'année précédente.(graph 3)

Cependant la production de grains à l'extérieur du continent Nord Américain était semblable à celle des années précédentes. En 1988-1989 la production de céréales secondaires à l'extérieur des Etats-Unis et du Canada était au même niveau qu'en 1987-1988

soit 550 MT (graph 4). Tandis que la production de blé à l'échelle mondiale en 1987-1988 à l'exception de celle aux Etats-Unis et au Canada était en hausse de 15 MT comparativement à l'année précédente, avec 436 MT.

Les Etats-Unis étant le principal exportateur mondial de maïs , la réduction de ses disponibiltés s'est fortement reflètée sur le prix. Cependant la tendance générale du prix des grains depuis l'été dernier sur le marché américain se comporte d'une facon similaire à celle d'autres années de sécheresse. A mesure que l'on avance vers la période des semis et que le marché constate les futures possibilités de production, la philosophie de rareté de grains disponible sur le marché s'estompe graduellement, et on assiste à une érosion graduelle des prix des cours sur les marchés à terme.

SECHERESSE ET POLITIQUE AGRICOLE

La sécheresse a relevé le prix des grains pour l'espace d'une campagne agricole. Cependant la politique agricole américaine qui a pour but de réduire le prix de leurs céréales, afin que ceux-ci puissent reprendre leur position du plus important pays exportateur, en rendant les conditions de marché aussi difficiles que possible pour les producteurs non-américains est toujours en place. Avec leur Farm Bill de 1985 les américains donnaient la tendance générale qu'allait prendre le marché des grains pour le

reste des années 1980. Le Farm Bill de 1985 a force de loi jusqu'en 1990. Les deux outils utilisés par les américains afin de reprendre leur part de marché qu'ils considèrent avoir perdu suite aux tactiques "déloyales" de la C.E.E. sont: la réduction graduelle des taux de prêts pour les céréales, et l'utilisation de subsides à l'exportation.

Le nouveau secrétaire de l'Agriculture Américain M.Clayton Yeutter déclarait récemment qu'il est globalement satisfait de l'impact du Farm Bill de 1985 , et que le D.A.A. continuera à offrir des subsides à l'exportation afin de contrer les pratiques commerciales des pays qui exportent leurs céréales à l'aide de subventions à l'exportation, notamment la C.E.E. . Le prochain Farm Bill ressemblera donc en grande partie à celui de 1985.

A travers les années, (graphique 6) le prix de vente des céréales sur le marché américain a tendance à s'établir en relation avec le taux de prêt, à l'exception des années où une demande inattendue ou une sécheresse, tel qu'en 1988, vient secouer le marché.(graph 7)

Cette année le taux de prêt pour le maïs était de 1,77 $U.S./boisseau, pour la campagne de 1989 il est rammené à 1,65 $U.S./boisseau , alors qu'il était de 2,55 $U.S./boisseau en 1985-1986(graph).

POSSIBILITES D'ENSEMENCEMENTS ET DE PRODUCTION EN 1989

Suite au niveau élevé des stocks de grains à la fin de la campagne de 1987, le D.A.A. avait établi le niveau de retrait obligatoire des superficies de base pour la campagne de 1988 à 20% pour le maïs et les autres céréales secondaires , et à 27,5% pour le blé. Suite à la sécheresse de 1988 qui ramène le niveau des stocks de fin de campagne à des niveaux plus raisonnable, (graphique 8) le D.A.A. a réduit à seulement 10% le retrait obligatoire des superficies de base pour la campagne de 1989. Par conséquent les superficies ensemencées en maïs cette année aux Etats-Unis devraient se situer entre 76 M et 78 M d'acres, comparativement aux ensemencements de 67,6 M d'acres en 1988.

Le retour à des conditions de croissance normale cet été pourrait faire remonter la récolte de maïs jusqu'à 200 MT, comparativement à celle de 125 MT en 1988. Des conditions de croissance idéales conjuguées à des rendements plus élevés donneraient une récolte de maïs qui pourrait dépasser les 210 M tonnes. Donc avec des conditions de croissance propices aux Etats-Unis, le prix du maïs à la ferme sur le marché américian se rapprocherait du taux de prêt de 1,65 $ U.S./tonne. Dans un tel cas, le prix du maïs dans les centres régionaux de St-Jean et St-Hyacinthe pourrait tomber entre 105$/tonne et 115$/tonne.

Avec la hausse des ensemencements, même si la production était de

nouveau affectée par une sécheresse, elle pourrait remonter à 150MT, seulement à cause de la hausse des superficies ensemencées. Bien que possible mais peu probable une deuxième année d'affilée de production réduite suite à des conditions de croissance défavorables ne modifierait pas la tendance générale du marché des grains qui s'annoncent faibles pour les prochaines années. En fait une autre sécheresse ne ferait que masquer les conditions générales du marché, qui elles sont essentiellement inscrites dans la politique agricole américaine incluse dans le Farm Bill.

Si on fait un scénario totalement opposé, où les Etats-Unis serait touchés par une deuxième sécheresse d'affilée, la tendance des prix prendrait une tournure tout à fait différente. Les stocks au début de la prochaine campagne seront bas comparativement aux niveau élevés des dernières années, (graphique 9) et une seconde sécheresse en 1989 ramènerait la disponibilité totale sous le niveau de la dernière campagne.

Dans pareil cas la hausse du prix du maïs stimulerait la poursuite de la phase de liquidation actuelle de la production porcine aux Etats-Unis, et une partie des plus importants pays importateurs pourraient réduire leur niveau d'achat de grains, compte tenu de leur situation financière.

A l'échelle mondiale, il y a un surplus de capacité de production

dans les grains. La hausse de prix des grains de 1988 encouragera une hausse des ensemencements au niveau mondial le printemps prochain. On peut actuellement formuler différentes hypothèses de production pour 1989. Cependant la direction finale que prendront les prix durant les prochains mois sera liée à l'état des cultures au printemps et à l'été, ainsi qu'au niveau de production qui sera récolté l'automne prochain.

APPROVISIONNEMENTS DE BLÉ & DE CÉRÉALES SECONDAIRES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS
(en millions de tonnes)

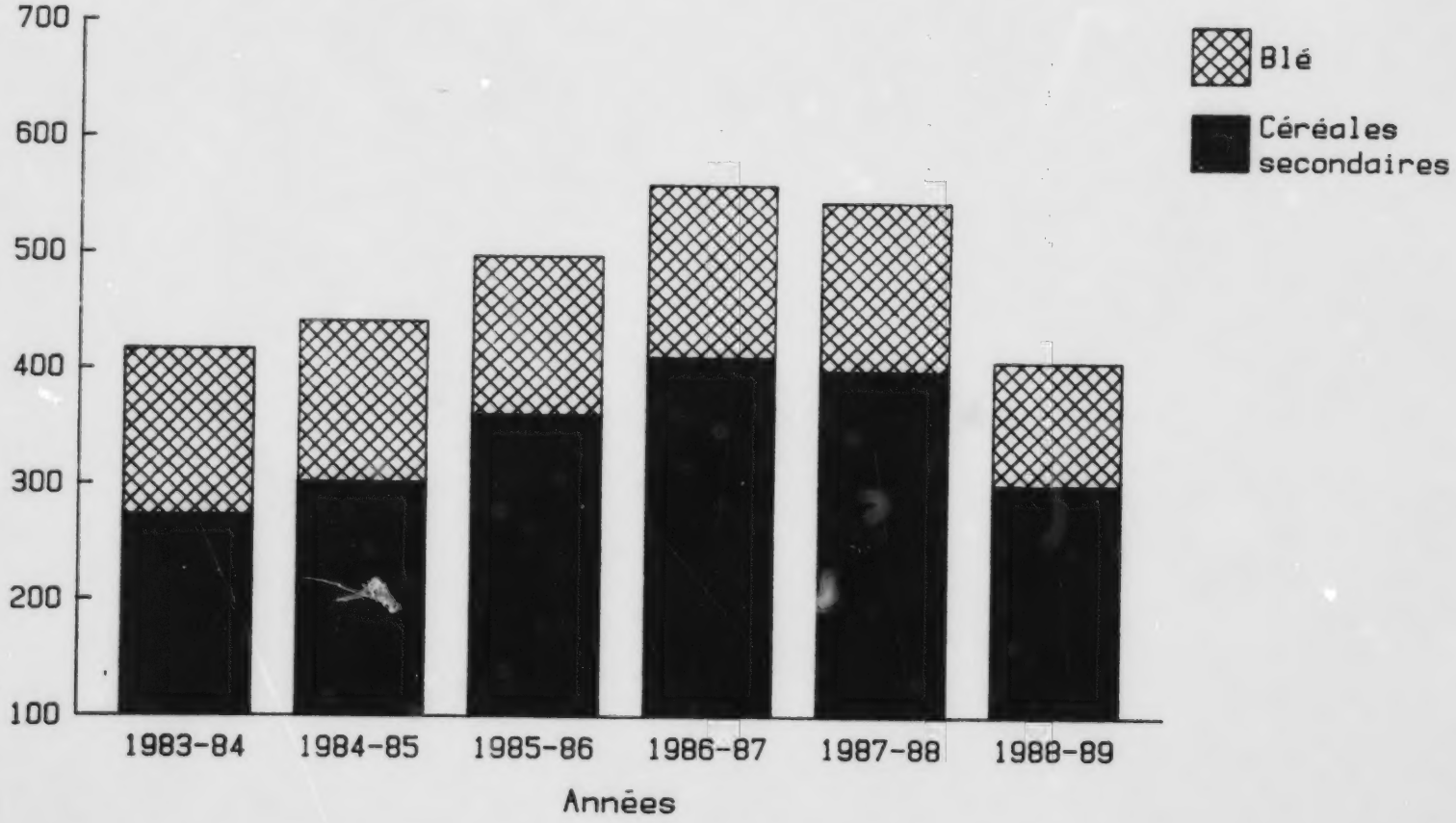

GRAPHIQUE 1

PRODUCTION DE BLE ET DE CEREALES SECONDAIRES AUX ÉTATS-UNIS
(en millions de tonnes)

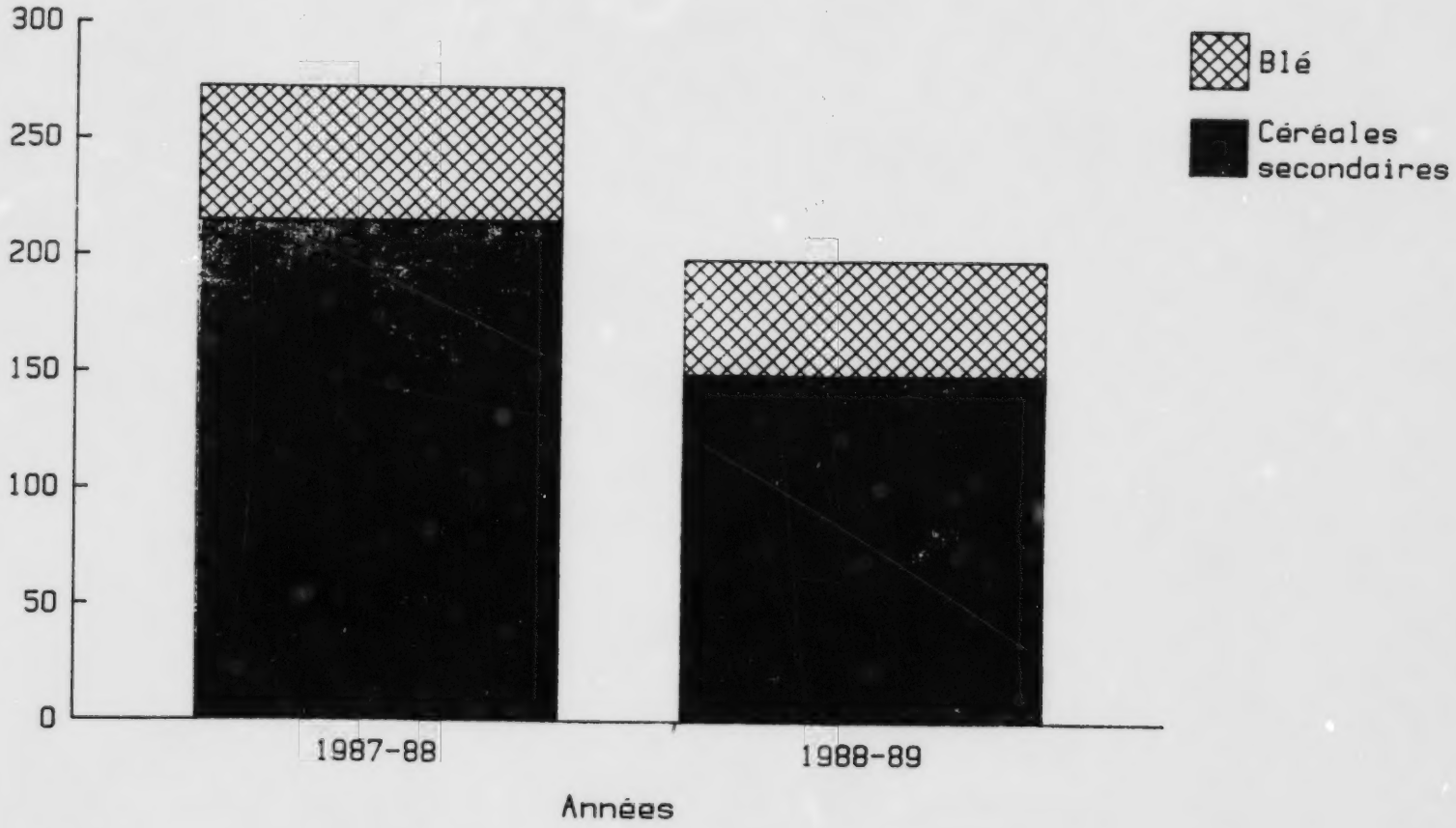

GRAPHIQUE 2

PRODUCTION DE BLE ET DE CEREALES SECONDAIRES DANS LES PRAIRIES (en millions de tonnes)

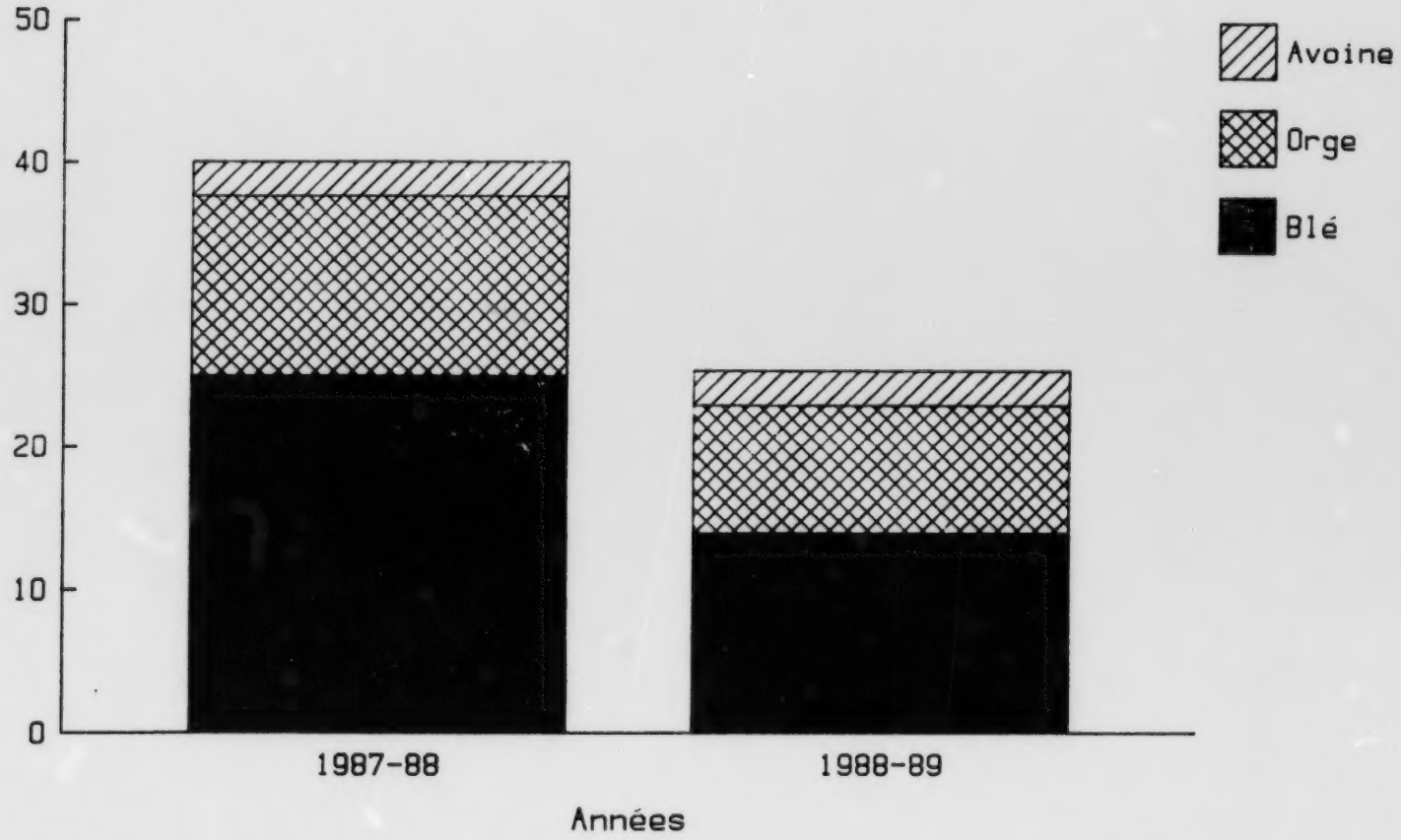

GRAPHIQUE 3

PRODUCTION MONDIALE DE CEREALES SECONDAIRES
(en millions de tonnes)

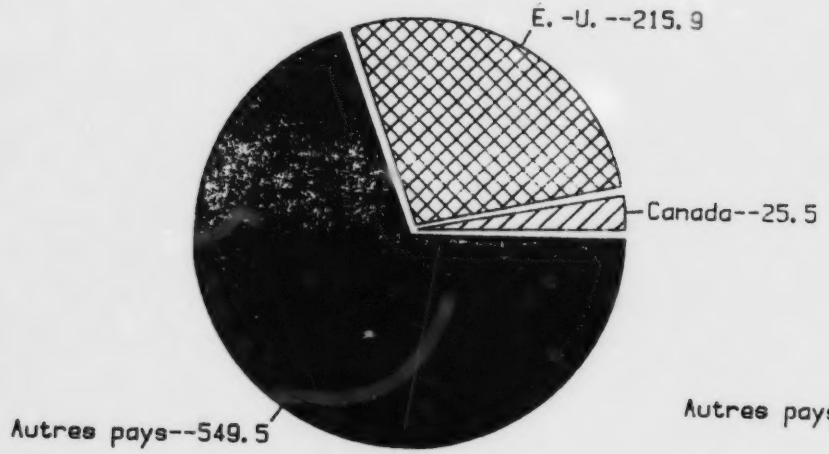

1987-1988

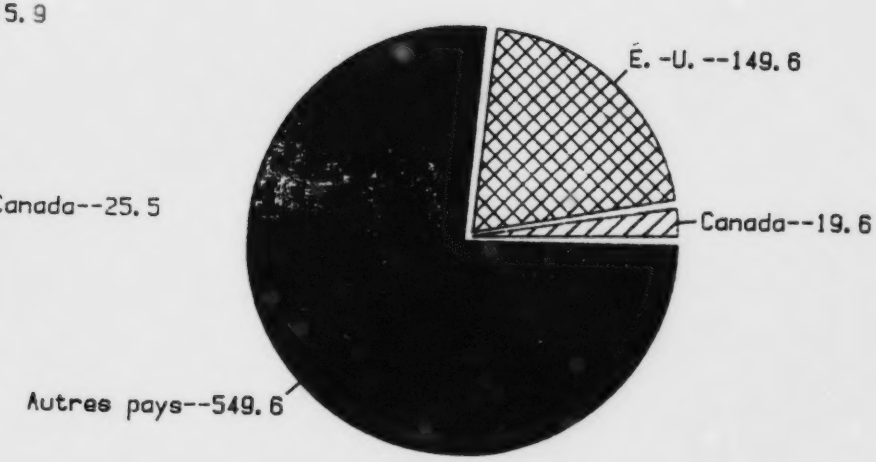

1988-1989

GRAPHIQUE 4

PRODUCTION MONDIALE DE BLE
(en millions de tonnes)

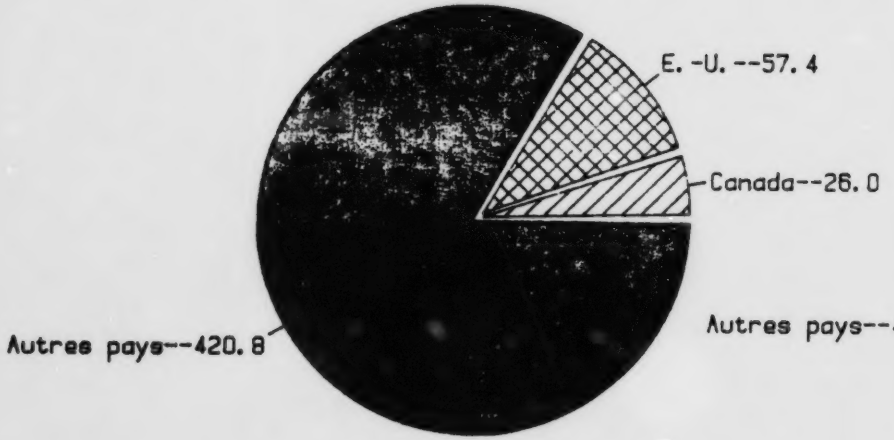

1987-1988

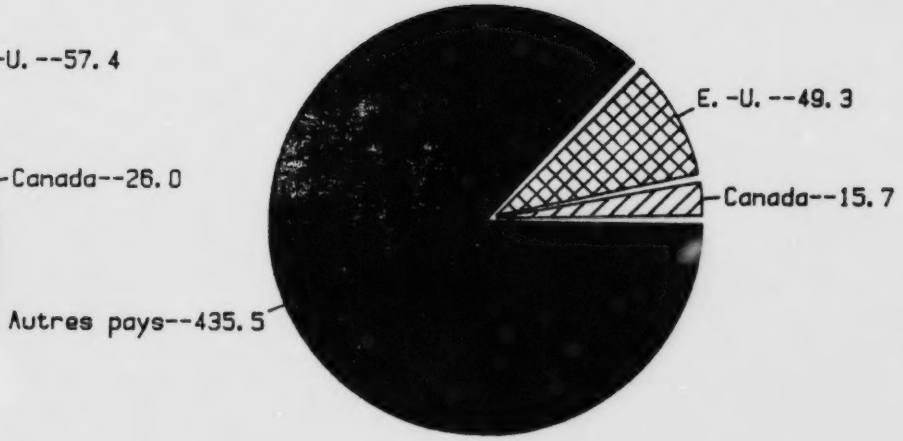

1988-1989

GRAPHIQUE 5

MAÏS AMÉRICAIN
PRIX VERSES AUX PRODUCTEURS
$U. S. par boisseau

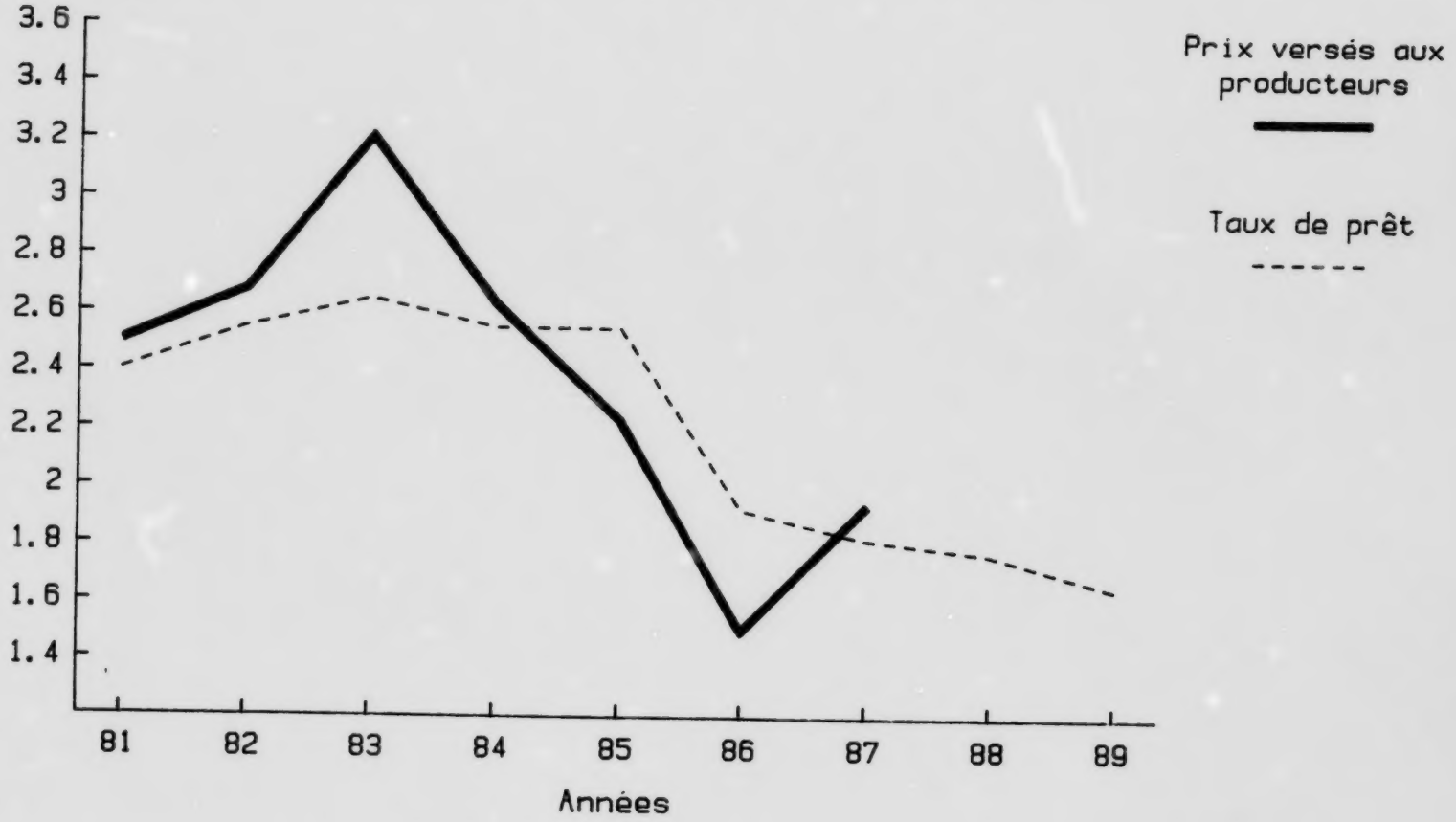

GRAPHIQUE 6

MAÏS AMÉRICAIN
PRIX VERSÉS AUX PRODUCTEURS
$U.S. par boisseau

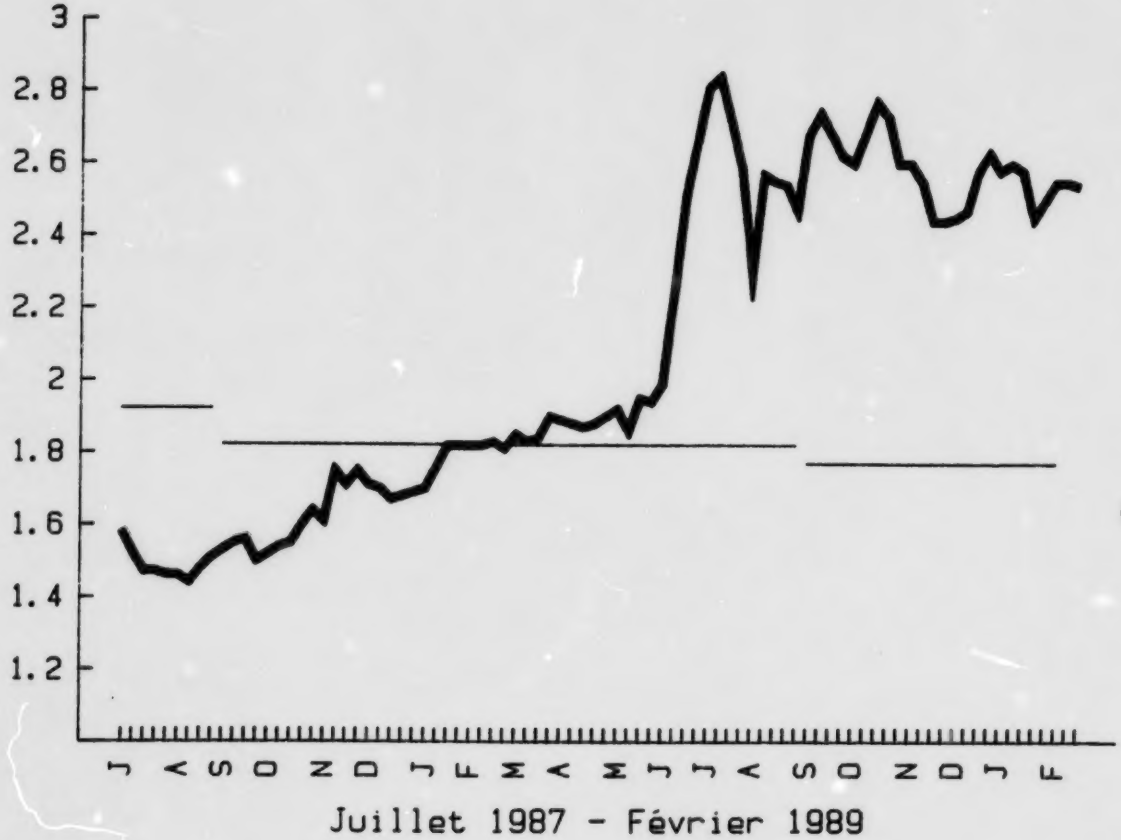

GRAPHIQUE 7

STOCKS DE FIN DE CAMPAGNE AUX ÉTATS-UNIS (en millions de tonnes)

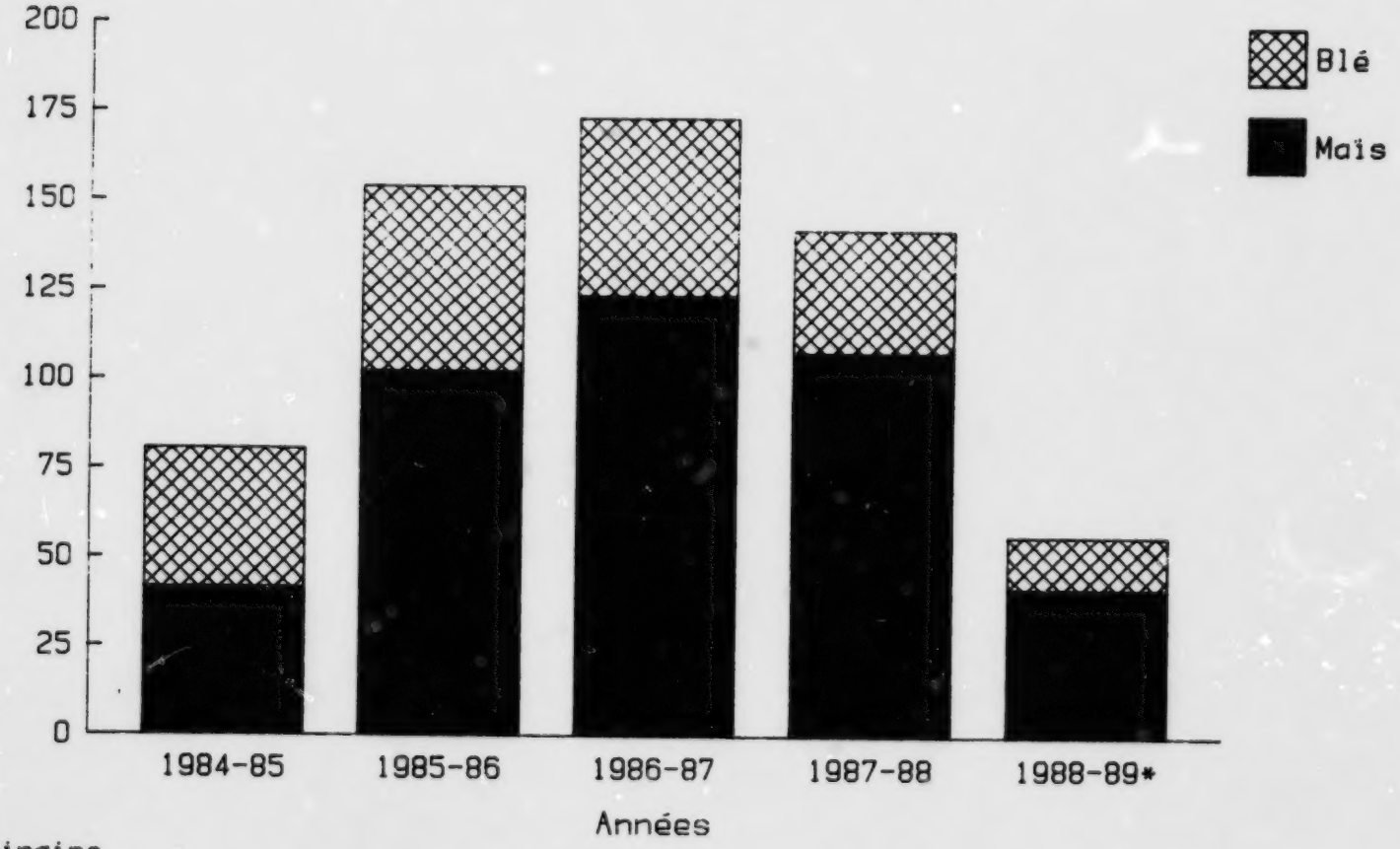

*préliminaire

GRAPHIQUE 8

APPROVISIONNEMENTS DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS (en millions de tonnes)

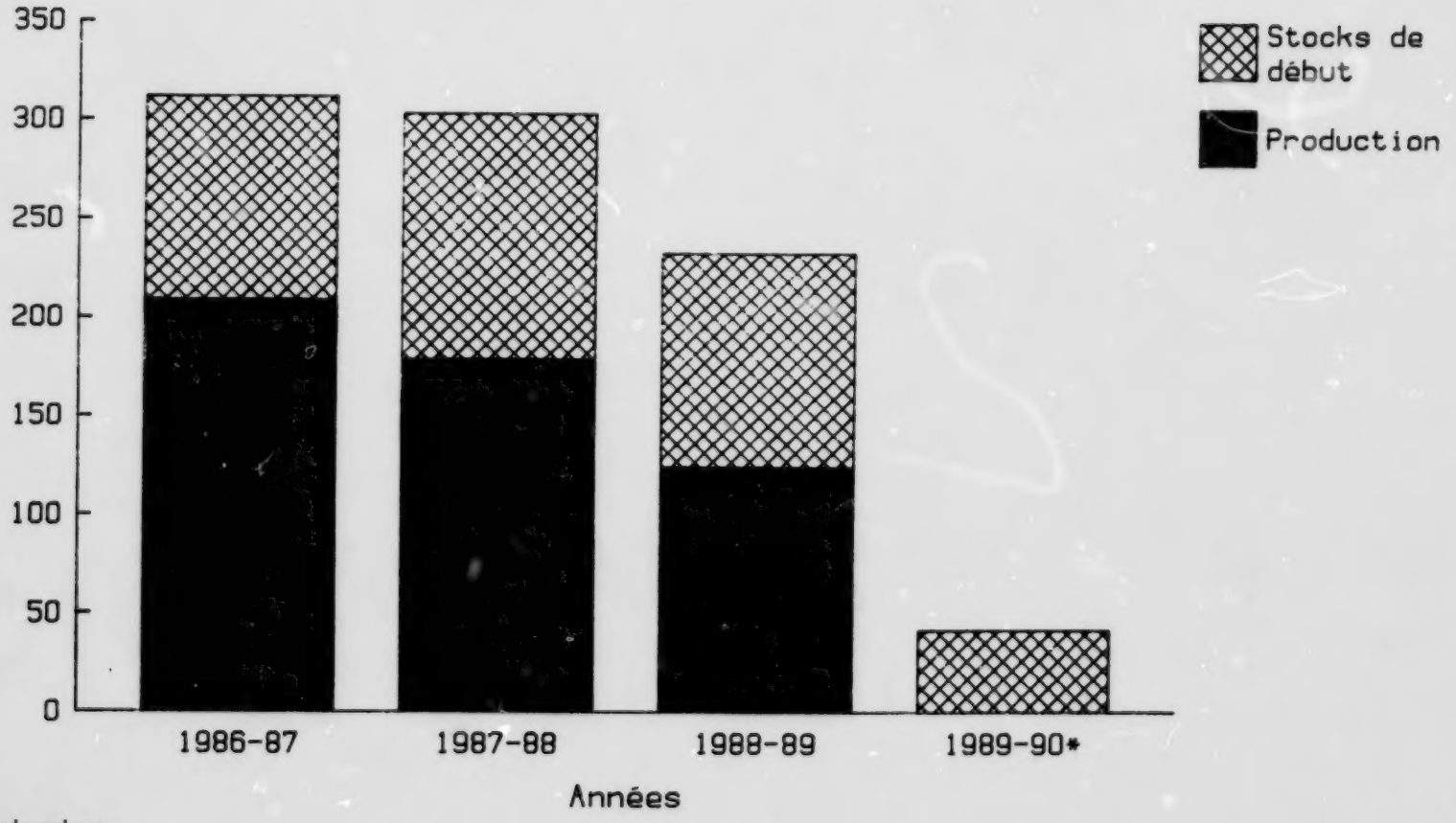

* préliminaire

GRAPHIQUE 9

APPROVISIONNEMENTS DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS (en millions de tonnes)

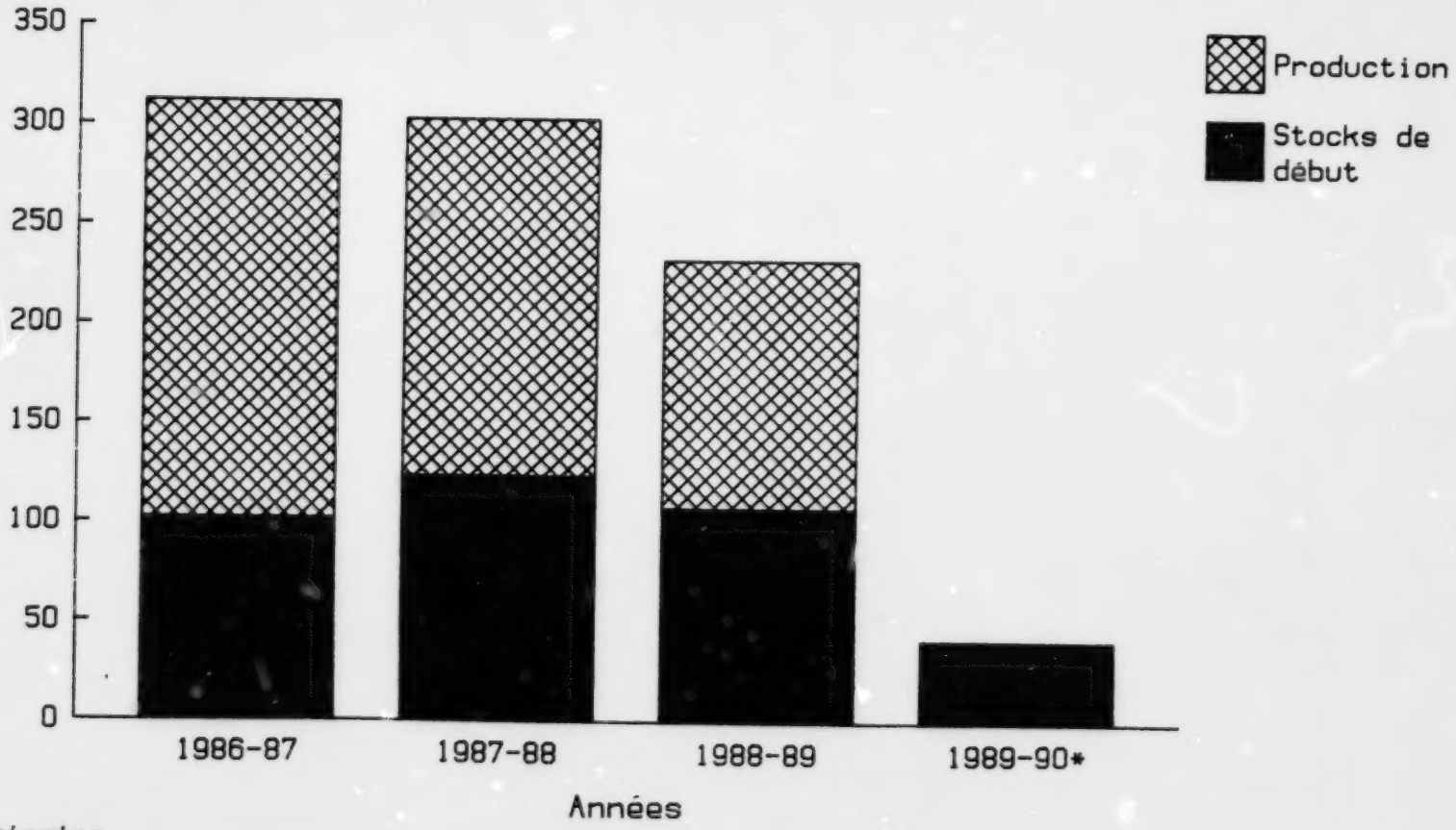

* préliminaire

GRAPHIQUE 9

LA SITUATION DU MARCHÉ DES CÉRÉALES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

Conférence

préparée par

Sylvain Boucher, analyste à la Direction des politiques
du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

INTRODUCTION

Permettez-moi de vous entretenir de la situation du marché dans le secteur des céréales destinées à la consommation humaine, particulièrement le blé. Dans un premier temps, je décrierai les principaux paramètres de l'offre et de la demande au Québec. Puis, je vous entretiendrai de l'organisation de la commercialisation au Québec et de la formation des prix. Finalement, je ferai état des avenues de développement de ce secteur d'activité et des perspectives de prix pour 1989-1990.

Face aux incertitudes qui règnent sur le marché des céréales, il est opportun pour le Québec d'envisager une plus grande diversification de sa production céréalière. Comme le Québec a déjà atteint une autonomie presque totale dans les céréales fourragères (environ 85%), une avenue potentielle s'offre à lui: la production de céréales pour la consommation humaine.

SYNOPSIS DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES CÉRÉALES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

- La demande industrielle au Québec en céréales est évaluée, en 1988 à 875 000 tonnes (schéma 1). Les principales industries impliquées dans ce marché sont les minoteries, les brasseries et les distilleries. Il existe donc un marché potentiel au Québec pour environ 660 000 tonnes de blé de qualité meunière, 70 000 tonnes en maïs-grain de distillerie, 125 000 tonnes pour l'orge de malterie et enfin 20 000 tonnes pour les autres céréales.

- La production québécoise répond somme toute assez peu à ces besoins. Le degré d'autosuffisance du Québec en céréales d'alimentation humaine est évalué à 12% (moyenne des années-récolte 1987 et 1988). La majorité des céréales utilisées proviennent de l'ouest. Pour l'ensemble des céréales

Remerciements à M. Richard Morin pour ses commentaires.

d'alimentation humaine, la production québécoise fournit presque exclusivement du blé destiné aux minoteries et également une faible quantité maïs de distillerie (environ 15 000 tonnes).

- Depuis plus de 15 ans, les producteurs du Québec ont expérimenté la production de blés blancs d'automne pour pâtisseries et depuis 1986 des blés panifiables. Le degré d'autosuffisance en blé d'alimentation humaine est de 14% (moyenne 1987-1988).

- Compte tenu des contraintes agronomiques qui limitent la production de certaines céréales, de la bonification des prix offertes par rapport à son utilisation dans l'alimentation animale et des perspectives de marché, parmi l'ensemble des céréales d'alimentation humaine, le blé procure les avantages économiques les plus intéressantes pour les producteurs du Québec. Je me limiterai donc dans les prochaines minutes à vous entretenir du secteur du blé.

LA DEMANDE DE BLÉ POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

- Tel que mentionné précédemment, les 4 minoteries québécoises utilisent annuellement environ 660 000 tonnes de blé pour la fabrication de la farine et des différents sous-produits (tableau 1) (environ 30% demande Canada). Le blé roux panifiable (pain et gluten) représente la majorité de ce marché avec 520 000 tonnes environ. Le blé d'hiver servant à la fabrication de la farine à pâtisserie soit avec environ 70 000 tonnes, le blé durum servant à la fabrication des pâtes alimentaires ainsi que les autres blés accaparent 70 000 tonnes pour un marché total de 130 à 150 millions $ annuellement.

- La consommation des produits de boulangerie subit depuis quelques années des transformations majeures. Le vieillissement de la population, la recherche d'une alimentation plus saine et

plus équilibrée, le développement de marchés différenciés (ethnies) sont les principaux facteurs de changement dans le marché des produits de boulangerie-pâtisserie.

. Ces modifications des habitudes de consommation ont entraîné un déplacement des achats vers des produits plus diversifiés et composés de farine plus complète (contenu en fivre plus élevé). On remarque également l'entrée en plus grand nombre, sur le marché de la boulangerie de produits composés de céréales autres que le blé (avoine, seigle, sarrazin...).

. Traditionnellement, les acheteurs du Québec s'approvisionnement dans l'Ouest auprès de la Commission canadienne du blé (CCB) pour le blé roux de printemps panifiable (haute teneur en protéines) et de l'Office de commercialisation des producteurs de blé d'hiver de l'Ontario (OWWMB) pour le blé blanc (basse teneur en protéine).

. Au Canada, il se produit traditionnellement quelques 26 millions de tonnes de blé. A cause de la sécheresse, on estime que la production sera 15 millions de tonnes cette année. La quasi-totalité de la production provient de l'Ouest. Le Québec représente moins de 1% de la production nationale de blé pour la consommation humaine. De 80 à 90% de la production canadienne de blé est exportée. Environ 2,2 millions de tonnes de blé sert à des fins de consommation humaine sur le marché domestique.

. Au Québec, le blé pour la consommation représente quelques 5% des superficies engagées dans la production des principales grandes cultures (schéma 2). Environ 1500 producteurs sont impliqués dans cette production.

. Jusqu'à récemment, les progrès visant à développer la production avaient été lents et il a fallu attendre l'introduction récente de nouveaux cultivars et le développement de techniques de régie intensive pour voir cette production prendre un véritable essor.

. Courte histoire de la production québécoise:

1985: 15 000 tonnes blé blanc;
peu blé roux panifiable.

1986: Production de 25 000 tonnes blé blanc mais seulement 3 000 tonnes acceptés par le marché (problème de qualité);
10 000 tonnes blé roux de printemps panifiable.

1987: 10 000 tonnes blé blanc (réduction superficies ensemencées);
94 000 tonnes blé roux.

1988: Prix blé fourrager plus élevé que le prix du blé d'alimentation humaine (avant l'intervention du gouvernement fédéral);
Rendements faibles;
13 000 tonnes blé blanc;
60 000 tonnes blé roux (tableau 3).

1989: Facteurs à surveiller:
. développement d'autres cultures (ex.: soya);
. revenus anticipés.

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION ET DÉTERMINATION DES PRIX

Abandon de la politique du double prix du blé

- De 1967 à 1988, au Canada il existait une politique qui fixait le prix intérieur du blé. Celle-ci devait protéger les agriculteurs contre la baisse des prix internationaux et les consommateurs contre la hausse de ces mêmes prix.

- Bien qu'au départ cette politique s'adressait au blé produit de l'Ouest et commercialisé par CCB, les céréaliculteurs québécois ont bénéficié de ses effets puisque le prix offert par les minoteries pour le blé de l'Est est en quelque sorte déterminé en fonction de celui des Prairies.

- Depuis 1986, la Commission canadienne du blé fixait le prix du blé roux de printemps à 7 $/boisseau (257,21 $/tonne) pour le marché intérieur.

- Minoteries devaient payer ce prix pour du blé à Thunder Bay, en entrepôt.

- Prix internationaux étaient considérablement plus bas, les producteurs de blé canadiens ont profité de ce prix élevé (environ 100 $).

- Abandon de la politique à partir du 1er août 1988, ce qui permettra aux transformateurs d'être plus compétitifs sur les marchés étrangers.

- Dorénavant le prix de vente du blé de l'Ouest destiné à la consommation humaine au Canada sera fixé par la Commission canadienne du blé selon le prix du marché nord-américain.

. Abandon partout au Canada permettra aux producteurs du Québec de continuer de profiter de l'avantage comparatif que leur accorde la proximité des minoteries.

1988-1989: programme compensatoire

. Maintien pour la récolte 1988-1989 des avantages offerts par la politique du double prix du blé.

. Programme compensatoire offert par le gouvernement fédéral.

. Compensation est calculée selon la différence entre le prix fixé par la politique du double prix (7 $/boisseau ou 257,10 $ /T.M. base Thunder Bay) et le prix de vente canadien moyen pour le blé entreposé à Thunder Bay au cours de la campagne 1988-1989.

. Paiement par tonne, uniforme partout au Canada selon les ventes sur le marché domestique.

. Répartition provinciale est calculée selon le niveau de vente sur le marché domestique le plus élevé au cours des trois (3) dernières années.

. Au Québec, ce montant est le volume livré en 1987-1988, soit:
96 000 tonnes de blé de printemps;
10 000 tonnes de blé d'hiver.

. Selon prix annoncés à date, compensation pourrait se situer aux environs 35-40 $/tonne pour le blé roux et 45-50 $/tonne pour le blé blanc (total de 4,1 millions $ pour le Québec).

. Pour les années subséquentes (1989-1990 à 1993-1994), la diminution de revenu inhérente à l'abandon de la politique actuelle sera considérée dans les calculs des programmes fédéraux de stabilisation de céréales.

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION

. Au Québec, la production de blé pour la consommation humaine est acheminée des producteurs vers les centres régionaux pour le conditionnement, la classification et la formation de lots spécifiques de 1000 tonnes. Après entente, ces quantités sont à une des 4 minoteries par camion (voir schéma 3).

. Le prix payé par les minoteries à Montréal pour le blé québécois est relié au prix du blé de l'Ouest fixé par la CCB à Thunder Bay. A ce prix s'ajoute les frais de transport à Montréal (environ 20 $/tonne).

. Les centres de grains du Québec pourrait s'attendre à recevoir un prix s'approchant du prix des grains de l'Ouest. Toutefois, les prix offerts aux centres régionaux sont inférieurs comparativement à ceux de l'Ouest livré à Montréal. Parmi les raisons invoquées par les minoteries, notons la qualité des grains produits au Québec et surtout la grande variabilité de la qualité, ainsi que l'irrégularité de l'offre.

. L'écart de prix entre le blé de l'Ouest et celui du Québec s'est amélioré passant de 60$/tonne à 35$/tonne pour une qualité similaire (tableau 4). On peut penser que la marge actuellement existante entre le prix obtenu par les centres régionaux et le prix potentiel (prix CCB) se rétrécira au cours des prochaines années, avec l'amélioration de la qualité et le renforcissement des intervenants au niveau de l'offre.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT: TABLE DE CONCERTATION SUR LE BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE

- Compte tenu de l'intérêt manifesté par les producteurs et du potentiel de développement, MAPAQ a décidé de prioriser le développement et la rentabilisation du blé pour la consommation humaine.

- Printemps 1988: formation d'une table de concertation interne au MAPAQ
  Mandat: Élaboration d'un plan d'intervention intégré

- Consultation des intervenants du milieu
  - dégager consensus sur la problématique;
  - obtenir avis et commentaires sur actions à entreprendre;
  - écouter les suggestions.

- Orientations retenues
  - Accroître les rendements moyens du blé par unité de surface (de 15% à 20%):
    - s'assurer la disponibilité de cultivars adaptés à nos conditions biophysiques
    - amélioration des systèmes de production
    - recherche

  - Améliorer la qualité et l'uniformité du blé (ce qui permettra l'obtention d'un juste prix au niveau des minoteries):
    - concertation à toutes les étapes du réseau de commercialisation
    - réseau commercial mieux organisé

  - Assurer un revenu adéquat au producteur:
    - étudier la pertinence d'établir un régime d'assurance-stabilisation distinct pour le blé de consommation humaine

. Assurer un revenu adéquat au producteur:
  . étudier la pertinence d'établir un régime d'assurance-stabilisation humaine
  . collaborer à la mise en place de nouveaux programmes nationaux de sécurité des revenus des céréaliculteurs.

PERSPECTIVES DE MARCHÉ POUR 1989-1990

. Tel que mentionné précédemment, les prix reçus par les céréaliculteurs du Québec sont déterminés par les prix de la CCB pour le blé de l'Ouest. Compte tenu que les prix de la CCB sont dorénavant fixés en fonction des conditions prévalants sur le marché nord-américain, il est donc important pour les intervenants du Québec de connaître les grandes lignes directrices de l'évolution des prix sur le marché nord-américain (voir schéma 4).

. Facteurs à surveiller:
  . niveau des récoltes à l'échelle mondiale (conditions climatiques);
  . évolution des marchés d'exportation;
  . politiques des pays exportateurs;
  . qualité du blé canadien et québécois.

. Situation mondiale pour 1989-1990 (tableau 5):
  . augmentation de la production;
  . affaiblissement des restrictions relatives au retrait des terres en culture aux Etats-Unis;
  . faible niveau des stocks;
  . consommation stable;
  . consommation production à l'échelle mondiale;

. Prix internationaux demeureront les mêmes qu'en 1988-1989
  . influence importante des conditions climatiques compte tenu du faible niveau des stocks de départ.

SYNTHÈSE

. PRODUCTION QUI OFFRE UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT INTÉRESSANT

- permet de valoriser la production
- diversification de la production céréalière
- succès dépend:
  - . augmentation des rendements (efforts dans l'amélioration génétique et l'introduction de cultivars adaptés à nos besoins);
  - . amélioration de la qualité et de l'uniformité du blé;
  - . partenariat entre les intervenants.

. SAISON DE RÉCOLTE 1988-1989: UNE ANNÉE DE TRANSITION

- abandon de la politique du double prix
- programme compensatoire pour 1988-1989
- prix fixé en fonction du marché nord-américain (base de référence du prix international)

. PERSPECTIVES POUR 1989-1990: PRIX STABLES

TABLEAU 1

COMSOMMATION DE BLÉ PAR LES MINOTERIES DU QUÉBEC
ENQUETE MAI 1988

	Besoins en t.m.*	Utilisation
Blé roux panifiable (blé dur) (printemps et hiver)	520 000	Pain, pizza et gluten
Blé blanc d'hiver (blé mou)	70 000	gâteaux, patisseries et biscuits
Blé Durum (dur ambré)	70 000	Farines intermédiaires
Blés utilités		
Total	**660 000**	

* Les quantités peuvent varier selon la demande des boulangeries et autres clientèles ainsi que l'obtention de contrats d'exportation de farine de l'A.C.D.I. aux pays éligibles.

Sources: –Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,
Direction de la coordination et de l'évaluation de programmes. "Un projet de rentabilisation du blé d'alimentation humaine au Québec", octobre 1988.
Direction de l'analyse des politiques,
février 1989.

TABLEAU 2

PRODUCTION DE BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE AU QUÉBEC, 1987 et 1988 (estimation)*

Type de blé	Superficie ha		Rendement t.m./ha		Production t.m.		Production acceptée par le marché (t.m.)	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
BLÉ ROUX								
Katepwa-Columbus	24 570	15 000	2.83	2.00	69 475	30 000	66 000	30 000
Max	8 420	10 000	2.93	2.20	24 750	22 000	23 500	20 000
Monopol-Absulvent	1 600	3 000	3.29	3,0-3,5	5 260	± 10 000	5 000	± 10 000
BLÉ BLANC								
Toutes variétés	3 330	4 500	3.35	3,0-3,6	11 170	± 15 000	10 055	± 13 000
TOTAL	37 920	32 500	2.92	2.37	110 655	77 000	104 555 **	± 73 000

* Les données de 1988 sont basées sur des estimations préliminaires. Nous estimons que la production acceptée par le marché sera de 70 000 à 80 000 tonnes métriques.

** Les minoteries ont accepté près de 7 000 tonnes de blé ANKRA destinées à la production de farines intermédiaires, d'où des réceptions de plus de 110 000 à 112 000 tonnes.

Sources: -Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,
Direction de la coordination et de l'évaluation de programmes. "Un projet de rentabilisation du blé d'alimentation humaine au Québec", octobre 1988.
Direction de l'analyse des politiques, février 1989.
-Centres régionaux.

TABLEAU 3

BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE
PRIX ANNONCÉS POUR LA SAISON 1988-1989
PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Date de l'annonce	Période de vente	Blé roux No 1	Blé blanc No 2
15 juillet 1988	Août-septembre 1988	219.83	202.16
15 septembre 1988	Oct.-nov.-déc. 1988	221.53	203.47
15 décembre 1988	Jan.-fév.-mars 1989	216.91	207.42
15 mars 1988	Avril-mai 1989	-	-
5 mai 1988	Juin-juillet 1989	-	-

Source: -Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec,
Direction de l'analyse des politiques, février 1989.

TABLEAU 4

APERCU DE LA STRUCTURE DES PRIX 1988-1989
DANS LE RÉSEAU DE COMMERCIALISATION QUÉBÉCOIS
DU BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE

Type de blé	Prix CCB + Transport Mtl $/tonne	Prix d'achat aux centres régionaux $/tonne *	Prix payé aux producteurs $/tonne
BLÉ ROUX			
Sept. 1988	234-240	195-200	170-175
Jan.-fév. 1989	230-232	210-220	190-195
BLÉ BLANC			
Sept. 1988	215-220	185	155-165
Jan.-fév. 1989	220-225	195-200	175

* L'écart de prix entre le blé de l'Ouest et celui du Québec s'est amélioré passant de 60,00 $ 35,00 $ la tonne pour une qualité similaire.

* La marge des centres régionaux varie entre 20,00 $ et 25,00 $ la tonne selon la méthode de manutention.

Sources: -Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,
R. Morin et E. Martel, "La situation du marché des blés d'alimentation humaine", février 1989.
Direction de l'analyse des politiques, février 1989.

TABLEAU 5

PERSPECTIVES CÉRÉALIERES 1989-1990

BLÉ - MONDE (Millions de tonnes métriques)

	1987-88	1988-89	1989-90
Stocks de début	184	155	124
Production	505	502	525
Offre totale	689	657	649
Consommation intérieure	429	439	435
Commerce extérieur	105	94	98
Demande totale	534	533	533
Stocks de fin	155	124	119

Source: Agriculture Canada, Céréales et oléagineux décembre 1988

SYNTHESE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE CÉRÉALES DE CONSOMMATION HUMAINE AU QUÉBEC

CÉRÉALES CONSOMMATION HUMAINE

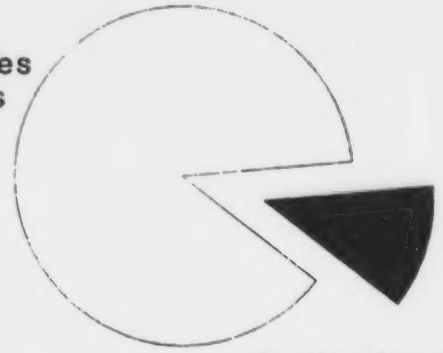

Demande: 875 000 t.m.

Production: 105 000 t.m.
(moyenne 1987-1988)

Production/demande 12%

BLÉ CONSOMMATION HUMAINE

Demande: 660 000 t.m.

Production: 91 500 t.m.
(moyenne 1987-1988)

Production/demande 13.9%

Source: -Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'analyse des politiques, février 1989.

SCHEMA 2

RÉPARTITION DES SUPERFICIES CULTIVÉES ET DE LA PRODUCTION DES PRINCIPALES GRANDES CULTURES AU QUÉBEC, 1988-1989 (ESTIMATION)

SUPERFICIE

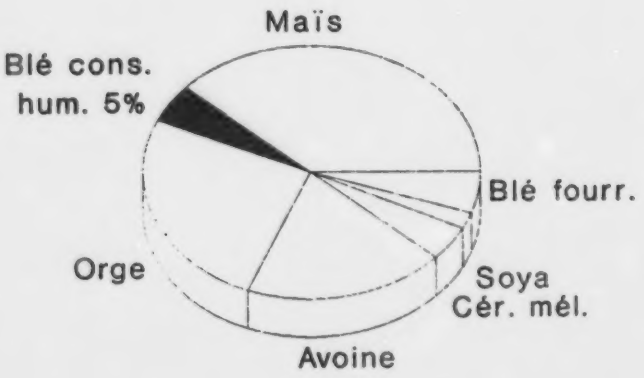

Total: 630 300 ha

PRODUCTION

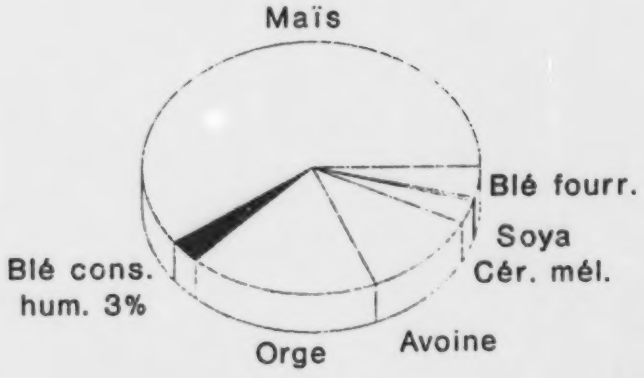

Total: 2 506 000 t.m.

Sources: -Statistique Canada, cat. 22-002.

-Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'analyse des politiques, février 1989.

SCHEMA 3

STRUCTURE DE LA COMMERCIALISATION BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE AU QUÉBEC

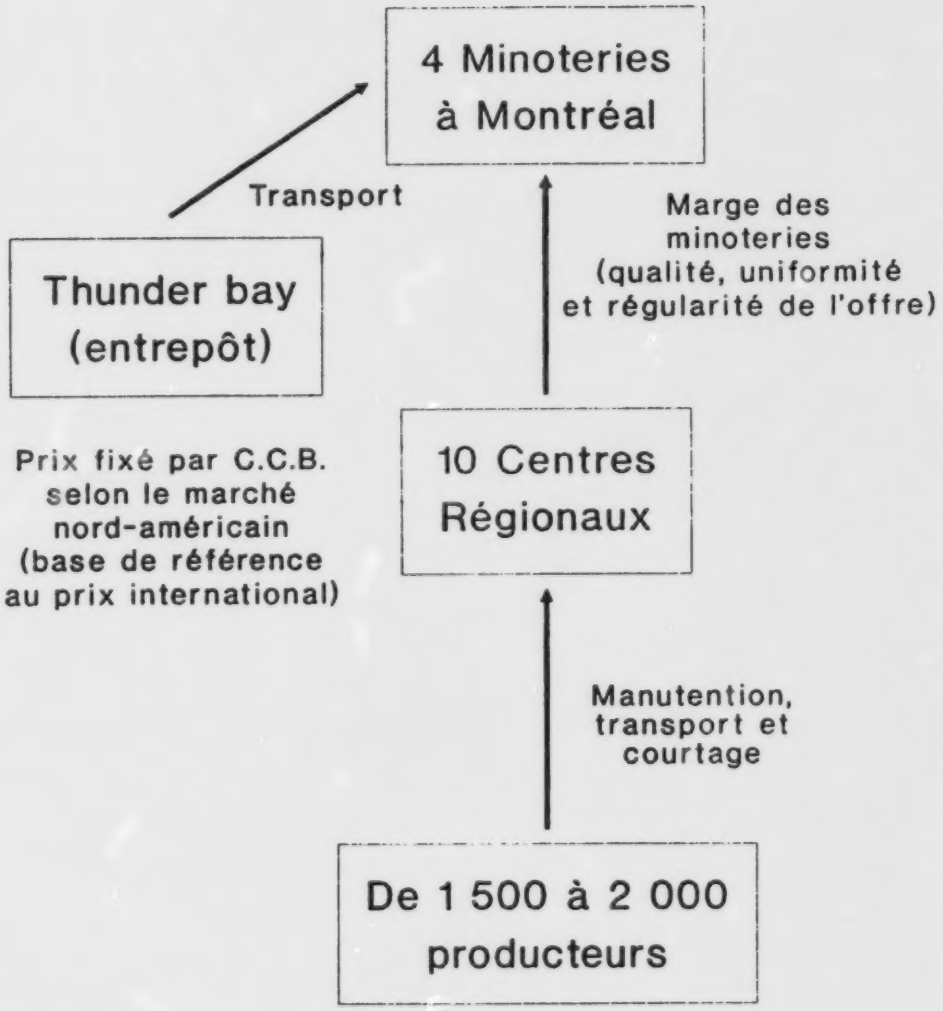

Source: -Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'analyse des politiques, février 1989.

SCHEMA 4

PRIX A L'EXPORTATION DU BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE CANADA ET ÉTATS-UNIS, 1984-1985 A 1989-1990

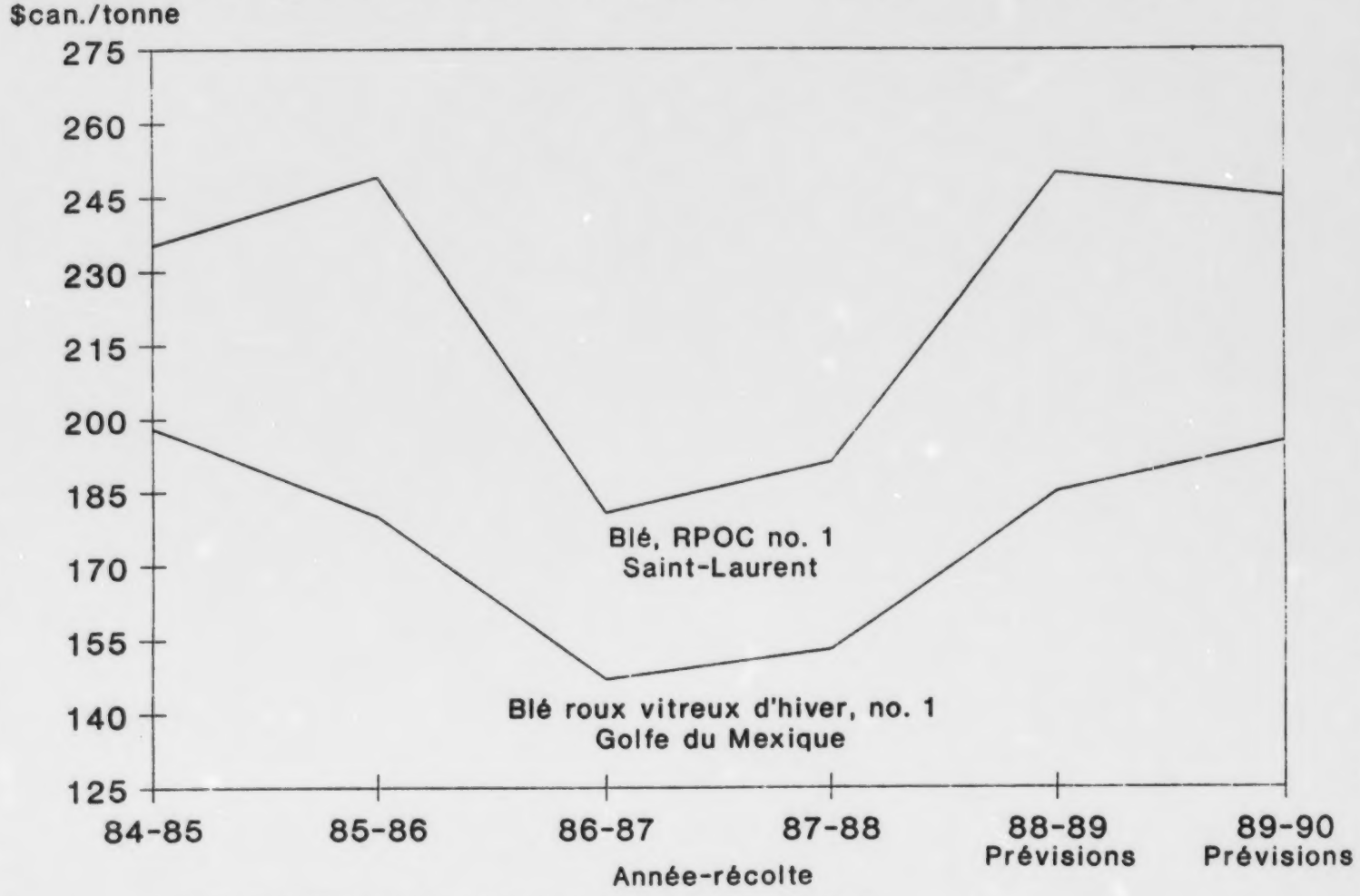

Source: Agriculture Canada, céréales et oléagineux, décembre 1988.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN DU PORC

Conférence

préparée par

Benoit Désilets, agronome
Fédération des producteurs de porcs du Québec

PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU MARCHE NORD-AMERICAIN DU PORC

La hausse de la production porcine s'est surtout fait sentir à partir du troisième trimestre de 1987, suite à une période prolongée de rentabilité intéressante des élevages qui a débuté quant à elle, au deuxième semestre de 1986. Actuellement, les coûts de production se sont fortement accrus dus à une sécheresse qui a provoqué un accroissement des céréales fourragères et les prix du porc se sont détériorés en raison de l'augmentation de l'offre. Ces deux facteurs combinés ont contribué à réduire grandement la rentabilité des élevages.

Le récent rapport sur les effectifs porcins des Etats-Unis révèle que le cycle du porc approche de son "pic" de production. Les stocks de porcs reproducteurs sont tombés de 2% par rapport à la même période de 1988 et montrent une diminution significative par rapport à juin (tableau 2) ce qui est un pas dans la bonne direction. Il ne faut pas cependant s'attendre à une augmentation des prix à court terme. Les porcs de marché quant à eux, (tableau 3) sont en progression de 2%, avec seulement la classe des poids supérieurs présentant une figure en dessous de l'année dernière. Les informations contenues dans le rapport indiquent que les mises en marché seront de l'ordre de 3 à 4% supérieur au cours du premier trimestre de 1989; sous ces conditions, le prix au comptant payé aux producteurs américains devrait s'établir en moyenne à environ 42$ US pour cette période. Depuis le début de l'année, les prix se sont maintenus sur les sept (7) marchés américains aux environs de 41,50$ US/100 lb comparativement à environ 45,90$ US/100 lb vivants pour la même période de l'année précédente.

L'automne dernier, les mises bas se sont situées à 2% plus élevé que l'année précédente. Cependant, le nombre de porcelets par portée a été inférieur de 1%, soit en moyenne 7,62. Cela suggère que les températures plus hautes que la normale observée en juin et juillet derniers aux Etats-Unis ont eu un effet négatif sur le taux de conception. La résultante est que l'ensemble des porcs américains se retrouve à un niveau de 1% plus élevé que l'année dernière. Actuellement, deux facteurs se combinent pour apporter une pression négative sur les prix. D'abord les abattages américains qui sont en hausse de 2% depuis le début de l'année comparativement à la même période de 1988, mais qui depuis deux semaines, sont en hausse substantielle de l'ordre de 7%, (tableau 4) ce qui apporte une grande incertitude sur le marché. Il y a de bonnes chances que les abattages pour les semaines qui vont suivre se comparent sensiblement au niveau observé au cours des dernières semaines, plutôt qu'à ceux observés en début d'année. Les perspectives laissent présager une augmentation des abattages de l'ordre de quelques pour-cents (%) pour le deuxième trimestre de 1989 (tableau 5). Ensuite, la publication du rapport sur les inventaires de porcs en entrepôts du côté américain pour le mois de janvier montre que les stocks de porcs sont en progression par rapport en décembre 1988 et en augmentation très substantielle par rapport à janvier 1988. En fait, le rapport estime

que les inventaires de viande de porc en entrepôt présente une augmentation de l'ordre de 30% par rapport à la même période de 1988. Certaines coupes telles les flancs montrent une progression jusqu'à 80% des niveaux à pareille date l'année dernière. Ces stocks peuvent arriver sur le marché au cours du deuxième trimestre de l'année courante et créer une pression sur les prix. (tableau 5) Dans ce contexte, il est permis d'anticiper que les prix payés aux producteurs seront sensiblement au même niveau qu'actuellement, soient une moyenne de prix pour le deuxième trimestre de l'année légèrement supérieure à 40$/100 lb vivants, se situant entre 41$ et 44$/100 lb vivants.

A plus long terme, l'analyse du tableau 6 nous présente les perspectives de production de viande sur le marché américain pour les prochains mois. En général, la production de viande de porc et de boeuf présente une production en 1989, très similaire à celle de 1988. La production de viande de porc devrait s'accroître jusqu'au milieu de l'année 1988 et diminuer de façon substantielle après cette période. Dans ce contexte, on peut présumer que les prix payés aux producteurs américains pour l'année, seront sensiblement au même niveau (plus ou moins 1$ US) au prix moyen obtenu en 1988 qui était de l'ordre de 43,37$/100 lb vivants. 1990 annonce de meilleures perspectives, étant donné la diminution de la production de viande. Cependant, l'augmentation constante de la production de volaille sur le marché américain, devrait causer une certaine pression sur les prix de la viande de porc. Dans ce contexte, les prix payés aux producteurs pourraient être de l'ordre de 47$ US/100 lb vivants pour l'année 1990. A noter que la rentabilité des élevages s'améliorera à compter du deuxième semestre de l'année courante étant donné que le prix des céréales fourragères risque fort bien de diminuer de façon substantielle.

Si on regarde les perspectives de façon plus précise pour le troisième et quatrième trimestres de l'année courante, on doit se référer au tableau 7 présentant les prévisions de mises bas pour les prochains mois. Ces dites prévisions sont de l'ordre de plus 2% pour décembre à février 1989, ce qui laisse présager qu'au cours du troisième trimestre, soit en été prochain, les mises en marché de porcs seront sensiblement au même niveau qu'en 1988 et donc les prix pourraient se situer aux alentours des niveaux observés l'année dernière, soit 44,02$ US. En raison des perspectives de diminution de production de viande de porc à partir de l'été, les prix moyens pour cette période pourraient s'établir entre 44$ et 47$ US. La baisse significative de production est attendue au quatrième trimestre de l'année. Les intentions de mises bas de mars à mai 1989 sont en diminution de 5%, ce qui laisse présager des diminutions de mises en marché de porcs de l'ordre de moins 2% à 4% pour l'automne prochain. Sous ces conditions de marché, le prix de 1989 au quatrième trimestre pourrait dépasser celui observé en 1988, et se situer entre 41$ et 44$ US.

Du côté canadien, on a observé que la production canadienne s'est accrue d'environ 7% au cours de l'année 1988. Le tableau 8 nous montre que les abattages d'origine se sont établis à 14,875,606 en 1988 comparativement à 14,220,695 en 1987 pour une augmentation de 4,6% par rapport à l'année précédente. L'Ontario, le Québec et la balance du Canada présentaient des augmentations d'abat-

tages d'origine de l'ordre de 5,7, 2,2 et 5,3% respectivement. Les exportations de porcs vivants aux Etats-Unis se sont accrues de façon très substantielle au cours de l'année 1988, soient 651,311 porcs contre 272,154 pour l'année 1987.

Globalement, la production s'est accrue d'environ 4% dans l'Est contre 14% dans l'Ouest canadien. Les importations canadiennes de porcs ont été de l'ordre de 11,781,000 lb comparativement à 16,253,000 lb en diminution de 28%, tandis que les exportations de viande de porc se sont établies à 548,990,000 sans changement par rapport à l'année précédente.

En date du 1er janvier 1989, Agriculture Canada publiait son rapport d'inventaire sur le nombre de porcs sur les fermes. (tableau 9) Les données montrent une situation similaire à celle de l'année dernière. La Saskatchewan fait exception en présentant une augmentation substantielle de l'ordre de 9% de ses inventaires.Globalement, les inventaires sont à un niveau d'environ 1% inférieur par rapport à juillet 1988. Les intentions de mises bas sont maintenant en baisse de 3% pour le premier et le deuxième trimestre de 1989. Cependant, l'Ouest présente des intentions de mises bas qui montrent des diminutions encore plus prononcées, soit de l'ordre de moins 4% dans les deux premiers trimestres.

Compte tenu des tendances sur le marché américain et des diminutions probables de production sur le marché canadien, les prix payés aux producteurs de porcs du Québec pour l'année 1989, pourraient se situer légèrement au dessus de ceux observés pour l'année précédente. Si l'on suppose que le droit compensateur diminuera en 1989 de moitié par rapport au taux provisoire actuel de 4,39$/100 lb (poids vif), et que le taux de change Canada-Etats-Unis sera essentiellement le même qu'en 1988, on pourra observer un prix moyen québécois pour le deuxième trimestre 1989 de l'ordre de 124,00/100 kg (la moyenne de prix se situant entre 119,00 et 129,00).

Les prix vont s'accroître au cours du troisième et quatrième trimestre pour atteindre une moyenne se situant entre 138,00$ et 148,00$ et 130,00$ et 140,00$ respectivement. Les perspectives d'intervention des régimes porcs et porcelets sont présentées dans le tableau 10.

LE DROIT COMPENSATEUR POUR LES EXPORTATIONS:

Un des éléments importants qui a exercé récemment une influence déterminante sur la situation économique des éleveurs de porcs, est sans doute le droit compensateur que les Etats-Unis ont imposé à l'endroit des porcs vivants canadiens.

HISTORIQUE

Les américains prétendaient que les programmes provinciaux et fédéraux de stabilisation étaient, avec d'autres programmes, à l'origine de l'accroissement tant de la production porcine du Canada que des exportations de porcs vivants aux Etats-Unis. (Tableau 12)

La United State International Trade Commission "USITC" statuait, à l'effet que les porcs canadiens causaient un préjudice à l'industrie porcine américaine. Les produits du porcs n'étaient cependant pas touchés. Le USITC revisait, peu de temps après, cette décision sur le porc vivant, sans pour autant renverser sa décision première.

MECANISME DE REVISION

A chaque année, au mois d'août, soit à la date anniversaire de l'imposition du droit compensateur, un examen du taux applicable du droit compensateur est fait en vertu d'une demande adressée à la législation commerciale américaine (Tableau 13). Le département du commerce américain revise les taux en fonction des fluctuations des paiements effectués dans le cadre des programmes.

Le premier examen portait sur les porcs de la première année d'application du droit, c'est-à-dire d'avril 85 à mars 86. En juin 1988, le département du commerce livrait le résultat préliminaire en recommandant une réduction de 50% (de 4.39 à 2.20/100 lb poids vif). Il fut établi pour les truies et verrats que le droit soit nul. On peut anticiper une deuxième réduction lors du prochain examen qui portera sur la période d'avril 1986 à mars 1988.

PORC FRAIS, REFRIGERE ET CONGELE

Dans une décision de 1985, la United State International Trade Commission statuait que le porc sur pied et que le porc frais, réfrigéré ou congelé étaient des produits apparentés mais distincts. N'ayant pas été jugées préjudiciables à l'industrie porcine américaine, les importations de viande de porc en provenance du Canada ont échappé à l'imposition d'un droit compensateur.

Il est vrai que les exportations de porc frais et congelé en provenance du Canada ont augmenté depuis 1985. Cependant, on observe que c'est une poursuite de la tendance à long terme amorcée depuis 1977. Les augmentations en pourcentage

ces dernières années sont inférieures à celles enregistrées dans les années de la requête (Tableau 14). L'imposition du droit compensateur a donc réussi à freiner les échanges commerciaux en production porcine. Le tableau 15 indique cette tendance.

Maintenant, les américains allèguent que les subventions accordées aux producteurs canadiens permettent d'augmenter substantiellement les exportations de viande de porc, contrevenant ainsi au droit compensateur imposé sur les animaux vivants. Les exportations canadiennes créeraient une pression à la baisse sur les prix américains. Les américains s'appuient dans ce dossier, sur les modifications à la Loi sur le commerce (Trade Bill) adopté en août 1988. Cette loi apporte une redéfinition d'une industrie agricole pour permettre d'inclure les produits primaires et tous les produits transformés dans la même industrie nationale. La disposition de cette loi commerciale américaine qui touche le porc et le bovin (article 771.b) a été modifiée:

- *dans le cas d'un produit agricole transformé à partir d'une matière agricole ou (1) la demande pour le produit de base dépend en grande partie de la demande pour le produit transformé et (2) l'activité de la transformation n'ajoute qu'une valeur limitée au produit de base, les subventions offertes soient aux producteurs, soient aux transformateurs du produit, seront considérées comme des subventions à la fabrication, à la production ou à l'exportation du produit transformé.*

En raison de ces modifications, le conseil national des producteurs de porcs américains a annoncé le 5 janvier, qu'il avait déposé auprès de la Commission internationale du commerce des Etats-Unis et du département américain du commerce, une demande de droit compensateur sur l'importation de produit de porcs en provenance du Canada, touchant le porc frais, réfrigéré et surgelé.

Le conseil soutient que le droit compensateur éliminerait la concurrence déloyale dont bénéficient les éleveurs canadiens en raison de subvention gouvernementale.

Le 25 janvier dernier, le département du commerce américain acceptait la requête et initiait une enquête (tableau 16). C'est alors que la commission internationale du commerce américain était mandatée pour déterminer le préjudice préliminaire causé aux américains. A partir du 14 juin, l'administration douanière sera autorisée à prélever le droit sur les importations, ce qui diminuera les recettes des producteurs de porcs du Québec.

En résumé, les principales étapes à partir du moment où le Département du Commerce acceptait la requête des producteurs américains et initiait une enquête, sont les suivantes:

*1. **PERIODE D'INVESTIGATION** - Durée 1 mois:*

Compilation de statistiques sur les importations recueillies à partir des ambassades américaines.

2. ***DETERMINATION DU PREJUDICE PRELIMINAIRE PAR LA COMMISSION INTERNATIONALE DU COMMERCE, LE 15 FEVRIER 1989*** - *Durée 20 jours:*

   Vérifier si le préjudice est fondé.

3. ***ENVOI DU QUESTIONNAIRE ET TRAITEMENT DES DONNEES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE DEPARTEMENT DU COMMERCE AMERICAIN, FIN FEVRIER 1989:*** *Durée, un mois et demi.*

4. ***DETERMINATION DU DROIT PRELIMINAIRE DU DEPARTEMENT DU COMMERCE, LE 14 JUIN 1989:***

   L'étape peut être étendue jusqu'au 29 juilllet, début de prélèvement du droit préliminaire à partir des informations obtenues sur les questionnaires.

5. ***VERIFICATION ET VALIDATION DES DONNEES, 19 JUIN 1989:*** *Durée, 20 jours. Les informations recueillies doivent être vérifiées à l'étape de la détermination finale du droit dans le but d'assurer l'exactitude de l'information fournie.*

6. ***AUDITION PUBLIQUE DU 9 AU 29 JUILLET 1989:*** *Durée, 20 jours.*

   Les auditions permettent au Département du Commerce et aux parties de se faire entendre.

7. ***DETERMINATION D'UN DROIT FINAL DU DEPARTEMENT DU COMMERCE, 25 AOUT 1989 (PEUT ETRE RETARDE DE 60 JOURS):***

   Le service douanier ajuste ses taux en fonction de la détermination finale. Les sommes perçues sont retournées advenant que la décision soit en faveur du Canada.

8. ***DETERMINATION FINALE DU PREJUDICE:***

   La Commission Internationale du Commerce, le 12 octobre 1989. Si le jugement est affirmatif, la procédure retourne au Département du Commerce pour fixer le droit, et l'annonce finale du droit compensateur s'il y a lieu est faite 7 jours après l'annonce de la Commission.

ENCAN ELECTRONIQUE

Jusqu'à vendredi dernier, le 3 mars 1989, 2/3 des porcs vendus au Canada se faisaient par l'intermédiaire d'un agent central de vente. Diverses techniques étaient adoptées par les offices de commercialisation pour la vente des porcs présentant des variations considérables d'une province à l'autre. Ces techniques passaient par un système de télétype en Ontario, dutch clock au Manitoba, "tender acceptant teletype system" en Alberta, une foule de variations de formules de négociation de prix dans les autres provinces.

Au Québec, les enchères électroniques ont débuté les opérations vendredi, le 3 mars, avec la vente de 18.051 porcs pour livraison lundi, le 6 mars. En regroupant l'offre et en l'offrant aux dix acheteurs alors reliés au système, (tableau 18) les producteurs influençaient la détermination du prix sur le marché primaire du porc.

Selon les documents produits sur la théorie micro-économique des modèles en concurrence parfaite, le prix de vente est déterminé par l'offre et la demande. Cependant, au Québec, on observe sur le marché primaire une structure particulière notamment la prédominance de quelques gros acheteurs auxquels font face un grand nombre de producteurs. Ceci remet en question le pouvoir de négociation des producteurs de porcs. Un marché oligopsonistique (quelques acheteurs), voir même monopsonistique régional (un seul acheteur) avec des disparités dans la distribution de l'information était jusqu'alors observable.

Il faut accorder beaucoup d'importance à l'inforamtion sur le marché. Pour un acheteur, l'information peut devenir un net avantage dans le cas d'un marché oligopsonistique puisque l'acheteur, de par sa position dominante, a accès à plus d'information que le vendeur individuellement. En ce qui concerne le champ d'économie de l'information, les économistes travaillant dans ce domaine des marchés, caractérisé par le manque d'information ou de distribution inégale de l'information, ne s'attendent pas à ce qu'il y ait un équilibre et un unique prix, mais plutôt déséquilibre et une gamme de prix observés sur le marché. La concurrence se fait entre autres sur les prix, les systèmes de classement des porcs, des frais de transport, etc. (tableau 19)

Une intervention dans le processus de mise en marché qui ne vise pas à ajuster le volume de production à la demande, mais plutôt à promouvoir un meilleur équilibre des forces de négociation des prix des produits agricoles, devrait notamment permettre un meilleur prix. Cet accroissement du prix peut aussi résulter de certains autres changements dans le processus de mise en marché, que peut entraîner l'introduction du mécanisme de vente, la diminution des frais de commercialisation et du transport associée à une plus grande rationalisation de la mise en marché, une meilleure approche pour servir le marché. La création d'un marché libre, le prix sera défini par l'offre et la demande des animaux à abattre, assurera à tous les acheteurs l'opportunité égale pour la source d'approvisionnement et offrira la meilleure valeur de vente aux producteurs. En théorie, aucun mode de vente en commun ne se rapproche davantage

du modèle parfait de concurrence.

La commercialisation des animaux d'abattages par l'entremise de l'encan, permet aussi d'uniformiser des conditions de vente, telles les délais de paiement, les frais de mise en marché, les frais de transport, les informations sur le marché (classification, rendement, inspection) et les garanties de paiement.

TABLEAU 1

LE CONTEXTE ECONOMIQUE FORCERA LES PRODUCTEURS A ETRE PRES DE LEUR " S O U E "

TABLEAU 2

STOCK REPRODUCTEUR AMERICAIN

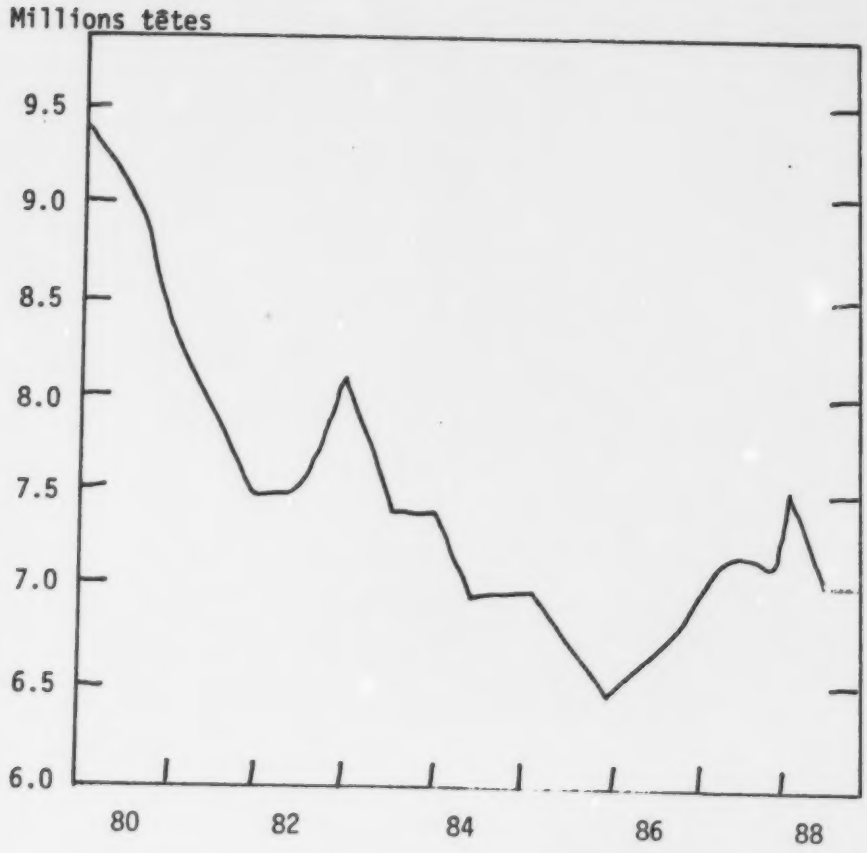

Source: USDA

TABLEAU 3

DECEMBRE PORCS & TRUIES - E.U.

	1987	1988	Variations
	(1,000 têtes)		(%)
Tous porcs & truies	54,620	55,299	+ 1
Reproducteur	7,153	7,040	- 2
Porcs de marché	47,467	48,259	+ 2
Moins de 60 lb	17,764	17,875	+ 1
60 à 119 lb	11,979	12,399	+ 4
120 à 179 lb	9,702	10,016	+ 3
180 lb et plus	8,022	7,969	- 1

* Intentions

Source: USDA

TABLEAU 4

ABATTAGES INSPECTES - FEDERAL

SEMAINE DU:	89	88
7 janvier	1,394	1,717
14 janvier	1,720	1,766
21 janvier	1,685	1,605
28 janvier	1,632	1,543
4 février	1,632	1,535
11 février	1,676	1,545
18 février	1,709	1,542
25 février	1,666	1,595

Source: USDA

TABLEAU 5

USDA COLD STORAGE: Viande rouge --2/24--KRF

par mille livres

	Jan 1989	Déc 1988	Jan 1988
Porc congelé	379,007	357,887	291,453
Picnic	3,227	3,665	5,766
Jambon	31,400	16,356	18,443
Flanc	113,350	113,137	62,996
Longe	13,390	14,852	18,149
Côte levée	58,963	51,297	43,866
Lanière	36,320	38,541	38,765
Autres	122,357	120,039	103,468
Total viande rouge	746,795	716,425	664,637

Source: USDA

TABLEAU 6

PRODUCTION DE VIANDE

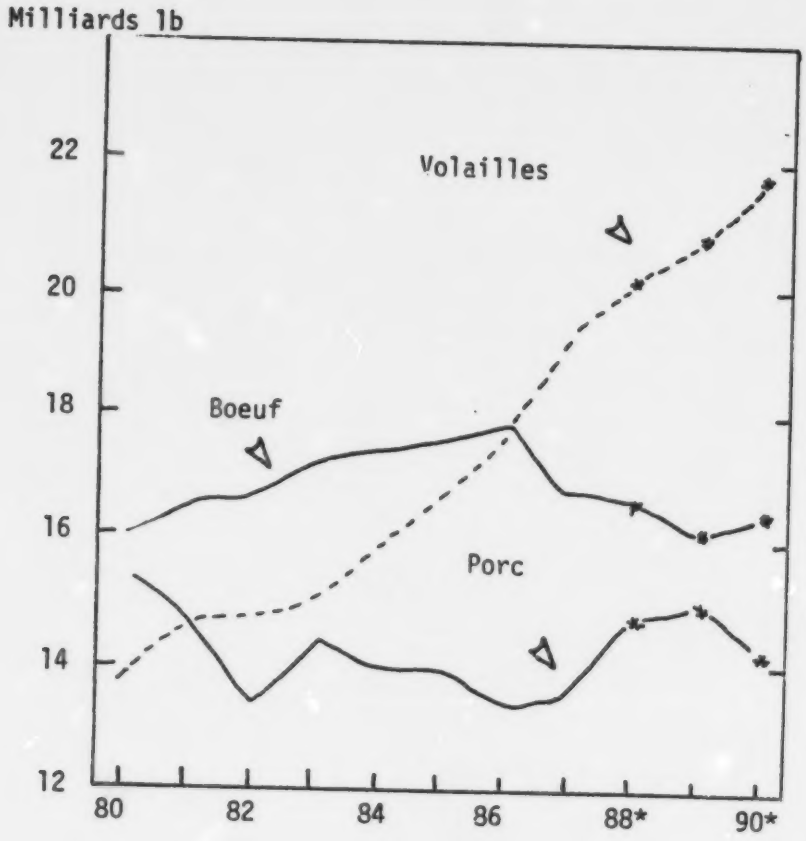

Source: Doane

TABLEAU 7

DECEMBRE PORCS & TRUIES - E.U.

	1988	1989	Variations
	(1,000 têtes)		(%)
Mise bas			
Déc-fév	2,726	2,773*	+ 2
Mar-mai	3,299	3,134*	- 5
Jun-Août	3,078		
Sep-Nov	2,924		

* Intentions

Source: USDA

TABLEAU 8

ABATTAGE DE PORC (D'ORIGINE), IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Semaine finissant le 31 décembre 1988

	1987	1988	% variation
CANADA	14,220,695	14,875,606	+ 4.6
Ontario	4,380,829	4,630,274	+ 5.7
Québec	4,556,512	4,677,869	+ 2.7
Reste du Canada	5,283,354	5,567,463	+ 5.1
Porcs vivants exportés aux U.S.	272,154	651,311	+139.3
E.U.	81,092,000	88,223,000	+ 8.8
Porc canadien importé (lb)	16,253,000	11,781,000	- 28.0
Porc canadien exporté (lb)	550,408,000	548,970,000	0

Source: Canada Livestock and Meat Trade Report

TABLEAU 9

INVENTAIRE DE PORCS CANADIEN

	1ER JANVIER 1989 - 1,000		
	1988	1989	88\89 (%)
Terre Neuve	17.0	16.5	-3
Ile Prince-Edouard	127	124	-2
Nouvelle Ecosse	145	146	+1
Nouveau Brunswick	97	98	+1
Québec	3,040	3,050	-0-
Ontario	3,340	3,355	-0-
EST	6,766	6,789.5	-0-
Manitoba	1,194	1,230	+3
Sask.	800	870	+9
Alta.	1,760	1,655	-6
C.B.	228	234.8	+3
OUEST	3,982	3,989.8	-0-
CANADA	10,748	10,779.3	-0-

Source: Statistiques Canada

TABLEAU 10

ASSURANCE-STABILISATION

Prévisions de compensation

Description	Porcs à l'engraissement (1988-89)	Porcelets (1988-89)
Prix garanti	79,16 $/100 lb	47,22 $/porcelet
Prix du marché	63,05 $/100 lb	38,00 $/porcelet
Compensation	16,11 $/100 lb	9,22 $/porcelet
Facteur de conversion	1,7426	17
Compensation ($/unité assurée)	1-8 000 28 $/porc 8 001-15 000 26 $/porc 15 001 et plus 24 $/porc	157,00 $/truie
MOINS		
- avances	88-08-31 (5 $/porc) 88-11-09 (8 $/porc) 89-01-18 (7 $/porc)	88-08-31 (18 $/truie) 88-11-09 (50 $/truie) 89-01-18 (20 $/truie)
- cotisation 1989	1-8 000 (2,60 $/porc) 8 001-15 000 (1,95 $/porc) 15 000 et plus (1,55 $/porc)	(21 $/truie)
Solde à verser	1-8 000 5,40 $/porc 8 001-15 000 4,05 $/porc 15 000 et plus 2,45 $/porc	48 $/truie

Direction des études économiques
Régie des assurances agricoles
Le 23 janvier 1989

TABLEAU 11

SOMMES-NOUS À L'ABRI DU DROIT COMPENSATEUR?

TABLEAU 12

HISTORIQUE

P O R C C A N A D I E N

⟶	↑	PRODUCTION
⟶	↑	EXPORTATION PORC VIVANTS

U S I T C

⟶	EXPORTATION PORC VIVANT CANADIEN: PREJUDICE

TABLEAU 13

MECAMISME DE REVISION

- Demande adressée à la législation commerciale américaine
- Département du commerce américain revise le taux en fonction des fluctuations
- Premier examen: période de avril 1985 à mars 1986
- Deuxième examen: période de avril 1986 à mars 1988

TALBEAU 14

LES AUGMENTATIONS EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS CANADIENNES DE PORC FRAIS REFRIGERE OU CONGELE VERS LES ETATS-UNIS SONT:

1984	30,17
1985	18,12
1986	9,60
1987	10,88
1988	0,26

Source: CCP

TABLEAU 15

EXPORTATIONS CANADIENNES DE PORC VERS LES E.U.

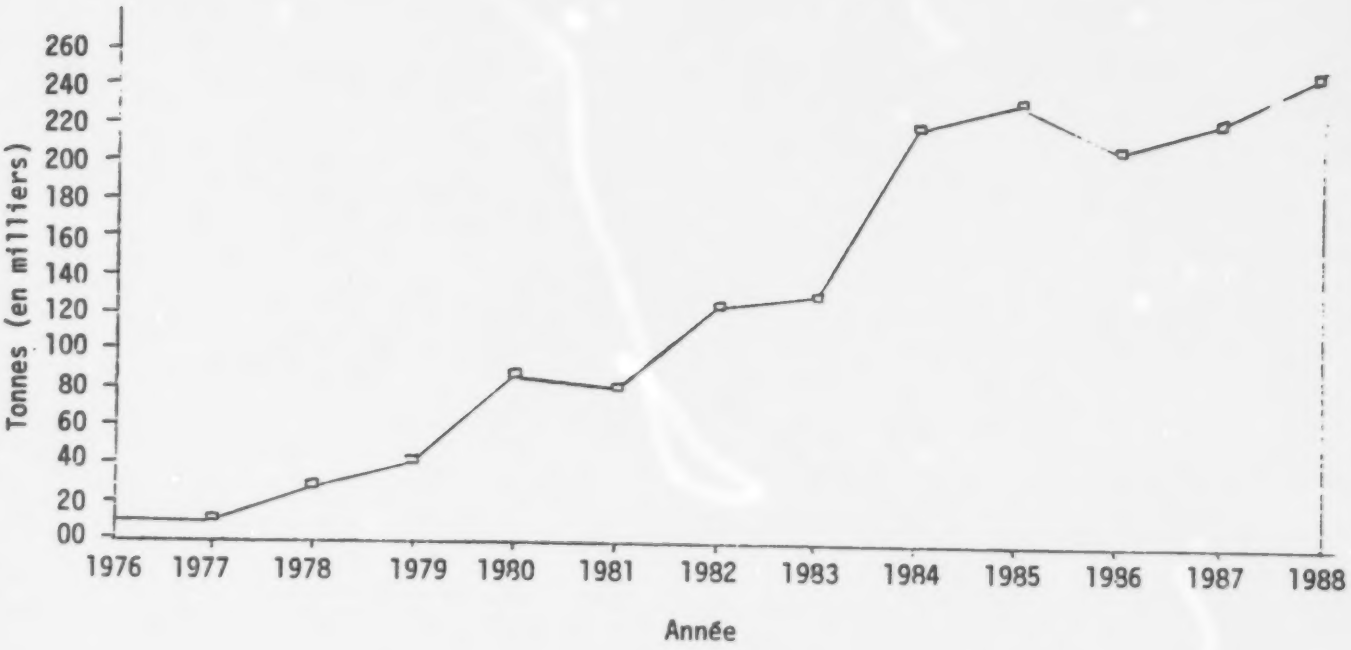

Source: CCP

TABLEAU 16

DEMANDE DROIT COMPENSATEUR

SUR IMPORTATION DE PRODUIT DE PORC EN PROVENANCE DU CANADA

5 janvier :	dépôt de la demande du NPPC
25 janvier:	acceptation de la requête, département du commerce américain
14 juin :	administration douannière autorisée à prélever le droit

TABLEAU 17

MODIFICATIONS DU MARCHE PRIMAIRE DU PORC AU QUEBEC

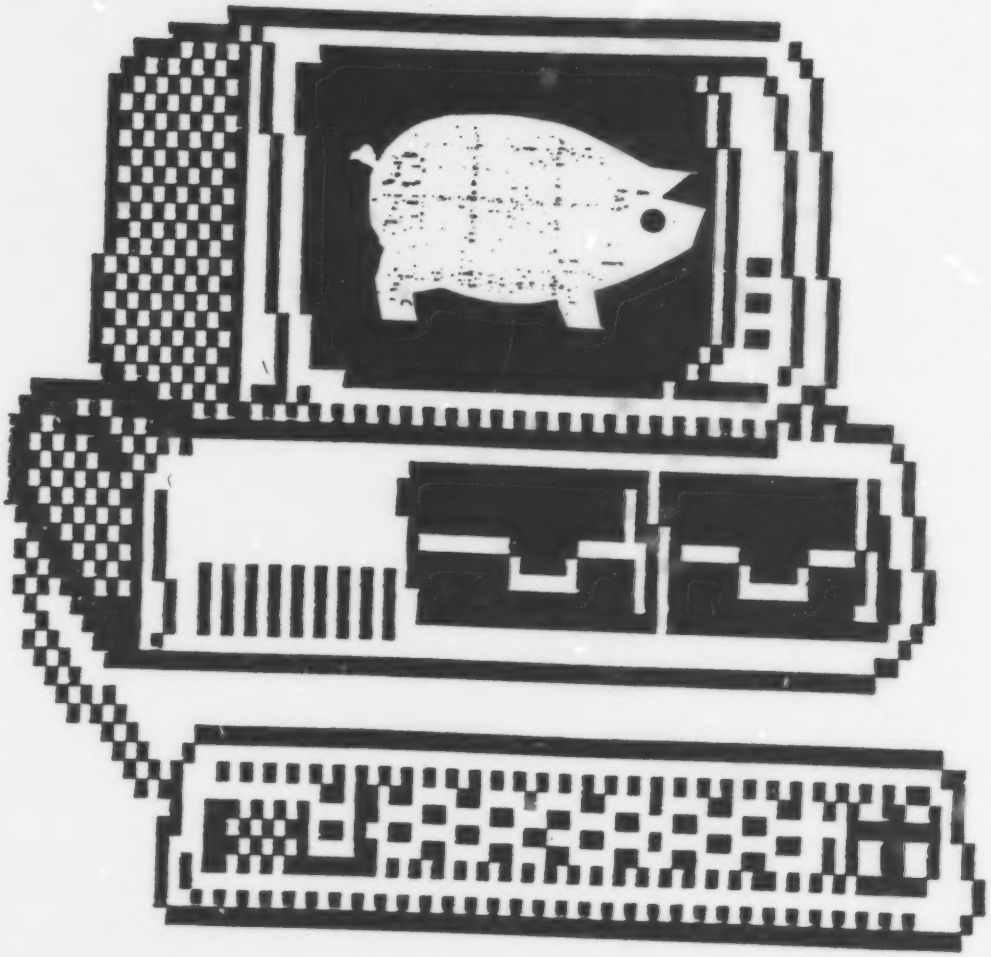

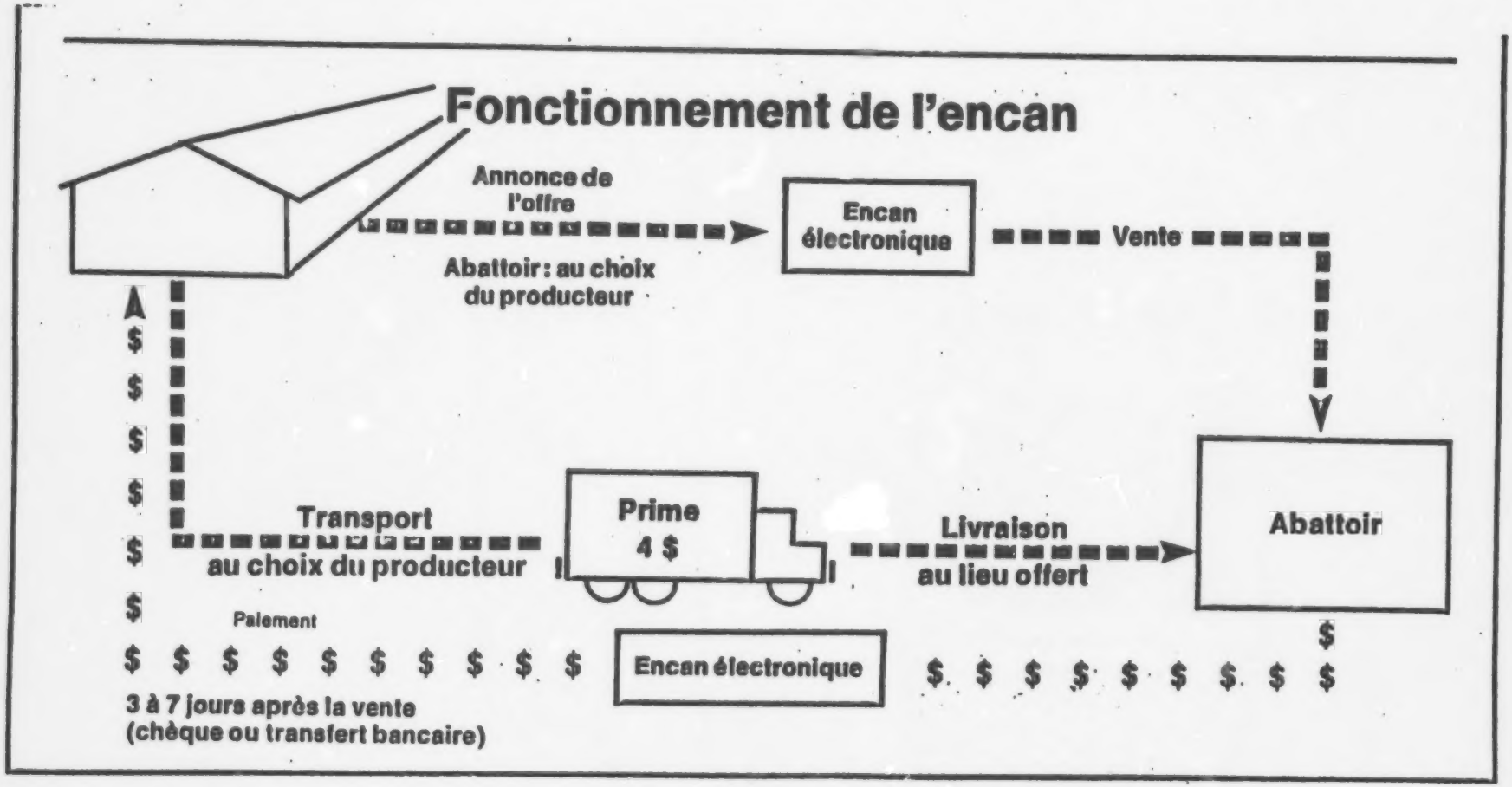
Fonctionnement de l'encan
Annonce de l'offre
Encan électronique
Vente
Abattoir: au choix du producteur
Transport
au choix du producteur
Prime
4 $
Livraison
au lieu offert
Abattoir
Palement
Encan électronique
3 à 7 jours après la vente
(chèque ou transfert bancaire)

TABLEAU 19

Hypothèse du modèle de concurrence parfaite	*La réalité dans le marché primaire du porc au Québec*
Beaucoup d'acheteurs et de vendeurs:chacun est un "preneur de prix", c'est-à-dire chacun doit accepter le prix	*Peu d'acheteurs, beaucoup de vendeurs: acheteurs sont des "chercheurs de prix", vendeurs sont des "preneurs" de prix*
Concurrence se fait uniquement par les prix	*Concurrence autre que par les prix, e.g. système de classification des porcs, frais de transport, etc.*
Information parfaite à tous les participants	*Information imparfaite, et distribuée inégalement*
Absence d'intervention	*Politiques agricoles gouvernementales influencent le marché du porc*

LES VIANDES ROUGES
L'AGNEAU

Conférence

préparée par

Denis Brassard, directeur de la Commercilisation
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

SITUATION DE LA PRODUCTION

Les producteurs d'agneaux Canadiens possèdent un cheptel de 376 000 brebis. La production de l'agneau représente une valeur à la ferme de près de 35 millions. Les trois premières provinces productrices sont dans l'ordre l'Ontario, l'Alberta et le Québec. Elles possèdent 74 % du cheptel Canadien. Contrairement à ce que l'on peut croire, le cheptel Québécois est très près de celui de l'Alberta.

TABLEAU 1

Tableau 19
Statistique provinciale 1986 - 1er janvier

Province	1er juillet				1er janvier			
	Année	Total	Moutons, 1 an et plus	Agneaux	Année	Total	Moutons, 1 an et plus	Agneaux
			'000					
Ile du Prince-Édouard	1982	7,5	4,1	3,4	1982	4,6	3,6	1,0
	1983	8,2	4,2	4,0	1983	5,0	3,8	1,2
	1984	8,4	4,1	4,3	1984	4,9	3,7	1,2
	1985	8,7	4,2	4,5	1985	4,9	3,6	1,3
	1986	..	..	..	1986	4,7	3,6	1,1
Nouvelle-Écosse	1982	44,0	23,0	21,0	1982	27,8	20,8	7,0
	1983	46,0	22,4	23,4	1983	29,0	21,8	7,2
	1984	44,8	22,8	22,0	1984	30,2	22,5	7,7
	1985	43,8	21,8	22,0	1985	28,5	21,3	7,2
	1986	..	..	..	1986	27,8	20,8	7,0
Nouveau-Brunswick	1982	12,2	6,3	5,7	1982	8,4	6,4	2,0
	1983	11,3	6,0	5,3	1983	8,3	6,0	2,3
	1984	11,0	5,6	5,4	1984	8,2	5,9	2,3
	1985	10,0	5,1	4,9	1985	7,9	5,6	2,3
	1986	..	..	..	1986	7,6	5,2	2,4
Québec	1982	122,0	73,0	49,0	1982	88,0	66,0	14,0
	1983	120,0	81,0	47,0	1983	88,0	73,0	15,0
	1984	123,0	76,0	47,0	1984	85,0	72,0	13,0
	1985	122,0	77,0	45,0	1985	81,0	69,4	11,6
	1986	..	..	..	1986	81,0	68,9	12,1
Ontario	1982	247,0	149,0	98,0	1982	186,0	136,5	33,3
	1983	245,0	143,0	102,0	1983	185,0	136,0	35,0
	1984	242,0	140,0	102,0	1984	179,0	125,0	34,0
	1985	237,0	138,0	99,0	1985	172,0	122,0	30,0
	1986	..	..	..	1986	172,0	122,0	30,0
Manitoba	1982	38,0	21,0	17,0	1982	24,0	21,3	2,7
	1983	39,0	21,5	17,5	1983	24,5	21,7	2,8
	1984	37,0	20,0	17,0	1984	23,5	21,0	2,5
	1985	32,0	17,0	15,0	1985	22,5	20,2	2,3
	1986	..	..	..	1986	20,0	18,0	2,0
Saskatchewan	1982	75,0	38,5	36,5	1982	49,5	34,0	15,5
	1983	68,0	34,0	34,0	1983	46,0	31,5	14,5
	1984	64,0	33,0	31,0	1984	42,0	28,0	14,0
	1985	60,0	32,0	28,0	1985	37,5	25,2	12,3
	1986	..	..	..	1986	36,7	24,5	12,2
Alberta	1982	205,0	106,0	99,0	1982	135,0	91,0	44,0
	1983	197,0	102,0	95,0	1983	134,0	90,5	43,5
	1984	190,0	98,0	92,0	1984	134,0	91,0	43,0
	1985	174,0	89,3	84,7	1985	130,0	90,3	39,7
	1986	..	..	..	1986	124,0	86,0	38,0
Colombie-Britannique	1982	61,0	32,0	29,0	1982	44,0	31,5	12,5
	1983	60,0	31,0	29,0	1983	40,0	28,0	12,0
	1984	61,0	31,5	29,5	1984	38,0	27,0	11,0
	1985	55,0	28,5	26,5	1985	35,5	25,2	10,3
	1986	..	..	..	1986	34,5	25,0	9,5
Canada[1]	1982	816,9	458,7	358,2	1982	563,8	428,8	135,0
	1983	809,0	458,4	350,6	1983	563,8	429,7	134,1
	1984	798,8	457,8	341,0	1984	548,3	399,0	149,3
	1985	768,2	414,4	353,8	1985	523,1	385,5	137,6
	1986	..	..	..	1986	511,0	376,0	135,0

1. Inclusent Terre-Neuve.
Source: Statistique Canada. Rapport des enquêtes sur le bétail. (23-010)

Situation du marché:

Au Canada, diverses sources d'approvisionnement nous permettent de combler les besoins de consommation. L'annuaire du Canada 1988 édité par statistique Canada nous brosse un portrait de la situation.

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ CANADIEN

ANNÉE	1983	1984	1985	1986
,000 animaux abattus	468.5	482.1	436.1	435.7
Tonnes abattues	8731	9180	8347	8752
Tonnes importées	13192	9834	11719	16210
Tonnes exportées	4463	1592	2376	3140
Kg\personne	.8	.87	.76	.94

Nous remarquons que l'agneau importé a progressé énormément au cours des trois dernières années. Toutefois, la consommation d'agneaux au Canada a également fait des progrès considérable pendant cette période. C'est l'agneau importé qui a profité de cette hausse de consommation.

Plus près de chez nous, c'est près de 90 000 têtes qui sont mis en marché, par les producteurs du Québec, pour environ 1 700 tonnes.

Les réseaux actuels de distribution de l'agneaux sont les suivants: (voir tableaux 2 et 3).

Tableau 2

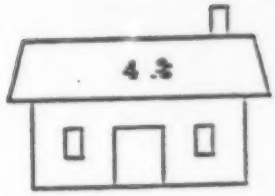

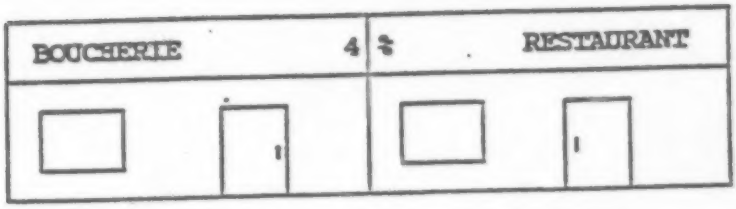

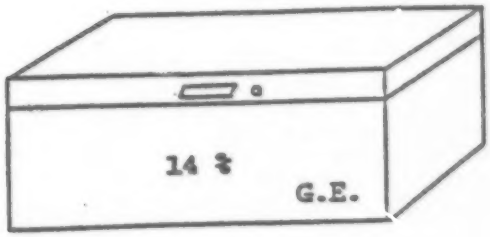

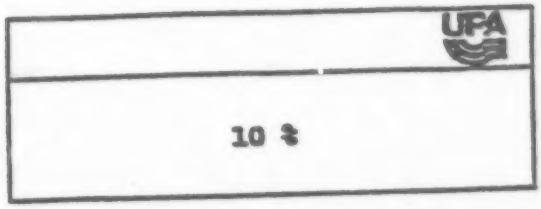

Tableau 3

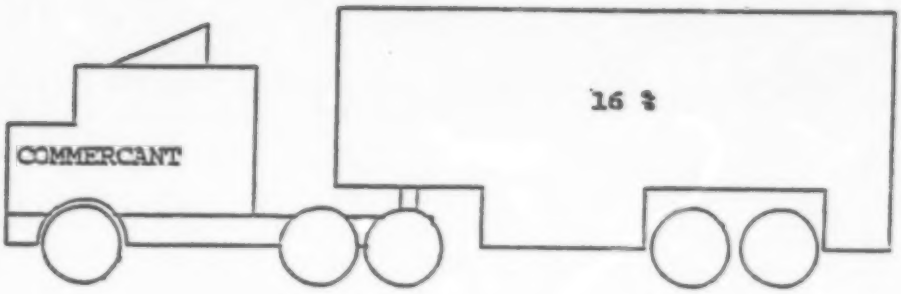

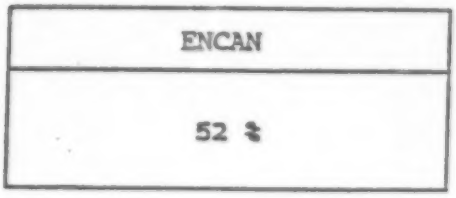

RESUME DE LA SITUATION

Vente

Commerçant

Encan

La particularité du marché Québécois et Ontarien est la demande de communautés ethniques pour de l'agneau de lait et de l'agneau léger. Cet agneau est acheté avec peau, tête et abat pour un poid carcasse d'environ 30 lb. Le prix de ces agneaux pour les périodes de Noël et de Pâques est près de 100 $ pour le producteur alors que l'agneau lourd de près de 100 lb. va chercher environ 100 $ dans la bonne période.

Défi de l'industrie ovine

Producteurs

Les producteurs ont deux défis de taille à relever. Le premier étant de réorganiser la gestion de leur offre et le second d'améliorer leur productivité.

Afin d'espérer une rentabilité, la production ovine devra exploiter les marchés les plus lucratifs pour assurer des revenus suffisants pour les unités de productions. On devra également tenter par tous les moyens de diminuer le coût de production.

Les étapes que ce sont fixées les producteurs d'agneaux du Québec sont les suivantes.

Commercialisation

- Mise en place de l'enchère électronique.
- Identification du produit.
- Scéduler les productions en fonction des marchés prévus.
- Expansion du marché de l'agneau de lait et de l'agneau léger.
- Développement du marché régional de l'agneau lourd.

Production

Passer de 1,33 agneaux réchappés vendus vers 1,8 agneaux réchappés vendus par l'utilisation de brebis hybrides.

Les transformateurs

Les abattoirs du Québec n'auront jamais la chance de transformer des volumes comparables à ceux de la Nouvelle-Zélande et d'Australie.

Les abattoirs devront donc s'attaquer également à l'efficacité de leurs opérations. Ils devront aussi tenter de maximiser leur transformation afin d'utiliser le cinquième quartier très peu exploité. (Les abats, la peau et même les trippes). Cette dernière partie nécessitera une modification des lois canadiennes sur l'hygiène des viandes.

Les découpes devront également suivrent les tendances du marché. Nos découpes et nos modes d'emballage sont près de dix ans en arrière de celles de l'Australie.

L'agneau du Québec possède déjà une très bonne réputation quant à la qualité de la viande par rapport aux importations. Toutefois si nous désirons prendre les marchés les plus lucratifs il faudra soigner la présentation de notre produit.

Les distributeurs

La mise en marché de ce produit de haut de gamme ne se fait qu'à l'état frais. Il faudra que les distributeurs participent à l'expansion des marchés de l'agneau de lait et de l'agneau léger, ils devront également travailler à bien désservir les tables régionales soucieuses de servir un produit Québécois de qualité à leur client.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE FRUITS ET DE LÉGUMES

Conférence

préparée par

Alain Blais, analyste à la Direction de l'économie des marchés
du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

INTRODUCTION

CETTE PRÉSENTATION TRAITERA DE LA PRODUCTION DE FRUITS ET DE LÉGUMES DE PLEIN CHAMPS (À L'EXCEPTION DES POMMES DE TERRE) QU'ILS SOIENT DESTINÉS AUX MARCHÉS DE CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS OU TRANSFORMÉ. LE DOCUMENT SE DIVISE EN DEUX SECTIONS, SOIT LA DEMANDE ET LA PRODUCTION DE FRUITS ET LÉGUMES.

TOUT D'ABORD, NOUS TRAITERONS DE L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DE FRUITS ET LÉGUMES. LES PERSPECTIVES CONCERNANT LA DEMANDE, SERONT ABORDÉES APRÈS AVOIR DÉCRIT SUCCINCTEMENT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

PAR LA SUITE, L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES FRUITS ET LÉGUMES SERA PRÉSENTÉE. LES FAITS SAILLANTS DE LA SAISON DE PRODUCTION 1988 SERONT SUIVIS PAR LA PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES RELATIVES À LA PRODUCTION HORTICOLE.

1. LA DEMANDE QUÉBÉCOISE DE FRUITS ET LÉGUMES

1.1 LES LÉGUMES

LES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS ONT RÉAGI FAVORABLEMENT AUX CAMPAGNES D'INFORMATION LES INCITANT À CONSOMMER DAVANTAGE DE LÉGUMES. EN EFFET, DE 1971 À 1986, LA CONSOMMATION TOTALE DE LÉGUMES (À L'EXCEPTION DES POMMES DE TERRE) A AUGMENTÉ DE 41,3 KG PAR PERSONNE PASSANT DE 75,4 KG PAR PERSONNE EN 1971 À 116,7 KG PAR PERSONNE EN 1986 (1).

---

(1) LA CONSOMMATION QUÉBÉCOISE EST ESTIMÉE À PARTIR DES DONNÉES CANADIENNES QUI DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES AVEC RÉSERVE PUISQUE LE COMMERCE INTERPROVINCIAL DES MARCHANDISES EST MAL CONNU.

La tomate représente 37,6 % de la consommation québécoise totale de légumes en 1986. De plus, elle est consommée sous forme transformée dans une proportion de 74 %.

L'augmentation de la consommation de légumes (à l'exception de la tomate et de la pomme de terre), est entièrement attribuable à l'augmentation de la consommation de légumes frais. En effet, de 1971 à 1986, la consommation de légumes frais a augmenté de 25,4 kg par personne passant de 35,2 kg par personne en 1971 à 60,6 kg par personne en 1986 (graphique 1.1). Par contre, la consommation de légumes transformés a diminué de 2,3 kg par personne se situant à 12,2 kg par personne en 1986 comparativement à 14,5 kg par personne en 1971. Globalement, la consommation totale de légumes frais et transformés a augmenté de 23,1 kg par personne de 1971 à 1986.

1.2 Les fruits

La consommation de fruits frais a augmenté de 11,5 kg par personne passant de 52,7 kg par personne en 1971 à 64,2 kg par personne en 1986. La consommation de pommes et de fraises est de 15,9 kg par personne en 1986 en regard de 14,2 kg par personne en 1971 (graphique 1.2).

En 1986, la pomme était le fruit frais le plus consommé par les québécois. Effectivement, ils consomment 13,6 kg par personne de pommes à l'état frais. La

BANANE EST LE DEUXIÈME FRUIT EN IMPORTANCE, SUIVIE DE L'ORANGE ET DU RAISIN AVEC DES CONSOMMATIONS RESPECTIVES À L'ÉTAT FRAIS DE 12,1 KG, 10,1 KG ET 8,9 KG PAR PERSONNE.

1.3 L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES CONSOMMATEURS

ACTUELLEMENT, LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE SUBIT DES MODIFICATIONS DÉMOGRAPHIQUES IMPORTANTES:

1- DIMINUTION DU TAUX DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE OCCASIONNÉE PAR LA DIMINUTION DU TAUX DE NATALITÉ. EN CONSÉQUENCE, ON ASSISTE À LA RÉDUCTION DE LA TAILLE DES FAMILLES ET AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION;

2- D'AUTRE PART, L'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ÉDUCATION ET LA VENUE DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL CONSTITUENT DEUX FACTEURS QUI MODIFIENT LES HABITUDES DE CONSOMMATION DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES. CITONS, À TITRE D'EXEMPLE, LA CROISSANCE DES DÉPENSES ALIMENTAIRES CONSACRÉES AU REPAS PRIS À L'EXTÉRIEUR DU FOYER;

3- EN DERNIER LIEU, ON REMARQUE QUE LA POPULATION QUÉBÉCOISE EST DE PLUS EN PLUS COSMOPOLITE. LES DIFFÉRENTS GROUPES ETHNIQUES POSSÈDENT DES HABITUDES ALIMENTAIRES PROPRES À LEUR CULTURE FAVORISANT AINSI L'INTRODUCTION ET LA DIFFUSION DE NOUVEAUX FRUITS ET LÉGUMES.

TOUS CES FACTEURS D'ORDRE SOCIAL ONT INFLUENCÉ LA DEMANDE POUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES.

1.4 Perspective

La population québécoise accorde de plus en plus d'importance à son alimentation. Elle est soucieuse d'une saine alimentation composée d'un régime alimentaire équilibré valorisant la consommation de fruits et légumes. Dans ce contexte, les fruits et les légumes occuperont une place plus importante dans le régime alimentaire québécois, ce qui fait augmenter la demande globale. Ce phénomène n'est pas particulier au Québec. Tant au niveau canadien qu'américain, les analystes s'entendent pour affirmer que la demande pour les fruits et les légumes devrait continuer à croître.

Cependant, cette demande pour les fruits et les légumes sera tributaire des deux facteurs suivants:

- les variétés de fruits et légumes offertes;
- la qualité des produits c'est-à-dire sans résidu de pesticides.

Au préalable, il faudra que les prix continuent à évoluer dans un intervalle que le consommateur jugera intéressant par rapport au produit.

Au cours des dernières décennies, la population québécoise a accrû sa consommation de nouveaux produits tels que le chou-fleur, le brocoli, le piment (graphique 1.3). Également, la popularité d'autres légumes tels que le zucchini, le chou chinois, le radis noir, l'artichaud ..., devrait augmenter.

LES CONSOMMATEURS EXIGERONT, DE PLUS EN PLUS, UN PRODUIT DE QUALITÉ POUR LEQUEL ON LUI GARANTIT L'INNOCUITÉ. EN FAIT, LE SEUIL DE TOLÉRANCE DES CONSOMMATEURS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION DES PESTICIDES EST DE MOINS EN MOINS ÉLEVÉ. LES CONSOMMATEURS SONT SENSIBILISÉS À L'IMPORTANCE D'UNE SAINE ALIMENTATION POUR LEUR SANTÉ. INCIDEMMENT, ILS SERONT DAVANTAGE PRÉOCCUPÉS PAR LA QUALITÉ DE LEURS ALIMENTS.

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE L'UTILISATION DES PESTICIDES EN AGRICULTURE EST DE PLUS EN PLUS CONTESTÉE ET TRAITÉE ABONDAMMENT, À TORD OU À RAISON, PAR LES MÉDIAS D'INFORMATION.

L'INNOCUITÉ DES ALIMENTS EST DONC UN ÉLÉMENT MAJEUR QUI FERA AUGMENTER LA DEMANDE DE FRUITS ET LÉGUMES DE QUALITÉ SANS RÉSIDU DE PESTICIDES. LA POPULATION AMÉRICAINE EST AUSSI TRÈS PRÉOCCUPÉE PAR CE SUJET. D'AILLEURS, LES REVUES AMÉRICAINES SPÉCIALISÉES EN HORTICULTURE TRAITENT RÉGULIÈREMENT DE CE SUJET. ÉGALEMENT, LE GOUVERNEMENT ONTARIEN A DÉJÀ RÉAGI À CE PHÉNOMÈNE PAR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME "FOOD SYSTEMS 2002". CE PROGRAMME VISE À RÉDUIRE DE 50 % L'UTILISATION DES PESTICIDES, AU COURS DES 15 PROCHAINES ANNÉES, ET PERMETTRA DE PRÉSENTER AUX CONSOMMATEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS, UNE IMAGE PLUS SÉCURITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ONTARIENS.

2. LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE DE FRUITS ET LÉGUMES

LES RECETTES MONÉTAIRES DU SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES ÉTAIENT ÉVALUÉES À 144,9 MILLIONS $ EN 1987, SOIT 4,2 % DES RECETTES MONÉTAIRES TOTALES DU SECTEUR AGRICOLE. EN 1987, LE SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES ÉTAIT LE CINQUIÈME EN IMPORTANCE.

2.1 Les légumes

La production québécoise de légumes frais et de transformation est concentrée dans la grande région de Montréal dans une proportion de 88,7 %. La région du sud-ouest de Montréal est la plus importante avec 46,8 % de la production provinciale, exprimée en volume. Elle est suivie par la région du nord de Montréal avec 27,8 % et de la région du Richelieu avec 14,1 % de la production provinciale (graphique 2.1).

Les horticulteurs québécois produisent une très grande variété de légumes. Cependant, 6 produits comptent pour 67 % de la production exprimée en terme de valeur monétaire. Ces légumes sont les carottes (17,7 %), les choux (12,6 %), la laitue (11,7 %), le maïs (12,4 %), les oignons (6,8 %) et les tomates (6,2 %). Les quatre premiers légumes regroupent 54 % de la production totale exprimée en valeur monétaire (graphique 2.2).

Ces quatre légumes ont connu une bonne croissance de leur volume de production, au cours des 16 dernières années (graphiques 2.3 et 2.3.1). En terme relatif, le maïs a connu une croissance de 25 %, au cours des 16 dernières années. Cependant, le maïs consommé à l'état frais a connu une croissance de 44 %. La production de carottes a augmenté de 28 % de 1971 à 1987. Durant la même période, la production de laitue et de choux a augmenté de 42 % et 58 % respectivement (graphique 2.4).

Par ailleurs, d'autres légumes ont connu une augmentation intéressante de la production. En effet, sept légumes qui représentent environ 17 % de la production exprimée en valeur, ont connu un accroissement de la production de 1971 à 1987. Parmi ces sept produits, nous retrouvons le piment (13 %), le concombre (33 %), l'asperge (49 %), le céleri (53 %), le brocoli (107 %), le chou-fleur (118 %) et l'épinard (291 %), (graphique 2.5).

2.2 La saison de production 1988

La saison de production 1988 a été caractérisée par la sécheresse et la chaleur. En fait, du 1er mai 1988 au 20 juin 1988, la région du sud-ouest de Montréal aurait reçu que 34 % des précipitations d'une année normale, selon Environnement Canada. Cette sécheresse a affecté les semis et a provoqué une levée inégale et une baisse de rendement dans les productions d'oignons et de carottes en particulier.

En deuxième lieu, les températures très élevées, à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, ont affecté les récoltes. Des températures pouvant atteindre de 30 à 35 degrés celsius ont été enregistrées.

En général, les crucifères ont particulièrement souffert de cette chaleur excessive. La qualité des produits a été affectée. Des productions telles que la laitue, le brocoli, le chou-fleur, la tomate et le piment ont enregistré des pertes importantes selon la

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES. LE VOLUME DE PRODUCTION ET LA VALEUR DE LA RÉCOLTE ONT DONC CONNU UNE DIMINUTION IMPORTANTE EN 1988 PAR RAPPORT À 1987.

EN 1988, NOUS ESTIMONS LA VALEUR DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES ENTRE 10 % ET 15 % INFÉRIEURE À LA VALEUR DES LÉGUMES PRODUITS EN 1987.

2.3 LES FRUITS

LA PRODUCTION FRUITIÈRE AU QUÉBEC EST COMPOSÉE PRINCIPALEMENT PAR LES QUATRE FRUITS SUIVANTS: LA POMME, LE BLEUET, LA FRAISE ET LA FRAMBOISE.

LA RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE LA POMME, EXPRIMÉE EN VOLUME, EST LA SUIVANTE: RÉGION DU RICHELIEU (50,2 %), DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL (22,9 %) ET DU NORD DE MONTRÉAL (14,1 %), (GRAPHIQUE 2.6). EN 1988, LA RÉCOLTE DE POMMES A ÉTÉ DE 4,4 MILLIONS DE MINOTS ET SON PRIX SE MAINTIENT PAR RAPPORT À 1987. LA RÉCOLTE AMÉRICAINE DE POMMES A DIMINUÉ PAR RAPPORT À 1987, ELLE SE SITUE AU NIVEAU D'UNE ANNÉE NORMALE. PAR CONTRE, LA RÉCOLTE DE POMMES EN EUROPE A ÉTÉ EXCELLENTE, CE QUI FAVORISE UNE PLUS GRANDE CONCURRENCE SUR NOS MARCHÉS EXTÉRIEURS TELS QUE LE ROYAUME-UNI.

LA RÉCOLTE DE POMMES HÂTIVES, EN 1988, A ATTEINT UN NIVEAU INÉGALÉ AUTANT EN TERME ABSOLU QU'EN TERME RELATIF PAR RAPPORT À LA PRODUCTION TOTALE ANNUELLE. EFFECTIVEMENT, LA RÉCOLTE DE POMMES HÂTIVES A ÉTÉ DE 13 000 TONNES PAR RAPPORT À LA RÉCOLTE TOTALE DE 84 400 TONNES, CE QUI REPRÉSENTE 15 % DE LA RÉCOLTE. AU

COURS DES 15 DERNIÈRES ANNÉES, LA PROPORTION DE POMMES HÂTIVES, PAR RAPPORT À LA RÉCOLTE TOTALE, SE SITUE À 7,6 % EN MOYENNE. CETTE AUGMENTATION DE LA RÉCOLTE DE POMMES HÂTIVES EST DUE, EN PARTIE, À LA PRODUCTION ACCRUE DE NOUVELLES VARIÉTÉS TELLES QUE VISTA BELLA, JERSEY MAC, PAUCARED. CES VARIÉTÉS SONT PRÉFÉRÉES PAR LES GROSSISTES QUI DÉLAISSENT DE PLUS EN PLUS LA MELBA.

LA PRODUCTION DE FRAISES EST RÉPARTIE DANS LA PROVINCE. CEPENDANT, DEUX RÉGIONS S'ACCAPARENT 53 % DE LA PRODUCTION, LA RÉGION DU NORD DE MONTRÉAL (30,6 %) ET LA RÉGION DE QUÉBEC (22,4 %), (GRAPHIQUE 2.7). EN 1988, LA RÉCOLTE DE FRAISES DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL A ÉTÉ AFFECTÉE PAR LA SÉCHERESSE.

LA RÉCOLTE DE BLEUETS A ÉTÉ BONNE POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, ET CE, MALGRÉ LA DIMINUTION DE LA RÉCOLTE DE 8 980 TONNES EN 1987 À 7 711 TONNES EN 1988.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE FRUITS DEVRAIENT S'ACCROÎTRE DE 1,5 % POUR SE SITUER À 45,8 MILLIONS $ EN 1988.

2.4 PERSPECTIVE

AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES, LA PRODUCTION DE FRUITS ET LÉGUMES CONTINUERA SON DÉVELOPPEMENT. CEPENDANT, LA PRODUCTION DEVRAIT S'ORIENTER AUTOUR DES TROIS AXES SUIVANTS: LA QUALITÉ, UNE PLUS GRANDE DIVERSITÉ DE PRODUITS ET L'INNOCUITÉ DES FRUITS ET LÉGUMES.

Dans un contexte de libéralisation des échanges, la qualité des produits constitue un élément majeur pour continuer de développer, ou tout au moins, conserver nos marchés extérieurs. Des efforts devraient être consentis pour accroître la qualité des produits, comme le fait la compagnie Gestion Qualité Fruits et Légumes. Même sur notre marché, la qualité est un facteur déterminant dans la décision d'achat du consommateur. Vendre des produits de qualité, capable de compétitionner avec les concurrents étrangers, voilà le défi à relever. Des initiatives comme celles de Pomexper, sur la promotion de produits de qualité, devront se répéter. Cette compagnie vise à augmenter la qualité des pommes par une meilleure gestion du produit en entrepôt et une coordination de la mise en marché.

En deuxième lieu, la production horticole devra s'adapter davantage aux besoins des consommateurs. Certains légumes continueront à connaître une excellente croissance de la demande alors que la demande pour des plantes aromatiques, des légumes exotiques, des légumes miniatures..., augmentera sensiblement. En conséquence, il faudra continuer à développer notre expertise et à encourager les entrepreneurs qui décideront d'y investir.

En dernier lieu, la production horticole devra poursuivre son virage écologique et des efforts devraient être déployés pour augmenter la confiance du public a l'égard de l'innocuité des fruits et légumes. Pour ce faire, les horticulteurs auront besoin de méthodes culturales alternatives. La recherche et le trans-

FERT TECHNOLOGIQUES DEVRONT JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN QUE CE SOIT AU NIVEAU DE LA CRÉATION DE NOUVELLES VARIÉTÉS, DE PESTICIDES BIOLOGIQUES...

LES RÉSEAUX D'AVERTISSEMENT PHYTOSANITAIRES ET LES RÉSEAUX DE DÉPISTAGE JOUERONT UN RÔLE ACCRÛ AVEC L'APPROCHE DE L'UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES. DES EFFORTS DEVRONT ÊTRE INVESTIS, AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES, POUR ASSURER LA CRÉDIBILITÉ DE NOS PRODUITS HORTICOLES. ENFIN, LES CONSOMMATEURS DEVRONT ÊTRE INFORMÉS DES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES HORTICULTEURS POUR PRODUIRE DES FRUITS ET LÉGUMES DE QUALITÉ. D'AUTRE PART, LES PRODUITS IMPORTÉS DEVRONT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES QUE LES PRODUCTEURS QUÉBÉCOIS DOIVENT RESPECTER.

SUPERFICIE EN CULTURE, PAR LÉGUME AU QUÉBEC, DE 1971-87

LÉGUMES	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
											-HECTARES-						
ASPERGES EN PRODUCTION	91	91	105	116	145	192	214	185	234	290	302	382	398	377	381	376	370
BETTERAVES	460	332	355	447	471	358	410	425	516	446	453	506	436	426	358	332	344
CAROTTES	3 440	3 502	3 447	3 626	3 509	3 161	3 238	3 180	3 349	3 190	3 008	3 482	3 171	3 368	3 195	2 673	3 300
-FRAICHES											2 728	3 161	2 923	3 045	2 909	2 328	2 931
-DE TRANSFORMATION											280	321	248	323	286	345	369
CÉLERI	189	171	175	176	193	232	237	199	224	242	269	307	290	308	356	314	364
CHOUX	1 340	1 331	1 496	1 678	1 602	1 560	1 596	1 704	1 744	1 782	1 763	2 140	1 871	1 859	1 868	1 939	1 959
CHOUX-FLEURS	388	378	433	412	437	294	341	428	564	451	530	602	593	665	676	716	764
CONCOMBRES	1 196	1 172	1 186	1 227	1 044	1 004	1 188	1 238	1 244	1 078	1 085	1 119	1 131	1 159	980	1 084	1 279
-FRAIS											423	456	504	528	566	653	627
-DE TRANSFORMATION											662	663	627	631	414	431	652
ÉPINARDS	65	67	69	75	78	80	92	102	143	181	204	210	185	192	187	160	150
HARICOTS	5 475	4 680	5 787	5 408	4 950	3 970	5 336	5 467	5 109	4 294	3 421	3 874	3 249	3 166	3 110	3 077	3 645
-FRAIS	469	471	445	467	462	409	569	568	642	641	500	732	678	658	675	601	603
-DE TRANSFORMATION	5 006	4 209	5 342	4 941	4 488	3 561	4 767	4 899	4 467	3 653	2 921	3 142	2 571	2 508	2 435	2 476	3 042
LAITUE	1 186	1 195	1 142	1 155	1 047	983	1 019	1 033	1 071	1 062	1 034	1 110	1 104	1 214	1 271	1 273	1 352
MAIS	8 053	6 510	7 695	8 188	8 828	8 534	8 270	9 072	8 755	8 418	8 538	9 036	9 260	9 558	9 114	8 438	9 778
-FRAIS	3 909	3 657	3 976	4 323	4 636	4 483	4 636	5 641	5 676	5 372	5 249	5 269	5 137	5 235	5 080	5 147	5 409
-DE TRANSFORMATION	4 144	2 853	3 719	3 865	4 192	4 051	3 634	3 431	3 079	3 046	3 289	3 767	4 123	4 323	4 034	3 291	4 369
RUTABAGAS	875	779	818	869	948	875	819	748	896	745	798	818	701	827	722	680	673
OIGNONS SECS	1 099	1 109	1 121	1 054	1 095	1 159	1 169	1 137	1 076	990	1 025	1 034	1 032	1 031	1 023	925	935
PIMENTS	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	451	457	487	503	450	471
POIS	6 603	4 177	6 197	6 616	7 249	5 519	5 417	4 058	4 003	2 865	3 099	4 020	3 412	4 216	4 113	2 518	3 144
RADIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280	305	299	238	263	283
TOMATES	1 688	1 569	1 712	1 602	1 621	1 309	1 399	1 340	1 385	1 254	1 279	1 310	1 343	1 356	1 296	1 189	1 410
-FRAICHES	1 223	1 270	1 344	1 274	1 281	1 143	1 237	1 243	1 300	1 171	1 126	1 146	1 167	1 154	1 132	992	1 187
-DE TRANSFORMATION	465	299	368	328	340	166	162	97	85	83	153	164	176	202	164	197	223
TOTAL	32 148	27 063	31 738	32 649	33 217	29 230	30 745	30 316	30 313	27 288	26 808	30 681	28 938	30 508	29 391	26 407	30 221
TOTAL FRAIS	15 930	15 525	16 112	16 899	16 948	15 933	16 765	17 831	18 679	17 641	16 404	18 604	17 781	18 305	17 945	17 149	18 422
TOTAL TRANSFORMATION	16 218	11 538	15 626	15 750	16 269	13 297	13 980	12 485	11 634	9 647	10 404	12 077	11 157	12 203	11 446	9 258	11 799

NOTE: A PARTIR DE 1980, LA SUPERFICIE CORRESPOND A CELLE QUI A ETE RECOLTEE.

SOURCES: -BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, CULTURE MARAICHERE.
-MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, ÉCONOMIE DES MARCHÉS, FÉVRIER 1989

AB-J/JT

PRODUCTION TOTALE, PAR LÉGUME AU QUÉBEC, DE 1971-87

LÉGUMES	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
								-TONNES-									
ASPERGES EN PRODUCTION	234	203	248	247	232	367	412	309	327	268	344	554	335	492	561	496	349
BETTERAVES	7 168	2 154	4 859	4 766	6 180	5 338	6 177	6 032	9 115	7 171	7 917	12 611	7 642	8 383	6 945	5 324	5 879
CAROTTES	72 866	47 495	47 527	61 373	78 253	73 710	63 529	71 810	90 819	106 719	87 362	101 124	76 864	89 695	80 725	64 945	93 316
-FRAICHES											78 409	90 677	69 435	78 889	69 694	53 958	81 381
-DE TRANSFORMATION											8 953	10 447	7 429	10 806	11 031	11 187	11 935
CÉLERI	6 566	3 194	4 878	5 491	7 497	8 197	6 456	8 763	5 920	8 962	9 100	10 943	8 538	11 859	11 020	8 447	10 077
CHOUX	24 797	13 577	21 633	25 960	25 862	33 405	33 379	36 852	43 883	44 286	41 555	58 829	41 686	48 127	49 302	51 192	58 442
CHOUX-FLEURS	4 134	1 949	1 842	3 415	3 233	2 273	2 710	4 221	5 641	5 680	6 343	7 492	7 387	8 121	9 672	8 925	9 020
CONCOMBRES	13 803	7 617	16 081	14 499	13 541	13 215	13 481	16 526	20 931	17 339	17 608	14 727	18 914	18 617	13 263	15 879	18 396
-FRAIS											6 022	5 777	6 488	7 346	5 900	7 690	6 553
-DE TRANSFORMATION											11 586	8 950	12 426	11 271	7 363	8 189	11 843
ÉPINARDS	212	276	292	227	269	357	293	586	590	1 115	1 099	1 227	1 014	1 073	916	764	829
HARICOTS	27 387	13 729	24 054	21 946	22 545	16 742	23 834	24 289	23 643	25 353	18 358	20 584	21 194	21 674	21 871	15 347	20 410
-FRAIS	1 738	753	1 138	1 220	1 321	1 041	1 709	1 787	2 257	2 851	2 021	2 747	2 360	3 060	2 702	2 073	1 948
-DE TRANSFORMATION	25 649	12 976	22 916	20 726	21 224	15 701	22 125	22 502	21 386	22 502	16 337	17 837	18 834	18 614	19 169	13 274	18 462
LAITUE	15 815	7 904	9 598	11 390	12 555	13 332	15 783	18 116	16 203	18 062	21 726	23 097	27 363	30 958	33 791	20 867	22 389
MAIS	60 808	31 747	43 201	49 530	57 105	58 021	51 773	58 565	58 144	63 944	63 819	70 046	62 674	75 744	66 981	61 085	75 787
-FRAIS	17 967	7 621	13 347	13 946	16 379	15 417	17 648	24 304	24 980	25 654	26 837	22 244	21 281	25 347	24 940	24 914	25 906
-DE TRANSFORMATION	42 841	24 126	29 854	35 584	40 726	42 604	34 125	34 261	33 164	38 290	36 982	47 802	41 393	50 397	42 041	36 171	49 881
RUTABAGAS	16 673	10 309	14 841	15 305	15 614	15 597	15 277	15 844	20 627	18 727	18 810	22 405	15 602	21 031	17 606	13 515	17 753
OIGNONS SECS	39 111	16 158	17 576	20 800	31 541	18 183	29 881	33 961	32 109	28 091	29 225	36 952	25 592	38 941	36 797	20 190	29 975
PIMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 807	5 223	4 014	4 313	3 461	4 317
POIS	14 908	6 184	9 874	12 157	15 395	9 785	13 432	9 983	12 209	10 691	8 433	13 481	9 169	14 906	18 949	9 824	9 935
RADIS	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	1 790	1 814	1 635	1 711	1 077	1 329
TOMATES	16 045	6 616	12 789	10 865	14 381	7 188	9 346	11 266	11 295	12 407	15 160	17 126	15 769	16 221	18 669	8 484	15 893
-FRAICHES	11 091	5 511	10 090	8 639	10 144	6 517	7 889	10 253	10 276	11 240	11 753	12 912	11 889	11 712	13 221	6 691	12 304
-DE TRANSFORMATION	4 954	1 105	2 699	2 226	4 237	671	1 457	1 013	1 019	1 167	3 407	4 214	3 880	4 509	5 448	1 793	3 589
TOTAL	320 532	169 112	229 293	257 971	304 263	275 710	285 763	317 123	351 456	368 815	346 859	416 795	346 780	411 491	393 092	309 822	394 096
TOTAL FRAIS	232 180	124 721	163 950	187 278	222 681	206 949	214 624	249 364	283 678	296 165	261 161	314 064	253 649	300 988	289 091	229 384	288 451
TOTAL TRANSFORMATION	88 352	44 391	65 343	70 693	81 582	68 761	71 139	67 759	67 778	72 650	85 698	102 731	93 131	110 503	104 001	80 438	105 645

NOTE: A PARTIR DE 1985, LA PRODUCTION CORRESPOND A CELLE QUI A ÉTÉ COMMERCIALISÉE.

SOURCES: -BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, CULTURE MARAICHERE.
-MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, ÉCONOMIE DES MARCHÉS, FÉVRIER 1989

AB-J/JT

VALEUR DE LA PRODUCTION DES LÉGUMES AU QUÉBEC, DE 1971-87

-MILLIERS DE DOLLARDS-

LÉGUMES	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
ASPERGES EN PRODUCTION	134	120	154	174	214	302	389	360	423	481	712	1 162	864	1 133	1 267	1 186	807
BETTERAVES	262	166	300	315	356	471	383	616	675	678	886	1 018	828	733	863	599	1 092
CAROTTES	3 020	2 723	2 828	3 788	5 036	4 517	4 495	7 494	7 884	14 985	10 460	9 732	14 675	10 070	14 122	14 459	17 762
-FRAICHES											9 742	8 925	14 032	9 256	13 150	13 487	16 744
-DE TRANSFORMATION											718	807	643	814	972	972	1 018
CÉLERI	417	232	419	521	956	811	977	1 939	1 332	1 975	2 366	2 512	2 083	2 518	3 580	4 849	3 551
CHOUX	1 170	1 407	1 812	1 431	2 061	2 275	2 471	4 201	3 249	4 843	4 669	5 236	12 631	8 085	9 014	9 710	12 656
CHOUX-FLEURS	490	349	366	851	899	648	751	1 458	1 585	1 872	2 316	2 580	2 757	3 426	4 106	4 082	4 387
CONCOMBRES	1 120	795	1 489	1 546	1 880	1 968	2 146	2 493	3 360	2 889	3 658	3 591	4 000	3 802	3 442	4 438	4 934
-FRAIS											1 375	1 497	1 539	1 561	1 868	2 745	2 309
-DE TRANSFORMATION											2 283	2 094	2 461	2 241	1 574	1 693	2 625
ÉPINARDS	46	77	73	54	71	94	82	167	186	363	403	436	447	628	461	470	534
HARICOTS	2 129	1 123	2 236	2 617	3 368	2 655	3 437	3 607	4 330	4 785	4 157	5 028	5 090	4 974	5 612	4 824	5 487
-FRAIS	424	228	341	366	363	400	475	546	821	978	952	1 273	1 152	1 283	1 655	2 062	1 839
-DE TRANSFORMATION	1 705	895	1 895	2 251	3 005	2 255	2 962	3 061	3 509	3 807	3 205	3 755	3 938	3 691	3 957	2 762	3 648
LAITUE	1 384	819	1 527	1 507	2 033	2 668	2 623	3 581	2 317	3 354	5 433	6 672	6 923	7 301	11 909	9 930	11 746
MAIS	2 540	1 664	2 434	3 663	4 237	4 921	4 732	6 176	6 292	7 998	9 295	10 563	9 110	10 829	11 046	12 408	12 385
-FRAIS	1 481	1 042	1 580	2 027	2 189	2 596	3 137	4 331	4 211	5 316	6 292	6 763	5 596	6 542	7 300	9 385	8 164
-DE TRANSFORMATION	1 059	622	854	1 636	2 048	2 325	1 595	1 845	2 081	2 682	3 003	3 800	3 414	4 287	3 746	3 023	4 221
RUTABAGAS	735	1 000	1 276	1 248	1 610	1 162	1 474	1 931	1 755	2 240	2 460	2 016	3 214	3 024	3 023	2 957	4 749
OIGNONS SECS	2 048	1 532	1 860	2 064	4 289	2 282	1 976	3 034	3 959	4 435	5 208	3 747	7 661	4 960	5 094	6 208	6 781
PIMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 256	1 699	1 496	2 247	2 040	2 899
POIS	1 320	556	1 043	2 266	3 452	2 652	3 215	2 508	3 568	3 205	2 779	4 949	3 551	5 486	7 404	3 592	3 364
RADIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	842	787	912	957	814	917
TOMATES	1 739	1 158	1 920	1 950	2 296	1 925	2 293	2 709	3 188	3 678	4 275	4 940	4 446	5 093	6 110	4 878	6 169
-FRAICHES	1 536	1 094	1 792	1 792	2 031	1 883	2 181	2 630	3 102	3 567	3 891	4 447	3 982	4 547	5 501	4 645	5 742
-DE TRANSFORMATION	203	64	128	158	265	42	112	79	86	111	384	493	464	546	609	233	427
TOTAL	18 554	13 721	19 737	23 995	32 758	29 351	31 444	42 274	44 103	57 781	59 077	66 280	80 766	74 470	90 257	87 444	100 220
TOTAL FRAIS	14 267	11 584	15 817	17 684	23 988	22 077	23 560	34 781	34 859	47 976	46 705	50 382	66 295	57 405	71 995	75 169	84 917
TOTAL TRANSFORMATION	4 287	2 137	3 920	6 311	8 770	7 274	7 884	7 493	9 244	9 805	12 372	15 898	14 471	17 065	18 262	12 275	15 303

SOURCES: -BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, CULTURE MARAICHERE.
-MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, ÉCONOMIE DES MARCHÉS, FÉVRIER 1989

AB-J/JT

GRAPHIQUE 1.1
CONSOMMATION DE LÉGUMES PAR PERSONNE AU QUÉBEC
EN 1971, 1981 ET 1986

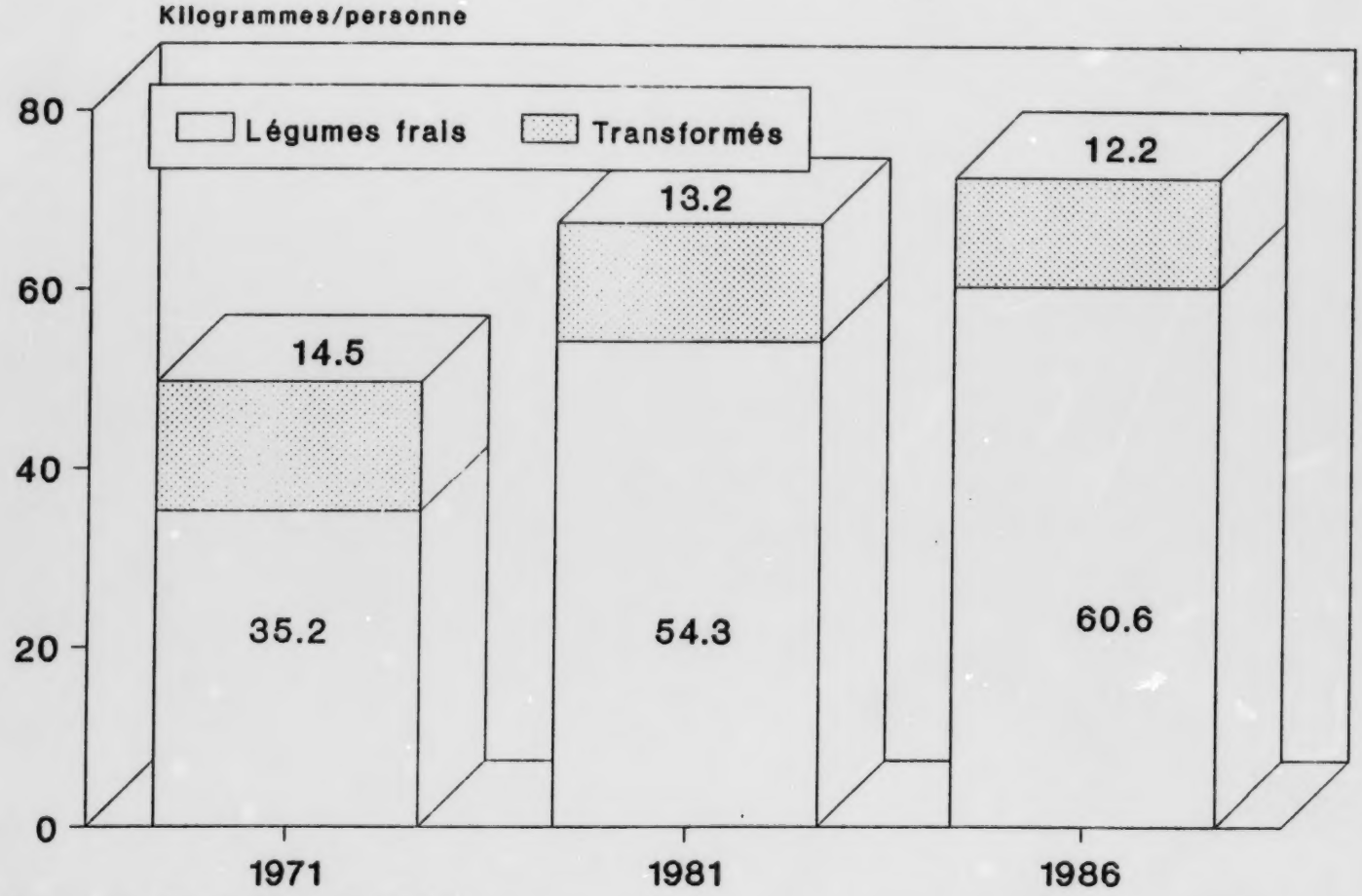

Sources: Statistique Canada.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec,

GRAPHIQUE 1.2

CONSOMMATION DE FRUITS PAR PERSONNE AU QUÉBEC
EN 1971, 1981 ET 1986

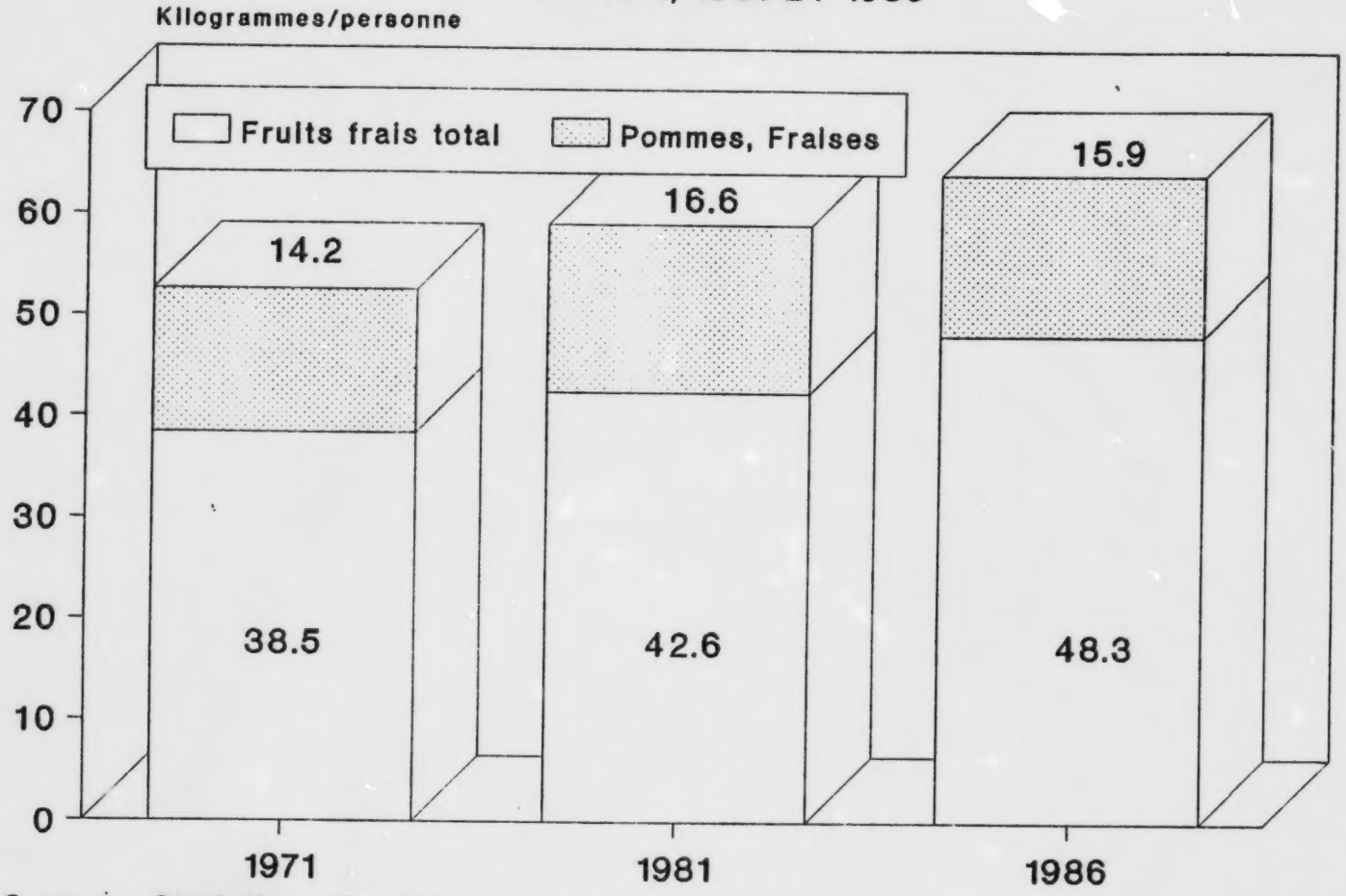

Sources: Statistique Canada.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,

GRAPHIQUE 1.3

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE BROCOLI, CHOUX-FLEURS ET PIMENTS DE 1971 A 1986

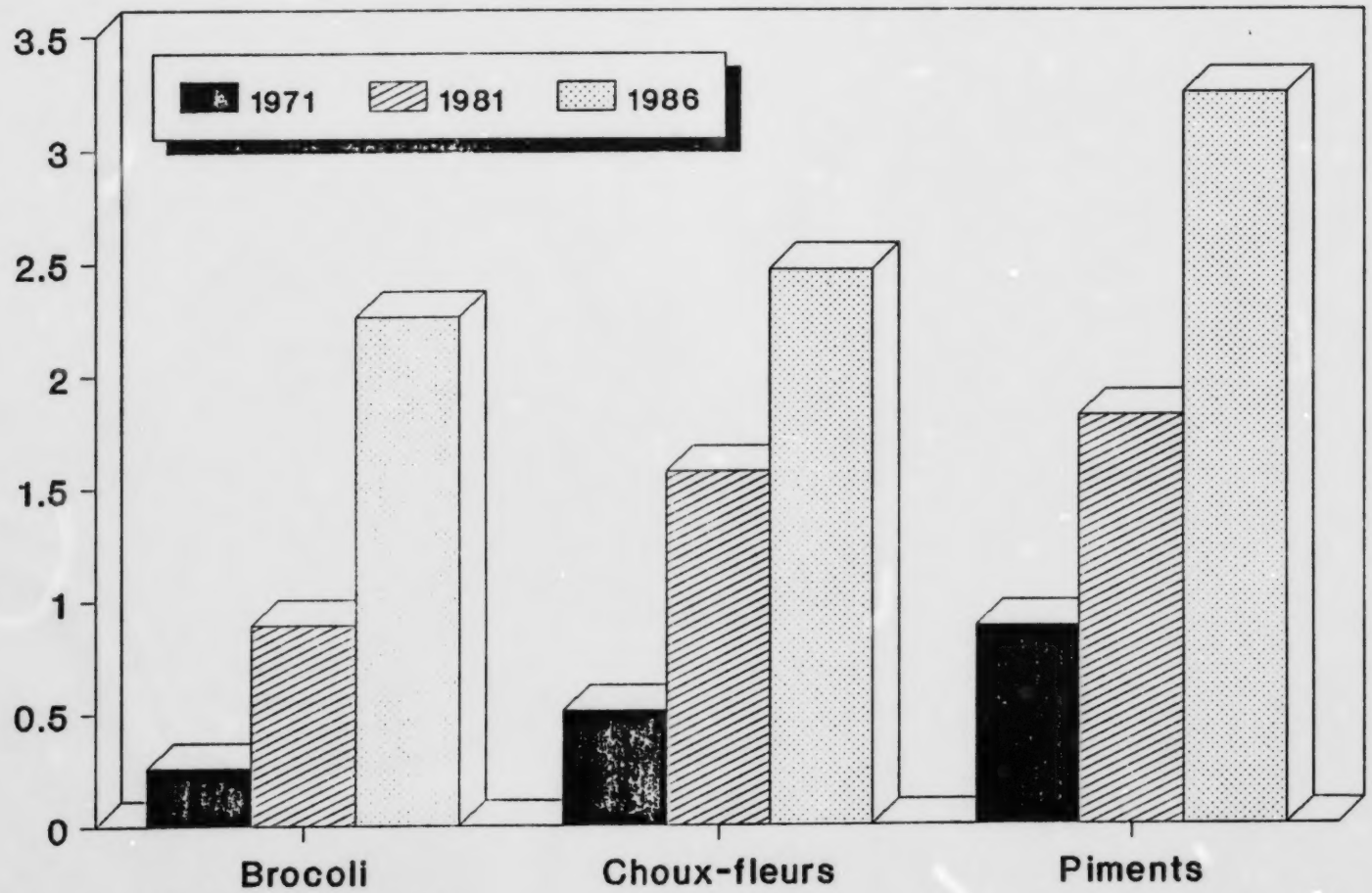

Sources: Statistique Canada.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,

GRAPHIQUE 2.1
RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES EN VALEUR RELATIVE, 1987

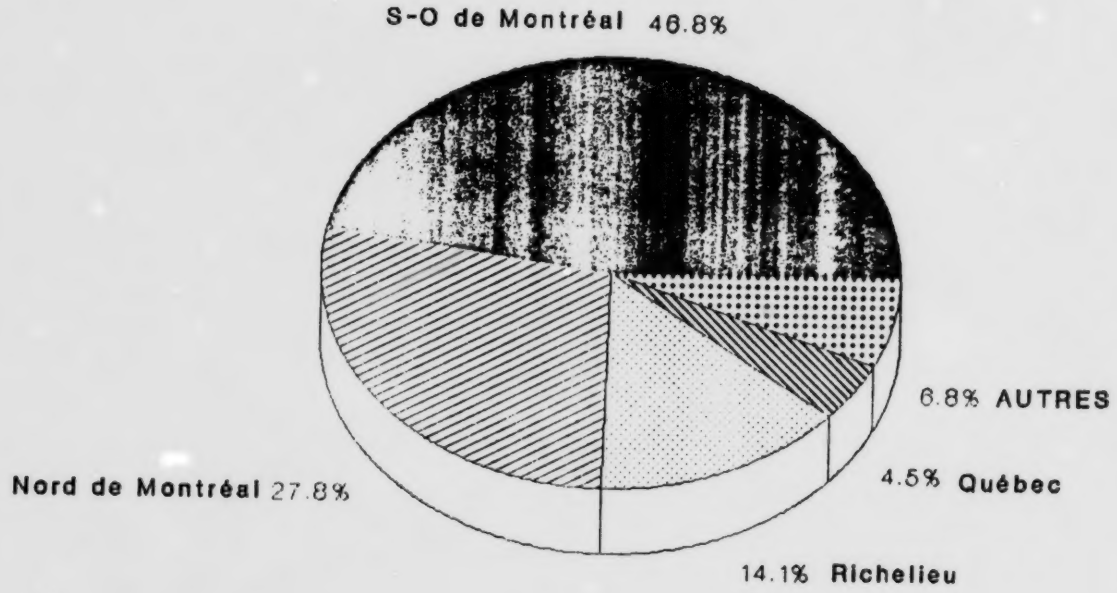

Sources: Bureau de la Statistique du Québec, Cultures maraîchères.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'économie, mars 1989

GRAPHIQUE 2.2
IMPORTANCE RELATIVE DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX LÉGUMES AU QUÉBEC EN 1987

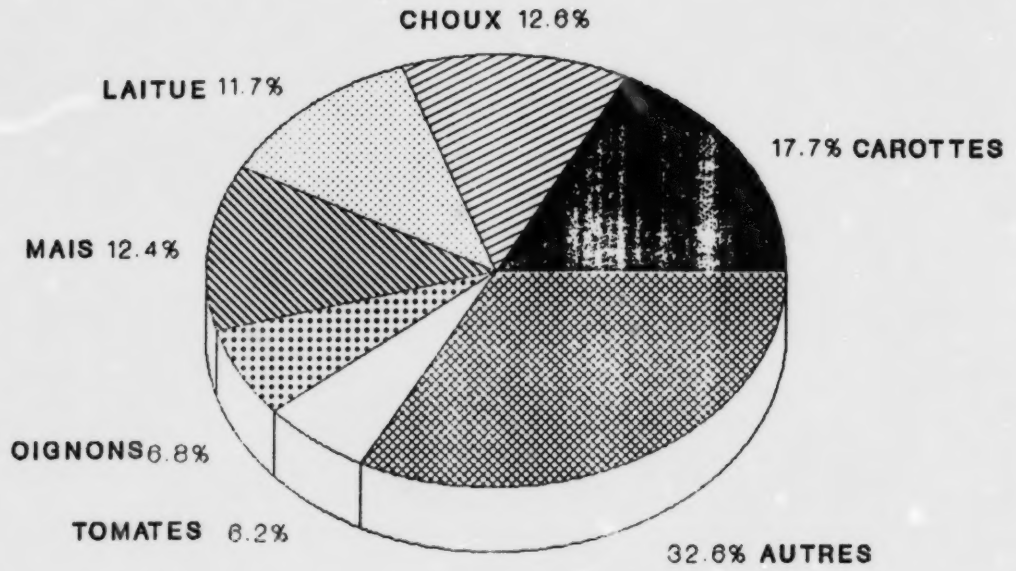

Sources: Bureau de la Statistique du Québec, Cultures maraîchères.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'économie, mars 1989

GRAPHIQUE 2.3
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE QUATRE LÉGUMES CHOISIS
DE 1971 A 1987

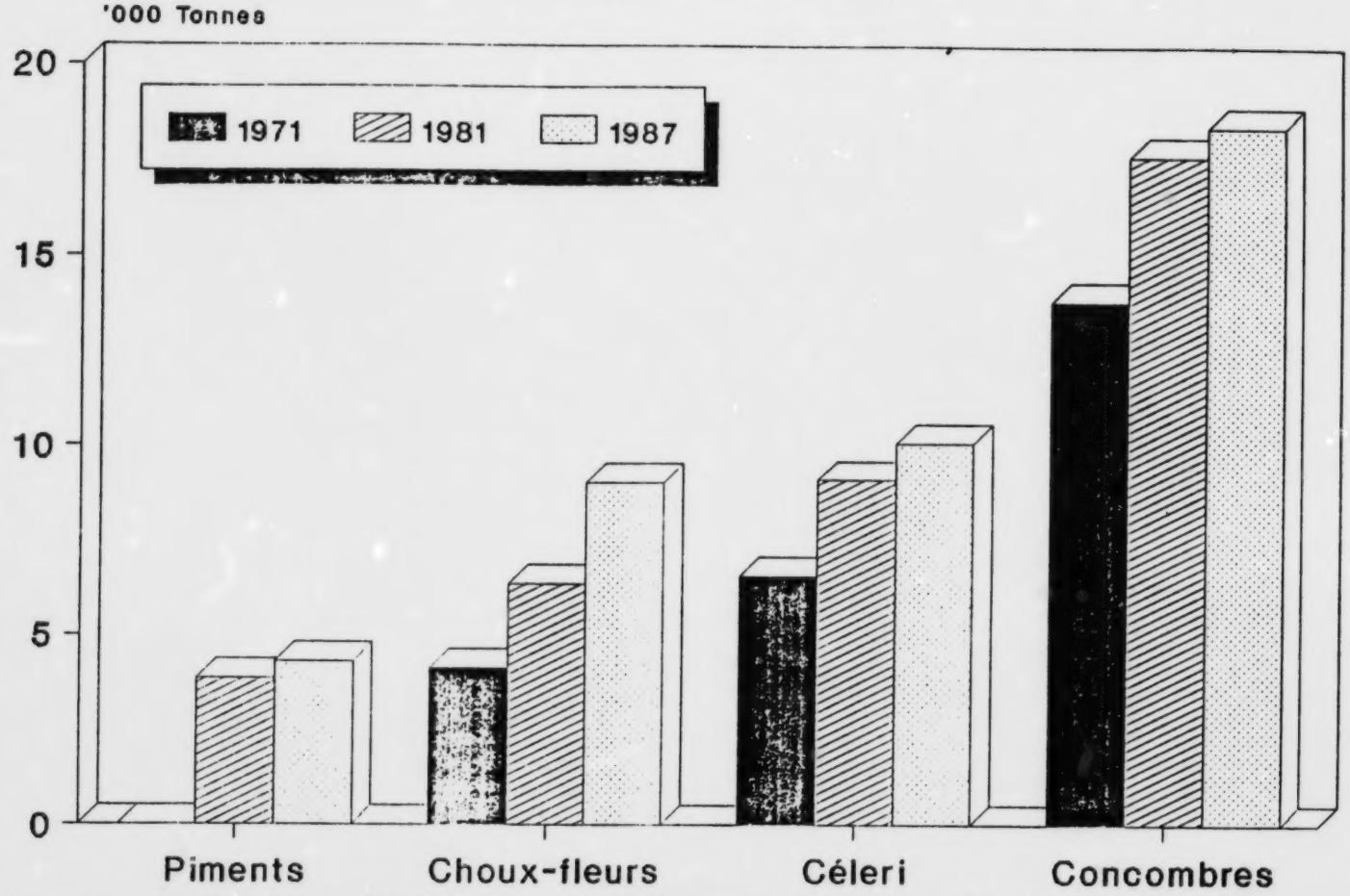

Sources: Bureau de la Statistique du Québec. Culture maraîchère.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec.

GRAPHIQUE 2.31

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES QUATRE PRINCIPAUX LÉGUMES DE 1971 A 1987

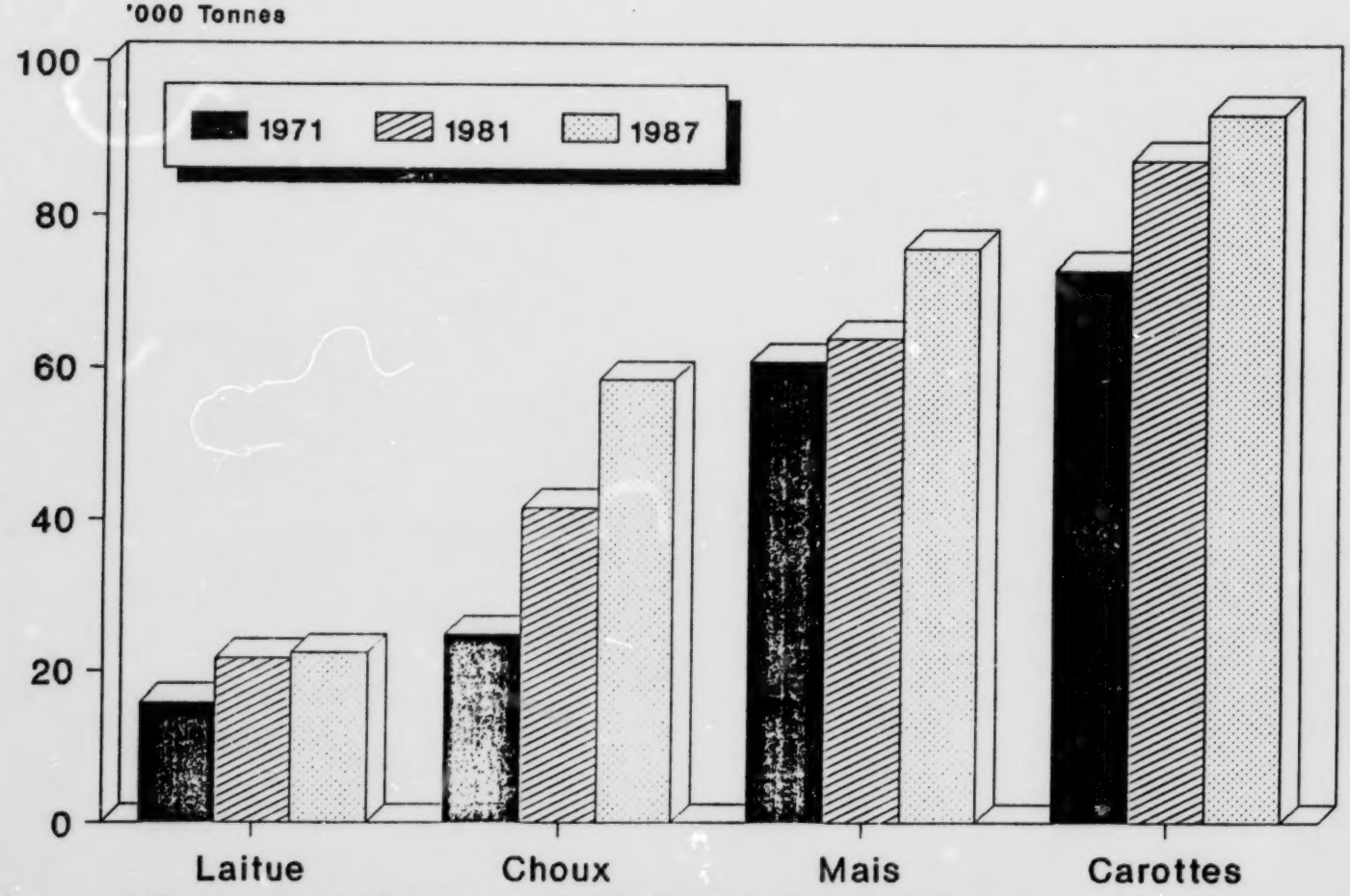

Sources: Bureau de la Statistique du Québec. Culture maraîchère.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec,

GRAPHIQUE 2.4
ÉVOLUTION RELATIVE DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX LÉGUMES DE 1971 A 1987

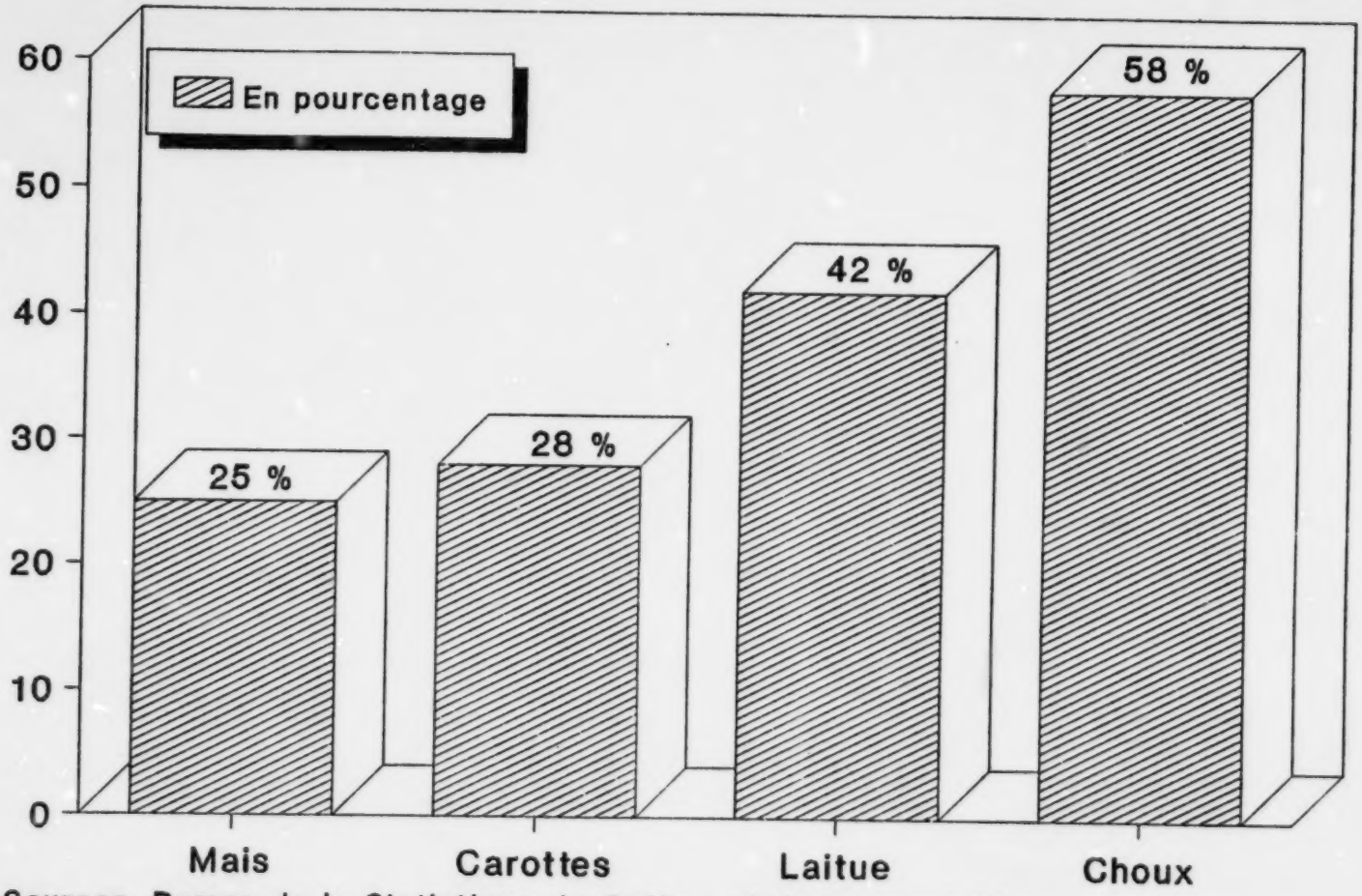

Sources: Bureau de la Statistique du Québec. Culture maraîchère.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec,

GRAPHIQUE 2.5
ÉVOLUTION RELATIVE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES CHOISIS
DE 1971 A 1987

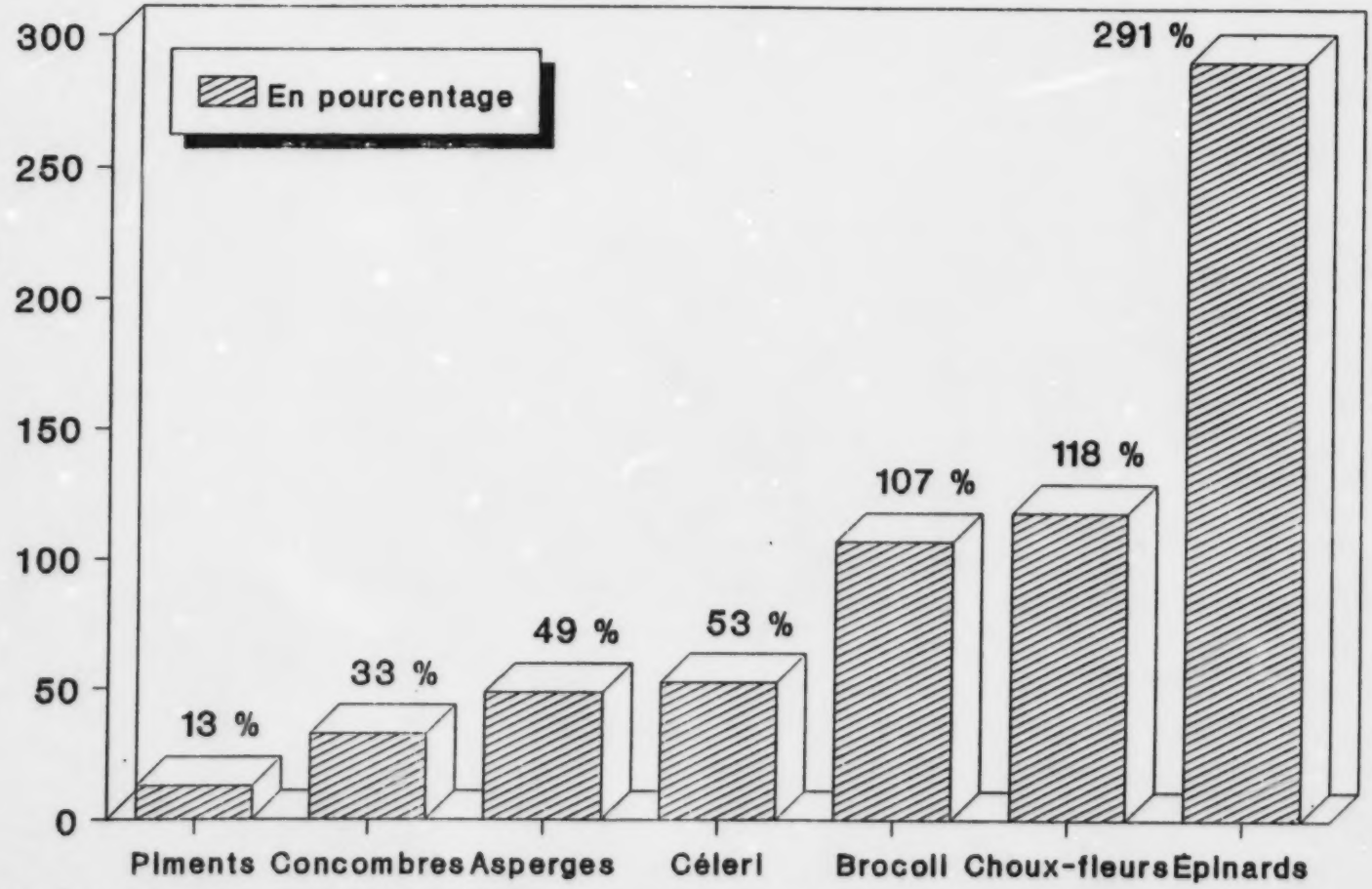

Sources: Bureau de la Statistique du Québec. Culture maraîchère.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec,

GRAPHIQUE 2.6
SUPERFICIE RÉGIONALE DE LA PRODUCTION DE POMMES EN VALEUR RELATIVE, 1988

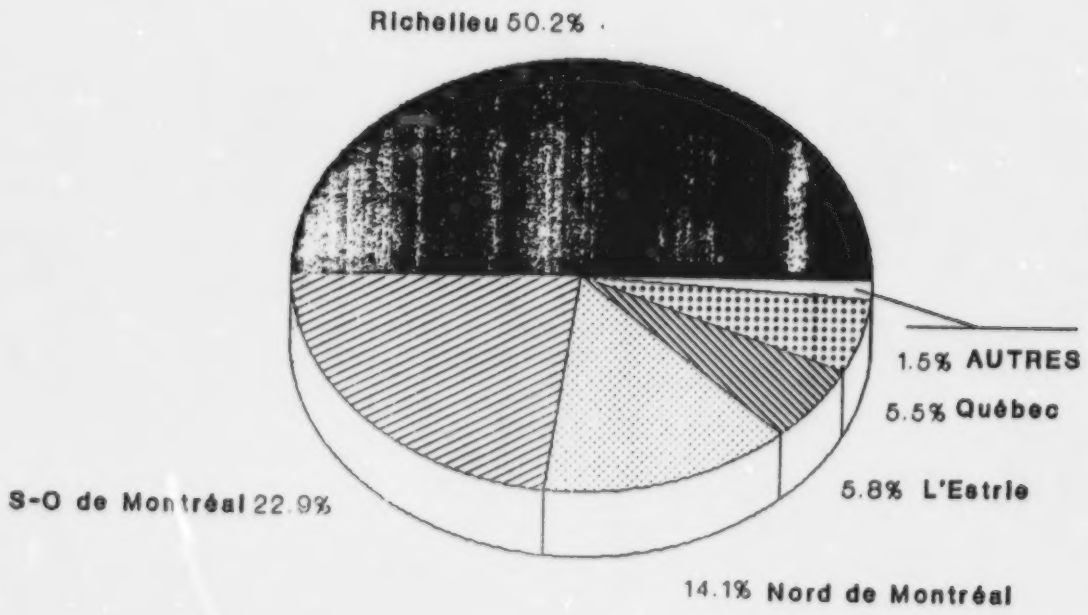

Sources: Bureau de la Statistique du Québec, Cultures maraîchères.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'économie, mars 1989

GRAPHIQUE 2.7
SUPERFICIE RÉGIONALE DE LA PRODUCTION DE FRAISES EN VALEUR RELATIVE, 1986

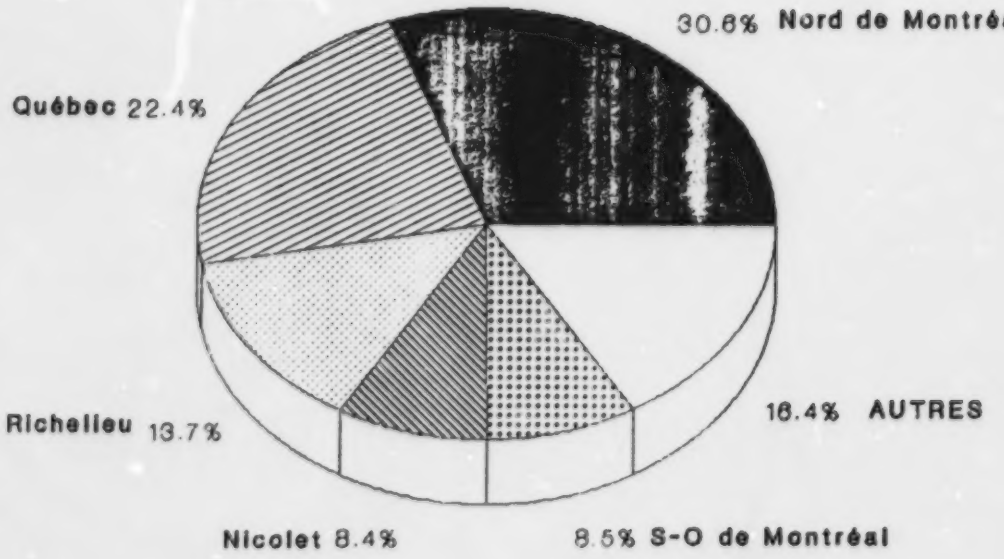

Sources: Statistique Canada, recensement 1986.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'économie, mars 1989

L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Conférence

préparée par

Henri-Louis Arsenault, coordonnateur du Secteur
de l'horticulture ornementale, ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

PREMIÈRE CONFÉRENCE ANNUELLE

DES PERSPECTIVES AGRICOLES QUÉBÉCOISES

L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Les composantes du secteur de l'horticulture ornementale (h.o.)

Le MAPAQ a convenu en 1988 que le développement de l'h.o. devenait une de ses priorités et demandait à ses experts d'élaborer un projet "plan d'interventions intégré en h.o.". Compte tenu des différences importantes qui distinguent les méthodes culturales des **productions en serre** et **productions en pépinière**, le Ministère a jugé préférable de proposer un projet de développement spécifique à chacun de ces deux secteurs.

Les principales composantes du secteur de l'h.o. sont donc:

- les productions en pépinière et les gazonnières;
- les services d'aménagement paysager, d'entretien d'espaces verts, d'arboriculture, d'irrigation horticole;
- les centres-jardin: acheteurs et détaillants;
- les concepteurs en aménagement paysager: architectes paysagistes, techniciens et horticulteurs;
- les grossistes-acheteurs, tels Botanix, Jardirêve...;
- les institutions de recherche et d'enseignement: les universités, l'école d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, les ITA (MAPAQ), les polyvalentes de Charlesbourg et, Louis Riel à Montréal de concert avec le Jardin botanique;
- le domaine de l'éducation des adultes.

- les sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec: organisme d'éducation populaire h.o.;
- la Société internationale d'arboriculture du Québec (S.I.A.Q.);
- la F.I.H.O.Q. i.e. "la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale" organisme de regroupement, porte-parole de l'industrie de l'h.o..

État de la situation en h.o.

L'industrie de l'h.o., produits et services, est relativement jeune au Québec mais elle évolue rapidement. Elle a accompli des pas de géants au cours des quinze dernières années dans la foulée, tout spécialement de cette conscience collective montante qui éveille les gens à la qualité de l'environnement et conséquemment à l'importance des plantes dans up milieu de vie de qualité.

L'industrie de l'h.o. n'a pas attendu après l'État, elle s'est prise en charge, s'est donnée un organisme de regroupement, la F.I.O.H.Q. (1980) et s'est attaquée avec peu de moyens souvent aux problèmes qu'engendre l'évolution. L'industrie de l'h.o. est devenue la cinquième production agricole en importance au Québec. Seuls les secteurs de production laitière, porcine, bovine et avicole la devancent. Il faut déplorer cependant le peu de données statistiques dont nous disposons actuellement sur le secteur h.o., ce qui nous empêche d'en apprécier l'ampleur et les tendances. Le MAPAQ a réalisé une étude économique sur le secteur en 83-84 mais ces données sont maintenant dépassées puisqu'au dire de la F.I.O.H.Q., l'industrie h.o. dans son ensemble évolue au rythme d'environ 12% par année depuis 1983.

Bonne nouvelle par contre, le MAPAQ a entrepris d'actualiser les données statistiques sur l'h.o. en collaboration avec Statistiques Canada et le "Bureau de la statistique du Québec". Les résultats devraient être disponibles à la fin de 1989.

Voyons quand même quelques données de l'étude 83-84 pour vous situer quelque peu:

- En 1983-84, la valeur totale de la production québécoise des produits h.o.(pépinière, serre et gazonnière) atteignait 209,0 millions $;
- la valeur à la consommation des produits et services h.o. donnait 420,0 millions $;
- l'industrie de l'h.o. générait quelque 13 000 emplois-année pour une masse salariale de 91,0 millions $;
- le degré d'autosuffisance de la production h.o. s'élevait à 53,8%.

Aujourd'hui on sait que le secteur des services h.o. i.e. les entreprises en aménagement paysager, en entretien d'espaces verts, en irrigation horticole, en arboriculture, les concepteurs en aménagement paysager, les centres-jardin, a pris un essor considérable.

Aujourd'hui, les experts du milieu soit les producteurs et les conseillers, nous affirment que les produits h.o. du Québec répondent à environ 50% des besoins du marché québécois et les produits de pépinière, à 40%. On sait cependant que la production de gazon en plaques couvre le marché québécois à 100%.

Le magazine "Québec Vert" démontrait par un sondage que les entreprises h.o. ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de près de 25% au cours de la seule saison 1988 et les profits atteindre un peu plus de 15% par rapport à l'année précédente. Les entrepreneurs en aménagement paysager, les centres-jardin et les pépinières ont fait l'objet de ce sondage dont le taux de réponse fut de 10% seulement.

Du côté des pépinières, le sondage indique une substantielle augmentation des superficies employées à la culture en contenant soit une hausse de 60% par rapport à 17% pour la production en champs; le taux réponse ayant été faible chez les pépiniéristes "Québec Vert" nous invite à considérer ces données avec réserve.

"S.O.M. Les Affaires" effectuait un sondage téléphonique auprès de 1109 adultes en juin 1988 et déclarait par la suite que les québécois allaient dépenser 1,1, milliard $ dans l'année pour l'aménagement et l'entretien de leur parterre et l'achat de plantes d'intérieur. Et maintenant la F.I.O.H.Q. estime à 23 000 le nombre d'emplois que génère l'industrie de l'h.o..

L'essentiel de la problématique du secteur de l'h.o.

Malgré la demande toujours croissante des consommateurs québécois, privés et publics, pour les produits et services h.o. .... malgré que nos pépinières produisent davantage surtout depuis l'avènement de la culture en contenant.... malgré que la valeur à la consommation des produits et services h.o. dépasse le cap du milliard $... malgré tout ça.

Le Québec demeure un beau centre-jardin pour l'Ontario (50%) la Colombie-Britanique (30%) et les É.U. (20%)

Les produits de pépinière répondent à environ 40% des besoins du Québec.

Des quelque 300 pépinières inspectées et approuvées en 1987 par le MAPAQ selon la loi sur la protection des plantes, 36 d'entre elles produisent sur plus de 5 hectares, 19 seulement sur 10 hectares et plus.

Il n'existe pas de structure de regroupement pour la commercialisation des produits pépinières au Québec

Les grosses pépinières, celles qui se sont données des ressources, qui ont développé des compétences, s'occupent individuellement de la commercialisation de leurs produits et les affaires vont bien: pas de problèmes!

Par ailleurs, les pépiniéristes qui choisissent de combler une partie de leurs besoins en s'approvisionnant chez d'autres pépiniéristes québécois, déplorent souvent le manque de qualité des produits.

Les grossistes-acheteurs, Jardirêve et Botanix entre autres, achètent environ 80% de leurs besoins à l'extérieur du Québec. Et pourtant, ils souhaiteraient s'approvisionner davantage au Québec, favoriser nos pépiniéristes mais ils ont besoin de transiger avec un ou quelques organismes de regroupement, de connaître l'inventaire des produits de pépinière; de plus ils exigent de la qualité, du volume, un approvisionnement sûr.

Certains pépiniéristes affirment même qu'il leur sera difficile d'améliorer leur situation sur le marché québécois car selon eux les habitudes d'achat à l'extérieur sont très bien établies chez nos commercants h.o. i.e. centres-jardin et autres détaillants.

Et pourtant nos pépiniéristes et autres spécialistes en production nous confirment que toutes ou presque toutes les plantes ornementales utilisées dans l'aménagement paysager peuvent être avantageusement produites au Québec: meilleure rusticité, économie dans le transport, meilleur service à la clientèle. Et les grossistes y trouveraient également leur profit car il est plus économique pour eux de négocier au Québec, à qualité égale, qu'à travers les É.U. entre autres. On apprend également que les plantes ornementales qui proviennent de l'extérieur du Québec ne sont pas nécessairement et toujours de première qualité. Quand on achète de l'Ontario on est pas toujours assuré de la provenance des semis donc pas sûr de la rusticité.

Faut-il admettre que notre industrie de l'h.o. doive poursuivre son développement toujours avec 50 à 60% de produits végétaux provenant de l'extérieur

Nos producteurs perdent ainsi l'occasion de prendre de l'expansion, ou de multiplier les entreprises et de créer de l'emploi: pourtant la demande est là au Québec pour nos produits de pépinière.

Les principales causes de cette situation

En voici quelques unes tout aussi importantes les unes que les autres:

- le peu de tradition au Québec dans les productions en pépinière donc le peu d'expertise accumulée, le peu de recherche, si l'on compare avec l'Ontario entre autres;
- les pépiniéristes ont manqué et manquent encore d'encadrement technico-économique: très peu de conseillers spécialisés dans le domaine au Québec, très peu de données sur les techniques de production, la protection hivernale, les coûts de production; et la production en pépinière évolue rapidement: production en contenant, production sous-abri, les entrepôts, la micropropagation...
- il y a un manque de main-d'oeuvre et de main-d'oeuvre qualifiée en h.o. au Québec;
- pas de regroupement, pas de structure de commercialisation: les pépiniéristes n'ont pas senti le besoin de se regrouper à date et de s'entraider pour structurer et promouvoir la mise en marché des produits h.o. québécois. Chacune des pépinières de dimensions importantes, les quelque vingt qui composent le pleton de tête, voit à sa propre mise en marché sans trop de communication avec l'autre. Quant aux moyennes et petites pépinières, on ne les voit pas souvent, ni à la F.I.H.O.Q. ni au congrès de l'Association paysage Québec (A.P.Q.). Et comme le disait un "gros" pépiniériste au tout récent congrès de Paysage Québec: "on sent pas qu'il y a un problème là pour l'instant... si on avait plus faim, on se regrouperait très probablement et on produirait davantage"... Et qu'en pensent les petits pépiniéristes, ceux qui produisent sur moins de 5 hectares, moins de 2 hectares?

Quelques événements h.o. marquants en 1988

- **Un plan d'interventions intégré en h.o. au MAPAQ**

Le Ministère a proposé à l'industrie de l'h.o. et aux organismes du milieu un projet de développement de l'industrie de l'h.o. dont les objectifs sont:

- de supporter l'accroissement des compétences pour une meilleure prise en charge de l'industrie de la production par les pépiniéristes eux-mêmes;
- de stimuler la recherche de l'excellence dans la qualité des produits et services h.o.;
- d'aider l'industrie de la production à mieux s'adapter aux exigences du marché;
- de favoriser le partenariat "Entreprise-État" dans la mise en place des projets de développement h.o..

Le milieu de l'h.o. lors d'une journée officielle de consultation a eu l'occasion de critiquer ce projet de développement, d'apporter des amendements et actuellement de projet prend forme. En collaboration avec l'industrie les moyens d'action s'élaborent principalement dans les domaines de **l'encadrement technico-économique** auprès des pépiniéristes particulièrement, de la **recherche**, de la **formation de la main-d'oeuvre**, de **l'aide au financement** et de la **commercialisation.**

- **Les journées horticoles et l'exposition commerciale h.o. de Saint-Hyacinthe**

En octobre 88 à l'occasion des 21e journées horticoles de l'ITA St-Hyacinthe, évènement scientifique toujours populaire, la F.I.O.H.Q. organisait sa cinquième grande exposition commerciale horticole annuelle, la plus grande au Canada avec 180 exposants et 3 200 visiteurs en 2½ jours. En 1989, l'exposition commerciale h.o. empruntera de nouveaux locaux plus spacieux et s'attend de regrouper près de 300 exposants ce qui en fera l'une des plus imposantes en Amérique du Nord.

- **Florexpo**

En mars 1988 se tenait à Montréal, la première grande exposition horticole ornementale appelée Florexpo, 50 000 visiteurs s'y sont rendus d'où l'intérêt toujours grandissant pour les plantes ornementales et l'aménagement paysager de son milieu de vie. Sous le thème "Au coeur du jardin" et la présidence d'honneur de Frédérick Back, Florexpo présentait sa deuxième édition à Montréal toujours, du 1er mars au 5 mars.

- **Le téléphone vert:** grâce à la collaboration F.I.O.H.Q. - MAPAQ cette ligne directe avec le public a permis de recevoir 12 000 appels en quatre mois, mai à août inclusivement, preuve que le consommateur recherche de plus en plus une information h.o. de qualité devenant ainsi de plus en plus exigeant envers les producteurs et les commercants.

- **Les floralies 1991 de Charlesbourg**

L'annonce officielle de cet événement h.o. international a été présentée en octobre 1988 par monsieur Robert Mathis président de l'A.I.P.H.

- **Le concours "Villes, villages et campagnes fleuris" (MAPAQ)**

A sa 10e édition, ce précieux concours, facteur important du développement de l'h.o., suscitait la participation record de 515 municipalités dont Montréal, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, Trois-Rivières, Charlesbourg, Côte St-Luc...

Voilà autant d'indices qui témoignent de l'effervescence du milieu h.o.

Perapectives de développement

Faut-il toujours admettre que notre industrie de l'h.o. doive poursuivre son développement avec près de 60% de produits de pépinières provenant de l'extérieur du Québec?
Les perspectives de développement sont considérables. Selon l'étude du MAPAQ en 1983, on peut lire à propos des plantes de pépinière:

- le marché total (valeur à la consommation) en 1983 = 45,0 millions $
- la production québécoise (valeur à la consommation = 21,3 " "
- degré d'autosuffisance = 47,4%
- potentiel de développement (valeur à la consommation) = 23,7 millions $

En partant de l'hypothèse que la demande a doublé depuis 1983 et que le degré d'autosuffisance est demeuré le même et, en y ajoutant l'indice des prix à la consommation, on peut conclure sans trop d'erreurs que le potentiel de développement des produits de pépinières pour couvrir le marché québécois, de 23,7 millions $ (valeur à la consommation) qu'il était en 1983 est maintenant de 58,6 millions $.

S'équiper pour conquérir graduellement le marché québécois
Nos pépiniéristes, s'il y a chez eux une volonté de conquérir graduellement le marché québécois, vont devoir s'équiper pour compétionner les produits de l'Ontario de la C.B. et des É.U.

Avec l'appui d'un meilleur encadrement technico-économique; l'appui de la recherche, en particulier sur les cultures en contenant, les cultures sous abri, la protection hivernale, la micropropagation; l'appui de la mise au point technique; l'appui d'une main-d'oeuvre en quantité et de qualité.
Avec ces appuis essentiels, nos pépiniéristes vont améliorer leurs techniques de production et offrir des produits de meilleure qualité.

Ils vont s'impliquer pour produire du **volume** et **guarantir l'approvisionnement.** Il vont s'équiper pour améliorer la **disponibilité de leur stock** i.e. arriver sur le marché au printemps aussi tôt que nos concurrents de l'extérieur malgré notre couverture de neige.

Ils vont graduellement **apprendre à se parler, se concerter, se regrouper** pour améliorer la **commercialisation** de leurs produits soit;

- faire connaître leur production d'abord à l'intérieur de leur groupe de producteurs pour pouvoir s'entraider quand arrive la commande d'un volume important;
- promouvoir leurs produits auprès des acheteurs grossistes et commercants; introduire l'étiquette "produits du Québec" laquelle fera connaître également les avantages des produits de pépinière québécois;
- se donner un mécanisme d'inventaire permanent et de diffusion de l'information sur les inventaires en région et dans l'ensemble du Québec, sur les besoins non comblés, sur l'évolution du marché afin de s'assurer une liaison continue entre l'offre et la demande permettant ainsi aux acheteurs de connaître les stocks disponibles et de s'approvisionner davantage au Québec.

Tout un programme me direz-vous!

Avec la collaboration accrue que le MAPAQ va offrir particulièrement aux pépiniéristes à compter de cette année avec son plan d'interventions intégré en h.o. et, la volonté des producteurs et futurs producteurs de conquérir graduellement le marché québécois et même de sauter les frontières et ça se fait déjà, tout est permis.

Nous avons le potentiel et nous avons "le temps presse".

Henri-Louis Arsenault
MAPAQ
Coordonnateur du secteur de
l'horticulture ornementale
Février 1989

PERSPECTIVES SERRICOLES POUR LE QUÉBEC EN 1989

Conférence

préparée par

André Carrier, agronome, Direction de la coordination
et de l'évaluation des programmes, ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

PERSPECTIVES SERRICOLES POUR LE QUÉBEC EN 1989

PAR

ANDRÉ CARRIER, AGRONOME

Avant-propos

Après avoir jeté un coup d'oeil sur l'importance de la serriculture, nous tracerons un portrait de la situation qui a prévalu en 1988 dans les diverses cultures maraîchères et florales en serres au Québec. Nous examinerons ensuite l'évolution du secteur au cours des dernières années, et donnerons les tendances qui se dessinent pour 1989 et les années subséquentes.

1. Importance du secteur

En 1988, on estime les superficies en serres au Québec à environ 195 hectares répartis comme suit:

- 80 ha en légumes (incluant 7 ha de transplants pour les maraîchers)
- 80 ha en cultures ornementales
- 35 ha en plants forestiers

Le tableau 1 nous renseigne sur les superficies, la production, le valeur ainsi que le degré d'autosuffisance dans toutes les cultures en serres pratiquées au Québec.

La région de Montréal représente 55% de la superficie totale en serres du Québec, 64% du total en légumes et 70% des surfaces réservées à la floriculture.

TABLEAU 1

ESTIMÉ DES SUPERFICIES, PRODUCTION, VALEUR ET % D'AUTOSUFFISANCE DES PRINCIPALES CULTURES EN SERRES AU QUÉBEC

Cultures	Superficies (ha)	Production		% autosuffisance
		Volume (tonnes métriques)	Valeur à la production (millions $)	
Tomates	49,6	8 615	20	50
Concombres	17,4	2 200	4	30
Laitue	7,0 (50% type "Boston)	1 500	5	10-20
Transplants de légumes	7,0	-	?	?
Fleurs annuelles (et plants de légumes)	54,0	-	14	100
Potées fleuries	9,7	-	12	65*
Fleurs coupées	6,8	-	4	10-15
Plantes vertes	12,0	-	7,0	30
Boutures (herbacées	9,2	-	0,5	66*
Jardinières	8,0	-	4,5	81*
Fleurs vivaces	1,5	-	0,5	76*
Bulbes	0,6	-	0,2	19*

Note: Ces données sont basées sur les inventaires réalisés par les bureaux locaux et régionaux du MAPAQ; celles marquées d'un astérisque * s'appuient sur "L'Horticulture ornementale au Québec (1983)", par Jeff Asnong et Fernand Bourbeau, Service des analyses sectorielles, MAPAQ, Décembre 1985.

Il y a entre 1 000 et 1 200 entreprises serricoles au Québec. De celles-ci, 650 s'adonnent aux productions ornementales (surtout les fleurs annuelles) et autour de 400 produisent des légumes, surtout la tomate (70% des superficies en légumes de serres).

La grandeur moyenne des exploitations se situe entre 1 500 et 2 000 mètres carrés.

En terme de valeur, les quelque 195 ha de serres produisent pour:

- légumes:	29 millions $
- plantes ornementales:*	50 à 100 millions $
- plants forestiers:	15 millions $
Total:	**94 à 144 millions $**

* ce chiffre est très imprécis à cause du manque de données récentes en floriculture.

2. SITUATION

2.1 Légumes de serre

2.1.1 Tomates

Les augmentations de superficies en serres au Québec depuis quelques années sont dévolues très majoritairement à la tomate. La figure 1 illustre bien ce phénomène, et pour le moment cette tendance semble se continuer au rythme de dix (10) hectares par années.

Le transfert vers la culture hors-sol s'accentue et les rendements augmentent.

L'année 1988 a vu naître quelques grands ensembles de serres (GES), mais ces derniers sont entrés en production tardivement et ont eu peu d'impact sur les marchés.

Au niveau canadien, les superficies et les rendements augmentent. La région de Leamington, Ontario, qui approvisionne traditionnellement le marché québécois, a connu un été très chaud et ensoleillé; la maturation a été rapide et la qualité a été affectée. On avait enregistré 8% plus de superficies, qui ont donné 20% plus de production... la structure de mise en marché ontarienne a été fortement ébranlée et tout cela a conduit à des diminutions de prix. Au Québec, les prix de la tomate de serre ont été d'environ 15% inférieurs à ceux de 1987, particulièrement en juin et juillet. De plus, la Colombie-Britannique a expédié régulièrement des tomates au Québec, ce qui a encore augmenté l'offre.

Malgré tout cela, les chaînes disent que le produit du Québec remplace graduellement celui de l'Ontario, principalement pour sa qualité. Toutefois, les volumes offerts au gros sont peu importants et les approvisionnements sont irréguliers.

La majorité de la production du Québec (80-90%) de tomates de serre est vendue directement aux épiceries (semi-gros). Les producteurs sentent la pression et ont maintenant formé sept (7) groupements régionaux pour la vente, totalisant environ 15 ha. En 1988, il s'est fait du "dumping" entre certaines régions lors des périodes de surplus. Les producteurs de la région de Montréal (nord en particulier) ont subi les plus fortes baisses de prix.

FIGURE 1: Évolution des superficies en tomates de serre au Québec

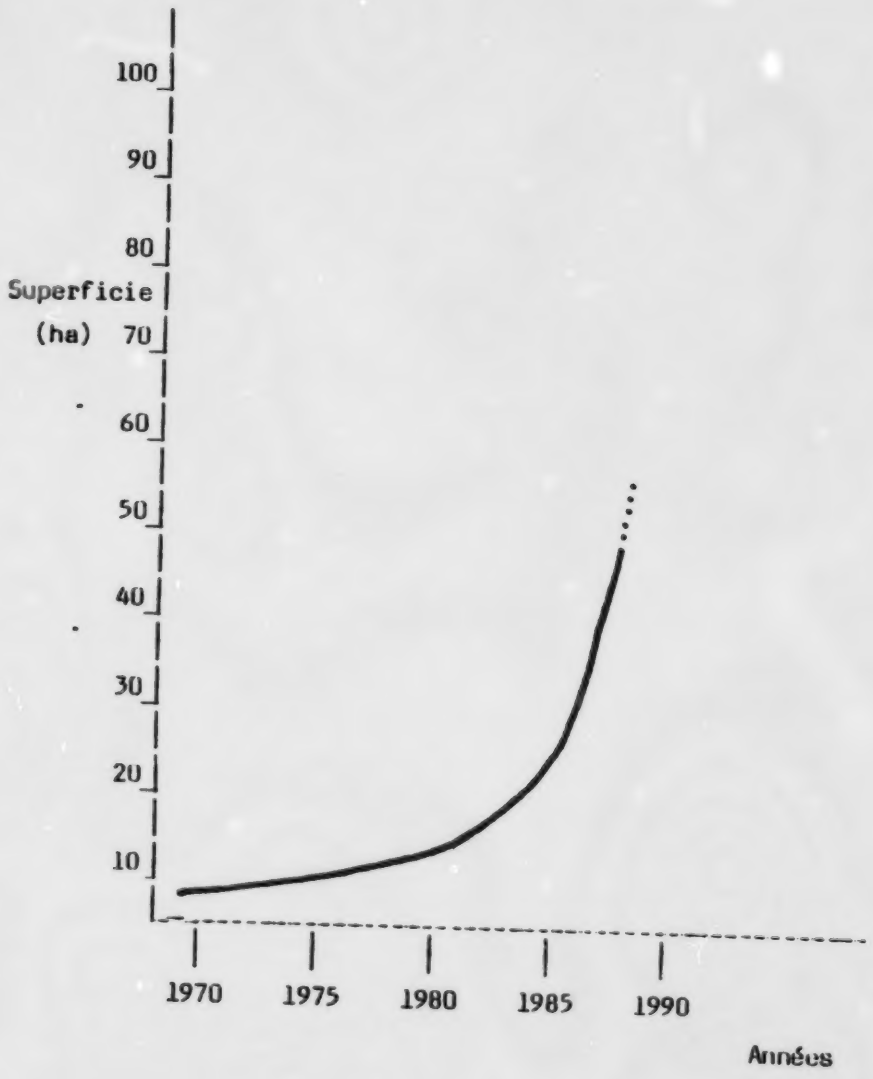

2.1.2 Concombres

Les augmentations de superfices sont beaucoup moins marquées dans le concombre que dans la tomate. On comptait 10 hectares en 1981, et autour de 18 hectares en 1988. Il n'y a que deux (2) GES d'un hectare et peu de projets semblent s'orienter dans ce sens. Le potentiel est là, mais il s'agit d'une culture plus capricieuse, à risques plus élevés... la majeure partie des GES en cours et à venir pensent toujours à la tomate.

L'année 1988 a été décevante au niveau des prix: 15 à 20% de diminution par rapport à 1987 en mai et juin surtout, et 20 à 25% de baisse en automne.

Les facteurs qui ont le plus conduit à cette situation sont les suivants:

- le volume de production augmente au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans la maritimes;
- un problème de résidus de pesticide chez un producteur californien a causé une panique sur le marché américain et l'offre s'est déplacée dans l'est du Canada;
- les serres Sprung de Terre-Neuve, avec seulement 3 hectares peu performants, ont eu un effet dépressif sur le marché dans tout l'est du Canada.

2.1.3 Laitue

L'été 1988 très chaud, a compliqué la vie des producteurs de laitue en serre; la qualité a été affectée. Les prix sont demeurés au même niveau que depuis plusieurs années et il faudra faire encore plus d'efforts de promotion pour davantage démarquer le produit de serre de celui du champ.

2.1.4. Piments

Le piment de serre intéresse de plus en plus des consommateurs... et les chaînes. Quelques producteurs en font l'essai dans le but de diversifier la production, mais nous en sommes encore au stade "apprentissage" avec cette culture délicate à produire. Une entreprise spécialisée de 0,5 ha a débuté ses opérations au Saguenay en 1988.

2.2 Fleurs en serres

Remarques:

Ces productions, quoique plus importantes en valeur que les légumes, sont mal connues. Statistiquement, peu d'enquêtes fiables cernent ce secteur. De ce fait, nos commentaires seront moins élaborés.

2.2.1 Fleurs annuelles

Malgré un taux d'autosuffisance évalué à 100% des besoins depuis plusieurs années, la demande augmente graduellement, absorbant plus ou moins l'augmentation légère de la production (due à l'amélioration de l'efficacité des entreprises surtout).

L'industrie de l'horticulture ornementale est en effervescence au Québec, l'économie roule bien, et les consommateurs sont prêts à investir dans l'embellissement de leur lopin afin de se créer un environnement agréable et du même coup augmenter la valeur de leur propriété.

L'augmentation de la demande semble avoir été plus importante pour les fleurs vivaces que pour les fleurs annuelles depuis quelques années. Il est fort possible cependant que les gens reviendront dans une certaine mesure aux fleurs annuelles lorsqu'ils se rendront compte du travail à faire pour maintenir une belle plate-bande de vivaces.

Un problème à souligner dans ce secteur est que les prix n'ont à peu près pas changés depuis une dizaine d'années. Les petites unités en région ont des difficultés à demeurer rentables dans ce contexte engendré principalement par les grandes entreprises du nord de Montréal (Laval principalement).

Pour plusieurs, il apparaît plus rentable d'acheter les caissettes de fleurs au gros et de les revendre, plutôt que de continuer à les produire.

Les unités de faible taille doivent diminuer leurs coûts de production et augmenter les revenus par unité de surface, c'est pourquoi l'on voit de plus en plus des contenants de toutes sortes: jardinières, pots de différentes grandeurs, cellules, mini-caissettes etc. La production de plantules en "multicellules" ("plugs") devrait faire diminuer de moitié les frais de main-d'oeuvre pour le repiquage... plusieurs producteurs y songent.

2.2.2. Potées fleuries

Même si elle est difficile à quantifier, la production de potées fleuries augmente au Québec et en Ontario; on parle de 10 à 12% plus de ventes au Québec en 1988 par rapport à 1987, avec des prix similaires à ceux de 1987.

La demande pour les potées fleuries conventionnelles, telles les chrysanthèmes, les violettes africaines et les poinsettias reste bonne. Toutefois, pour faire augmenter davantage la demande, il faudra s'orienter vers des potées plus petites, à couleurs voyantes, disponibles partout (ex: chaînes) et offertes à prix populaires.

2.2.3 Fleurs coupées

2.2.3.1. Roses

On a connu une importante expansion dans cette culture au Canada (Niagara, Leamington, Vancouver et au Québec) depuis 3-4 ans. La production locale a tendance à faire diminuer les importations, mais cela crée des situations temporaires de surplus et affecte les prix à la baisse.

Certains stocks importés sont liquidés à très bas prix et parfois lors des périodes importantes (St-Valentin, Pâques, Fêtes des mères...).

La rose produite au Québec a les mêmes avantages que la tomate ou le concombre de serre produits ici: fraîcheur et qualité à cause de la proximité des acheteurs. Toutefois, certains producteurs affirment le besoin de se regrouper pour mieux planifier, régulariser les approvisionnements, faire de la promotion ensemble, et mieux affronter la compétition qui s'accentue avec la hausse de la production.

2.2.3.2 Autres

En dehors de la rose, le Québec produit très peu de fleurs coupées traditionnelles (ex: chrysanthèmes et oeillets), alors qu'en 1987 ces superficies ont augmenté considérablement en Ontario et en Colombie-Britannique.

Cependant, on a noté un intérêt grandissant pour de nouvelles espèces jusque là importées d'Europe, par exemple l'Alstroemeria, le Gerbera et le Freesia. On considère qu'il y a beaucoup de potentiel dans ces plantes et nous sommes actuellement à apprendre à les cultiver. Elles sont en train de se développer en Ontario et en Colombie-Britannique.

2.2.4 Plantes vertes

Même si ce secteur semble plafonner, il y a du potentiel pour des plantes offertes à prix compétitifs dans les endroits où les consommateurs circulent beaucoup (ex: chaînes de magasins et d'épiceries). Nous nous approvisionnons presque exclusivement aux États-Unis maintenant; les importations de la Colombie et des Pays-Bas reculent de plus en plus.

3. Perspectives

Les cultures légumières et florales en serre progressent au Québec et ailleurs au Canada (surtout en Colombie-Britannique et en Ontario). Cette situation d'offre à la hausse prédispose à des prix stables ou à la baisse selon les productions. La compétition **dans** la province, **entre** les provinces et celle de l'importation, augmente et les producteurs se doivent d'être de plus en plus efficaces dans leurs méthodes de production.

Parallèlement à cela, il se dessine progressivement une approche pancanadienne à la serriculture. Les producteurs se rendent compte qu'ils doivent structurer leur mise en marché et faire de la promotion et du développement de marchés s'ils veulent garantir leur avenir. C'est du moins ce qui a ressorti lors de la **première** rencontre des serristes des différentes provinces canadiennes tenue à Ottawa les 8 et 9 novembre dernier.

3.1 Légumes de serre

3.1.1 Tomates

Les superficies en production pour la culture de printemps seront semblables à celles de l'automne 1988. Par contre, à l'automne dix (10) hectares de nouvelles serres de tomates entreront sur les marchés. Et selon les projets à l'étude, il est possible qu'une dizaine (10) d'autres hectares seront contruits en 1990, toujours en tomates; nous aurons alors doublé le volume de production de 1988. Ce qui veut dire que si la consommation n'augmente pas, nous serons près de l'autosuffisance. Il ne faut pas oublier que les rendements au mètre carré augmentent régulièrement dans les serres existantes; nous n'aurons donc sûrement pas besoin de doubler les superficies pour doubler le volume actuel.

Ces nouveaux grands ensembles de serres (GES) seront dispersés dans les différentes régions de la province, ce qui en principe ne favorisera pas un regroupement facile de l'offre. A l'instar du Québec, les superficies en Ontario et en Colombie-Britannique augmentent aussi, de même que les rendements.

Cette situation de développement rapide joint à des meilleurs rendements dans l'ensemble, n'améliorera pas les prix pour les prochaines années.

Également, fait positif, ce contexte force les producteurs à se regrouper plus tôt que prévu. En 1989, on devrait voir se consolider la structure des regroupements régionaux de mise en marché, en même temps que voir naître une structure ou un regroupement provincial pour la vente des légumes de serre; c'est du moins le souhait le plus cher du Syndicat des Producteurs en Serres du Québec.

Idéalement, la façon la plus rapide de cumuler un volume important est de regrouper les GES ensemble. Ce volume important destiné au marché de gros pourrait déplacer plus facilement les compétiteurs; il ne faudrait pas cependant que cela ait l'effet inverse, i.e. de ne pas trop affecter les fournisseurs de l'extérieur du Québec et de déplacer le produit des entreprises plus petites qui elles, vont vendre directement dans les épiceries. Il faudra trouver des méthodes de mise en marché qui feront coopérer ensemble les petites et grandes entreprises, et non les faire s'affronter.

Par ailleurs, si 1989 s'avérait désastreuse au niveau des prix, plusieurs exploitations familiales seront dans une situation financière très précaire. Au niveau des GES, c'est un peu similaire car les investissements très élevés demandent de bons rendements et de bons prix. L'avantage des GES toutefois est de pouvoir produire à l'année, donc de profiter de bons prix entre décembre et avril.

Cette présentation serait incomplète sans parler de l'intérêt grandissant des consommateurs pour des aliments plus sains, exempts de pesticides. La présence de produits biologiques sur le marché fait s'interroger les consommateurs sur la qualité des autres produits. Toute cette question est abondamment traitée et couverte par la presse en général, donc rejoint tout le monde à un moment donné. Cela forcera les serristes non-biologiques à modifier leurs méthodes et à penser eux aussi à faire mieux connaître leur produit. Concrètement, le premier point à améliorer concerne les pesticides en serres; les méthodes de lutte biologique devraient gagner en popularité et serviront d'argument pour la promotion des produits.

Finalement, les producteurs en serres du Québec auront à se prononcer sur l'établissement d'un plan conjoint à la fin de 1989. Ce plan, si adopté, créera un **pouvoir collectif** au niveau **promotion** et **recherche**.

3.1.2 Concombres

Les superficies en production ne devraient pas être à la hausse, à cause des bas prix enregistrés en 1988. Plusieurs exploitations s'interrogent actuellement sur les cultures qu'elles planteront afin d'optimiser leurs revenus qui ont fléchi en 1988.

La mauvaise planification de la mise en marché dans certaines provinces influence beaucoup le niveau des prix. Plusieurs producteurs surveillent l'évolution du dossier "Terre-Neuve-Sprung" avant de choisir définitivement leurs cédules de production. On ne sait pas non plus comment se règleront les problèmes de mise en marché en Ontario; en 1988, la coopérative des producteur de Leamington ne regroupait pas plus de 25% du volume de production des tomates et concombres.

Bref, 1989 ne devrait pas être pire que 1988, sinon plusieurs entreprises se remettront en question.

Une qualité constante, un approvisionnement régulier et une promotion bien orchestrée pourraient améliorer considérablement le sort de cette culture. Le plan conjoint mentionné au 3.1.1 devrait beaucoup aider à ce chapitre. Il y aussi une énorme potentiel à développer aux États-Unis qui ne consomment presque pas de concombres "européens".

3.1.3 Laitue

Les producteurs consolideront leurs méthodes de production et tenteront de valoriser davantage leurs produits par rapport à la laitue de champs. Il est possible que l'on essaie de diversifier les types de laitue; certains sont plus faciles à cultiver et seraient intéressantes pour les producteurs; il s'agit de les faire connaître aux consommateurs.

Pas de grands projets dans ce secteur.

3.1.4 Piments

A cause des augmentations considérables de production dans la tomate et des prix peu satisfaisants dans le concombre, plusieurs cherchent des cultures pour diversifier. Les superficies en piments augmenteront peut-être à cause de cela. En tout cas, cette culture se développe en Ontario et en Colombie-Britannique.

3.2 Fleurs en serre

3.2.1. Fleurs annuelles

Les prix seront inchangés.

La production totale ne devrait pas changer beaucoup, c'est le "menu" qui variera... tel que dit à la section 2.2.1., les petites entreprises essaient d'offrir une gamme de plus en plus élaborée de contenants et d'espèces susceptibles d'améliorer le revenu par unité de surface.

La tendance à la baisse pour la production d'annuelles dans les petites exploitations devrait se maintenir, mais les grandes entreprises reprennent ce volume aussitôt. Ce qui ne veut pas dire que les petits cessent d'opérer; ils achèteront les fleurs de Montréal et les revendront. Ce genre de commerce saisonnier est souvent associé à un centre-jardin et/ou à un service d'entretien paysager etc... et continuera d'opérer, car la demande de plantes ornementales est très bonne.

Actuellement, la majeure partie des annuelles du Québec sont produites en caissettes de polystyrène. Il faudra trouver à court terme une solution de rechange, idéalement biodégradable.

3.2.2. Potées fleuries

On peut s'attendre à une légère hausse des ventes de potées fleuries. Par contre, les prix seront stables ou diminueront légèrement.

La production canadienne augmente (Québec, Ontario, Colombie-Britanique) et la concurrence des importations se fera sentir car la production mondiale de potées fleuries augmente à un rythme plus rapide que la consommation. Les Pays-Bas prévoient une hausse de 12% de leur production de potées en 1989.

Malgré tout cela, une constante se dégage: un **produit de qualité se vend bien.**

Une autre tendance qui se confirme: la demande de petites potées fleuries (ex: violettes africaines, bégonias, chrysanthèmes...) offertes à un prix populaire.

Au niveau mise en marché, le Syndicat des Producteurs en Serres du Québec travaille actuellement à mettre sur pied dès 1989 une **structure de regroupement de l'offre.** Une étude confirme l'intérêt des producteurs dans ce projet. Les plantes vertes et cactus feront également partie de ce regroupement qui devrait faciliter la tâche et du producteur et de l'acheteur.

3.2.3 Fleurs coupées

Peu de changements dans les prix

On prévoit une augmentation de la production de roses (en superficies et en rendement) au Québec 1989.

Les producteurs pensent de plus en plus à d'autres fleurs coupées pour pouvoir satisfaire leurs acheteurs dans plusieurs produits. En 1989, l'Alstroemeria devrait s'implanter au Québec et d'autres cultures seront expérimentées (Freesias, gerberas, anémones...). A preuve, au Canada de 1982 à 1986 la valeur marchande des importations "d'autres fleurs coupées" **a progressé de 85%;** les principaux fournisseurs étant les Pays-Bas et les États-Unis.

Agriculture Canada prévoit qu'en 1989-90, les ventes totales de fleurs coupées devraient continuer à augmenter avec la hausse des achats par les consommateurs de bouquets "prêts à emporter" et l'intensification de la demande de certaines fleurs coupées auparavant peu connues.

Les ventes de fleurs coupées traditionnelles (ex: chrysanthèmes, oeillets) devraient continuer à diminuer.

Tout comme dans les potées fleuries, la production mondiale de fleurs coupées augmente plus rapidement que la consommation; et certains fournisseurs importants comme la Colombie, cherchent à s'éloigner du marché nord-américain au profit du marché européen qui a une structure de prix beaucoup plus ferme (référence Agriculture Canada).

3.2.4. Plantes vertes

Ce secteur devrait demeurer stable pour 1989, mais les producteurs doivent s'efforcer d'innover car plusieurs espèces traditionnelles ne se vendent plus très bien. Il est probable aussi que la demande pour des petites potées fleuries d'intérieur gruge un peu sur les achats de plantes vertes.

Là comme ailleurs, il faut s'attaquer à diminuer les coûts et à améliorer l'efficacité pour rendre plus de plantes davantage accessibles à tous les consommateurs.

Tel que mentionné à 3.2.2., les plantes vertes, les cactus et plantes grasses seront visées par le projet de regroupement de l'offre. Cela devrait amoindrir l'individualisme qui prévaut dans ce secteur, de même qu'améliorer l'homogénéité de ce qui est offert.

Conclusion

La serriculture québécoise est en plein développement, parfois très rapide (tomates, roses) et doit faire face aux problèmes inhérents à cela.

La production augmente, mais les structures nécessaires à une bonne mise en marché ne sont pas encore fonctionnelles. Il s'agit du point crucial que nous aurons tous à développer au cours des prochaines années car la survie des entreprises en dépend.

Il faudra développer un **pouvoir collectif** à cette industrie afin qu'elle puisse s'occuper d'éléments essentiels dont elle ne saurait longtemps se passer: promotion, développement de marchés (ex: Nouvelle-Angleterre) et contribution à la recherche. Dans ce sens, le projet de plan conjoint revêt une importance capitale.

Dans un marché qui s'internationalise, il nous presse **d'améliorer rapidement l'efficacité** de nos entreprises car nous sommes confrontés aux meilleurs producteurs du monde entier.

Nos entreprises sont petites et il sera difficile de compétitionner avec ceux qui peuvent réaliser des "économies d'échelle". Pour agrandir, il faut du **financement**... qui n'est pas facile à obtenir. A court terme, il faut vraiment s'attaquer à l'efficacité et aux résultats, de même qu'à structurer la mise en marché. Les organismes de crédit sont inquiets de l'augmentation rapide de la production et du peu qui a été fait à ce jour sur la mise en marché.

Pour terminer sur une bonne note, disons qu'il est rassurant de constater l'intérêt vital manifesté par les producteurs pour faire de l'ordre dans leur mise en marché. Lorsque ces canalisations seront en place, la confiance dans le secteur s'établira plus facilement et les solutions à plusieurs autres problèmes seront à l'avenant.

L'objectif **qualité** ne doit pas être perdu de vue. La diminution, voir l'abandon des pesticides en serres (légumières surtout), remplacés par des moyens de lutte biologique et de la prévention constituerait un avantage dont on ne peut se priver.

André Carrier, agronome
Coordination et Evaluation
de programmes
MAPAQ

6 mars 1989

LE MARCHÉ ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES

Conférence

préparée par

André Morin, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

LE MARCHÉ ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES

Par: André Morin

Introduction

Le marché des produits biologiques connaît présentement un essor rapide. Les producteurs biologiques avouent d'ailleurs éprouver de la difficulté à produire suffisamment pour satisfaire la demande croissante de produits biologiques. Il peut donc sembler à première vue que la commercialisation de ces produits ne pose pas de problèmes. Il demeure toutefois essentiel, de l'orienter vers les besoins du marché, afin d'éviter une approche de développement à courte vue.

A cause de la jeunesse de ce secteur d'activité, il existait jusqu'à tout récemment bien peu d'information sur le potentiel de marché des produits biologiques ainsi que sur les comportements et les motivations des consommateurs. Une étude récente, faite pour le compte d'Agriculture Canada[1] comble dorénavant une partie du vide qui existait jusqu'à maintenant. Les données objectives qui en ressortent, permettent de mieux quantifier et de mieux qualifier la demande pour les produits biologiques. L'étude a été menée en deux phases: une série de discussions exploratoires et un questionnaire téléphonique dans les principaux centres urbains du Canada, dont Montréal et Québec.

Évolution des habitudes alimentaires

Le graphique 1 porte sur l'évolution des habitudes alimentaires au cours des cinq dernières années. Selon l'étude, 48 % des répondants consomment moins de viande rouge qu'il y a cinq ans, tandis que 61 % des répondants consomment maintenant davantage de légumes. Seulement 3 % en consomment moins. Les raisons invoquées pour expliquer cette évolution sont surtout reliées à la santé et à la nutrition. Par exemple, la volaille est perçue comme contenant moins de gras, de cholestérol et de calories que les autres sources de protéines. La viande rouge a perdu de sa popularité parce que , de l'avis des répondants, elle est trop chère, a un contenu trop élevé en gras, en cholestérol et en calories, et pour des raisons de santé en général.

---

1 Agriculture Canada, Agriculture Development Branch, Food, Development Division, Final Report, Organic Agriculture Study, recherche effectuée par Baseline Market Research Ltd, 1988.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES

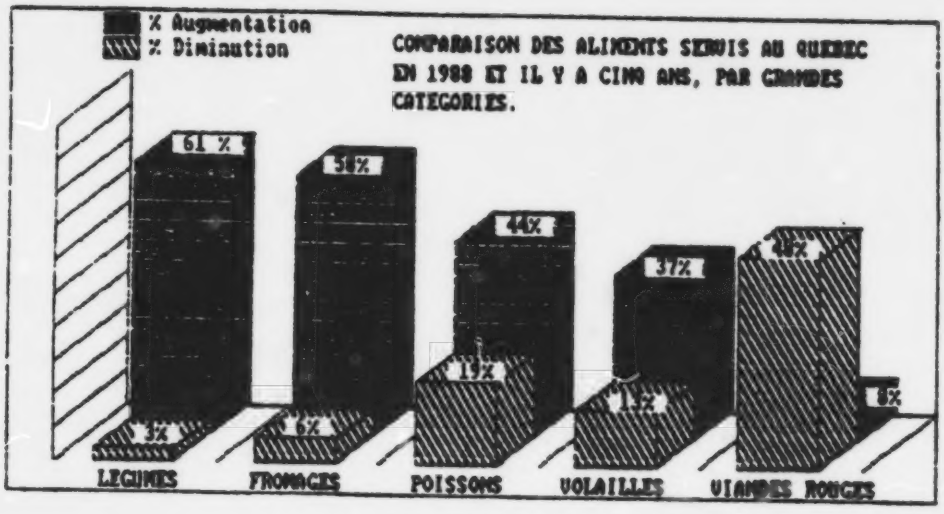

L'intérêt pour la santé, l'exercice physique et la saine alimentation sous-tendent le changement dans les habitudes alimentaires. Comme le démontrent les tableaux 2 et 3, cet intérêt se traduit tout particulièrement par une attitude négative envers l'utilisation massive de produits chimiques et en particulier de pesticides dans la production d'aliments. Un groupe plutôt important de consommateurs (27 %) entretient des doutes quant à l'innocuité des aliments vendus aujourd'hui.

TABLEAU 2

ATTITUDES DES CANADIENS

DES GRANDS CENTRES URBAINS[2]

	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Si nous pouvions simplement réduire la quantité de produits chimiques utilisés pour produire nos aliments, nous nous en porterions tous mieux.	85 %	12 %	3 %
Réduire la quantité de produits chimiques dans les aliments n'aide pas vraiment ... il faut éliminer tous les produits chimiques.	40 %	53 %	7 %
Nous pouvons essayer tant que nous voulons, c'est impossible d'éviter de manger des aliments qui contiennent certaines quantités de pesticides et de produits chimiques.	89 %	10 %	1 %
En général, la plupart des aliments vendus aujourd'hui, peuvent être mangés en sécurité.	68 %	27 %	5 %

Source: Agriculture Canada, Organic Agriculture Study

Selon le tableau 3, plus de 90 % des Québécois se disent au moins inquiets de l'utilisation des pesticides et des herbicides dans la production d'aliments. Plus de 20 % des répondants s'opposent carrément à leur utilisation. Ceci confirme que la crainte des pesticides constitue une attitude fondamentale des consommateurs québécois. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus pour l'ensemble du Canada.

---

2 Traduction de l'auteur

TABLEAU 3

OPINIONS SUR L'UTILISATION
D'HERBICIDES ET DE PESTICIDES
DANS LA PRODUCTION D'ALIMENTS[3]

		Can.	Qué.
1-	Je suis totalement contre l'utilisation de pesticides et d'herbicides dans la production d'aliments.	17 %	21 %
2-	Je ne suis pas contre l'utilisation de pesticides et d'herbicides mais je m'inquiète de leur usage. J'aimerais que leur usage soit mieux contrôlé.	71 %	71 %
3-	Les pesticides et les herbicides sont une réalité et une nécessité si nous voulons produire les aliments dont nous avons besoin.	12 %	8 %

Source: Agriculture Canada, Organic Agriculture Study

Le graphique 2 contient des données sur la fréquence de l'achat et la consommation d'aliments biologiques par les répondants au cours des deux dernières années. Ce qui ressort en premier lieu est la position dominante des légumes biologiques. Ainsi, au cours des deux dernières années, 31 % des répondants ont déclaré avoir acheté ou consommé des légumes biologiques. Il n'y a toutefois que 13 % des répondants qui en ont consommés fréquemment.

L'enquête a également permis de constater la confusion des consommateurs quant à la signification du terme biologique ou "organic" selon la formulation anglaise. Il est donc probable selon les auteurs de l'enquête qu'une certaine proportion des répondants qui se sont déclarés acheteurs de produits biologiques n'ont pas nécessairement acheté des produits certifiés biologiques. Ces résultats suggèrent donc qu'une forte proportion du marché potentiel des produits biologiques reste inexploitée. D'ailleurs, parmi les répondants qui n'ont pas acheté de légumes ou de viandes biologiques, la presque totalité n'en ont pas vu là où ils font leur épicerie (97 % pour les viandes et 92 % pour les légumes). Ils n'ont donc véritablement jamais eu le choix d'en acheter.

---

3 Traduction de l'auteur

GRAPHIQUE 2

CONSOMMATION DE PRODUITS BIOLOGIQUES

OU ORGANIQUES AU CANADA, 1988

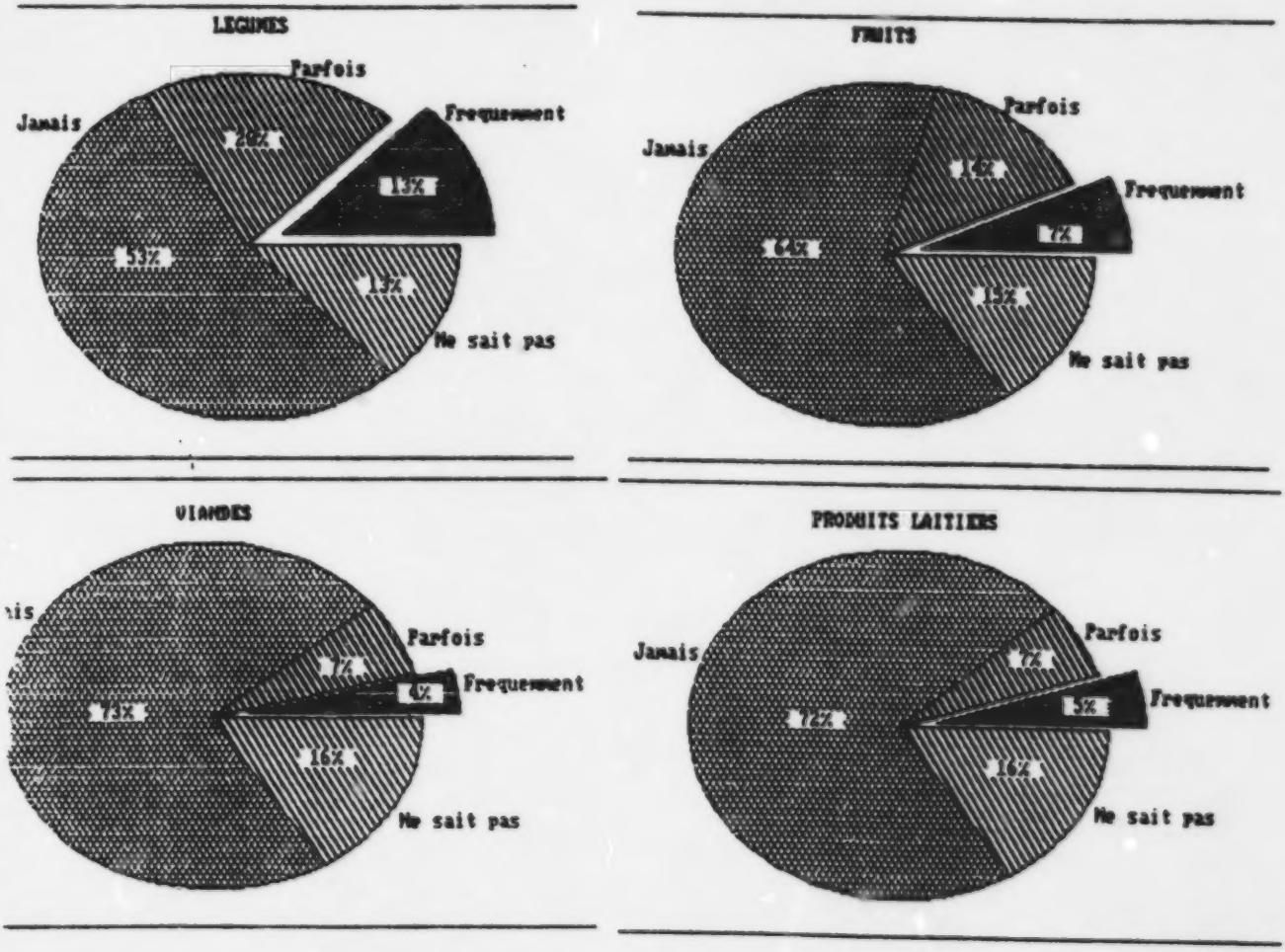

Potentiel de marché

Le graphique 3 illustre les réponses quant à la probabilité d'achat de produits biologiques s'ils étaient plus facilement disponibles, même s'ils étaient plus chers. Il ressort que 80 % des répondants québécois se sont présentés comme des consommateurs probables ou très probables.

GRAPHIQUE 3

PROBABILITÉ D'ACHAT FUTUR AU QUÉBEC

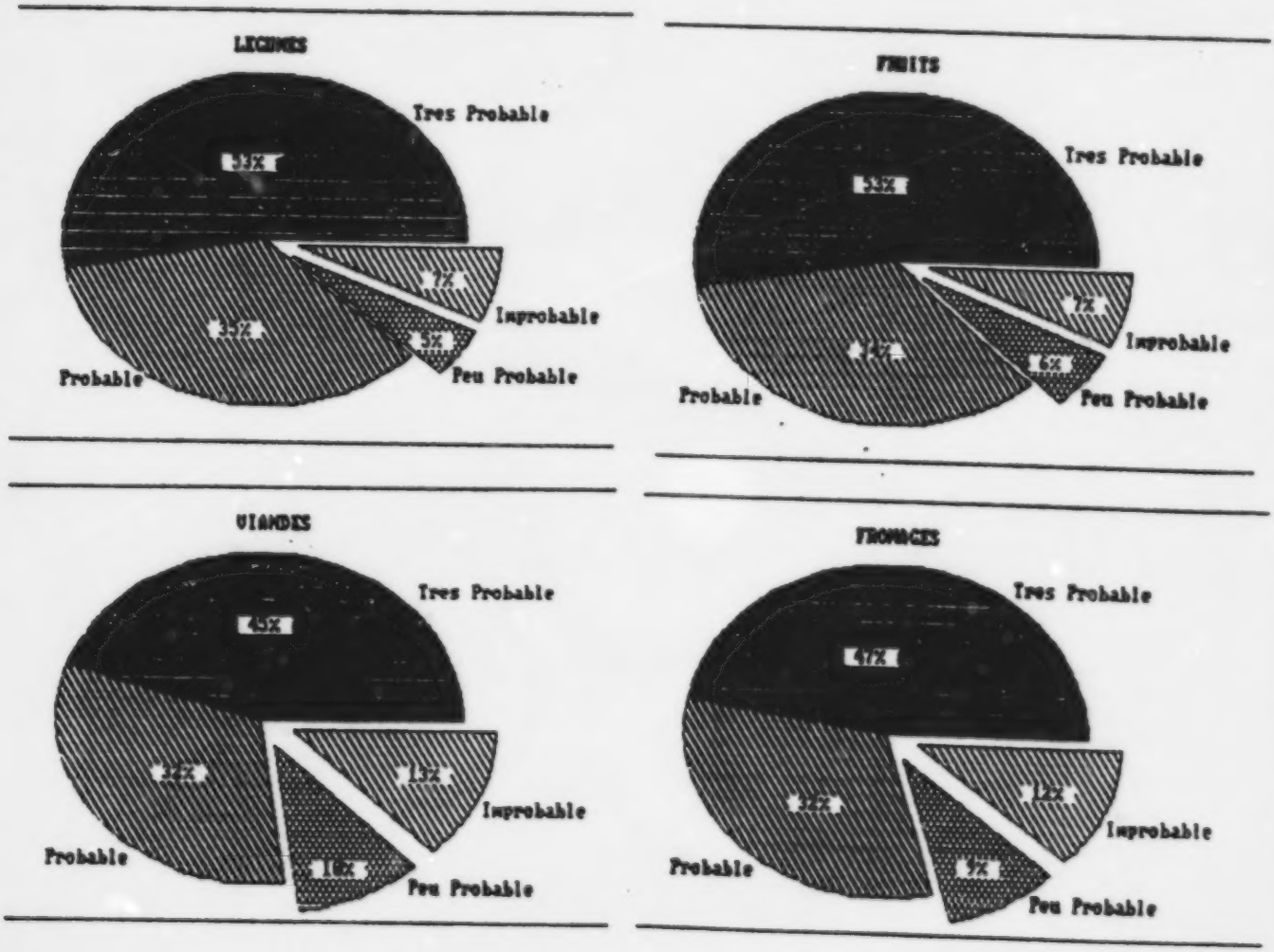

Stratégie de commercialisation

L'étude d'Agriculture Canada ne comporte pas de recommandations sur une approche de commercialisation. Les renseignements qu'elle fournit nous permet toutefois de définir les éléments d'une stratégie possible, compte tenu du contexte québécois. Le consommateur est très bien disposé vis-à-vis les produits biologiques et les valeurs qu'ils projettent. L'industrie n'a toutefois touché que la partie visible de l'iceberg. Elle offre en fait une gamme de produits nouveaux auxquels une majorité de consommateurs n'ont pas encore été exposés. Il s'agit donc de développer un marché à fort potentiel grâce à un marketing bien conçu et dynamique.

Politique de produit

Une politique de produit est un élément essentiel d'une stratégie de marketing bien articulée. Pour le consommateur, le produit ne comprend pas seulement ses caractéristiques physiques mais aussi tout son conditionnement qui lui confère une certaine présentation et une image distincte.

Par exemple, il n'y a pas grand chose qui distingue une carotte biologique d'une carotte conventionnelle dans un comptoir de légumes. Il faut donc l'identifier comme biologique. Même avec une identification appropriée, le consommateur n'a toujours pas le moyen de savoir s'il s'agit vraiment d'un produit biologique. Il faut donc trouver un moyen de le rassurer, d'où les programmes de certification. L'identification et la certification font partie intégrante du produit biologique. Il apparaît donc primordial pour les producteurs d'attacher l'importance requise à cet aspect. C'est lui qui permet un positionnement distinct sur le marché par rapport aux produits conventionnels.

La promotion

La promotion auprès du consommateur permet de le sensibiliser aux produits biologiques et à leurs avantages. Selon l'étude d'Agriculture Canada, il semble bien que le principal obstacle à franchir pour atteindre le consommateur, c'est sa confusion face aux différents produits disponibles et son manque d'information sur ces produits.

L'éducation du consommateur ne peut se faire qu'à long terme. Il s'agit aujourd'hui d'un investissement en vue des années où la production sera plus volumineuse. Une approche de promotion générique se prêterait particulièrement bien aux besoins de développement de marché des producteurs biologiques.

Le consommateur désire éviter ou limiter les produits chimiques et les additifs afin d'obtenir des aliments plus sains, plus nutritifs et plus savoureux. L'industrie conventionnelle, possiblement forcée par des normes plus sévères, semble s'orienter vers une moins grande utilisation de pesticides. La compétition vis-à-vis des produits

biologiques sera donc possiblement plus serrée dans les années à venir. Par exemple, les producteurs en serre, y compris ceux du Québec, s'intéressent beaucoup à la production sans pesticides. Le ministère ontarien de l'Agriculture vient tout juste de lancer un nouveau programme "Food Systems 2002", dont le but consiste à réduire radicalement l'usage de pesticides dans la production agricole. Aux Etats-Unis, la mode est aux systèmes privés de contrôle des résidus chimiques. Les producteurs biologiques ont donc avantage dès maintenant à établir solidement leur notoriété et leur spécificité sur le marché.

La distribution

Les producteurs biologiques ressentent possiblement moins le besoin de se doter de systèmes de commercialisation, de regroupement ou de distribution que dans d'autres secteurs, du moins tant qu'ils se limitent à un marché de semi-gros ou de détail. Selon un détaillant spécialisé, il est toutefois difficile d'obtenir les volumes désirés dans le cas de plusieurs produits biologiques. Les producteurs devront bientôt s'adapter aux besoins des grands marchés s'ils désirent en exploiter tout le potentiel. Des projets dans ce sens sont déjà en cours.

Le regroupement est une solution déjà adoptée par certains, notamment dans les serres. Suite aux recommandations d'une étude récente, les producteurs de fruits et légumes biologiques du Québec travaillent présentement aux premières étapes de la mise sur pied d'une coopérative. Il serait peut-être concevable d'entrevoir l'établissement d'un centre de distribution des produits biologiques à Montréal et à Québec.

Conclusion

Les signaux du marché nous laissent entrevoir un avenir prometteur pour les produits biologiques. Il est bien entendu que les producteurs devront dans les années qui viennent, soigner l'aspect production de leur entreprise afin de pouvoir offrir au marché les quantités et la qualité désirées. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de produits dont le marché reste à être développé, qui présentent des caractéristiques qui les démarquent des produits conventionnels et qui de plus se vendent à prime. La commercialisation revêt donc une importance cruciale afin de mettre en valeur les produits biologiques comme il se doit.

RÉGLEMENTATIONS SUR LES PRODUITS BIOLOGIQUES

Conférence

préparée par

Jean-Marie Morin, agronome, Direction de l'inspection
des produits végétaux, ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

REGLEMENTATIONS SUR LES PRODUITS BIOLOGIQUES

Le titre qui a été donné à cette présentation dans le programme de la journée "Réglementations provinciales de certification" laisserait croire qu'il y a au Québec, ou dans d'autres provinces canadiennes, des réglementations sur l'agriculture ou les produits biologiques; il n'en est rien.

Il y a cependant un projet québécois sur ce sujet. Le 27 octobre dernier, s'est tenue, au Château Frontenac à Québec, une journée de consultation avec les principaux intervenants liés au développement du secteur de l'agriculture biologique. Les sous-ministres présents à cette journée ont accepté l'idée qu'un groupe soit formé pour étudier toutes les possibilités de réglementer l'agriculture biologique, de certifier les producteurs qui s'y adonnent afin que les consommateurs et le commerce puissent en être assurés de l'origine lorsque l'appellation biologique ou écologique apparaîtra sur ces produits. Ce groupe ou comité de normalisation inclurait les personnes suivantes:

- un représentant de l'U.P.A.;
- un du Mouvement pour l'Agriculture Biologique;
- un de l'O.C.I.A., c'est un organisme américain de certification qui a des adhérents au Québec, surtout en Estrie;
- un représentant québécois de l'U.F.O.A.M., fédération internationale qui a son siège social en Allemagne et qui propose des normes;
- un représentant du groupe québécois de Biodynamie;
- un représentant des consommateurs;
- un représentant du commerce et;
- deux fonctionnaires du M.A.P.A.Q.

Ce groupe de travail serait en formation présentement. Il devrait remettre son rapport au cours de la présente année.

Même si actuellement il n'existe pas au Québec de loi ou de règlement concernant l'agriculture ou les produits biologiques, nous avons quand même, pour protéger le public, la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. Les articles 3 et 4 des dispositions générales de cette loi se lisent comme suit:

- 3 "Nul ne peut préparer, détenir en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération, mettre en vente ou en dépôt, vendre, transporter, faire transporter ou accepter pour une destination quelconque au Québec, un produit malsain, de provenance malsaine ou qui n'est pas conforme aux exigences de la présente loi et des règlements."

- 4 "Nul ne peut faire emploi sur un produit, sur son récipient, son étiquette ou son emballage, dans un document concernant la publicité, la détention, la manutention ou la mise en circulation d'un produit pour la vente, d'une indication susceptible de créer chez l'acheteur une confusion sur l'origine, la nature ou la qualité du produit."

L'article 3 a pour but surtout de protéger la santé des consommateurs. La réglementation à cette fin nous permet d'utiliser le règlement fédéral sur les aliments et drogues pour vérifier la présence de résidus de pesticides dans les fruits et légumes par exemple. Nous reviendrons sur ce point subséquemment.

L'article 4 vise à protéger les consommateurs contre la fraude. Par exemple, les affirmations, les dénominations faites sur les produits ne doivent prêter à aucune équivoque. L'article 3.3.7 du règlement sur les aliments se lit comme suit:

"**Indications prohibées**: Est interdite toute indication ou marque relative à un contrôle sanitaire ou autre, à un certificat officiel, une garantie, une loi ou un règlement, à moins qu'elle ne soit autorisée ou prescrite par une loi ou un règlement et ne soit utilisée de la manière et dans les conditions prévues par cette loi ou ce règlement.

Est également interdite, sauf dans le commerce pharmaceutique, toute indication de propriétés curatives ou préventives au sujet du produit, à moins qu'elle ne soit autorisée ou prescrite par une loi ou un règlement et ne soit utilisée de manière et dans les conditions prévues par cette loi ou ce règlement.

> Toute indication, expression, appellation, image, marque, publicité ou réclame relative à un contrôle sanitaire ou autre, à un certificat officiel, à une garantie de salubrité, à une inspection d'une autorité publique, à une estampille ou à une légende d'inspection prescrit par une loi ou un règlement, doit être utilisée ou se faire uniquement selon la manière et dans les conditions stipulées par cette loi ou ce règlement."

Par exemple, avec cet article, nous aurions pu empêcher des déclarations de certification comme **"Agriculture biologique certifiée"**, si nous avions eu la preuve qu'elle servait à tromper les consommateurs. Il aurait fallu d'abord avoir une définition de ce que c'est l'agriculture biologique et savoir ce qui en différencie ses produits des produits conventionnels.

Les lois fédérales sur les aliments et drogues et sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation ont aussi des articles d'un intérêt capital pour la protection du public concernant les fausses représentations autant sur les produits que dans la publicité.

Le ministère de la Consommation et des Corporations publie un guide à l'usage des fabricants et annonceurs d'aliments.

Je vous fais lecture d'un texte qu'on retrouve à la page 29 de ce guide, édition d'avril 1987, sous le titre "Lignes directrices relatives aux produits alimentaires", paragraphe 51, "Culture biologique".

> **Culture biologique**
>
> "L'expression "culture biologique", telle que perçue par les consommateurs, signifie que le produit est d'origine végétale et qu'il a été cultivé et conditionné sans l'aide de produits chimiques fabriqués. Autrement dit, le produit en question n'a jamais été en contact avec des engrais chimiques, des pesticides, des agents conservateurs et des additifs alimentaires. Une telle affirmation n'est autorisée que si le responsable du produit contrôle complètement l'état du sol, ainsi que la manière de cultiver et de transformer le produit. Des analyses valables s'imposent pour s'assurer qu'une telle affirmation est bien fondée et que le produit ne contient réellement aucun résidu chimique. Il n'existe aucune preuve permettant d'alléguer que les plantes cultivées uniquement

> aux engrais organiques ont une meilleure valeur nutritive. Le type d'engrais utilisé n'est pas un facteur déterminant pour la valeur nutritive de la plante. Il convient également de souligner que l'expression "culture biologique" est inexacte puisque les engrais "organiques" doivent être transformés en produits chimiques inorganiques avant qu'une plante puisse les assimiler. Par conséquent, il y a peu de différence pour la plante si la source nutritive est dérivée indirectement du fumier ou directement des sels connus sous le nom d'engrais commerciaux.

Les inspecteurs de Consommation et Corporation Canada auraient de la difficulté à appliquer cette directive s'ils avaient des doutes sur l'authenticité de produits présentés comme biologiques. C'est très difficile pour un organisme fédéral de normaliser un produit en ayant comme seul moyen de contrôle les conditions de productions agricoles. Tout ce qui touche la production agricole relève plutôt de la juridiction des provinces. Il y a un partage de juridiction semblable aux Etats-Unis.

Il y aurait aux Etats-Unis actuellement onze états qui ont réglementé l'agriculture biologique ou les produits biologiques. Comme il y a des différences entre les réglementations de chacun de ces états, l'association nationale des ministères de l'agriculture des états avait demandé à la Fédération américaine des aliments et drogues (F.D.A.) des normes sur les produits biologiques afin de faciliter le commerce interétats et pour avoir une appellation nationale.

Le 16 décembre dernier, M. John M. Taylor de l'administration de F.D.A. leur répondait que c'était impossible de normaliser un produit qui est virtuellement un produit comme tous les autres à moins de considérer les méthodes de production. Il ajoutait qu'il n'y avait pas de preuve scientifique qu'un aliment biologique ou cultivé sans l'utilisation de produits chimiques de synthèse était différent des autres aliments conventionnels.

Les premiers états américains qui ont tenté de normaliser les produits biologiques les décrivaient comme des produits obtenus sans l'utilisation d'engrais chimique et de pesticides de synthèse. Leurs moyens de contrôle étaient l'analyse de ces produits pour vérifier la présence de résidus de produits chimiques. En fait, ces moyens de contrôle peuvent satisfaire la majorité des consommateurs. Ce que plusieurs d'entre eux exigent, c'est d'être assurés que les produits qu'ils consomment sont exempts de produits chimiques de synthèse.

Cependant, cela ne satisfait pas les producteurs biologiques qui ont choisi ce mode de culture par convictions personnelles et qui attachent autant d'importance à protéger l'environnement, à bonifier leur sol. Par contre, c'est la vente de produit qui leur fournit les moyens de protéger l'environnement.

Si la réglementation ne retenait comme moyen de contrôle le seul fait que les produits biologiques doivent être exempts de résidus de pesticides, au moins la moitié de tous les fruits et légumes offerts sur nos marchés pourraient être considérés comme biologiques. En fait, les rapports d'analyses de fruits et légumes frais prélevés dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues pour rechercher des résidus de pesticides révèlent que plus de 50% n'en contiennent pas. En Californie, c'est près de 80% de tous les prélèvements de produits végétaux qui semblent exempts de résidus de pesticides. La différence entre les deux pourcentages s'expliquent probablement par la représentativité des échantillons. En Californie, elles sont proportionnelles au volume de production de chaque espèce alors qu'au Canada, ce sont les espèces ou les lots qui laissent prévoir le plus de risques qui seraient échantillonnés.

On peut donc conclure que malgré tout ce qui s'écrit ou se dit dans les médias depuis quelques semaines, les consommateurs sont quand même protégés avec les lois et règlements actuels. Au plus un demi de un pourcent des prélèvements ont des résidus de pesticides dépassant les seuils de tolérance fixés par la Loi.

Cependant, cela ne satisfait pas les consommateurs qui veulent avoir des produits provenant vraiment de culture biologique et qui sont prêts à payer plus cher pour cette assurance.

Faute de pouvoir certifier les produits par analyses seulement, plusieurs états américains ainsi que la France, le Danemark et l'Autriche ont réglementé la production.

On peut prendre comme exemple l'état de Washington qui émet des certificats aux producteurs qui s'engagent à cultiver des produits végétaux sur des champs qui n'ont pas reçu de pesticides depuis trois ans et aucun engrais chimique depuis deux ans. Pour chaque espèce et chaque champ, ils doivent tenir des registres des produits utilisés comme engrais ou comme pesticides. Deux inspections sont prévues par année, une à l'improviste et l'autre cédulée. Lors de l'inspection à l'improviste, l'inspecteur du ministère de l'Agriculture de l'état prélève un échantillon de produit pour analyse. S'il y avait besoin d'autres visites d'inspection ou d'autres prélèvements pour analyses, ils seront chargés au producteur. A l'inscription, le producteur doit payer des frais d'au moins 150 $; si la valeur de sa production dépasse 100 000 $, les frais seront de 600 $ par année. Le producteur reçoit un cahier de charge où sont listés tous les produits agricoles permis comme engrais ou pour contrôler les maladies, insectes, etc.

S'il y avait un inconvénient avec de telles normes de certification, ce serait le fait qu'elles sont souvent le plus petit commun dénominateur de tous les cahiers de charges que peuvent s'imposer différents groupes de producteurs biologiques. Il y a aussi le fait qu'il s'agit d'un label d'état. C'est possible que les producteurs se démobilisent et attendent le passage des inspecteurs avant de prendre une décision. Cela assure un produit biologique, ce qui est payant, mais pas nécessairement une vraie agriculture biologique.

D'un autre côté, il est intéressant de considérer la réglementation que la France a mise en place. Elle est fondée sur une longue expérience avec les syndicats de labels, les appellations d'origine contrôlée pour les vins, le cognac, les fromages, etc.

Au lieu de certifier elle-même les producteurs, la France a pris comme option de se reposer sur les associations de producteurs biologiques pour le contrôle et l'utilisation du logo officiel. La loi prévoit l'homologation des cahiers de charge présentés par des groupes de producteurs responsables.

En 1986, l'association française de producteurs biologiques "Nature et Progrès" a reçu la première homologation pour des produits horticoles et elle peut maintenant utiliser le logo officiel français.

Au Québec, nous avons une organisation qui fait la promotion de l'agriculture biologique depuis plusieurs années. Ceux qui vont travailler, dans quelques semaines, à préparer un projet de normalisation officielle ne pourront ignorer tout le travail de réflexion, de recherche qui fut nécessaire au Mouvement pour l'Agriculture Biologique au Québec pour préparer des cahiers de charge et certifier jusqu'à maintenant des producteurs bona fide.

Il appartiendra au groupe de travail représentant les producteurs, le commerce, les consommateurs et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à se prononcer sur ce que devrait être une réglementation sur l'agriculture biologique au Québec.

En résumé, il y a trois points importants à considérer dans la réglementation de produits biologiques.

1 - Choisir une dénomination officielle, un label qui sera utilisé sur le produit ou l'emballage, à l'étalage ou dans la publicité. Ce label permet au commerce et au consommateur d'identifier rapidement et hors de tout doute les produits provenant de l'agriculture biologique. Sur chacun des emballages, il sera accompagné du nom et de l'adresse du producteur ou de son numéro de certificat.

2 - Monter des cahiers de charges précis qui définissent les conditions minimales que doit respecter le producteur certifié par le gouvernement ou par son association qui, elle, serait homologuée par le gouvernement.

3 - Prévoir des moyens de contrôle pour assurer la provenance des produits biologiques afin qu'il ne se vende pas plus de produits biologiques qu'il ne s'en produit. Ceci implique pour le producteur la tenue de registres de production et de vente, pour le détaillant des normes concernant l'étalage et l'identification particulièrement pour les produits en vrac.

Il faut aussi prévoir des moyens de contrôle pour les produits biologiques qui viendraient des autres provinces, des Etats-Unis et d'Europe. Comme cela ne peut se faire par analyse seulement, le gouvernement canadien devraient négocier des ententes avec les organismes de certification étrangers.

JMM/fg

JEAN-MARIE MORIN, Agronome
M.A.P.A.Q.
Direction de l'inspection des produits végétaux

1989-03-03

L'IMPACT DE LA GESTION DE L'OFFRE SUR L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION AU QUÉBEC

Conférence

préparée par

Serge Deschamps, secrétaire
Fédération des producteurs de volailles du Québec

PREAMBULE

Le thème qui m'a été confié est probablement un sujet volcanique dans le présent contexte. Je m'interroge toujours si la présence d'un représentant de l'industrie de transformation du Québec n'aurait pas été plus indiquée pour traiter d'un tel sujet.

Il est donc probable que le présent texte soulèvera controverse laquelle est peut-être souhaitable et recherchée considérant la nature d'un atelier comme celui-ci.

L'Office canadien de commercialisation des poulets a reçu, des consultants Garth Coffin Inc., une étude intitulée "Performance du système canadien de gestion des approvisionnements de la volaille". De nombreux extraits et tableaux de cette étude seront utilisés considérant leur pertinence avec le présent sujet.

L'IMPACT DE LA GESTION DE L'OFFRE SUR L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION AU QUEBEC

Le concept de la gestion des approvisionnements est essentiellement une réponse à l'incapacité des mécanismes du marché de permettre une juste distribution des revenus en fonction du niveau de risques de chaque palier.

Au Canada, une autre formule, les programmes de stabilisation des revenus, vise le même objectif mais son incapacité de contrôler la production rend son fonctionnement difficile et son maintien questionné vu son coût prohibitif.

Tous les intervenants concernés par le système de gestion de l'offre voient cette formule comme un transfert de pouvoir entre les mains des producteurs pour leur assurer de meilleurs revenus. Cependant, cette formule doit également permettre aux autres secteurs de profiter avantageusement des nouvelles règles de marché.

Quels sont les avantages que l'industrie de la transformation anticipait de ce nouveau système?

- Une stabilisation des approvisionnements par un ajustement approprié de la production en fonction de la demande.

- Une compétition réduite des produits étrangers par un contrôle des importations.

- Et, conséquemment, l'obtention de marges bénéficiaires plus importantes et plus sûres.

Voyons comment s'est comporté chacun de ces éléments.

I. STABILISATION DES APPROVISIONNEMENTS PAR LA GESTION DE L'OFFRE

La stabilisation des approvisionnements en fonction des besoins du marché doit permettre aux entreprises de transformation d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits. Conséquemment, les producteurs sont en mesure d'obtenir un prix raisonnable pour leurs oiseaux.

a) Quel est le bilan de cette gestion de l'offre?

Sur une base annuelle, l'utilisation du quota de poulet s'est située à l'intérieur d'un pourcent dans six des huit années d'existence de l'Office (Annexe I). Cependant, le système a reçu beaucoup de critiques concernant le respect des allocations périodiques.

Malgré la fixation des volumes de production, le marché a connu des arrivages irréguliers qui ont généralement résulté en des excédents en automne et en hiver et en des sous-approvisionnements en été. Cette instabilité a fortement restreint la capacité des transformateurs de soutirer le maximum de revenus que le marché pouvait consentir.

Par contre, l'équilibre parfait entre l'offre et la demande est probablement impossible. Les intérêts de plusieurs groupes sont divergents et la moindre apparition passagère de sous-approvisionnements soulève la critique et fait appel au système d'importations supplémentaires. Inversement, un soudain excédent fait chuter les prix et amène la critique des transformateurs. Le système est condamné à être critiqué à moins d'être optimal.

L) Impact sur la croissance de la production.

La croissance de la production au Canada a progressé au même rythme qu'aux Etats-Unis et la gestion des approvisionnements n'a donc pas brimé cette expansion (Annexe II).

Au Québec, les allocations sont passées de 122,9 millions de kilogrammes en 1980 (33,1 % des allocations canadiennes) à 160,5 millions en 1987 (31,1 %), ce qui est une augmentation de 30,6 % sur une période de sept ans. Les transformateurs peuvent invoquer une perte relative de marchés. Cependant, est-ce que la gestion de l'offre peut être tenue responsable de cette conséquence ou est-ce que le libre marché, compte tenu de la volonté d'autosuffisance des provinces, n'aurait pas signifié les mêmes résultats, et peut-être pire?

c) *Impact sur la productivité.*

L'amélioration de leur santé financière a permis aux producteurs d'augmenter leurs investissements et de réduire significativement leurs coûts de production. A titre d'exemple, le coût de la volaille achetée par les transformateurs en comparaison avec leurs autres achats a baissé de 92,3 à 89,8 % entre les périodes 1965-72 (avant la gestion des approvisionnements) et 1980-84.

Durant la même période, le coût de la volaille par rapport à la valeur des ventes des transformateurs a baissé de 74 à 67 %. Ceci reflète relativement une plus grande efficacité sur la ferme que dans la transformation.

Par conséquent, l'impact de la gestion de l'offre sur la productivité des entreprises de transformation n'est sûrement pas un facteur à retenir contre lui.

d) *Impact sur les entreposages.*

L'étude des consultants Garth Coffin Inc. constate sur ce sujet:

> "que la stabilité du ratio des stocks a augmenté significativement depuis la gestion nationale de l'offre. Conséquemment, les transformateurs semblent subir moins de risque à cet égard." (p. 147)

Il faut cependant être prudent vis-à-vis l'expression "stabilité du ratio des stocks". Les transformateurs diront probablement qu'un ratio trop élevé mais stable est pire qu'un faible ratio même instable.

Néanmoins, d'une moyenne de 12 millions de kilogrammes en 1979-80, les stocks ont baissé à une moyenne de 10 millions de kilogrammes en 1985. Alors que les stocks représentaient plus de 12 % des abattages trimestriels en 1980 à la suite d'une croissance de la production, ils représentent en moyenne, en 1985, moins de 9 % (p. 170).

e) Sécurité d'approvisionnements.

Parmi les impacts qu'on peut imputer au système de gestion des approvisionnements au Québec, il y a celui de la sécurité d'approvisionnements. La restriction de l'offre a incité les entreprises à détourner leur énergie de la mise en marché et à se préoccuper principalement de disposer d'un approvisionnement constant et suffisant pour opérer leurs usines.

De plus, que ce soit par l'arrivée d'un nouvel acheteur ou par désir d'augmenter sa part de marché, la seule option qui s'offre à l'acheteur est d'offrir aux fournisseurs une prime pour leur produit. L'industrie est présentement confrontée à cette difficile réalité qui attaque directement sa rentabilité.

II. PERFORMANCE DES TRANSFORMATEURS

Dans l'étude sur la performance de la gestion des approvisionnements, on aborde la question des marges des transformateurs (p. 141). L'auteur indique, par exemple (Annexe III):

> "la marge des transformateurs a augmenté de 58 % durant la période 1965-72 et 1974-79 au Québec alors que l'augmentation n'a été que de 10 % en Ontario.
>
> "Même si la période 1980-86 montre une marge moyenne des transformateurs qui a décliné en comparaison de la période 1974-79 au Québec, elle est néanmoins beaucoup plus élevée que la période 1965-72."

On constate de ces observations qu'il y a eu amélioration de la situation financière des transformateurs à l'arrivée du plan conjoint provincial en 1971 et, quoique maintenue, une légère baisse de celle-ci après l'implantation de l'office national en 1979. L'absence d'un système national de rachat des surplus peut fort probablement expliquer cette baisse de rendement.

En implantant un système canadien de gestion de l'offre administré par un office de producteurs, ceux-ci ont repris des mains des transformateurs le centre de décision des volumes de production. Cependant, en occupant ce centre de décision sans la mise sur pied d'un système de rachat des surplus, les producteurs ont transféré aux acheteurs la plus grande part des risques du marché.

Ce transfert de risque sans un réel contrôle de la part des transformateurs sur les volumes et les prix explique en grande partie la baisse de profitabilité du secteur de la transformation.

III. COMPETITION REDUITE PAR LE CONTROLE DES IMPORTATIONS

Le contrôle des importations de poulets américains est définitivement un facteur dominant dans l'analyse des effets du système de gestion de l'offre pour les transformateurs québécois, et ce, pour deux raisons.

D'abord, positivement, parce qu'il limite l'entrée globale de produits à l'intérieur de quotas d'importation établis et qu'il permet de se soustraire aux effets du marché américain.

Ensuite, négativement, à cause du partage de ces mêmes quotas d'importation aux usagers. En effet, les règles qui prévalent toujours au ministère des Affaires Extérieures stipulent que les contingents d'importation sont distribués aux importateurs historiques dont sont absents, à toute fin pratique, les transformateurs québécois.

Ces contingents d'importation permettent à leurs détenteurs un accès à des produits moins coûteux. Cet avantage économique non négligeable est ensuite utilisé pour compétitionner "de façon déloyale" les transformateurs locaux.

Par conséquent, la gestion de l'offre a effectivement permis de réduire globalement la compétition étrangère en contrôlant les importations mais le système d'attribution a faussé ces résultats et déréglé le fragile équilibre par une distribution incorrecte de ces mêmes contingents.

RESUME

- La gestion des approvisionnements a globalement bien performé, avec certains ratés au niveau de la gestion périodique qui a directement affecté l'industrie de la transformation.

- La croissance de la production a suivi la tendance américaine.

- La productivité à la ferme a été soutenue.

- La marge bénéficiaire des transformateurs a légèrement baissé à la venue de l'office national.

Dans le contexte actuel, l'absence d'un système de rachat des surplus pour régulariser les marchés a signifié un transfert de risques des producteurs aux transformateurs, lequel transfert a affecté négativement leur rentabilité.

Et, plus récemment, l'inéquité dans la distribution des contingents d'importation a permis à leurs détenteurs de profiter des avantages que ceux-ci confèrent et de déclencher une guerre pour des parts de marché plus importantes.

La nature même de la gestion des approvisionnements force ainsi ces entreprises à solliciter les producteurs existants et, conséquemment, à verser des primes pour se procurer des quantités additionnelles.

Cette recherche incessante pour sécuriser ses approvisionnements est probablement une caractéristique plus déterminante dans une analyse d'impact du système de gestion de l'offre. L'industrie de la transformation, par ailleurs, a pu tabler sur une stabilité globale de l'offre, envisager sereinement des investissements et planifier son développement.

Son problème, paradoxalement, est de réussir à obtenir des marges raisonnables dans une production en pleine croissance, situation qui devrait normalement le lui garantir. En effet, globalement, n'oublions pas que le prix du poulet au consommateur, en valeur réelle, est, encore aujourd'hui, inférieur à son prix des années '50.

Table 6.3: UTILIZATION OF NATIONAL CHICKEN MARKETING QUOTA BY PERIOD, 1980-1986.

Year	Production Periods 1	2	3	4	5	Annual
	Percent					(%)
1980	98.9	99.8	100.5	96.8	-	99.0
1981	99.8	103.7	102.5	100.8	-	101.7
1982	96.3	99.8	102.8	107.1	-	101.4
1983	104.3	103.0	100.7	92.5	-	99.98
1984	100.1	100.8	95.1	104.0	-	99.97
1985	103.3	102.0	97.3	95.7	105.6	100.8
1986	99.5	100.2	97.2	95.3	103.5	99.2
1987	98.1	99.3	99.3	95.8	109.8	100.5
Average						Annual Ave.
1980-84	99.8	101.4	100.3	100.2	-	100.4
1985-87	100.3	100.5	97.93	95.6	106.3	100.2
Average Quota Allocation (in Million kgs)						
1980-84	91.9	98.7	95.2	96.1	-	380.5
1985-87	95.7	95.0	99.6	95.7	98.2	481.6

Source: Canadian Chicken Marketing Agency.

Fig. 6.1(A): Chicken Production: CDN–US

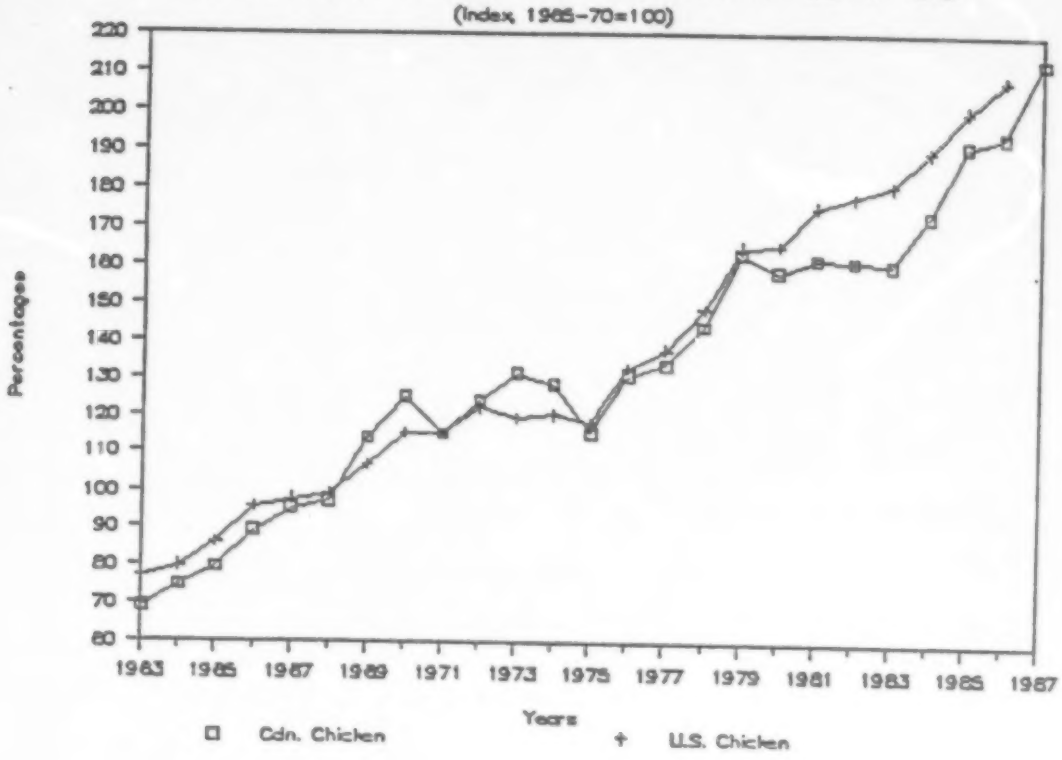

Fig. 6.1(B): Turkey Production:CDN–US

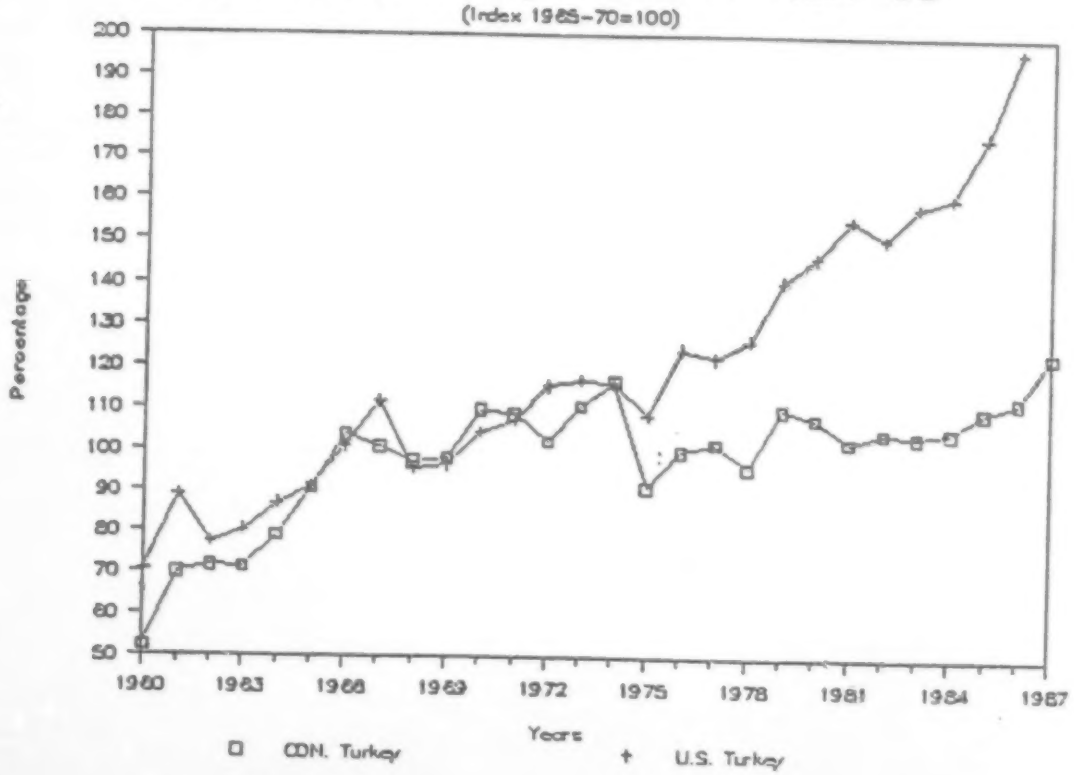

FIGURE 5.11c
ONTARIO: REAL MARGINS
PRODUCER-PROCESSOR-RETAIL
1965:1-1986:4

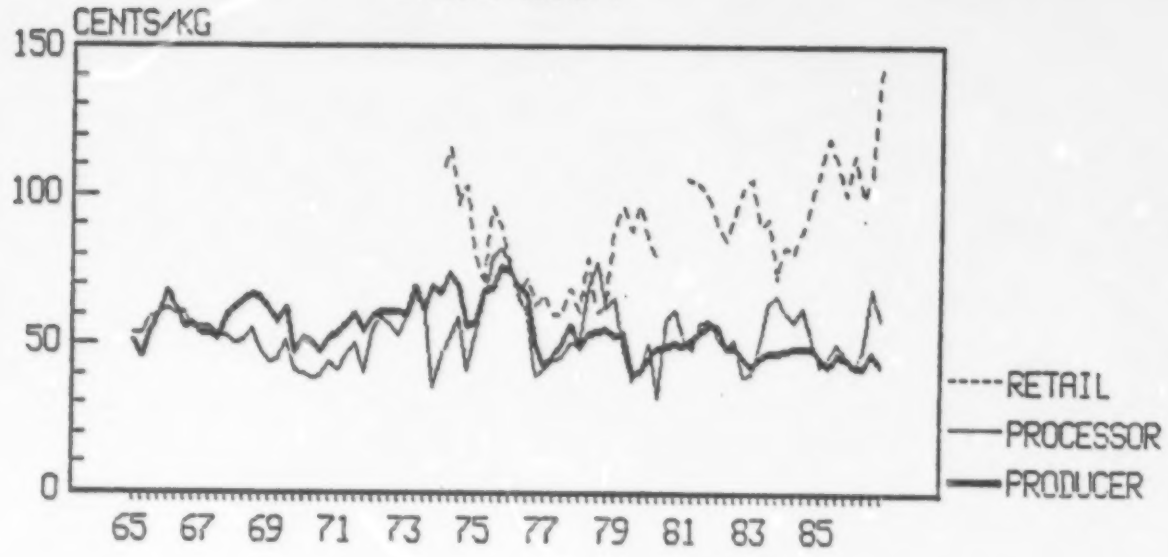

FIGURE 5.11d
QUEBEC: REAL MARGINS
PRODUCER-PROCESSOR-RETAIL
1965:1-1986:4

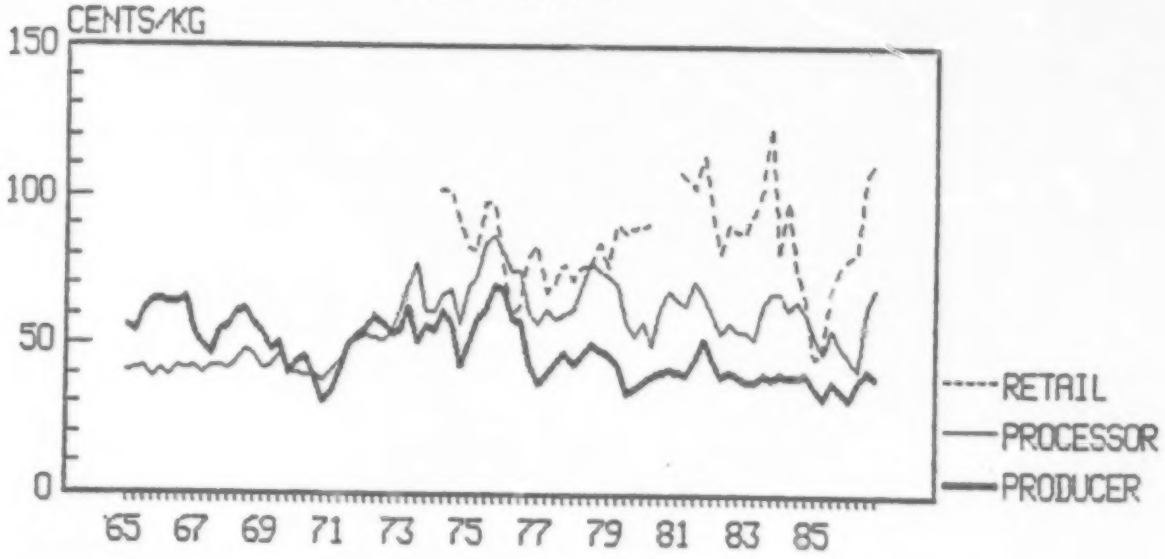

TENDANCES STRUCTURELLES DE L'INDUSTRIE LAITIERE MONDIALE

Conférence

préparée par

Richard Doyle, directeur exécutif
Fédération canadienne des producteurs de lait

PRESENTATION DE M. RICHARD DOYLE

DIRECTEUR-EXECUTIF
FEDERATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE LAIT

TENDANCES STRUCTURELLES DE L'INDUSTRIE LAITIERE MONDIALE

Lorsque Raymond Cloutier du MAPAQ m'a demandé de faire un discours dans le cadre de la première conférence des perspectives agricoles québécoises, je fus bien sûr ravi de l'invitation. Ce n'est que lorsqu'il m'a fait part du sujet que je devais traiter que j'ai soudainement réalisé dans quelle galère je m'embarquais. Définir les tendances structurelles de l'industrie mondiale ne représente en soi aucun insurmontable problème. Mais interpréter ces changements, les remettre dans la perspective propre à chaque pays ou groupes de pays par rapport à l'historique de leurs propres politiques agricoles ou, plus généralement, de leurs politiques économiques et sociales de développement, voilà le véritable défi.

Pour m'acquitter de ma tâche, il me faut faire un survol de l'évolution de l'industrie laitière chez les grands partenaires qui ont su, jusqu'ici, façonner l'échiquier mondial des marchés laitiers. Ces grands joueurs sont bien sûr: la Communauté économique européenne, premier producteur de produits laitiers au monde; les Etats-Unis; l'Océanie, regroupant la Nouvelle-Zélande et l'Australie; et l'Union soviétique. Les autres pays qui feront également l'objet de mon analyse sont ces pays qui, de mon avis, sont susceptibles d'influencer significativement, et ce dans un avenir assez rapproché, les marchés mondiaux. Ces pays sont l'Inde et quelques pays de l'Amérique du Sud que j'ai regroupé sous un même chapeau, ceux-ci sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou et le Vénézuela. Bien entendu, la performance du Canada fera aussi partie intégrante de mon exposé.

Les objectifs de ma présentation sont:

a) mieux saisir les tendances passées à l'échelle mondiale pour l'industrie laitière,

b) estimer l'état actuel de la situation et,

c) regarder les facteurs importants qui créeront des pressions pour des changements structurels futurs

(graphique #1)

I. TENDANCES PASSÉES

Bien entendu, il y a un certain nombre de facteurs qui interagissent pour influencer la structure des industries laitières. J'aimerais cependant me restreindre aux plus évidents. Ceux-ci sont: l'évolution de la population, les tendances de consommation, les évolutions du cheptel laitier et de la production totale et par vache.

■ L'auteur tient à remercier le personnel de la Fédération canadienne des producteurs de lait pour leur assistance dans la réalisation de cette présentation.

TENDANCES DE LA POPULATION

Entre 1970 et 1986, la population du globe s'est accrue de 33%. Pendant ce temps, la population agricole, i.e dépendant directement de l'agriculture , ne s'est accrue que de 16% (graphique #2). C'est dire qu'une proportion de moins en moins grande de la population du globe vit de l'agriculture. En pourcentage de la population mondiale, la population agricole a diminué en importance durant cette période, passant de 53% en 1970 à 47% en 1986. Bien entendu cette évolution de la population agricole ne s'est pas vécue de la même façon dans tous les coins du monde.

Pour simplifier la situation, j'utiliserai l'exemple des pays développés et des pays en voie de développement. Pour l'ensemble des pays développés, la population entre 1970 et 1986 s'est accrue de 13% alors que la population agricole diminuait de 37% (graphique #3). A l'inverse, dans les pays en voie de développement, la population totale, augmentant de 41% (3 fois plus vite que dans les pays développés), entrainait dans son sillage la population agricole qui s'accrue alors de 22% (graphique #4).

Les informations sur l'évolution du nombre de producteurs laitiers sont toutefois plus difficiles à dénicher, mises à part celles du Canada, des Etats-Unis et de la CEE. Entre 1970 et 1987, la CEE fut celle où le nombre de fermes laitières diminua le moins rapidement, passant de presque 3 millions de fermes en 1970 à 1.3 million en 1987, une diminution de 57%. Au Canada, en dépit du système de gestion de l'offre implanté au début des années 70, le nombre de producteurs a diminué de 69%, passant de 122,914 producteurs laitiers en 1970 à un peu moins de 38,000 à la fin de la campagne laitière 1987-88. Les producteurs américains, faisant face à une diminution constante de leur prix de soutien, subissaient des pressions beaucoup plus fortes alors que les 232,400 producteurs laitiers en 1987, ne représentaient plus qu'un dixième du nombre de producteurs laitiers en 1970 (graphique #5).

Evidemment, les évolutions relatives de la population totale, de la population agricole et du nombre de producteurs laitiers ont eu des répercussions sur la façon dont la production alimentaire a dû s'adapter.

CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS

Maintenant que nous avons une meilleure idée des tendances de la population, regardons dans quels coins du globe les produits laitiers sont surtout consommés.

Regardons premièrement la consommation du beurre (graphique #6). Au début des années 70, la Communauté économique européenne était de loin le plus gros consommateur de beurre au monde. En effet, en 1970, l'Europe des 9 absorbait 36% de la consommation mondiale du beurre. Durant la période 1970-1986, sa consommation per capita diminua de 6.9 à 5.6 kg/an. Malgré l'accroissement de sa population, le résultat est une consommation totale de beurre pour 1986 à un niveau similaire à celui de 1970. En proportion de la consommation mondiale, cela signifiait que sa part ne représentait plus que 27% du total mondial.

Le phénomène inverse était observé en Union soviétique où la consommation per capita augmenta de 4.4 à 5.7 kg/an entre 1970 et 1986 et dont la part de la consommation mondiale passait de 18 à 29% durant la même période.

Les autres pays que je me dois de mentionner sont les E.U. dont la consommation totale est demeurée statique depuis 1970 et dont la consommation per capita est passée de 2.4 à 2.1 kg/an entre 1970 et 1986. En conséquence, sa part de la consommation mondiale a diminué pendant ce temps, de 10 à 8%. L'Inde a su presque doubler sa consommation totale de beurre depuis 1970 et sa part de la consommation mondiale est donc passée de 9 à 11%. Le Canada a, durant cette période, vu sa consommation de beurre per capita diminuer presque de moitié entre 1970 et 1986, de 7 à 3.9 kg/an; sa consommation totale est passée de 150,000 à 111,000 tonnes métriques entre 1970 et 1986. Le Canada ne représente cependant que 2% de la consommation mondiale de beurre.

En ce qui concerne la poudre de lait écrémé, la CEE (tout comme pour la consommation de beurre) est également le plus gros consommateur au monde (graphique #7). Avec de larges fluctuations au fil des ans, la consommation de poudre de lait de la CEE se maintient, depuis 1970, entre 40% et 55% du total mondial. Pour fin de consommation per capita, il fut cependant impossible de séparer la poudre de lait écrémé destinée à l'alimentation animale et celle destinée à l'alimentation humaine. Les données préliminaires indiquent que, comme dans le cas de la consommation de beurre, la consommation totale de poudre de lait écrémé dans la CEE sera de retour, en 1988, au niveau observé en 1970.

Les E.-U. sont également un important consommateur de poudre de lait écrémé avec 10% de la consommation mondiale en 1986. Bien que la part des E.-U. dans la consommation mondiale soit passée de 18% à 10% entre 1970 et 1976, elle semble depuis s'être stabilisée à ce niveau. Le seul autre pays d'importance au chapitre de la consommation de poudre de lait écrémé est l'URSS qui consommait 8% du total mondial en 1986, un niveau identique à celui de 1970. Pendant ce temps, l'Inde a plus que doublé sa consommation totale de poudre de lait écrémé et consomme maintenant 3% du total mondial, comparativement à 1% en 1970. Le Canada, quant à lui, a maintenu sa consommation entre 1% et 2% du total mondial depuis 1970. Les pays d'Amérique du Sud détiennent également une part respectable de la consommation mondiale avec 8% en 1986, soit la même proportion qu'en 1970.

La consommation mondiale de fromage a subi un déplacement de marché entre 1970 et 1986 alors que les américains augmentaient leur part de 18% à 27% (graphique #8). Parallèlement à cela, la CEE diminuait sa part de 43% à 39%. L'URSS constituait le troisième consommateur de fromage au monde avec 9% de la consommation mondiale, ce qui demeure inchangé depuis 1970. Sur une base per capita, entre 1970 et 1986, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont connu les hausses de consommation les plus spectaculaires avec des augmentations de 127% et 93%, respectivement. Ces deux pays combinés ne représentent néanmoins que 2% de la consommation mondiale de fromage. Le Canada et l'URSS ont également connu une importante augmentation de la consommation per capita avec 83% et 75%. Les États-Unis et la CEE suivent ensuite avec des hausses de 62% et 55%, respectivement.

PRODUCTION PAR VACHE, EVOLUTION DU CHEPTEL ET TROUPEAU MOYEN

Maintenant que nous avons une idée générale de la croissance de la population et de la demande en produits laitiers, regardons comment les producteurs laitiers sont parvenus à fournir la matière première afin de combler cette demande.

Face à l'accroissement rapide de la population du globe, la clé du succès a sans aucun doute été l'augmentation de la production par vache (graphique #9).

L'Amérique du Nord a été la région du globe où l'augmentation de la production par vache depuis le début des années 70 a connu la croissance la plus rapide. Entre 1970 et 1987, la production par vache s'est accrue de plus de 50% au Canada, soit près de 3% par année, suivi de près par les Etats-Unis où la croissance fut de 2.4% durant la même période pour un total entre 1970 et 1987 de 41%. L'Océanie et les Indes ont également connu des augmentations de la productivité par vache de semblable grandeur soit une moyenne annuelle de croissance d'environ 2.3% chacun.

L'Union soviétique pendant ce temps enregistrait une croissance beaucoup plus lente, avec 19% sur la même période. Du côté de l'Amérique du Sud, l'ensemble des pays producteurs de lait connaissait une baisse moyenne de 1.5% durant cette période. Néanmoins, cela n'a pas empêché certain pays de connaître individuellement une progression importante de leur niveau de production par vache, tels l'Argentine et l'Equateur avec des augmentations respectives de 15% et 26%. Du côté européen, l'évolution de la production par vache fut très variable d'un pays à l'autre. La France, par exemple, le plus gros producteur de lait de la CEE, connaissait un accroissement de sa production par vache de 45% durant cette période, alors que l'Allemagne de l'Ouest n'augmentait que de 24%. Au total, la CEE connaissait une augmentation de la productivité de son troupeau de 36% entre 1970 et 1987.

Bien entendu, cette évolution de la productivité des vaches laitières s'est produite parallèlement à une restructuration des cheptels nationaux (graphique #10). Au Canada, où la production par vache a connu l'une des plus fortes augmentations en occident, le nombre de vaches en lactation a diminué de 35% depuis 1970. Aux Etats-Unis, la diminution du cheptel laitier fut moins marquée, une diminution de 14% seulement. L'explication maintes fois avancée par certains analystes est que, ayant dû faire face à une diminution constante de leur revenu par hectolitre depuis le début des années 80, les producteurs laitiers américains ont augmenté sans cesse la grosseur de leur troupeau afin de maintenir leur revenu net global.

Dans la CEE, la restructuration a été beaucoup moins évidente, le troupeau total de l'Europe des 10 n'ayant diminué que de 5% entre 1970 et 1987.

Certains autres pays cependant, n'ayant pas encore atteint l'autosuffisance, ont maintenu une croissance assez importante de leur troupeau national respectif. Notons l'Inde, 68%, l'Union soviétique, 5% (20% du troupeau laitier mondial!), et l'Amérique du Sud avec une augmentation de 56% de son troupeau laitier.

La variation de la grandeur totale des cheptels nationaux ainsi que l'évolution de la production par vache ont évidemment influencé l'évolution de la grosseur du troupeau moyen (graphique #11). L'augmentation de la grosseur du troupeau s'est fait à des rythmes très similaires au Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

Voyons maintenant ensemble quel impact la restructuration du secteur de la production de lait a eu sur le niveau de production.

PRODUCTION TOTALE DE LAIT

Entre 1970 et 1987, la production mondiale de lait a augmenté de 27%. Sur un plan individuel, l'accroissement de la production pour les principaux pays producteurs fut très variable (graphiques #12 et #13). Bien entendu, l'environnement économique, politique et démographique dont ont bénéficié ces pays a grandement influencé l'évolution de leur production laitière. L'Inde par exemple, parmi les pays à connaître une forte croissance démographique dans les deux dernières décennies, a vu sa production domestique presque tripler entre 1970 et aujourd'hui; cela signifie que sa part de la production mondiale a plus que doublé ayant passé de 2% à 5%.

Pendant ce temps, la CEE a subi une diminution de sa part de la production mondiale, passant de 28% en 1970 à 26% en 1987. C'est l'introduction des quotas de production en 1984 qui a véritablement freiné l'élan de la production européenne. Entre la production de 1983 et celle de 1987, une diminution de 9% a été réalisée, ce qui ramène la production européenne au niveau prévalant dans le milieu des années 1970.

Certains autres pays, ou groupes de pays, tout en connaissant une augmentation rapide de leur niveau de production depuis 1970, ont vu leur part dans la production mondiale demeurer quasiment statique. Ce fut le cas notamment des Etats-Unis où malgré une augmentation du niveau de production de 25% depuis 1970, la part des américains dans la production mondiale est cependant demeurée relativement constante à environ 15%.

Entre 1970 et 1987, le niveau de la production totale canadienne accuse une diminution de 4%. A cause du faible volume que le Canada représente vis-à vis le total mondial, la part du Canada n'a cependant quasiment pas changé.

Parmi les autres pays, notons également la croissance spectaculaire de l'Amérique du Sud dont la production a augmenté de 77% durant la période 1970-1987 et de l'Union soviétique, second producteur de lait au monde où la production fut en hausse de 25% durant la même période, une évolution similaire à l'ensemble des pays producteurs de lait qui se chiffrait à 27%.

Pour résumer, la plupart des pays producteurs ont su, à travers les deux dernières décennies, conserver leur part de la production mondiale. La grande exception fut la CEE dont la part du gâteau fut récupérée par certains pays en développement tels l'Inde et les pays d'Amérique du Sud.

COMMERCE MONDIAL DES PRODUITS LAITIERS

Evidemment, parler de l'évolution de la production laitière à l'étranger et chez nous, c'est bien beau, mais qu'advient-il de cette production qui, comme nous l'avons vu, a connu des hausses spectaculaires dans plusieurs régions du globe? Cette production est-elle absorbée par l'augmentation de la demande domestique de ces pays? Est-elle stockée? Est-elle exportée, certaines mauvaises langues diront ... dumpée? Les surplus sont-ils dirigés vers l'aide alimentaire? Qui sont les grands exportateurs de produits laitiers? Y-a-t-il eu évolution des parts de marché entre ces exportateurs? Voilà quelques questions auxquelles je voudrais m'efforcer de fournir certaines réponses dans les minutes qui vont suivre.

Afin de simplifier la situation, je m'attarderai au commerce du beurre, du fromage et de la poudre de lait écrémé qui, somme toute, constitue la presque totalité des produits laitiers transigés entre pays.

LE BEURRE

Qui le produit?

Les statistiques démontrent que la CEE et l'Union soviétique sont les deux principaux producteurs de beurre au monde avec respectivement 28% et 26% de la production mondiale de 1987 (graphique #14). L'Inde et les Etats-Unis suivent ensuite avec 11% et 8% respectivement. La part du Canada dans la production mondiale est très marginale et a diminué constamment depuis 1970 passant de 3% à 1% en 1987. Les graphiques # et # montrent les changements relatifs dans la production mondiale entre 1970 et 1987.

Quels sont les marchés?

Un rapide coup d'oeil sur le niveau des importations par pays (graphique #15) nous apprend que:

1. les deux marchés principaux pour le beurre sont la CEE et l'Union soviétique. En 1985, les deux pays ont cumulé jusqu'à 91% des importations mondiales.

2. Le marché de la CEE s'est continuellement resserré depuis 1970, alors que l'URSS représente une part grandissante des importations mondiales.

Qui approvisionnent ces marchés?

1. Les deux principaux exportateurs de beurre sont la CEE, 57% des exportations mondiales, et l'Océanie (principalement la Nouvelle-Zélande), 25% en 1987.

2. Durant les années 70, la CEE s'est accaparée une importante part des marchés mondiaux d'exportation, au détriment des pays de l'Océanie. Cette tendance s'est cependant renversée depuis le début des années 80.

LA POUDRE DE LAIT ECREME

Qui la produit?

Tout comme le beurre, le principal producteur est la CEE avec 48% de la production mondiale de 1987 (graphique #16). La production européenne de poudre de lait écrémé s'est continuellement accrue durant les années 70 pour ensuite culminer en 1983 avant l'introduction des quotas de production. Depuis ce temps, la production est à la baisse et les plus récentes indications sont que le niveau de production de 1988 aura descendu jusqu'au niveau de production de 1970, soit environ 1.3 million de tonnes, près de 13 fois la production canadienne. Les E.-U. produisaient 14% du total mondial en 1987 alors qu'en 1970 ils en détenaient 22%. La croissance la plus spectaculaire fut du côté de l'Inde où la production fut multipliée par 8 entre 1970 et 1987. Même si l'Inde ne représente qu'un peu plus de 2% de la production mondiale, il s'agit là d'un développement intéressant et le signe probable que ce pays jouera dans l'avenir un rôle plus important.

Quels sont les marchés?

1. Les trois marchés principaux pour la poudre de lait écrémé sont les pays d'Amérique du Sud, le Japon et Mexico qui, à eux trois, importaient 86% du total mondial de 1987. Bien que généralement à la hausse depuis le début des années 70, la répartition des importations entre ces trois clients a tendance à fluctuer fortement selon les années. Fait significatif, l'Inde ne représentait plus que 8% des importations mondiales en 1987, comparé à 15% en 1971.

2. Bon an, mal an, la poudre de lait écrémé destinée à l'aide alimentaire représente environ 30% du marché.

Qui les approvisionnent?

1. Essentiellement, trois joueurs se disputent les marchés d'exportation de la PLE. Il s'agit de la CEE, des E.-U. et de l'Océanie qui se partagent environ 85% des exportations mondiales annuelles. Ce pourcentage total n'a guère changé depuis 1970 mais la portion de ce 85% appartenant à chacun des 3 joueurs a tendance à fluctuer fortement selon les situations de surplus de ces pays.

LE FROMAGE

Qui le produit?

1. La CEE, évidemment, est le premier producteur mondial de fromage, avec 41% de la production; ce pourcentage est demeuré quasi inchangé depuis 1970 (graphique #18). Les E.-U. viennent ensuite avec 24%, grâce à une évolution constante de leur production qui représentait 17% du total mondial en 1970. L'URSS (9%), l'Amérique du Sud (5%) et le Canada (2%), à peu près ex aequo

avec l'Océanie, suivent ensuite.

Quels sont les marchés?

1. Les E.-U. représentent le premier marché mondial pour les fromages avec 26% en 1987 (graphique #19). Il s'agit là d'un marché en expansion depuis 1970 mais qui a eu tendance à se resserrer depuis 1984. La CEE représente le deuxième marché en importance pour les importations de fromage, avec 23% des importations mondiales. La part du Canada se situe à 4% ce qui représente le volume de notre quota fixe d'importation à 20.4 millions de kilogrammes.

Qui les approvisionnent?

1. La source première de fromage sur les marchés mondiaux est sans contredit la CEE. Sa part des exportations mondiales de fromage se chiffrait à 48% en 1987 en hausse constante depuis 1970 alors qu'elle ne représentait que 30%. Cette croissance s'est faite au détriment des pays de l'Océanie dont la part des exportations mondiales a glissé de 31% à 19% entre 1970 et 1987. Il s'agit là d'un marché où le Canada et les Etats-Unis ne sont pas très visibles avec 1% et 2% du marché respectivement.

III. LES CHANGEMENTS DE POLITIQUES

Après avoir revu de façon globale les tendances passées au niveau de la croissance de la population, des taux de production, de la consommation, etc., il est évident que l'interrelation qui existe entre ces différents éléments résulte en des changements structurels importants à long terme. Les politiques agricoles domestiques jouent aussi un rôle clé quant à la direction de ces tendances. Je n'essaierai pas ici d'entrer dans le débat à savoir si les changements structurels sont la cause ou le résultat des politiques agricoles. J'aimerais plutôt établir une base, même si quelque peu fragmentaire, qui me permettra de contempler les différents élements qui influenceront la direction future de l'industrie laitière mondiale. Je me limiterai donc à une brève revue des changements de politiques au cours des huit dernières années au niveau de la CEE, des Etats-Unis, de la Nouvelle Zélande et de l'Australie. En ce qui a trait au Canada, il va de soi que très peu de changements fondamentaux se sont produits au niveau des politiques laitières sinon une politique gouvernementale visant un recouvrement accru des coûts des différents programmes.

La Communauté européenne pour sa part s'est concentrée sur des politiques agricoles visant un contrôle de la production de certains produits et l'introduction de mesures socio-structurales permettant le maintien d'une agriculture viable tout en essayant de rétablir un équilibre entre la production et les besoins du marché. Parmi les politiques les plus importantes mentionnons l'introduction d'un système de contingentement en 1984/85 pour une période de 5 ans et sous lequel des réductions sévères furent appliquées en 1987 et 1988; l'introduction de programmes d'assistance à la modernisation des fermes en 1982 suivi de

l'élimination de toute assistance communautaire à l'investissement en production laitière dès 1984; un programme de compensation pour retrait en production laitière établit en 1986; et la suspension des programmes d'intervention pour le beurre et la poudre de lait durant certaines périodes de l'année.

Pour leur part, les Etats-Unis ont continué une politique de réduction des prix de soutien pour le lait liée au niveau des stocks détenus par la Commodity Credit Corporation (CCC). L'introduction de retenues sur la production a résulté en un plus grand recouvrement des coûts encourus par la CCC et l'initiation d'un programme de promotion générique. Des programmes de diversification furent introduits en 1984 et 1985 pour être remplacés par le programme d'achat des troupeaux laitiers (whole herd buy-out) en 1986. Au cours des dernières années, le gouvernement américain a augmenté de façon significative les subventions disponibles sous le programme d'encouragement à l'exportation.

En ce qui a trait à l'Océanie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont surtout graduellement éliminé les programmes qui ne reflétaient pas la réalité des marchés (par exemple: le programme de subvention à la consommation de lait nature en Nouvelle-Zélande a été retirée en 1986). La politique générale demeure le minimum d'intervention gouvernementale sur les marchés agricoles.

Alors que dans la plupart des pays développés les politiques internes ont tendance à maintenir un niveau de revenu à leurs producteurs de lait plus élevé qu'il ne le serait en se basant strictement sur les prix mondiaux, les politiques des pays en voie de développement ont surtout visé à offrir à la population des produits peu coûteux. Cette direction a donc favorisé un approvisionnement par le biais des importations au détriment du développement de l'industrie domestique. Certains pays ont néanmoins réussi à percer le marché d'exportation, telle l'Argentine, poussés en grande partie par des politiques visant l'obtention de devises fortes afin d'amoindrir le niveau de dette nationale.

FACTEURS QUI INFLUENCERONT LES CHANGEMENTS STRUCTURELS FUTURS

Il est difficile de présenter une analyse exhaustive de tous les changements structurels qui ont eu lieu dans l'industrie laitière mondiale au cours des années passées. Mais je crois qu'il est aussi impossible de prédire avec confiance les changements futurs. A l'heure actuelle, il existe beaucoup plus de questions quant au commerce international, l'introduction de nouvelles technologies, l'influence de la pollution sur les conditions atmosphériques, etc. qu'il n'existe de réponses. Je vais donc me limiter à certains facteurs qui d'après moi influenceront les changements futurs.

Nous sommes tous conscients de l'impact potentiel du GATT sur le marché mondial des produits laitiers. La ronde de l'Uruguay devrait normalement se terminer en 1990. Il est peut-être un peu tôt pour avancer certains doutes mais je crois néanmoins que cette ronde de négociations pourrait se prolonger au moins jusqu'en 1991, sinon jusqu'en 1993, date où expire le mandat donné à l'administration américaine par le Congrès afin de négocier ces ententes multilatérales. Pour l'industrie laitière, je ne crois pas
que le GATT réussira à éliminer toutes les barrières au libre marché, mais il devrait néanmoins réduire l'utilisation de certaines pratiques de distorsion, telles

les subventions directes à l'exportation. Le mouvement des grands pays exportateurs de produits laitiers devrait continuer vers un plus grand contrôle de la production. Les Etats-Unis demeurent toujours un facteur important pour déterminer le futur des échanges commerciaux. Il est évident que les Etats-Unis ne peuvent continuer d'accepter un déficit commercial de l'ordre de 170 milliards de dollars américains pour bien longtemps et qu'ils seront beaucoup plus agressifs sur les marchés mondiaux dans les années à venir. Les E.-U. ont déjà démontré, en pratique, qu'ils seront plus protectionnistes face aux importations. Ils attaqueront aussi toutes les mesures instaurées par leurs partenaires commerciaux qui ne donnent pas libre accès aux produits américains. En d'autres termes, les américains ne se sentent pas obligés d'appliquer les mêmes règles pour leurs marchés qu'ils s'attendent sur les marchés extérieurs puisqu'ils sont déjà les grands perdants - une situation inacceptable et qui ne demande pas nécessairement une approche logique.

Pour leur part les Européens, aussi très protectionnistes, font face à des taux de chômage très élevés et des politiques agricoles rendues trop onéreuses pour être maintenues. Je prévois que la Communauté acceptera de réduire certaines interventions financières des gouvernements sans toutefois faciliter outre mesure l'accès à ses marchés. L'Europe 1992 qui devrait établir une plus grande harmonie au niveau du commerce intra-communautaire ne se produira probablement pas avant 1994 ou 1995. Les pressions internes résultant de cette restructuration majeure de l'économie de la Communauté européenne devraient engendrer de plus grandes pressions pour restreindre l'accès aux marchés européens.

Il ne s'agit pas ici d'être pessimiste, mais plutôt de ramener à la réalité les grandes théories philosophiques qui se discutent présentement au niveau des négociations du GATT. Si on regarde l'ensemble des marchés mondiaux pour les produits laitiers, je n'entrevois pas une grande expansion au niveau de la demande. Une meilleure gestion de la production et des stocks devrait ramener une amélioration des prix des produits laitiers. Il me semble que ce qui pourrait se produire à plus long terme est un transfert entre les pays pour l'accessibilité des marchés mondiaux qui se maintient de façon très stable aux environs de cinq pour cent de la production mondiale.

Par exemple, nous savons que pour les marchés du beurre il y a trois grand joueurs: la CEE, la Nouvelle-Zélande et l'URSS. Les politiques internes de ce dernier pourraient facilement résulter en une expansion de sa production pour assurer une autosuffisance. Ceci engendrerait une perte importante de marché pour la CEE qui devra réajuster la gestion de ses stocks et de sa production. La perte de ces marchés et l'Europe 1992 pourraient, par ailleurs, restreindre d'avantage l'accès dont jouit actuellement la Nouvelle- Zélande.

Les pays en voie de développement joueront aussi un plus grand rôle dans le futur. Je crois que la réduction graduelle du taux d'accroissement de la population mondiale se continuera ce qui devrait augmenter les pressions pour une meilleure gestion de la production de lait. De plus, le succès de certains programmes de développement tel que le programme "Operation Flood" en Inde devrait à long terme permettre à ces pays une moins grande dépendance

face à l'aide alimentaire. Il se pourrait donc que l'aide alimentaire devienne plus limitée en tant que source d'écoulement des surplus de stocks. Tout ceci indique la nécessité de mieux contrôler la production et les stocks de produits laitiers dans le futur. Si cette gestion ne s'applique de façon volontaire au cours des prochaines années, le marché mondial des produits laitiers vivra un autre cycle de surplus et de baisse de prix qui, à long terme, créera de grands dommages à l'infrastructure de l'industrie laitière mondiale.

En ce qui a trait au développement technologique et aux autres facteurs, leurs impacts sur la structure de l'industrie reste dans le domaine de la spéculation. Il est évident que le progrès continuera, mais la question reste à savoir si ce progrès subira une accélération majeure dans les années à venir. Moi, je n'y crois pas. La nouvelle technologie produisant des produits telle la somatotropine n'aura pas, d'après moi, un impact aussi soudain sur l'industrie laitière mais plutôt un impact étalé sur une plus grande période de temps. L'adoption de ces technologies dépendra beaucoup des pressions exercées sur l'industrie pour minimiser les coûts de production dans le but de faire face à une plus grande compétitivité.

CONCLUSION

En conclusion, j'aimerais dire que l'industrie laitière mondiale au cours des cinq prochaines années sera soumise à de grandes pressions visant des changements structurels importants. Je crois que l'industrie laitière canadienne en se prévalant de son système de gestion des approvisionnements pourra mieux résister à des changements dramatiques et, du fait même, maintenir la stabilité qu'elle a déjà acquise. Stable ne veut néanmoins pas dire statique comme le démontre les profonds changements qui ont marqué l'industrie laitière canadienne depuis les deux dernières décennies. Le nombre de producteurs continuera à diminuer, le nombre de vache par troupeau et le niveau de production par vache continueront d'augmenter, etc. Cependant, à cause de la gestion de l'offre et de l'intention ferme et unanime des producteurs de lait canadiens de maintenir ce système, je crois sincèrement que les changements observés dans les industries domestiques d'autres pays ont peu de chance d'influencer considérablement l'évolution de notre industrie.

Merci de votre attention.

2. POPULATION

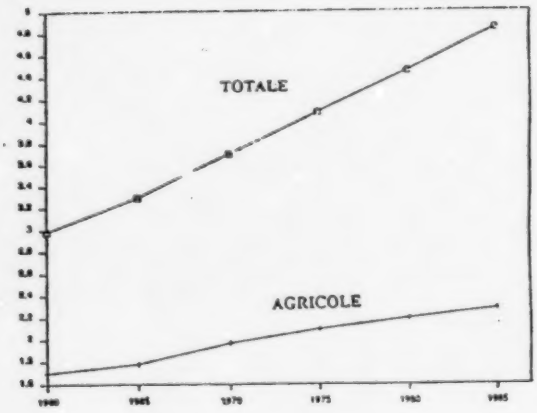

3. VARIATIONS DE LA POPULATION (%)

PAYS DEVELOPPES

+13%

-37%

POPULATION TOTALE

POPULATION AGRICOLE

4. VARIATIONS DE LA POPULATION (%)

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

+ 41%

+22%

POPULATION TOTALE

POPULATION AGRICOLE

5. NOMBRES DE PRODUCTEURS

	1970	1987	%CHANGE
CANADA	122,914	37,949	-69.1%
ETATS-UNIS	2,730,000	232,400	-91.5%
CEE	3,000,000	1,300,000	-56.7%

6. CONSOMMATION DE BEURRE 1970 & 1986

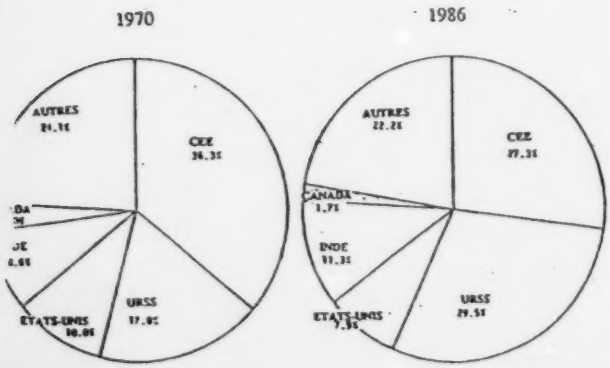

7. CONSOMMATION DE POUDRE DE LAIT ECREME 1970 & 1986

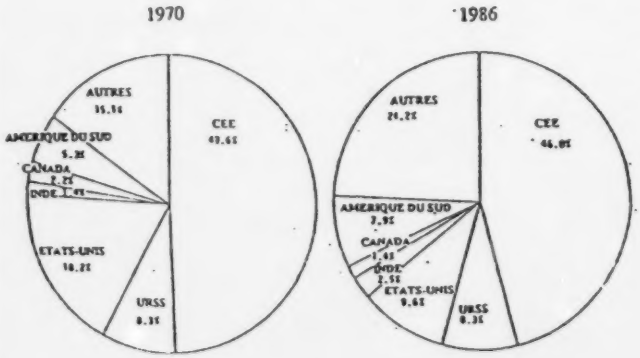

8. CONSOMMATION DE FROMAGE 1970 & 1986

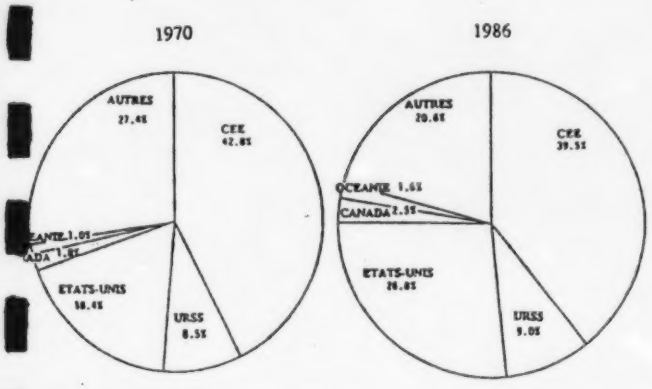

9. CHANGEMENT DANS LA PRODUCTIVITE PAR VACHE (%)

1970 A 1987

CANADA	+51%
ETATS-UNIS	+41%
OCEANIE	+39%
INDE	+38%
CEE	+36%
URSS	+19%
AMERIQUE DU SUD	-1.5%

10. VARIATION EN POURCENTAGE - CHEPTEL LAITIER

1970 A 1987

CANADA	-35%
ETATS-UNIS	-14%
CEE	- 5%
URSS	+ 5%
AMERIQUE DU SUD	+56%
INDE	+68%

11. TROUPEAU MOYEN (VACHES)

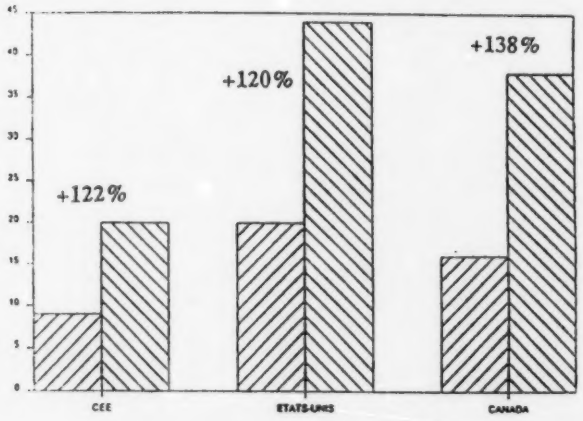

12. PRODUCTION DE LAIT 1970 A 1987

INDE	+178%
AMERIQUE DU SUD	+ 77%
URSS	+ 25%
ETATS-UNIS	+ 22%
CEE	+ 17%
CANADA	- 4%
MONDE	+ 27%

13. PRODUCTION DE LAIT 1970 & 1987

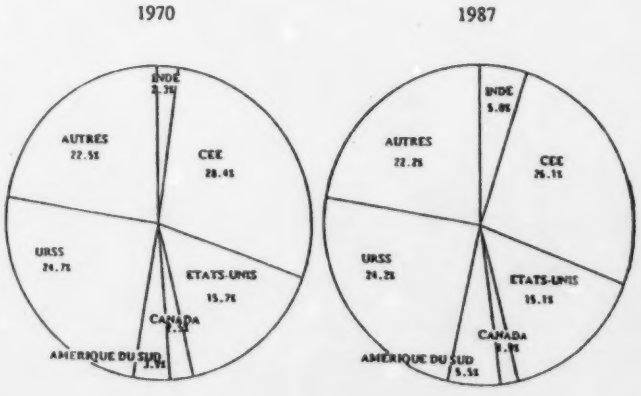

14. PRODUCTION DE BEURRE

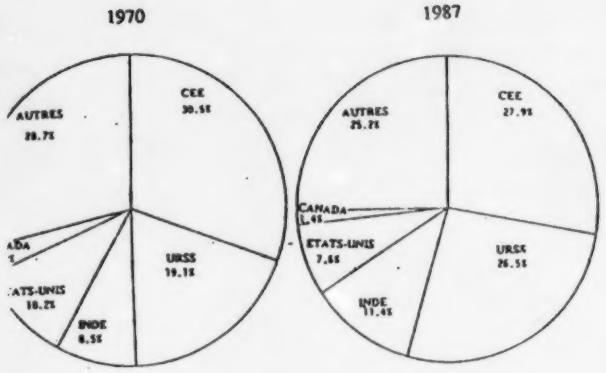

15a. COMMERCE DU BEURRE - IMPORTATIONS 1971 & 1987

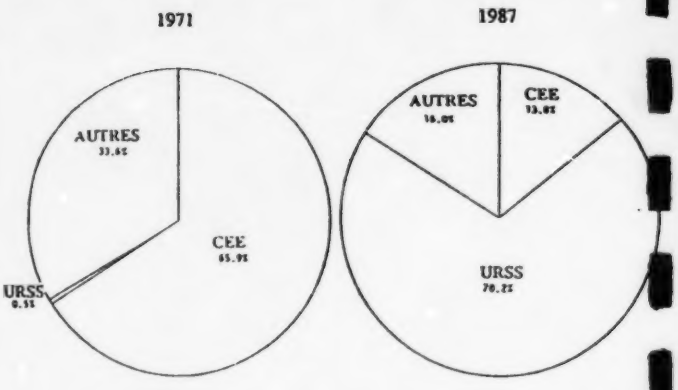

15b. COMMERCE DU BEURRE - EXPORTATIONS 1971 & 1987

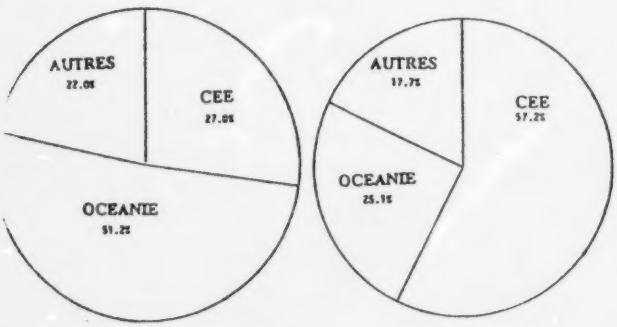

16. PRODUCTION DE POUDRE DE LAIT ECREME PARTS DU MARCHE MONDIALE (000 TM)

	1970	1987
CEE	46%	48%
ETATS-UNIS	22%	14%
INDE	0%	2%
AUTRES	32%	37%

17a. COMMERCE DE LA POUDRE DE LAIT ECREME - IMPORTATIONS 1971 & 1987

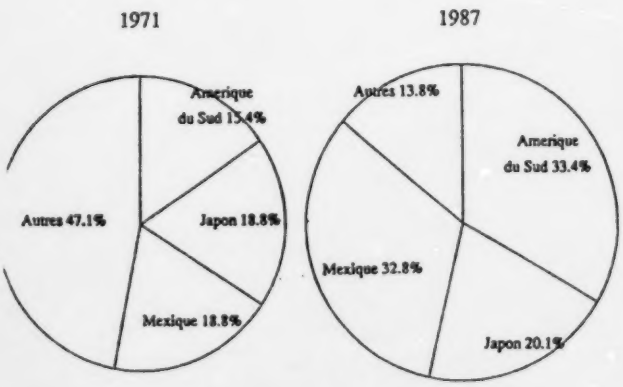

17b. COMMERCE DE LA POUDRE DE LAIT ECREME - EXPORTATIONS 1971 & 1987

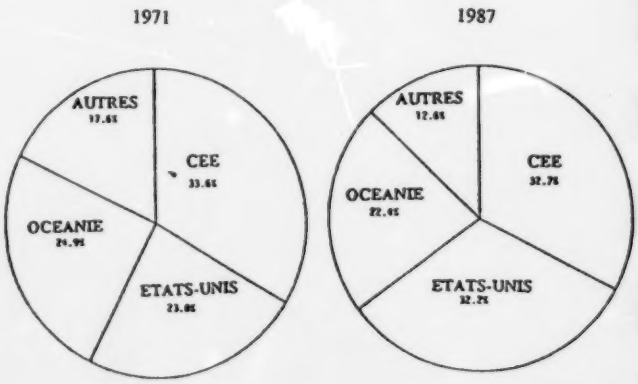

18. PRODUCTION DE FROMAGE
PARTS DU MARCHE MONDIALE (000 TM)

	1970	1987
CEE	41%	41%
ETATS-UNIS	17%	24%
URSS	8%	9%
AMERIQUE DU SUD	6%	5%
OCEANIE	3%	3%
CANADA	2%	2%
AUTRES	22%	15%

19a. COMMERCE DU FROMAGE - IMPORTATIONS
1971 & 1987

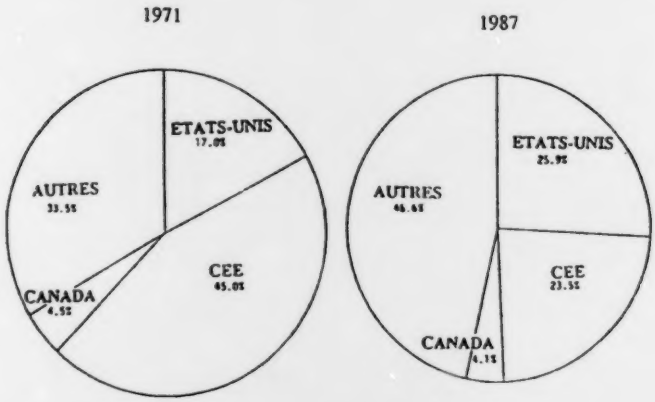

19b. COMMERCE DU FROMAGE - EXPORTATIONS
1971 & 1987

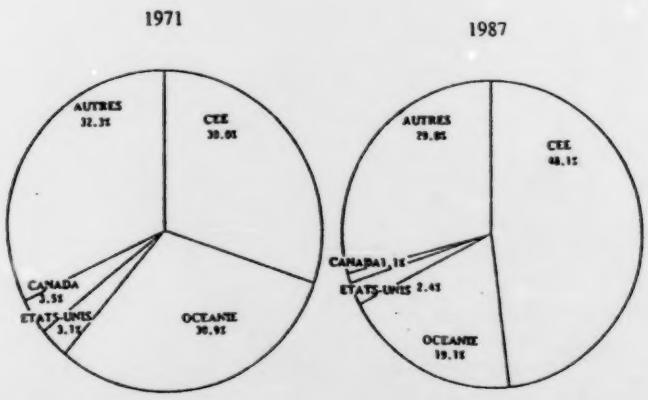

CONJONCTURE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Conférence

préparée par

Jocelyn Comtois, directeur des ventes internationales
Commission canadienne du lait

Des changements importants survenus sur la scène internationale depuis les cinq dernières années ont influencé l'évolution du marché international des produits laitiers. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les surplus de poudre de lait écrémé à travers le monde sont devenus à peu près inexistants alors que les stocks de beurre ont fondu comme neige au soleil pour se fixer à la fin de 1988 à des niveaux se rapprochant d'avantage à l'auto-suffisance.

Une rétrospective des cinq dernières années, portant principalement sur l'évolution de la politique laitière de la Communauté économique européenne (CÉE), nous permettra de comprendre pourquoi durant 1988, le prix de la poudre de lait écrémé (PLÉ) à presque doublé pour se situer aux environs de 1900 $ US la tonne métrique, alors que le prix du beurre à l'exportation s'est raffermi pour atteindre un prix de 1700 $ US la tonne métrique. Nous commenterons brièvement la situation américaine et celle de la Nouvelle-Zélande pour ensuite revoir la position canadienne et terminer par un synopsis de la conjoncture des marchés internationaux plus facile à interpréter.

Essayons de cerner la dimension réelle du marché international pour les produits laitiers, et ce, en fonction de la production mondiale. Selon des données statistiques de 1987, la production mondiale de lait se situait aux environs de 465

millions de tonnes, une baisse de 1 p. 100 par rapport à l'année 1986. A cette époque, la CEE représentait 24 p. 100 de la production mondiale, la Russie 22 p. 100 et les Etats-Unis 14 p. 100. La Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Inde, la Pologne, le Brésil, l'Allemagne de l'est et le Canada, quant à eux, en produisaient 16 p. 100. Les autres pays de la planète se partageaient le reste (24 p. 100).

Si on exclut le commerce intra-communautaire, il nous est permis d'évaluer que le commerce international des produits laitiers représente 5 à 6 p. 100 de la production mondiale. Les principaux intervenants dans ce marché international sont évidemment la CÉE, qui fournit un peu plus de la moitié des commodités laitières transformées à l'exportation, alors que les États-Unis, principalement via le programme d'aide alimentaire, représentent un cinquième du marché international de la poudre de lait écrémé et que les pays d'Océanie comptent pour 20 à 25 p. 100 du marché international.

Il nous est donc possible de constater que tout changement au niveau de la production ou des besoins internes de la CÉE, des États-Unis ou de l'Union Soviétique, a un impact majeur au niveau du marché international des produits laitiers, en débalançant l'offre par rapport à la demande.

C'est en avril 1984 que la CÉE décida d'introduire la notion de quota sur sa production laitière dans le but de diminuer sa production interne. Cette prise de décision avait été précipitée par les surplus importants de production des années antérieures.

Pendant ces années, d'énormes surplus s'étaient accumulés résultant d'une production en croissance, au rythme moyen d'environ 2,1 p. 100 par année, d'une consommation intra-communautaire presque stagnante, 0,5 p. 100 en moyenne par année et surtout de la récession économique et des problèmes de dette extérieure que connaissaient les principaux pays importateurs.

En effet, en 1983, on évaluait que la CÉE avait atteint un taux d'auto-suffisance de 130 p. 100. De plus, ce ratio aurait été plus élevé si la Communauté n'avait pas mis en place à l'époque des programmes internes afin de disposer d'une partie de ces surplus. L'évolution du taux de la consommation communautaire correspondait à une faible augmentation du revenu per capita, à une croissance démographique marginale et au prix relativement élevé du beurre par rapport à celui de la margarine et des autres huiles végétales, ce qui favorisait la substitution.

Cette approche, visant à contrôler la production laitière via des quotas de production, avait été mise en place pour une première période de 4 ans, soit jusqu'en 1988. Ceux-ci furent fixés au niveau des volumes de livraison aux usines de l'année 1981 plus 1 p. 100. En fait la CÉE, afin de mieux contrôler sa production laitière et les dépenses qui y sont reliées, a mis en place une stratégie qui se résume comme suit:

a) Mise en place des quotas de production obligatoire pour chaque pays communautaire assortis de pénalité de prix importante pour toute production hors quota.

b) Réduction du niveau d'assistance financière disponible aux exportateurs de façon progressive, de sorte que par exemple, le niveau de restitution applicable à la poudre de lait écrémé a diminué de plus de 500 $ US la tonne durant l'année 1987-1988.

c) Introduction de changements administratifs au niveau de l'aide financière sur certains programmes d'utilisation interne.

d) **Exportation, à des prix très réduits, de stocks importants de beurre et de poudre de lait écrémé qui s'étaient accumulés principalement depuis 1982 dans le but de rétablir l'équilibre de l'offre et de la demande au niveau international.**

C'est dans ce contexte qu'en décembre 1986, le conseil des ministres de la CÉE décidait d'écouler 1 030 000 tonnes métriques de "vieux" beurre en deux ans. Pour y arriver, la CÉE accepta d'exporter à des prix bien en dessous de l'entente conclue par les participants à l'arrangement international relatif au secteur laitier sous l'Accord General sur les Tarifs Douaniers et de Commerce (GATT). Ainsi 500,000 tonnes métriques furent vendues à l'Union Soviétique, 28 000 tonnes métriques à des pays tiers alors que 107 000 tonnes métriques étaient identifiées pour des programmes d'aide alimentaire. En outre, 448 000 tonnes métriques furent utilisées à l'intérieur de la CÉE via le programme animal et aussi grâce à la mise en place du programme de beurre pâtissier aussi connu sous la rubrique de "beurre fractionné". La CEE aura donc rempli l'objectif qu'elle s'était donné et réduit de 1 083 000 tonnes métriques ses stocks de beurre du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1988.

En regard de la poudre de lait écrémé et ce, via la publication de réglementation communautaire, 450 000 tonnes métriques furent destinées au programme de

l'alimentation animale alors que 90 000 tonnes métriques étaient écoulées grâce au programme d'aide alimentaire et finalement 215 000 tonnes métriques exportées vers des pays tiers. Donc, en deux ans, les stocks de poudre de lait écrémé passaient de 769 000 à 7 069 tonnes métriques.

Les actions prises par la CÉE ont eu pour effet d'assainir le marché international et c'est avec soulagement que nous avons constaté que les autorités européennes ont décidé de reconduire le système de quota pour une autre période de 4 ans, soit jusqu'en 1992.

Examinons maintenant la situation aux États-Unis qui, par le biais de dispositions prises depuis 1985, ont tenté de contrôler leur production et de disposer de leurs surplus de solides gras et non gras sur le marché international. C'est en 1985 en effet, que le ministère d'Agriculture américain annonçait le programme de rachat de troupeaux laitiers. Ce programme d'une durée de 18 mois avait pour objectif de réduire la production laitière d'environ 5,5 millions de tonnes métriques, ce qui représentait une baisse de 8,4 p. 100. Également la "Commercial Credit Corporation" (CCC) reçevait le mandat de disposer de ses surplus de poudre de lait écrémé et de beurre via le programme d'aide alimentaire ou en concluant des ventes de gouvernement à gouvernement à des prix de solde et à des termes de financement très avantageux pour l'acheteur.

Pendant les années 1985, 1986, et 1987, les États Unis ont exporté 400 000 tonnes métriques de poudre de lait écrémé par année sur les pays tiers. C'est également en 1985 que, sous le "Food Security Act", était mis en place un programme incitatif d'exportation de produits laitiers au profit de l'entreprise privée. Cette législation permettait aux exportateurs américains d'exporter de la poudre de lait sur le marché international à même les stocks de la CCC qu'ils achetaient au prix de soutien, mais pour lesquels ils étaient compensés par un crédit remis sous forme de volume de produit équivalent à la différence du prix mondial avec le prix de soutien américain. L'objectif américain de contrôler la production justifiait tous les moyens, ce qui explique la baisse sensible des prix de soutien ordonnée par le gouvernement américain en 1987. Cette pratique devait se poursuivre du 1er octobre 1987 au 31 décembre 1990. Cependant, afin de compenser les producteurs de lait américains ayant souffert de la sécheresse de l'été dernier, le Président Reagan acceptait de signer une loi spéciale permettant d'augmenter le prix de soutien américain durant 3 mois, soit avril, mai et juin 1989. Évidemment cette politique de diminution du prix de soutien a, comme vous pouvez l'imaginer, un impact énorme au niveau mondial et nous y reviendrons plus loin dans cet exposé.

Je vous ai mentionné dans la première partie de ma présentation que je commenterais la situation de la Nouvelle-Zélande. En fait l'importance de l'Océanie au niveau international est directement reliée au rôle que joue ce pays

sur la scène internationale en regard de l'exportation non seulement de la poudre de lait écrémé mais également de matière grasse et de caséine. Et pour cause, car la Nouvelle-Zélande occupe si l'on tient compte du total des exportations de solides gras et non gras, une place plus importante sur la scène internationale que les États-Unis.

La Nouvelle-Zélande a probablement le coût de production le plus bas des pays industrialisés en matière de production laitière. De plus il faut avouer que leur industrie de transformation est très sophistiquée et à la fine pointe de la technologie moderne.

Si par contre je désire commenter la situation ou le rôle de la Nouvelle-Zélande sur le marché international, ce n'est certes pas afin d'analyser la relation qui peut exister entre sa production et sa consommation interne, car chacun sait que la Nouvelle-Zélande produit principalement dans le but d'exporter. En effet, 90 p. 100 de sa production est consommée à l'extérieur du pays.

L'industrie laitière est primordiale pour le pays et la donnée suivante nous l'indique clairement: au delà de 20 p. 100 des entrées totales de monnaie forte pour l'ensemble de l'économie de la Nouvelle-Zélande proviennent de

l'exportation des produits laitiers. Le secteur laitier est intégré sous le "New Zeland Dairy Board". Cet organisme s'occupe non seulement de la production intérieure, mais aussi présente une structure intégrée au niveau du producteur, de l'industrie de la transformation, de l'exportation de vrac, ainsi que de distribution en format de consommation dans de nombreux pays.

Il est essentiel de tenir compte des conditions climatiques favorables de la Nouvelle-Zélande dans toute évaluation de l'efficacité de son industrie laitière et aussi de l'importance extrême de l'assistance financière dont jouit ce pays et qui pourrait être comparée au programme de prix de soutien dans d'autres pays producteurs.

La Nouvelle-Zélande profite d'un statut privilégié en regard de ses exportations de beurre dans la CÉE. Elle y a déjà exporté jusqu'à 163 000 tonnes métriques de beurre sur une base annuelle. En fait, les pays communautaires et leurs producteurs de lait qui se sont vu imposer depuis 1984 des réductions de quotas de production ont exprimé des critiques acerbes vis à vis cette politique. Depuis 1973, ce volume a été réduit graduellement. En 1988, le quota de beurre néo-zélandais admissible à un tarif réduit en Angleterre fut fixé à 74 500 tonnes métriques. Présentement il y a négociation entre la CÉE et la Nouvelle-Zélande afin de décider du volume qui sera admis dans la communauté pour les cinq prochaines années.

Bien que la CÉE désire réduire ce volume de beurre importé à 64 500 tonnes métriques pour l'année 1989, cette décision serait compensée par une réduction de la douane applicable sur ce beurre de 25 à 15 p. 100 du prix d'intervention du beurre communautaire. La communauté continuerait donc à payer les mêmes montants à la Nouvelle Zélande pour une quantité moindre de produit. Cette opération de beurre vers le Royaume-Uni, représente 66 p. 100 des revenus totaux des exportations de beurre pour la Nouvelle Zélande. Voilà ce qui est à l'origine de la force financière du New Zeland Dairy Board, lequel a su également profiter d'endossements financiers par le gouvernement de Wellington afin d'être en mesure d'intégrer ses opérations de mise en marché international et ainsi favoriser un revenu amélioré à ses producteurs. Il faut reconnaître le dynamisme, la créativité et la persistance de la Nouvelle-Zélande sur le marché international même si ces derniers sont également à la merci des importants excédents de l'offre et de l'effet sur les prix des produits laitiers. Cependant si la Nouvelle-Zélande n'exportait pas de beurre à la CÉE, cela permettrait à la Communauté de stabiliser d'autant sa production et ralentirait peut-être la production de la Nouvelle-Zélande qui autrement, devrait exporter cette quantité à un prix international beaucoup plus bas.

Évidemment, le fait de comprendre les facteurs les plus importants qui influent sur le marché international des produits laitiers et qui sont hors de notre contrôle demeure très important, et ce, afin de planifier la stratégie canadienne.

Lorsque, dans un contexte canadien, on parle d'exportation de produits laitiers, il faut bien comprendre qu'il s'agit pour nous de se défaire d'un surplus structurel de poudre de lait écrémé. Ce surplus provient du fait que notre système de gestion des approvisionnements est basé sur nos besoins en matière grasse et qu'à ce niveau, une quantité importante de solides non gras est produite et pour lesquels il n'y a pas preneur au Canada.

Notre programme d'exportation sert également de valve de sécurité afin de disposer, sur les marchés internationaux, d'un volume de matière grasse qui peut être jugé exédentaire aux besoins canadiens. Si l'on tient compte des conditions climatiques toujours imprévisibles, des variances de la consommation et de la production canadienne, vous admettrez avec moi qu'un système de gestion des approvisionnements doit inclure une "marge" afin de parer à tout imprévu. Le cas échéant où cette "marge" est en sus à nos besoins, la Commission canadienne du lait, tout en tenant compte de la saisonnalité de la production laitière, a la possibilité d'exporter différentes combinaisons de produits vers différentes destinations. Le combinaison retenue par la CCL est celle qui permet de minimiser la perte générée lors de la vente et financée par le producteur via ses retenues. On doit évidemment tenir compte de la capacité de notre industrie de transformation à produire les différents produits dans les délais de livraison prévus. Afin de réaliser cette stratégie, la CCL agit en tant que maître d'oeuvre dans des transactions conclues de gouvernement à gouvernement. La poudre de

lait écrémé au Mexique, la poudre de lait écrémé et entier vendu au Pérou, le lait évaporé destiné à la Libye et le lait entier instantané exporté en Algérie représentent des exemples de cette stratégie. La CCL achète également des transformateurs canadiens, lorsque nécessaire, des produits spécifiques qui sont revendus aux exportateurs canadiens qui exportent ces produits à leurs clients traditionnels.

La CCL utilise également un "programme d'aide à l'exportation" qui consiste à supporter l'exportateur canadien en convenant avec ce dernier d'une aide financière qui lui permettra d'offrir des produits laitiers canadiens de façon compétitive vers un marché donné pour une période prédéterminée.

Ces techniques de mise en marché ont permis et continuent de permettre à la CCL d'avoir le pouls du marché et ainsi minimisent le financement requis des producteurs canadiens par ces activités. Le volume de produit exporté annuellement par le Canada sur le marché international est d'environ 65 000 tonnes de poudre de lait écrémé alors que le volume de produit de lait entier exporté représente en moyenne l'équivalent de 2,3 millions d'hectolitres de lait depuis 3 ans, soit à peine 3,2 p. 100 de la production laitière canadienne totale. Voilà qui est bien peu si l'on veut maintenir à l'intérieur de notre système de gestion des approvisionnements, la flexibilité nécessaire afin que notre politique laitière atteigne les objectifs visés.

Étudions maintenant comment l'évolution des politiques internes décrites plus haut a joué sur l'équilibre de l'offre et de la demande en regard de la poudre de lait écrémé et du beurre et ainsi influencé les prix de ces commodités au niveau international.

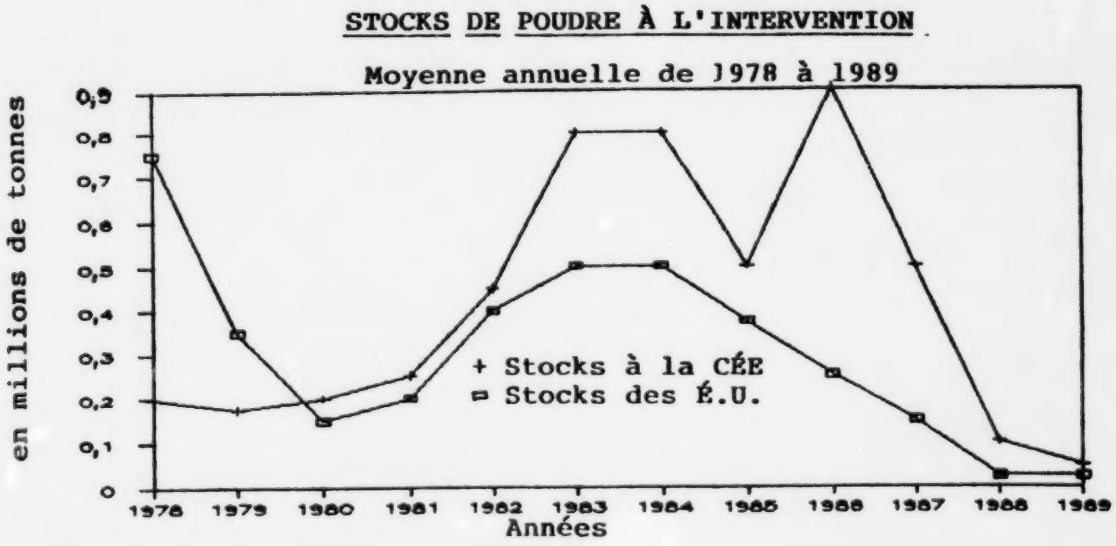

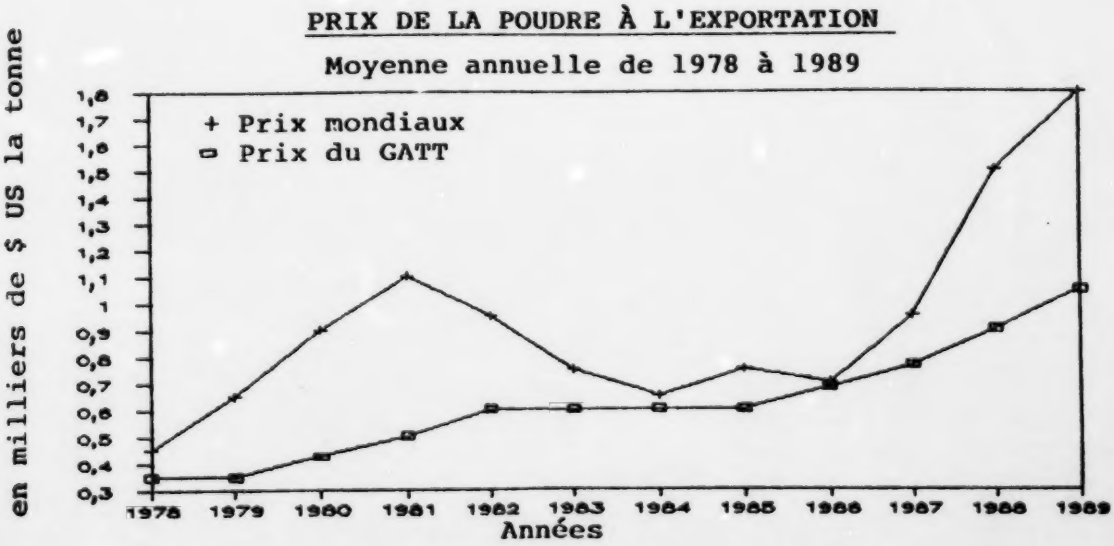

A la lumière de l'illustration graphique démontrant la courbe des stocks communautaires et américains de poudre de lait écrémé juxtaposée au graphique nous montrant l'évolution du prix minimum GATT versus les prix internationaux de cette commodité, il est évident qu'il existe une relation inversement proportionnelle. On remarque tout d'abord que de 1978 à 1981, les prix de poudre de lait écrémé étaient à la hausse, alors que les stocks étaient fortement en baisse. Un revirement de situation s'est produit en 1982 et 1983 alors qu'on assiste à une accumulation des stocks engendrés par un important surplus de production. Ces stocks excédentaires n'ont pu être réduits avant 1987. L'impact sur les prix a été néfaste puisque ceux-ci sont passés de 1150 $ US la tonne à un niveau très près du prix minimum du GATT fixé à 600 $ US la tonne. Depuis 1987, les stocks sont à la baisse alors que les prix sont fortement à la hausse.

L'observation du prix minimum GATT qui s'est ajusté en fonction de la relation inversée entre l'offre et la demande constitue également un facteur intéressant.

Bien que les graphiques sous vos yeux indiquent de façon incontestable la relation entre l'offre et la demande et l'impact de cette relation sur les prix, deux autres facteurs doivent être considérés. La relation entre les monnaies européennes, canadienne et néo-zélandaise permet à des moments précis, d'avantager un exportateur par rapport à un autre. Les désastres écologiques et le facteur climatique jouent également un rôle important de même que la saisonnalité de

la production. Le cas de Chernobyl a eu comme impact de structurer le marché international de poudre de lait écrémé en fonction de l'utilisateur et de la qualité recherchée par ce dernier. Il existe aujourd'hui des marchés de poudre de lait écrémé d'une qualité très élevé où l'utilisateur est prêt à payer une prime pour obtenir de la poudre rencontrant des normes de qualité sévères. Les compagnies pharmaceutiques fabriquant du lait destiné aux nourrissons, par exemple, font partie de cette catégorie. Pour ces produits, l'emballage et l'addition de composantes protéiques et vitaminées font qu'en fin de compte, le prix de la poudre ne représente pas le principal coût du produit fini.

Par contre, les utilisateurs de poudre de lait écrémé dans des usines de reconstitution sont beaucoup moins exigeants et ce marché est beaucoup plus compétitif. Finalement, les utilisateurs de poudre dans l'alimentation animale recherchent toujours un produit au prix le plus bas et ne s'attardent guère ni à l'âge du produit ni à son taux d'humidité.

Le marché de la caséine joue également un rôle prépondérant. Il faut trois kilogrammes de poudre de lait écrémé pour fabriquer un kilogramme de caséine. Le marché international pour la caséine influe donc grandement sur celui de la poudre de lait écrémé. Les européens et les néo-zélandais sont les plus impliqués dans l'exportation de la caséine et les politiques administratives qu'ils

développeront au cours de cette année auront certes un impact sur les prix de la poudre de lait écrémé.

Il est important de tenir compte également des coûts que nécessiterait la mise en place d'une production intérieure domestique américaine de caséine étant donné que les États-Unis en sont les plus grands acheteurs. Cette variante est d'autant plus importante qu'elle limite l'augmentation de caséine au prix de soutien de la poudre de lait écrémé américaine. D'ailleurs, le marché international de la poudre de lait écrémé durant l'année 1988 a été aligné sur le prix de soutien américain. Voilà pourquoi les États-Unis ont été si actifs sur le marché international de la poudre de lait écrémé principalement sur la deuxième moitiée de 1988 et le premier quart de 1989. Il a été possible durant cette période d'acheter de la poudre de lait écrémé américaine au dessus du prix de soutien et de l'exporter vers des pays tiers avec des profits très acceptables pour l'exportateur.

Cela est la principale raison qui explique le fait que les États-Unis montraient des stocks aussi bas, à la fin de 1988 alors que la CCC ne s'est pas vu offrir de produit au prix de soutien durant cette période. Cependant, l'évolution de la production américaine sur les premiers six mois de l'année 1989 et l'impact de l'augmentation du prix de soutien sur les mois d'avril, mai et juin seront déterminants sur le marché international. La CCC, qui voudrait bien acheter de

la poudre de lait écrémé afin de rencontrer son mandat avec les pays récipiendaires de l'aide alimentaire américaine, influencera également la disponibilité américaine.

Lorsqu'on étudie la situation du beurre sur la même période, c'est à dire de 1978 à 1989, l'on observe à peu près les mêmes tendances.

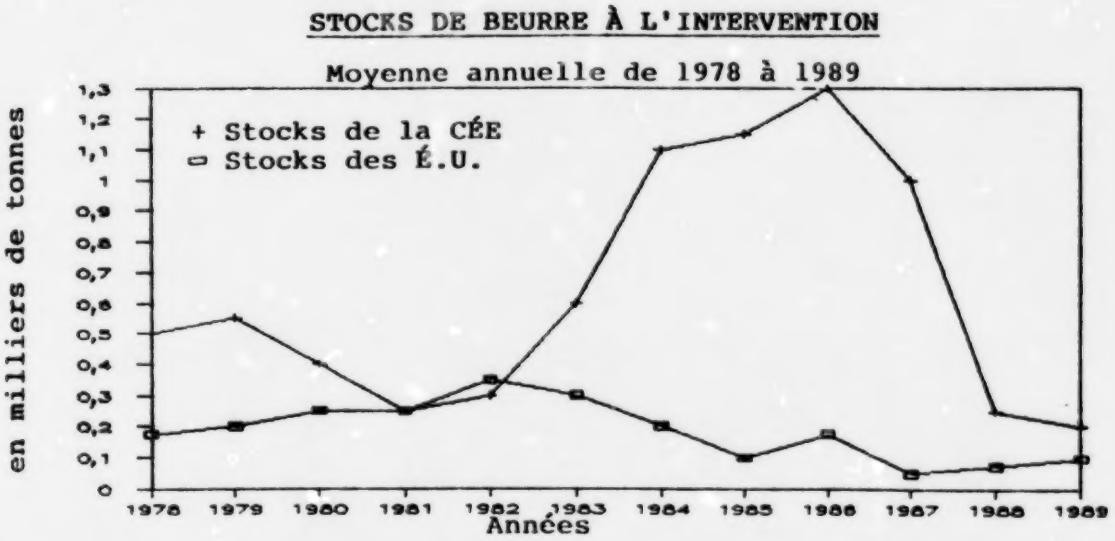

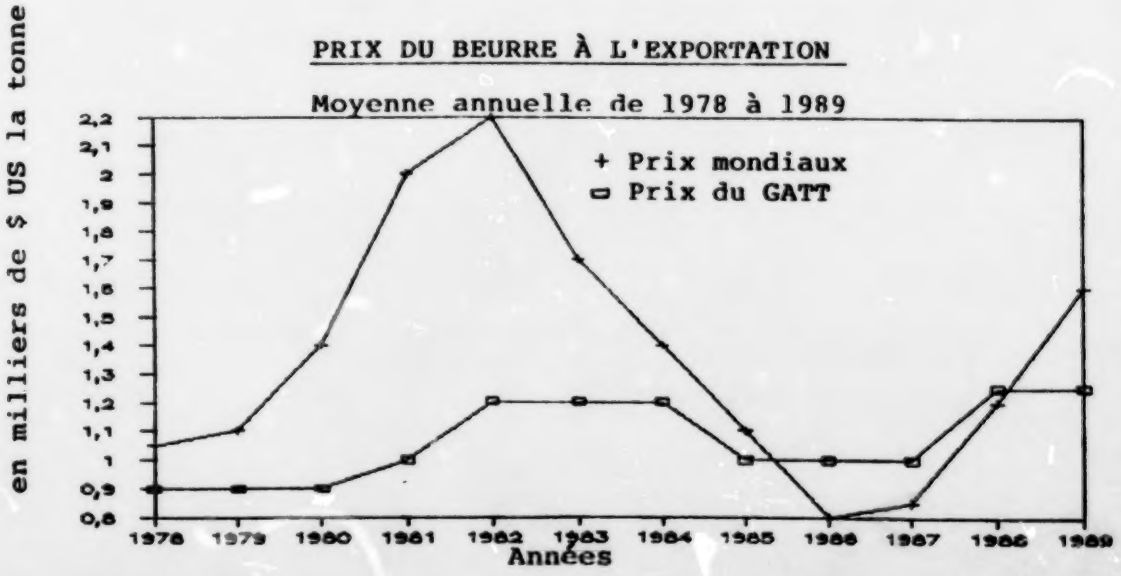

Si l'on analyse le premier des deux graphiques ci-joints qui nous donne un aperçu de la fluctuation des stocks depuis 1978 et le second qui nous indique la fluctuation des prix sur ces mêmes années, ils nous amènent à conclure que la relation "offre-prix" est étroitement liée à une relation inversement proportionnelle. Ainsi de 1978 à 1982, alors que les stocks se sont maintenus à un niveau relativement bas, on a pu observer une montée appréciable des prix, de même que du prix minimum GATT. Cependant pour la période de 1983 à 1987, on observe une montée vertigineuse des stocks communautaires, laquelle a engendré une baisse très importante du prix du beurre sur le marché international.

Vous vous souviendrez des chiffres donnés sur la disposition des stocks de beurre pendant les années 1986 et 1987 par la CÉE. Également en 1986, la Nouvelle-Zélande décidait d'exporter 50 000 tonnes d'huile de beurre vers le Brézil, ce qui à toute fin pratique éliminait ses stocks accumulés durant les années précédentes. Ce sont certes deux raisons de la diminution récente de stocks de beurre. En 1988 et 1989, les effets conjugués de cette disposition de stocks amenait des augmentations de prix de l'ordre d'environ 700 $ à 800 $ US la tonne métrique. Evidemment l'augmentation des prix de la poudre de lait écrémé et du beurre permettait également de raffermir les prix de la poudre de lait entier et du fromage, deux véhicules importants afin de disposer en même temps de matière grasse et de solides non gras.

Cette observation est d'autant plus valable que le marché du fromage devient de plus en plus important dans le contexte international. Le Japon, qui importe plus de 110 000 tonnes de fromage par année, constitue pour les pays d'Océanie un marché de toute première importance. Bien qu'au cours des deux dernières années, le marché japonais ait accepté de payer plus cher pour le fromage qu'il importe, il n'en demeure pas moins que nous espérons que le prix continuera de se raffermir afin de refléter les augmentations de prix constatées au niveau des solides gras et non gras, à partir desquels le fromage est fabriqué.

Le règlement du conflit entre l'Iran et l'Iraq amènera une plus grande disponibilité de monnaie forte pour ces deux pays et ainsi, leur permettra de redevenir des importateurs importants de beurre, de poudre et de fromage.

Le Danemark, qui exporte plus de 40 000 tonnes de fromage feta vers l'Iran et la Nouvelle-Zélande, qui a exporté également des quantités appréciables de fromage et de beurre sur ce pays, continuera d'être agressif dans sa politique de mise en marché, non seulement vers l'Iran mais vers les pays du Moyen-Orient.

Somme toute, le marché international des produits laitiers pourra se stabiliser si la volonté politique de contrôler la production est maintenue à l'intérieur de la

CÉE et des États-Unis. J'espère donc que vous conviendrez avec moi qu'étant donné la nature restreinte du marché international des produits laitiers, il est essentiel de ne pas y faire peser des stocks importants. Dans ce contexte, je pense que l'on peut espérer que les cycles de prix que l'on observe sur le marché international pour la poudre de lait écrémé et le beurre vont se stabiliser.

Bien qu'il soit presque impossible, étant donné les lois du marché, d'éviter des fluctuations dans les prix à l'exportation pour les produits laitiers, il est permis d'espérer que l'écart de ces prix sera minimisé pour les années à venir.

L'entrée sur le marché international de nouveaux pays fournisseurs tel que l'Argentine, l'Uruguay, ou d'autres pays, jouera certes un rôle important à mesure que les prix internationaux augmenteront et qu'il deviendra de plus en plus intéressant pour de nouveaux fournisseurs de participer à ce marché.

Il nous faut donc être alerte et continuer de suivre les tendances de l'industrie, de maintenir notre présence dans nos marchés traditionnels d'exportation afin de pouvoir disposer de nos surplus sans avoir à recourir à des opérations ponctuelles de liquidation de stocks, avec les problèmes qu'une approche semblable implique toujours au niveau des coûts supplémentaires. Il sera important de continuer à

composer avec les capacités de transformation existantes au Canada et d'utiliser à son maximum la technologie qui est déjà en place afin de diversifier notre éventail de produit.

L'industrie de transformation canadienne, et particulièrement celle du Québec puisqu'elle produit plus de 90 p. 100 des produits exportés, continuera, comme par le passé je l'espère, à supporter les initiatives mises de l'avant afin de maximiser nos prix à l'exportation. Comme ce fut démontré par le passé, nos transformateurs, qui se maintiennent à la fine pointe de la technologie moderne permettront au Canada d'être plus compétitif et ainsi de performer au meilleur intérêt des producteurs de lait canadiens et de toute l'industrie en général. Je me plais souvent à répéter que notre industrie laitière canadienne devra continuer à travailler au profit de ses 40 000 actionnaires, les producteurs de lait, tout en ayant comme souci premier d'offrir aux consommateurs canadiens des produits de haute qualité à des prix acceptables et ce, 12 mois par année.